



## REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

-----  
HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE  
-----

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT



**PROGRAMME REGIONAL DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE (PRLP)  
2012-2015  
WILAYA DU TAGANT**

**RAPPORT FINAL**

**Juillet 2012**

**Financement PNUD**

**TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES.....	2
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
RESUME SYNTHETIQUE DU PRLP DE LA WILAYA DU TAGANT.....	9
1. INTRODUCTION.....	11
2. PRESENTATION GENERALE DE LA WILAYA.....	13
2.1 Milieu physique.....	14
2.2. Opportunités et contraintes du milieu, vocations des territoires.....	19
2.2.1 Opportunités.....	19
2.2.2 Contraintes.....	19
2.2.3 Vocations des territoires de la wilaya du Tagant.....	19
2.3. Population de la wilaya.....	20
2.4. Mode de vie et utilisation des ressources naturelles environnementales.....	20
<b>3. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES.....</b>	<b>21</b>
3.1 Transport et télécommunications.....	21
3.1.1 Importance du secteur transport pour la wilaya.....	21
3.1.2 Moyens de transport.....	21
3.1.3 La densité du réseau routier.....	23
3.1.4 Aéroport régional.....	24
3.1.5 Infrastructures de télécommunication.....	24
3.2 Infrastructures et équipements énergétiques.....	25
3.2.1 Infrastructures en électricité.....	25
3.2.2 Infrastructures et équipements en combustibles de substitution.....	27
3.2.3 Energie solaire et éolienne.....	30
3.2.4 Energie produite à partir de la tourbe.....	31
3.3. Le commerce.....	31
3.4. L'artisanat.....	32
3.5 Le tourisme.....	32
3.6 Développement rural.....	33
3.6.1 Dans le domaine spécifique de développement rural.....	33
3.6.2 Autres activités suivies par la Délégation Régionale du MDR.....	38
3.6.2.1 En matière d'agriculture.....	38
3.6.2.2 En matière d'élevage.....	38
3.7. Environnement et développement durable.....	42
3.8 Mouvement associatif et encadrement.....	42
3.8.1 Mouvement associatif.....	42
3.8.2 Encadrement des producteurs.....	42
3.9 La pêche.....	44
3.10 La planification locale et régionale.....	44
3.11 Les AGR.....	44
3.12 Les services et équipements marchands.....	44
4. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE.....	45
4.1 Education.....	45
4.1.1 Enseignement fondamental.....	45
4.1.2 Enseignement secondaire.....	47
4.1.3 Enseignement technique.....	48
4.1.4 Enseignement originel.....	50
4.2 Santé.....	50
4.2.1 Le système de santé.....	50
4.2.2 Les maladies courantes.....	50
4.2.3 Les infrastructures sanitaires.....	51
4.3 Emploi.....	52
4.4. Autres activités.....	53
4.5. Hydraulique.....	55
5 GOUVERNANCE, RENFORCEMENT DES CAPACITES, SUIVI & EVALUATION.....	56
5.1 L'Governance au niveau de l'Administration Territoriale.....	57

5.1.1. Découpage territorial.....	58
5.1.2. Administration de la Wilaya.....	58
5.1.3 Moughataa de Tidjikdja.....	61
5.2. La gouvernance au niveau des autres services déconcentrés de l'Etat.....	62
5.2.1 Les services de la Justice.....	62
5.2.2 Trésorerie régionale et perceptions des moughataas.....	63
5.2.3 Service régional du contrôle de la concurrence et de la protection du consommateur.....	65
5.2.4 L'inspection régionale ou centre des impôts de la wilaya du Tagant.....	65
5.2.5 La coordination régionale du MASEF (Ministère des Affaires Sociale, de l'Enfance et de la Famille).....	66
5.2.6 La fédération régionale de la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers.....	67
5.2.7 Le service régional de l'état-civil.....	68
5.2.8 La Délégation régionale de la culture, de la jeunesse et des sports.....	68
5.2.9 La délégation régionale du Ministère Délégué à l'Environnement et au Développement.....	69
5.2.10 Service Régional de l'Hydraulique.....	73
5.2.11 La délégation régionale du Ministère du Développement Rural (MDR).....	75
5.2.12 L'administration sanitaire déconcentrée.....	76
5.2.13 L'administration scolaire déconcentrée.....	77
5.2.14 La Délégation régionale de la sécurité alimentaire.....	77
5.2.15 Les services régionaux des forces armées et de sécurité.....	82
5.2.16 Délégation régionale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ou ex-subdivision des travaux publics.....	83
5.2.17 Les communes.....	84
5.2.18 La société civile.....	84
5.3 Pilotage et évaluation du PRLP.....	89
5.3.1 Dispositif de pilotage du PRLP.....	89
5.3.2. Mécanismes de mise en œuvre du PRLP.....	90
5.3.3. Mécanisme de Gestion des opérations.....	91
5.3.4 Mécanismes de financement.....	91
5.3.5 Mesures d'accompagnement.....	91
5.3.6. Système de Suivi - Évaluation du PRLP.....	92
5.3.6.1. Établissement des situations de référence et des situations cibles.....	92
5.3.6.2 Périodicité et contenu du suivi.....	92
5.3.6.3 Gestion de l'information.....	92
5.3.6.4 Revues.....	93
5.3.6.5 Évaluations.....	93
6 ANALYSE DES CONTRAINTES/PROBLEMES RENCONTRES.....	95
6.1 Institutionnel.....	95
6.2 Financement.....	95
6.3 Transport et infrastructures routières.....	95
6.4 Formation.....	96
6.5 Hydraulique.....	96
6.6 Energie.....	96
6.7 NTIC.....	96
6.8 Développement rural.....	98
6.9 Environnement et développement durable.....	98
6.10 Commerce et artisanat.....	98
6.11 Activités urbaines.....	99
6.12 Tourisme.....	99
7 PROFIL REGIONAL DE LA PAUVRETE.....	102
7.1 Seuil de pauvreté (P0).....	102
7.2 Profondeur de la profondeur (P 1).....	102
7.3 Sévérité de la pauvreté - P <sup>2</sup> (Écart de pauvreté au carré).....	103
7.4 Pauvreté selon le GSE du CM.....	105
7.5 Extrême pauvreté.....	105
8 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAUVRES.....	109
8.1 Education / Alphabétisation.....	109
8.2 Santé.....	113
8.3 Emploi.....	113
8.4 Logement.....	113
8.5 Capital social.....	114
8.6 Perception du statut de pauvreté.....	114
8.7 Fonctionnement des services sociaux.....	114
8.7.1 Approvisionnement en eau.....	114
8.7.2 Santé.....	115

7.7.3 Education.....	116
8.7.4 Autres services.....	116
8.7.5 Mécanisme de solidarité.....	117
9. PRINCIPAUX FLUX DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AU NIVEAU REGIONAL.....	118
10. PRINCIPAUX ATOUTS ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA.....	120
10.1 Analyse des contraintes et des opportunités / Solutions possibles.....	122
10.1.1 Au plan institutionnel.....	122
10.1.2 Au plan du financement.....	123
10.1.3 Au niveau de la lutte contre l'analphabétisme et de l'enseignement originel (Ministère des Affaires Islamiques et de l'enseignement Originel)....	123
10.1.4 Au niveau du transport et des infrastructures routières.....	123
10.1.5 Formation.....	125
10.1.6 Hydraulique.....	126
10.1.7 Energie.....	126
10.1.8 NTIC.....	126
10.1.9 Développement rural.....	127
10.1.10 Environnement et développement durable.....	127
10.1.11 Commerce et artisanat.....	128
10.1.12 Activités urbaines.....	129
10.1.13 Tourisme.....	129
11. LA VISION STRATEGIQUE DU PRLP.....	131
11.1 Mesures transversales.....	132
11.2 Mesures Sectorielles.....	133
ANNEXES DU PRLP DU TAGANT.....	144
ANNEXE 1.....	145
ANNEXE 2.....	148
ANNEXE 3.....	150
ANNEXE 4.....	153
ANNEXE 5.....	156
ANNEXES 7.....	158
ANNEXE 8 : APPROCHES POUR UNE PROGRAMMATION REGIONALE DES PRLP'S.....	162

**SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

ADC :	Association de Développement Communautaire (PDRC)
ADC :	Agent de Développement Communautaire (Communes)
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADU :	Agence de Développement Urbain (PDU)
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AGPO:	Association de Gestion Participative Oasienne
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMEXTIPE :	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
AMM :	Association des Maires de Mauritanie
ANADER	Agence Nationale pour le développement des Energies Renouvelables
ANAPEJ :	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANEPA :	Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
AP :	Association Pastorale
APAUS :	Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services de base
APD :	Avant-projet détaillé
APE :	Association des Parents d'Elèves
AVB :	Agent Vulgarisateur de Base
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
BCI :	Banque pour le Commerce et l'Industrie (Agence Tidjikdja - Tagant)
BF :	Borne Fontaine
BIC :	Budget d'Investissement Communal
BIC :	Bénéfice Industriel et Commercial
BO :	Boîte à Outils
BP :	Branchement Particulier
BT :	Basse Tension
BTP :	Bâtiment – Travaux Publics
CAPEC :	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CDHAHSC :	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et à la Société Civile
CDSSR :	Conseil de Développement Socio Sanitaire Régional
CFPP :	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CFPR :	Centre de Formation Professionnelle Régional
CM :	Chef de Ménage
CMAF :	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CNC :	Centre de nutrition communautaire
CPN :	Consultation Pré Natales
CREN :	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Malnutris Modérés
CRD :	Comité Régional de Développement
CRDES :	Comité Régional de Développement Economique et Social
CRLP :	Comité Régional de Lutte contre la Pauvreté
CRPSE :	Cellule Régionale de Planification, de Suivi et Evaluation
CSM :	Centre de Santé de Moughataa
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DA :	Direction de l'Assainissement
DAR :	Direction de l'Aménagement Rural (MDR)
DCE :	Dossier de Consultation des Entreprises
DGPESD :	Direction Générale des Politiques Economiques et Stratégies de Développement (MAED)

DH :	Direction de l'Hydraulique
DNCB :	Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine
DPCSE :	Direction des Politiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Evaluation
DRAS :	Direction Régionale de l'Action Sanitaire
DREN :	Direction Régionale de l'Education Nationale
DSP :	Direction des Stratégies et Politiques (MAED)
DSPC :	Direction des Stratégies, de la Planification et de la Coopération (MEN)
EF :	Enseignement Fondamental
ENA:	Ecole Nationale d'Administration
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URC :	Unité Régionale de Coordination
URDO :	Unité Régionale de Développement des Oasis
VCT :	Vivres Contre Travail
EPCV :	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
EPA :	Etablissement Public à caractère Administratif
FAO :	Food and Agriculture Organisation
FED :	Fonds Européen de Développement
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNT :	Fédération Nationale des Transporteurs
FNUAP :	Fonds des Nations – Unies pour la Population
FRD :	Fonds Régional de Développement
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HIMO :	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IDE :	Infirmier Diplômé d'Etat
IDEN :	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC :	Information, Education, Communication
IGR :	Impôt Général sur le Revenu
IMF:	Impôt Minimum Forfaitaire
IMF:	Institutions Micro-Financières
IPSR	Intervention Prolongée de Secours et de Redressement
IRA :	Infection Respiratoire Aigue
KfW :	Coopération Financière Allemande
kWH :	Kilowatt Heure
MAED :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MASEF :	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT :	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS :	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MDEDD :	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MDRE :	Ministère du développement Rural et de l'Environnement
MDR :	Ministère du Développement Rural
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
MEFPTIC :	Ministère Emploi, Formation Professionnelle et Nouvelles Technologie Info /Comm
MET :	Ministère de l'Equipement et des Transports
MFPTMA :	Ministère Fonction Publique, Travail et Modernisation de l'Administration
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MI :	Ministère de l'Intérieur
MICO :	Mutuelle d'Investissement du Crédit Oasien
MICS:	Enquête aux Indicateurs Multiples

MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPC:	Micro Projet Communautaire
MPEM :	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MPEM :	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MS :	Ministère de la Santé
MST :	Maladies Sexuellement Transmissibles
MT :	Moyenne Tension
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONS :	Office National de la Statistique
ONSER:	Office National de Services des Eaux Rurales
PACBV :	Projet d'Aménagement Communautaire des Bassins Versants
PADEL :	Projet de Développement de l'Elevage
PADDEM :	Projet d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation en Mauritanie
PAEPA :	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PANE –LCD :	Programme d'action nationale sur l'environnement – lutte contre la désertification
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PDC :	Plan de Développement Communal
PDLCD :	Programme de Lutte Contre la Désertification
PDDO :	Programme de Développement Durable des Oasis
PDRC :	Projet de Développement Rural Communautaire
PDU :	Programme de Développement Urbain
PEM :	Point d'Eau Moderne
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIP :	Programme d'Investissement Public
PLB :	Produit Local Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PNDSE :	Programme National de Développement du Secteur Educatif
PNT :	Plan National des Transports
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB :	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPTTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PR :	Petits Ruminants
PRIP :	Programme Régional d'Investissement Prioritaire
PRLP :	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PRS :	Programme Régional Solaire
PS :	Poste de Santé
PSI :	Programme Spécial d'Investissement
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RTA :	Route en Terre Améliorée
SAVS :	Stock Alimentaire Villageois de Sécurité
S & E :	Suivi & Evaluation
SFE:	Sage Femme d'Etat
SNAAT :	Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux
SNDE :	Société Nationale de l'Eau
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SOMELEC	Société Mauritanienne de l'Electricité
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
SONIMEX	Société nationale d'import export

---

SPM :	Station de Pompage Motorisée
SRE :	Subdivision Régionale de l'Équipement
SRH :	Service Régional de l'Hydraulique
TBA :	Taux Brut d'Admission
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TDC :	Tétanos, diphtérie, coqueluche
TIC :	Techniques de l'Information et de la Communication
TPVIH :	Taux de prévalence du VIH SIDA
TSS :	Technicien Supérieur de Santé
TBS :	Taux Brut de la Scolarisation
TS:	Technicien Supérieur
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBT :	Unité de Bétail Tropical
UM :	Unité monétaire nationale (Ouguiya)
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USB :	Unité de Santé de Base



## RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE DU PRLP DE LA WILAYA DU TAGANT

Dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la pauvreté (loi d'orientation N° 50/2001 du 19/07/01 portant régionalisation du CSLP), le gouvernement mauritanien a pu, au cours des dix dernières années, mobiliser tous les acteurs impliqués dans le développement économique et social du pays, notamment les PTF's et le secteur privé qui a été, particulièrement, sollicité car il constitue un moteur puissant de création de richesses au niveau national par sa contribution à l'emploi et à la génération de revenus. En effet, l'objectif national de lutte contre la pauvreté qui est aussi l'élément principal et l'instrument de mobilisation et de coordination de l'aide publique au développement devra permettre de faire passer le taux de croissance du PIB de 5 % en 2000 à 6,5 % en 2015, l'incidence de la pauvreté de 46,3 % en 2000 à 19,1 % en 2015, l'incidence de l'extrême pauvreté de 31,1% en 2000 à 2,7% en 2015,

Pour la mise en œuvre du CSLP au niveau régional un processus comportant quatre phases distinctes a été élaboré en 2002. Ce processus comporte une 1<sup>ière</sup> phase consacrée au diagnostic de la situation réelle prévalant au niveau de la wilaya, une 2<sup>ième</sup> phase de rédaction proprement dite du PRLP (consolidation du diagnostic régional, détermination des objectifs stratégiques à l'horizon 2015 et des objectifs spécifiques pour la période, élaboration des PRIP correspondants, etc...), une 3<sup>ième</sup> phase d'actualisation des données et orientations et une 4<sup>ième</sup> phase pour la validation et l'adoption du PRLP.

La wilaya du Tagant, concernée par le présent PRLP 2012-2015, se situe au centre du pays entre les 17<sup>ième</sup> et 18<sup>ième</sup> parallèles Nord et les 11<sup>ième</sup> et 13<sup>ième</sup> méridiens Sud et s'étend sur une superficie de 98 340 km<sup>2</sup>, soit 9,5% de la superficie de la Mauritanie qui est de 1 030 700 km<sup>2</sup>.

La Wilaya compte trois moughataa : Tichit, Moudjéria et Tidjikja et 10 communes réparties comme suit : Tichitt (2), Moudjéria (3) et Tidjikdja (5). La moughataa de Tidjikdja compte à elle seule la moitié des communes de la wilaya dont elle est, aussi, la capitale régionale. Le Tagant est classée parmi les wilayas les plus pauvres selon l'EPCV de 2008, ce qui n'était pas le cas en 2000 et 2004.

Avec 67,80 % de sa population (contre 42 % pour l'ensemble du pays en 2008) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre 45.1% en 2000), ce seuil ayant été estimé par l'ONS en 2008 à 129.600 UM et 40,9 % en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2008 à 96 400 UM (contre 25,9% au niveau national), la Wilaya a connu, ces dernières années, un grand retard de développement et une forte prévalence de la pauvreté. Pourtant et malgré ce constat la Wilaya du Tagant dispose d'importants atouts et d'un potentiel considérable dont la mise en valeur devra contribuer à l'atteinte des objectifs de développement économique et social de la wilaya.

Les potentiels de croissance de la Wilaya résident essentiellement (i) dans une exploitation plus efficace des secteurs primaires traditionnels (agriculture, élevage, potentiel hydrique, sous-sol) à travers l'amélioration de leurs performances et (ii) une mise en valeur de nouveaux créneaux (le commerce et les services avec la nouvelle route reliant la wilaya au nord du pays, les activités urbaines et périurbaines, le tourisme) représentant de réelles niches d'activités dont l'exploitation est susceptible d'accroître de manière significative la valeur ajoutée régionale en vue de permettre la réduction de la pauvreté.

L'ensemble de ce potentiel n'est, cependant, pas suffisamment valorisé en raison des problèmes de productivité, de l'insuffisance des infrastructures de base, de la qualité des ressources humaines disponibles, du manque de ressources financières et, souvent, à cause des mauvais choix en termes de stratégie de développement régional dus à la faiblesse des capacités institutionnelles.

C'est ce déficit que le Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté de la wilaya du Tagant devra permettre de combler ou tout au moins d'en atténuer les effets.

Le développement de la Wilaya passe, donc, par la mise en œuvre de mesures à court terme englobant des actions transversales qui favorisent à court, moyen et long terme, l'accélération de la croissance de la Wilaya de façon générale et des actions orientées vers les principaux secteurs économiques porteurs de croissance.

Le présent Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté de la wilaya du Tagant, qui s'inscrit dans le cadre du troisième plan de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP 2011/2015) se fixe comme objectifs :

- D'inverser la tendance négative actuelle d'augmentation de la pauvreté et de réduire le taux de prévalence de la pauvreté, situé actuellement à 67,8 % à 62,8 % pour 2015, soit quelques cinq (5) points de réduction. En effet, l'objectif national de 25% en milieu urbain en 2015 et 35% en milieu rural semble hors de portée,
- D'augmenter, quantitativement et qualitativement, le nombre des infrastructures sociales de base dont dispose la wilaya (composé, actuellement, d'un hôpital régional de 50 lits, de 3 centres de santé, de 21 postes de santé, de 201 écoles fondamentales, de 7 lycées et 3 collèges, de 210 km de routes interurbaines revêtues bitumées en plus de 10 km de voirie à Tidjikdja, de 5 centrales électriques, des réseaux d'eau et de télécommunication, etc).
- Diminuer les inégalités interrégionales en matière de pauvreté en accordant la priorité aux Moughataas les plus pauvres de la Wilaya.

Pour atteindre cet objectif central, le PRLP de la wilaya du Tagant devra définir des objectifs stratégiques dans les différents secteurs prioritaires (Cadre logique), une série de mesures permettant la réalisation de ces objectifs (Matrice des mesures prioritaires) ainsi qu'une évaluation du coût de l'ensemble de ces mesures et leur programmation au cours des quatre prochaines années (Programme Régional d'Investissement Public).

### **Résumé du PRIP de la wilaya du Tagant (en milliers d'ouguiyas)**

<b>Axe du PRLP</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total Axe</b>
<b>Axe 1</b> : Une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres	7.786.000	13.451.000	9.786.000	2 116.000	<b>32 239 000</b>
<b>Axe 2</b> : Développement des Ressources Humaines et expansion des services de base	1 663.000	1.734.000	1.684.000	1.603.000	<b>6 684 000</b>
<b>Axe 3</b> : Gouvernance, développement institutionnel et Suivi/Evaluation du programme	230 000	195 000	275 000	185 000	<b>885 000</b>
<b>Total</b>					<b>40 808 000</b>

Soit un investissement global de **40 808 000 000 UM** pour les quatre prochaines années.

En tenant compte d'une population de la wilaya du Tagant que les projections situent à environ 96 564 habitants en 2015, cela représente un investissement de 416 980 UM par habitant sur les quatre (4) prochaines années.

## 1. INTRODUCTION

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté N° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est fondé sur un processus, largement, participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales. Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté qui constitue un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales de développement.

La mise en œuvre du CSLP est assurée à travers des plans d'actions dont le premier, a couvert la période 2001 – 2004 et le second, a porté sur la période 2006–2010. Préparé dans le contexte de l'initiative PPTTE, le CSLP a toujours fait l'objet d'une large concertation basée sur une approche participative, impliquant l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

Au départ, Le CSLP reposait sur quatre axes stratégiques : (i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base ; (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

A l'occasion de l'élaboration du deuxième plan d'actions 2006 – 2010, un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination a été introduit.

L'objectif du CSLP est de faire passer le taux de croissance du PIB de 5% en 2000 à 6,5% en 2015, l'incidence de la pauvreté de 46,3% en 2000 à 19,1% en 2015, l'incidence de l'extrême pauvreté de 31,1% en 2000 à 2,7% en 2015. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend mobiliser tous les acteurs impliqués dans le développement économique et social du pays. Le secteur privé sera particulièrement sollicité car il constitue un moteur puissant de création de richesses au niveau national par sa contribution à l'emploi et à la génération de revenus.

Comme illustration de sa volonté de faire de l'éradication de la pauvreté la priorité première de toutes ses politiques, l'Etat a érigé ce cadre général en une loi d'orientation (loi N° 50/2001 du 19/07/01 portant régionalisation du CSLP) qui fixe comme objectif national de lutte contre la pauvreté, l'accès équitable de tous les citoyens, où qu'ils soient sur le territoire national, aux services de base. Le CSLP est aussi un instrument de mobilisation et de coordination de l'aide publique au développement.

Le bilan du CSLP II montre que sur la période 2006–2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7% hors pétrole 4% avec le pétrole, soit moins que la moitié des prévisions qui portaient sur une croissance de 9,4%. Cette situation s'explique principalement par : (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaire, énergétique et financière ; et (iii) les différents changements institutionnels.

Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'Etat, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres. Le bilan économique des cinq dernières années (2006-2010), couvertes par le CSLP II, fait ressortir un volume important d'investissements opérés, notamment ces trois dernières années, par l'Etat pour la réalisation d'infrastructures dans le domaine des routes ou dans le domaine des équipements en faveur des secteurs sociaux de base : santé, éducation, formation, emploi, urbanisme, de même que plusieurs projets structurants en cours de réalisation.

Il faut ajouter à cela, aussi, un volume important d'investissements directs étrangers, en particulier dans le secteur minier, avec, bien entendu, leur corollaire de valeurs ajoutées en termes de création d'emplois et de génération de revenus pour les populations. Une révision du CSLP ayant pour objectif l'élaboration d'un troisième plan d'actions quinquennal couvrant la période 2011 – 2015 a été adoptée par les instances compétentes en Mars 2011.

Cette révision est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP II et permet de définir les perspectives d'actions pour la période 2011 – 2015 tenant compte des OMD. Cette révision est le résultat d'un exercice participatif de planification stratégique élargi auquel ont pris part toutes les composantes de la société mauritanienne et les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie.

La loi d'orientation avait, également, prévu de régionaliser le CSLP à travers l'élaboration de Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP), pour chacune des Wilayas du pays. Il s'agit, en effet d'élaborer des plans de développement basés sur les axes stratégiques, les orientations et les objectifs du CSLP pour l'ensemble des Wilayas.

Le processus d'élaboration du PRLP comporte quatre phases distinctes : la phase consacrée au diagnostic de la situation réelle prévalant au niveau de la wilaya, la phase de rédaction proprement dite du PRLP (consolidation du diagnostic régional, détermination des objectifs stratégiques à l'horizon 2015 et des objectifs spécifiques pour la période, élaboration des programmes prioritaires d'Investissement Public - PRIP correspondants, etc.), la phase d'actualisation des données et orientations et la phase de validation et adoption.

La plupart des PRLP datant de la période 2003 – 2005 ont été réalisés à partir des données de cette période, notamment celles de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 2004. Mais l'évolution du contexte national devait conduire à une mise à jour sous la forme d'une actualisation des PRLP disponibles.

Ce processus a, donc, été entamé avec l'actualisation et la validation des PRLP du Brakna et de l'Assaba (2009-2010), ainsi que ceux du Trarza, du Hodh-el-Gharbi, du Guidimakha et du Hodh-El-Chargui (2010-2011).

#### **Encadré 1. Historique du CSLP et des PRLP**

Janvier 2001: Approbation du CSLP élaboré selon une démarche intégrée et participative ayant mobilisé l'ensemble des acteurs du développement du pays.

Juillet 2001 : Promulgation de la Loi d'orientation.

Juin 2002 : Atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE renforcée.

2001-2004 : Mise en œuvre du premier plan d'action du CSLP (CSLP I)

2002-2004 : Préparation (Guide méthodologique, Boîte à outils, monographies régionales, profils de la pauvreté, inventaires participatifs des infrastructures, etc.)

2003-2006 : Formulation des PRLP de la majeure partie des wilayas de la Mauritanie ; adoption au terme d'un processus de restitution et de validation associant l'administration locale, les collectivités locales, des représentants de la société civile, des représentants de l'administration centrale et des partenaires au développement.

2005-2006 : Préparation et adoption de la 2<sup>ième</sup> génération du CSLP (CSLP II) au terme d'un processus participatif associant l'Administration centrale (groupes thématiques), les collectivités locales, les représentants de la société civile, des groupements professionnels et les partenaires au développement.

2006-2010 : Mise en œuvre du plan d'action de la 2<sup>ième</sup> génération du CSLP (CSLP II)

2009-2011 : Actualisation des PRLP des wilayas de l'Assaba (2009-2010), du Brakna (2009-2010), du Trarza (2010-2011), du Hodh El Gharbi (2010-2011), du Guidimaka (2010-2011), du Hodh Ec Charghi (2010-2011) sur financement PNUD et adoption au terme d'un processus de restitution et de validation associant l'administration locale, les collectivités locales, des représentants de la société civile, de l'administration centrale et des partenaires au développement (PNUD, UNICEF, FNUAP) ;

2011-2012 : Actualisation des PRLP des wilayas du Gorgol, de l'Adrar et du Tagant, actuellement, en cours sur financement PNUD et démarrage, également, en 2012 de l'actualisation du PRLP de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou sur financement UNICEF ainsi que les actualisations des PRLP du Brakna, de l'Assaba et du Hodh El Gharbi sur financement PNUD.

## 2. PRESENTATION GENERALE DE LA WILAYA

La wilaya du Tagant (9<sup>ième</sup> région comme on l'avait dénommée du temps des régions administratives) couvre une superficie de 98 340 km<sup>2</sup> et compte (Projection 2011) une population de l'ordre de 86 195 habitants dont 55 % de femmes.

La tranche d'âge comprise entre 15 et 59 ans représente 48,1 % de la population de la wilaya, contre 52,7 % sur le plan national.

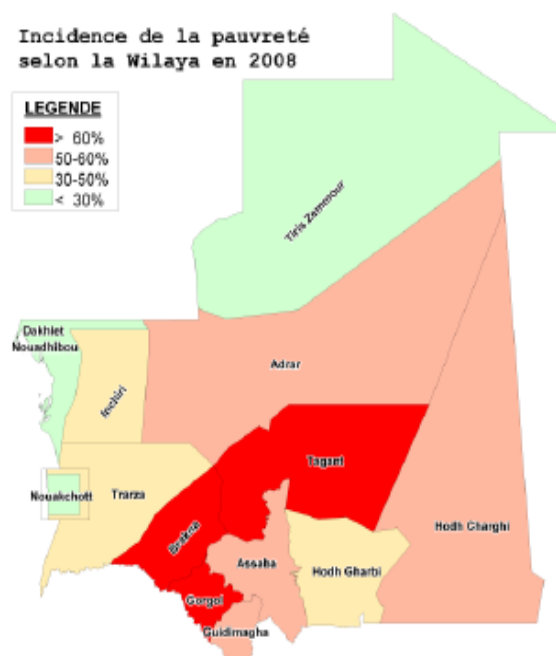
Les précipitations moyennes annuelles des décades après les sécheresses des années 70 et 80 y sont de 150 mm dans le Sud (Achram).

Le Tagant a enregistré l'incidence de pauvreté la plus élevée par wilaya avec un taux de 67,8 % en 2008 (EPCV 2008) contre 45,1% en 2000 (EPCV 2000). Ce taux fait du Tagant, l'une des wilayas les plus pauvres de la Mauritanie.

L'analyse de l'incidence de la pauvreté par wilaya montre la distribution suivante :

- Les wilaya les plus pauvres avec une incidence de la pauvreté de 60% : Tagant, Gorgol, Brakna. Ce groupe abrite à lui seul 33,5% des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est compris entre 55% et 60% : Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba avec 36,8%, des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est compris entre 30% et 50% : Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri avec 16,8% des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est inférieur à 20% : Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott qui n'abrite que 12,9% des pauvres du pays.

Figure 1. Carte de la pauvreté en Mauritanie par wilaya (2008)



Source : ONS (2009) *Profil de la pauvreté 2008*

En terme de sévérité et de profondeur, la wilaya fait partie des wilayas les plus touchées aussi bien par la profondeur que la sévérité ; avec une sévérité supérieure à 11% (en ordre décroissant : Tagant, Hodh El Charghi, Brakna et Gorgol).

L'examen des écarts par wilaya indique que c'est au niveau du Tagant (40,9%), du Hodh El Charghi (40,2%), du Brakna (38,3%), de l'Assaba (36,4%), du Gorgol et du Guidimagha (35,3%) que se situent les écarts les plus importants. Il est important de souligner que la profondeur et la sévérité de l'extrême pauvreté demeurent un phénomène, essentiellement, rural. La contribution du milieu rural à la pauvreté extrême confirme le même constat, représentant plus de 86% quelle que soit la mesure choisie de la pauvreté.

La wilaya dispose d'un hôpital régional de 50 lits, de 3 centres de santé, de 21 postes de santé, de 201 écoles fondamentales.

Les quelques infrastructures dont dispose la wilaya sont, le plus souvent, vétustes et ont besoin d'être restaurées ou réhabilitées. Le parc automobile est peu fourni et compte plusieurs véhicules en panne du fait du relief très accidenté.

Du fait de son relief très accidenté la wilaya est, fortement, enclavée, toutefois une route bitumée, longue de 600 km, assure la desserte de la capitale régionale à partir de la capitale Nouakchott en passant par les wilayas du Trarza et du Brakna.

## 2.1 Milieu physique

La wilaya du Tagant est située entre le 17<sup>ième</sup> et le 18<sup>ième</sup> parallèles Nord et le 11<sup>ième</sup> et le 13<sup>ième</sup> méridiens Sud. La wilaya est limitée au Nord par l'Adrar, à l'Est et au Sud-est respectivement par le Hodh- El -Charghi et le Hodh El Gharbi, au Sud par l'Assaba et à l'Ouest par le Brakna.

Elle s'étend sur une superficie de 98 340 km<sup>2</sup>, soit 9,5% de la superficie de la Mauritanie qui est de 1 030 700 km<sup>2</sup>.

La Wilaya compte trois moughataa : Tichit, Moudjéria et Tidjikja et 10 communes réparties comme suit : Tichitt (2), Moudjéria (3) et Tidjikdja (5).

La moughataa de Tidjikdja compte, à elle seule, la moitié des communes de la wilaya dont elle est, aussi, la capitale régionale.

Le découpage de la wilaya en moughataa, communes, localités et superficie est illustré au niveau du tableau suivant :

**Tableau 1 : Découpage administratif du Tagant (moughataa, commune, localité, superficie)**

Moughataa	Communes	Nombre de Localités	Superficie en Km <sup>2</sup>
<b>Moudjéria</b>		<b>109</b>	<b>11 960</b>
	Moudjéria	2	
	N'Beika	53	
	Soudoud	44	
<b>Tichit</b>		<b>14</b>	<b>67 120</b>
	Tichit	2	
	Lekhcheb	12	
<b>Tidjikja</b>		<b>127</b>	<b>19 260</b>
	Tidjikdja	30	
	El Wahat	22	
	Tensigh	26	
	Boubacar Ben Amer	30	
	Lehsira	19	
<b>3</b>	<b>10</b>	<b>250</b>	<b>98 340</b>

Le relief est très accidenté et constitué d'un massif montagneux aux alentours de Tidjikja, qui a donné son nom à la Wilaya. Ce massif se prolonge vers l'Est en un éperon rocheux : le Dhar de Senn et le Dhar de Tichit. Cet ensemble montagneux sépare la majeure partie sablonneuse de l'Adafar au Nord et celle de l'Aouker au Sud.

On peut encore différencier trois secteurs naturels que sont le Tagant occidental, le Tagant central et le Tagant oriental. Ce dernier secteur naturel occupe, à lui seul, près des deux tiers de la superficie de la Wilaya. Le Tagant occidental est la partie la plus élevée du massif dont Lehsira, au Sud, constitue le sommet le plus élevé. Le Tagant central est axé sur l'oued Tidjikdja où les ressources en eau sont, souvent, assez limitées en raison de l'utilisation qui en est faite.

Le Tagant oriental, qui représente plus des 2/3 (deux tiers) de la superficie de la wilaya du Tagant, correspondant approximativement à la Moughataa de Tichitt, est de loin le plus défavorisé des trois zones du point de vue hydraulique. Sur le plan agro-écologique, la superficie de la Wilaya est dominée par la zone sahélienne (40%) en plus des zones désertique (30%) et saharo-sahélienne (30%). Actuellement, 70% de la surface de la wilaya du Tagant se trouve sous un climat désertique ou saharien.

Sur le plan de la pluviométrie, la Wilaya est l'une des moins arrosée comparativement aux autres Wilayas du pays. Les précipitations moyennes annuelles des décades après les sécheresses y sont de 150 mm en moyenne dans le Sud (Achram). Leur volume décroît rapidement du Sud vers le Nord pour rester inférieur à 100 mm/an en moyenne dans le Nord avec une assez forte variabilité.

**Tableau 2 : Evolution de la pluviométrie au Tagant selon les Stations**

Année	Moudjéria	Moudgéria (N'Beika)	Tidjkdja
1999	229	91	57
2000	217	18	89
2001	233	40	49
2002	235	18	66
2003	399	184	114
2004	184	64	76
2005	194	46	62
2006	133	38	85
2007	65	40	56
2008	288	74	104
2009	202	88	98

**Source :** Agrhymet, Direction de l'Agriculture/ MDRE.

**Tableau 3 : Pluviométrie selon certaines stations**

Station	Année 2010	Année 2011
Tidjkdja	265,5 mm	99,9 mm
Ghouliya	210,0 mm	71,5 mm
Rachid	154,5 mm	50,0 mm
Moudjéria	161,2 mm	79,5 mm
N'Beika	184,0 mm	63,0 mm
Achram	266,6 mm	127,6 mm
Tichitt	123,9 mm	13,3 mm
Lekhcheb	138,75 mm	45,5 mm

**Source :** Délégation MDR Tagant 2011.

Par rapport à l'année 2010, l'année 2011 est une année déficitaire en pluies. Toutes les stations ci-dessus ont enregistré un déficit. Les températures sont caractéristiques d'un climat continental : les minima sont de l'ordre de 17°C (janvier) et les maxima dépassent les 42°C (mai – juin). Pour Tidjkdja, la moyenne annuelle des températures est de 22°C pour les minima et 35°C pour les maxima. Les vents dominants sont ceux du Nord-Est, particulièrement desséchants (Harmattan).

Les sols sont, généralement, peu évolués et ne comportent qu'une teneur insignifiante en matière organique. La majorité des sols est recouverte de dépôts alluviaux ou éoliens plus ou moins épais. Sinon, il s'agit généralement de sols minéraux bruts compacts ou meubles sans intérêt agronomique. Ce n'est que dans les zones basses, les plaines et les cuvettes d'inondation (telles que le Tamourt Enaaj), que se développent deux types de sols évolués et aptes à la conduite d'activités agricoles productives.

L'exploitation des ressources en eau au Tagant se limite pour l'essentiel aux nappes (Tamourt Enaj et Adaver) qui sont alimentées par les pluies et ont un niveau statique qui se situe à quelques mètres en dessous du sol en fonction de l'altitude et du contexte hydrogéologique.

Au sud de la wilaya, les nappes de surface sont exposées à l'épuisement rapide au niveau des puits. En plus de ces ressources superficielles, une autre ressource est localisée dans les couches de gré infracambrien qui constituent le remplissage du bassin de Taoudenni, dans sa partie occidentale. Cette partie couvre le Tagant actuel où existent des nappes artésiennes peu connues liées au système de fissurations.

Aussi, les études qui restent, présentement, limitées ont, cependant, permis de localiser les nappes suivantes :

- La nappe de dolomie qui s'étend du pied de la falaise jusqu'à Guérou (Assaba) passant par Achram Diouk et Syassé. Les caractéristiques de cet aquifère ne sont pas déterminées, car il n'y a jamais eu d'essai de pompage de longues durées permettant de les déterminer. Seulement les données de quelques forages dans la zone d'Achram Diouk ont permis d'avoir des indications élémentaires;
- La nappe alluviale de la dépression de la Tamourt Enaj qui a bénéficié de quelques études hydrogéologiques et hydrologiques grâce auxquelles ses caractéristiques ont pu être déterminées. Cette nappe est constituée par des formations alluviales récentes où l'on distingue les sables du quaternaire ancien dans la vaste plaine de la Tamourt. Il s'agit ici de stratification alternée de sables très argileux, de sables et graviers en dessous desquels se trouvent des argiles intercalées entre les couches de sable. Dans la plaine de N'Beika, 10 forages ont été réalisés par la SASIF en 1995 et leurs essais de pompage ont été interprétés;
- La nappe de grès et pyélites du plateau du Tagant aquifère au niveau des fractures se caractérise par un faible débit de 1 à 14 m<sup>3</sup>/h, un niveau statique variant entre 7 et 10 m avec un rabattement de l'ordre de 20 m.

Sur le plan de la flore, la végétation du Tagant peut être classée en deux types: Type saharien et type saharo sahélien et sahélien.

Le type saharien se rencontre dans la partie septentrionale du plateau, il est caractérisé par des steppes arborescentes, noyées parfois dans d'immenses déserts de sable qui s'étendent à perte de vue.

Cette zone comporte des formations végétales très discontinues dominées par des espèces herbacées adaptées à ces milieux et très appréciées par les camélidés et les petits ruminants. On peut rencontrer, dans ces milieux, le *Maerua crassifolia* sous forme de reliques.

Le type saharo sahélien et sahélien: se trouve dans la partie sud du plateau, il est caractérisé par des formations végétales où dominent les mimosacées dans toute leur diversité.

Ces formations végétales, extrêmement importantes dans les zones humides pour l'écho-système, subissent une forte pression de la part des populations riveraines (ex : Tamourt Na'aj). D'autres formations végétales, composées de plusieurs espèces notamment *Acacia raddiana*, *Acacia flava*, *Ziziphus mauritiaca*, *Balanites aegyptiaca*, *Caparis decidua*, *Grewia tenax*, *Boscia senegalensis*, *Calotropis procera*, *Leptadenia pyrotechnica*, peuplent les zones alluvionnaires et les divers oueds de la wilaya.

Les rochers que l'on rencontre sont, le plus souvent, peuplés d'arbustes tels que *Combretum aculeatum*, *Commifera africana* et *Boscia senegalensis*. Les sables mobiles sont colonisés



essentiellement par deux graminées vivaces : *Aristida pungens* et *Panicum turgidum*, ainsi que par des espèces herbacées annuelles comme le *Cenchrus biflorus*, le *Cyperus cruentus* et le *Colocynthis vulgaris*.

Les sables plus mobiles permettent la croissance et le développement d'arbres et d'arbustes notamment l'*Acacia tortilis* et le *Balanites aegyptiaca*.

Le Tagant compte trois forêts classées, il s'agit de :

- La Forêt d'El Mechra : 950 ha
- La Forêt de Legdeim : 450 ha
- La Forêt de Tintane : 550 ha

Ces trois forêts classées couvrent une superficie de 1950 ha et sont localisées dans la moughataa de Moudjéria. En dépit des efforts de protection fournis par les services de l'environnement, ces forêts subissent de plus en plus et l'action néfaste de l'homme et des facteurs climatiques défavorables.

Le milieu est fragile et menacé de dégradation par la sécheresse, le surpâturage et la coupe abusive des arbres. Des espèces telles que *Acacia Sénégal*, *Andasonia digitata* et *Dalbergia melanoxylon* se sont raréfiées depuis plus d'une vingtaine d'années. Ces deux dernières n'existent au niveau de la wilaya que sous forme de pieds isolés.

Sur le plan de la zone humide, La wilaya compte une vaste zone humide constituée par la Tamourt En N'aaj.

Cette zone recèle d'importantes potentialités hydriques et agricoles. En effet les zones alluvionnaires qui la bordent, constituent de très bonnes terres agricoles qui sont cultivées parfois en niébé, blé et maïs. La tamourt étant le réservoir naturel des eaux de ruissellement de la plupart des grands oueds du Tagant, abrite une biodiversité riche et variée.

Les endroits de prédilection de cette biodiversité sont Matmata (en amont de la tamourt) et Guebou (en aval de la tamourt).

A Matmata vit, dans ses eaux, une espèce de crocodile qui constitue une grande curiosité scientifique.

En effet, ils sont nombreux ceux qui tentent de comprendre comment ces sauriens, vivant habituellement dans les grands fleuves d'Afrique (Nil, fleuve Sénégal etc.) peuvent – ils se retrouver là, loin de leur habitat naturel ? Les eaux de Guebou sont quant à elles poissonneuses. On y pêche des Tilapias et des Silures.

Elles constituent, également, une réserve alimentaire pour de nombreux oiseaux d'eau, notamment les limicoles, les canards, les vanneaux etc. L'importance économique de la zone doit amener les autorités compétentes à la classer site RAMSAR, d'importance particulière pour la faune sauvage. Il devient impératif de procéder, chaque mois de janvier de l'année, au dénombrement aussi bien terrestre qu'aérien des zones humides de la wilaya, afin de déterminer une tendance sur l'effectif évolutif des espèces aviaires.

En matière de faune, la diversité du relief et du paysage, fait du Tagant, un sanctuaire de prédilection d'une faune sauvage comprenant les phacochères, les hyènes et les chacals. Les premiers constituent de véritables ennemis pour les cultures, et les deux derniers font payer aux éleveurs un lourd tribut. Ils font l'objet de campagnes de destruction de la part des services

vétérinaires qui emploient à cet effet de la strychnine. La présence de gazelles est, même quelquefois, signalée dans deux endroits de la région : Dhar Tichitt ; et Lehseira (arrondissement de Ghoudiya). Ces espèces sont très recherchées et chassées pour leur viande, devenue depuis quelques années assez rare. La wilaya compte également diverses autres espèces animales qui vont de l'écureuil des palmiers (*Epixerus ebii*) aux ratels (*Mellivora capensis*).

La faune aviaire comprend :

- Des espèces locales, par exemple la grande outarde arabe (*Otis arabs*), l'outarde danham (*Neotis denhami*) et diverses espèces de tourterelles, des corbeaux pies (*Corvus albus*) etc.
- Des migrateurs à travers le sahara. Selon la station ornithologique suisse basée à Ouadane, et disposant d'une antenne à Tichitt il a été révélé en 2003, la migration d'un certain nombre d'oiseaux, notamment les passereaux à travers le sahara. Parmi ces passereaux on peut citer : le Gobe mouche à bec jaune (*Muscicarpa striata*), le Pouillot Fitis (*Phylloscopustrochilus*) Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) etc.
- Des migrateurs paléarctiques (oiseaux d'eau) : Ces espèces d'oiseaux affectionnent, régulièrement, les mares permanentes ou temporaires. Elles viennent, très souvent, s'y nicher ou s'y alimenter. Ces zones humides peuvent constituer des quartiers d'hiver pour ce genre d'espèces d'oiseaux rares. La majorité de ces espèces sont des limicoles. On peut rencontrer entre autres : Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Grande aigrette (*Egretta alba*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Ombrette (*Scopus umbretta*), Héron garde bœuf (*Ardeola ibis*), Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*), Cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*) etc.
- En plus de cette faune, la wilaya du Tagant compte une diversité de rapaces tels que : Gyps de ruppell (*Gyps rueppellii*), Gyps africain (*Gyps bengalensis*), Vautour palmiste (*Gypohierax angolensis*), Aigle pêcheur (*Haliaeetus vocifer*), Aigle ravisseur (*Aquila rapax*) etc...

La destruction de la végétation des dunes et des substrats d'apports éoliens s'accompagne de la remise en mouvement du sable et de son accumulation dans des zones où sa présence peut se révéler particulièrement inopportune pour toute tentative de développement socio-économique durable dans ces zones.

## 2.2. Opportunités et contraintes du milieu, vocations des territoires

### 2.2.1 Opportunités

L'électrification de la capitale régionale du Tagant ainsi que celle de N'Beika, de Tichit, de Moudgéria et d'Achram, la construction, actuellement en cours, de la route Tidjikja - Atar et celle annoncée Tidjikja - Kiffa, la réorientation de la mission du Centre de Formation Professionnel (CFPP) et la reprise du tourisme, constitueront, pour la wilaya, des atouts majeurs et de grandes opportunités d'emploi pour les nombreux sans emplois présents dans les trois moughataas.

Cette combinaison de facteurs prometteurs pour le développement local favorisera, sans nul doute, l'éclosion d'activités diverses dans le domaine de la menuiserie métallique, de la mécanique, de l'artisanat, de la restauration, de la maçonnerie etc.

Cette tendance à l'évolution des indicateurs, à l'amélioration des équipements et des infrastructures structurantes devra, nécessairement, s'accompagner de mesures concrètes susceptibles de promouvoir le développement de la wilaya, notamment les infrastructures de base telles que routes, ainsi que structures sanitaires, éducatives ou d'approvisionnement en eau.

### 2.2.2 Contraintes

Malgré ces opportunités, la wilaya est confrontée à plusieurs contraintes :

- Contraintes climatiques : Précipitations faibles et irrégulières ;
- Contraintes hydriques : La nature du relief ne facilite pas la maîtrise des eaux de surface ;
- Contraintes pédologiques : Les sols cultivables sont limités ;
- Contraintes techniques : Pratiques culturelles peu évoluées ;
- Contraintes socioéconomiques : Litiges fonciers, exode rural, main d'œuvre limitée ;

### 2.2.3 Vocations des territoires de la wilaya du Tagant

Selon le découpage naturel de la wilaya, on a les zones suivantes :

- La zone ouest (correspondant aux territoires des communes de Soudoud et Moudjéria): peut être qualifiée de zone des barrages, digues et diguettes et élevage
- La zone du centre (correspondant aux territoires des communes de Tidjikja, Tensigh, Boubacar Ben Amer et Nbeika) : zone des oasis, barrages et élevage ;
- La zone du plateau (correspondant au territoire Lehseira) : élevage bovin et ovins
- La zone du nord (correspondant au territoire de la commune d'El Wahat) : Oasis et élevage camelin et caprins,
- La zone Est (correspondant au territoire de la commune de Tichitt) : Oasis et élevage camelin et ovins.

## 2.3 Population de la wilaya

Après une tendance à la baisse observée au cours de la période allant de 1977 à 1988, le Tagant a, depuis, noté une augmentation de sa population. En effet cette population qui était de 74.980 habitants en 1977, est, subitement, passée à 64.908 en 1988 (soit une baisse de -13,4%) avant d'enregistrer une augmentation de 18% (soit 76 620 habitants) en 2000. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie jusqu'à 2010.

Actuellement (estimation 2010) la population du Tagant devrait se situer aux environs de 86 195 habitants contre 81 692 en 2007 (Publication Tagant en chiffres 2008). Sur ce chiffre on dénombrait en 2007, effectivement, 36 664 hommes (45%) et 45 028 femmes (55%) contre 50% d'hommes et 50% de femmes, au plan national. La population du Tagant représente 3 % de la population totale du pays et occupe ainsi le 10<sup>ème</sup> rang au plan national. La wilaya est plus peuplée que les trois wilayas du nord à savoir : l'Inchiri (11 500 hbts), le Tiris Zemmour (41 121 habitants) et l'Adrar (69 542 habitants).

**Tableau 4 : Evolution de la population da la Wilaya sur la période 2000-2010.**

Sexe	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Masculin	36 331	36 119	35 991	35 947	35 987	36 120	36 345	36 664	36 142	37 022	38 163
Féminin	40 289	40 892	41 513	42 160	42 829	43530	44260	45028	46 004	47 108	48 032
Total	76 620	77 011	77 504	78 107	78 816	79 650	80 605	81692	82 146	84 130	86 195

Source : RGPH 2000/Projection démographique 2001-2015

La densité en 2010 est de l'ordre de 0.88 habitant au km<sup>2</sup> contre 0.78 habitant/km<sup>2</sup> en 2000. Le tableau suivant donne la répartition de la densité et de la population pour les trois Moughataas.

**Tableau 5 : Répartition de la densité et de la population du Tagant par Moughataa**

Moughataa	Pop 2010	Pop 2007	Pop 2000	km <sup>2</sup> (sup)	Densité 2010	Densit. 2007	Densit. 2000
Moudjéria	42 586	39 104	36 218	11 960	3,5	3,3	3,1
Tichitt	5 455	4 933	4 642	67 120	0,1	0,1	0,1

<b>Tidjikja</b>	38 154	37 655	35 760	19 260	2,2	2,0	1,8
<b>Total</b>	<b>86 195</b>	<b>81 692</b>	<b>76 620</b>	<b>98 340</b>	<b>0,88</b>	<b>0,83</b>	<b>0,78</b>

Source : Tagant en chiffres 1995 – 2007 /Projection démographique2001-2015

La tranche d'âge comprise entre 15 et 59 ans représente 48,1% de la population de la wilaya, contre 52,7% sur le plan national.

Ce qui confirme, effectivement, que la population du Tagant est, légèrement, moins jeune que la moyenne nationale : les moins de 15 ans représentent 46,6% contre 42,6% sur le plan national. Les personnes âgées (60 ans et plus) constituent 5,3%.

Le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) au Tagant est de l'ordre de 90,18% contre 98,05% sur le plan national. D'ailleurs, ce taux chute sensiblement au niveau de la tranche d'âge de 15 à 59 ans pour se retrouver à 79,71%, ce qui dénote d'une émigration masculine adulte importante. Le taux de croissance annuel moyen de la population est de 1,3% contre 2,4% au plan national.

La taille moyenne des ménages est de 5,6 contre 5,9 au niveau national. Le pourcentage des hommes célibataires à 50 ans est de 3,5% contre 4,2% au niveau national, celui des femmes célibataires à 50 ans est de 7,2% contre 4,2%.

Le taux d'analphabétisme affiche un taux de 51,7% contre 46,9% au plan national.

Sur le plan des flux migratoires, devant l'absence de données statistiques sur les flux migratoires, le diagnostic s'est contenté des constats empiriques. Il indique que les flux migratoires constatés, à l'instar des autres Wilayas du pays, s'opèrent essentiellement vers Nouakchott pour des raisons d'étude ou de recherche d'opportunités d'emploi. A cela s'ajoutent :

- Des migrations saisonnières vers Nouakchott en provenance des départements de Moudjéria, Tidjikdja et Tichit, particulièrement chez les hommes et parfois des familles entières,
- Des flux migratoires vers Kiffa en provenance, essentiellement, des communautés du département de Tidjikdja et
- Des migrations saisonnières d'hommes jeunes (moins de 40 ans) sans qualification qui partent pour 4 à 5 mois entre la fin des récoltes et l'hivernage pour travailler dans diverses activités temporaires et des migrations d'hommes qui s'installent dans les villes de façon permanente sans leurs familles, et exercent souvent des métiers requérant une spécialisation (Réparation véhicules, infirmiers, orfèvres,...)

## 2.4. Mode de vie et utilisation des ressources naturelles environnementales

L'aridification naturelle de plus en plus grande de la wilaya et la détérioration progressives des conditions de vie des populations rurales ont poussé celles-ci à abandonner leurs villages pour s'installer définitivement dans les grandes agglomérations de la wilaya du Tagant à la recherche des conditions meilleures d'existence.

C'est ce qui explique, en grande partie la croissance rapide au niveau de la wilaya du Tagant des populations sédentaires au détriment des populations nomades inversant, ainsi la tendance des années 60 et 70.

Celles-ci représentaient en 2000 8,16 % contre 11,72 % en 1988 et contre en moyenne plus de 90% les années 60. Cette sédentarisation a été un facteur accélérateur des bouleversements des systèmes traditionnels à travers une pression quasi permanente sur les ressources naturelles pour la satisfaction des besoins alimentaires, énergétiques, pastoraux, etc.

## 3. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES

### 3.1. Les transports et télécommunications

La wilaya du Tagant manque, cruellement, d'infrastructures routières et ce malgré sa position stratégique de charnière entre le nord et le sud et l'est et l'ouest. La wilaya dispose de 210 km de routes interurbaines revêtues (bitumées) et 10 km de voirie à Tidjikdja. Ce qui fait que le taux d'équipement en route bitumée de la wilaya est de l'ordre 2,1 ml/km<sup>2</sup>, contre un ratio national de 2,5 ml/km<sup>2</sup>.

Le système de transport inter-moughataa du Tagant et le trafic inter régions, exploite un réseau d'environ 1 010 km, en grande partie à praticabilité très difficile, à cause de la nature du relief rocheux de la région et de la topographie du terrain. Le transport de voyageurs entre la capitale régionale et Nouakchott vient d'être renforcé par une compagnie de minibus qui assure, hebdomadairement, la desserte.

La construction en cours de l'axe bitumé Tidjikdja-Atar et celle annoncée de Tidjikdja-Kiffa –Sélibabi - Mali, ne manqueront pas, à leur achèvement, de développer, considérablement, le trafic routier à travers le Tagant, mais aussi, de créer un environnement propice au développement du commerce intérieur, interurbain et interrégional.

Les études du projet de route Tidjikdja-Ghoudiya-Boumeid-Kiffa-Kankossa-Ould Yengé-Sélibabi jusqu'à la frontière avec le Mali sont achevées. Une partie de ce tronçon (Kiffa-Kankossa) financée par la BID, est en cours de réalisation. Quant à celles relatives au projet de route Tidjikdja – Tichitt, elles pourraient intervenir en 2012 sur financement du budget de l'Etat.

### **3.1.1 Importance du secteur transport pour la wilaya**

Le Tagant, une région plus ou moins éloignée (600 Km) des grands centres d'approvisionnement et de débouchés pour ses produits, voit toutes ses productions pénalisées par des frais de transport excessifs.

Région essentiellement rurale, les problèmes touchant à la commercialisation du bétail et des produits agricoles sont d'une importance capitale pour l'économie régionale.

L'élevage et l'agriculture représentent l'essentiel de l'exportation régionale. Par ailleurs, c'est à partir du Sud-ouest que se fait l'essentiel des échanges, notamment l'exportation du bétail et des produits agricoles vers Nouakchott.

De Nouakchott, la Wilaya est ravitaillée en produits vivriers, produits manufacturés, carburant et matériaux de construction.

La FNT (Fédération Nationale des Transporteurs) n'ayant plus de bureau fonctionnel dans la wilaya, il est très difficile d'obtenir des chiffres fiables sur le trafic mensuel ou annuel (nombre de véhicules, tonnages transportés, nombre de passagers, etc.).

Il convient de souligner qu'en plus du trafic de la région, les installations de transport de la région sont exploitées par le trafic de transit à destination du grand nord et bientôt en provenance du Nord et du Nord – Ouest avec la nouvelle route bitumée Atar – Tidjikdja qui sera, normalement, achevée d'ici 20 à 24 mois.

### **3.1.2. Moyens de transport**

Le parc motorisé exploité par le système de transport au niveau du Tagant peut être subdivisé en trois groupes distincts :

- Véhicules de transport urbain et communal (véhicules légers à cabines pour les personnes et camionnettes pour les marchandises, quelques camions). Ces moyens sont permanents dans la région (propriétaires locaux, réparations et entretien sur place, etc.). A cause de l'état des

pistes, l'usage de la plupart de ces moyens est, généralement, réservé à l'axe bitumé Tidjikdja – Nouakchott ;

- Véhicules de transport interurbain mixte (personnes et marchandises, type véhicules 4 x 4 pick-up). Ces véhicules sont exploités pour tout type de transport et dans toute la région, sur les pistes difficiles et pendant la période d'hivernage ;
- Véhicules à destination ou en provenance de Nouakchott (généralement des poids lourds transportant des marchandises).

Dans le but d'obtenir des données explicatives du système de fonctionnement de l'offre et de la demande sur les services de transport dans la région, il a été nécessaire de procéder à une analyse quantitative et qualitative des moyens motorisés exploités dans la région.

Faute de données statistiques fiables sur les moyens de transport, il n'est pas possible de distinguer les moyens résidants de ceux en transit ou en exploitation temporaire. Et même les données sur le parc à usage urbain n'ont pu être acquises de manière suffisamment fiable.

Il est, toutefois, évident que le trafic vers la wilaya demeure faible, faute de besoins en transactions commerciales d'envergure et à cause du coût élevé.

Le PNT de 2005 a estimé que l'âge moyen des véhicules est situé entre 10 et 25 ans toutes catégories confondues.

Cependant, selon leurs conditions d'exploitation, la durée de vie effective en état des véhicules à usage non personnel, à l'exception des poids lourds, ne dépasse généralement pas les 8 ans.

En effet, la qualité d'un parc automobile dépend de la qualité initiale des matériels à l'acquisition, mais aussi et surtout de l'usage qui en est fait.

La quasi absence de formation professionnelle tant au niveau de la conduite et de l'usage des véhicules que de leur entretien, participe très largement à la dégradation rapide de l'état du parc et à sa détérioration sur le plan national et régional.

Le premier critère de choix des véhicules de transport reste de loin la robustesse, requise par les professionnels de transport, pour résister aux conditions d'exploitation difficiles (état des pistes et des routes, climat, besoins en capacité, ...).

Ce contexte explique le choix des transporteurs d'investir dans du matériel de seconde main plutôt que dans du neuf.

L'examen des prix de revient des véhicules montre le peu d'intérêt économique et financier donné par un matériel neuf.

L'argument donné par les transporteurs est, à juste titre, que les véhicules neufs ou de seconde main « cassent » de la même manière et que le prix des pièces détachées et des réparations sont les mêmes dans les deux cas (PNT 2005 --TYP SA - CEE).

Toutefois, le taux d'immobilisation des véhicules pour cause de panne assez élevé, est probablement une des raisons du faible taux d'utilisation des véhicules, et donc de la hausse des prix.

En effet, les véhicules sont, surtout, réparés, seulement, quand ils sont immobilisés pour cause de panne.

La notion d’entretien préventif semble en général une pratique inconnue. Compte tenu des conditions d’exploitation, particulièrement difficiles, la fréquence des réparations fait que les véhicules doivent rester dans un état mécanique, relativement bon, tout au long de leur vie technique. C’est l’avantage de la visite technique.

L’analyse qualitative du parc a portée sur la typologie des moyens utilisés, sur leur état mécanique et l’environnement d’exploitation, ainsi que sur les avantages et les inconvénients de leur usage dans le contexte actuel.

Pour répondre à leurs besoins en déplacement, les populations du Tagant utilisent les moyens suivants : les animaux, les charrettes, les véhicules légers à cabines, les camionnettes à cabine simple, les minibus et cars à capacité moyenne, les véhicules tout terrain à double ou simple cabine, les camions, camions bennes et rarement camions semi-remorques. En général, chacun de ces moyens est utilisé pour une exploitation adaptée au contexte et suivant des paramètres prédéterminés (état mécanique, origine du besoin, itinéraire, distance, accessibilité, abordabilité, etc.).

Le tableau suivant donne une comparaison entre les avantages et les inconvénients des différents moyens utilisés pour le transport interurbain dans la région :

**Tab eau 06 : Avantages et inconvénients des différents moyens de transport**

	<b>MOYEN</b>	<b>USAGE</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>INCONVENIENTS</b>
1	Véhicules Tout Terrain 4x4 (1 à 2 cabines)	Transport interurbain des personnes et des marchandises	Grande capacité, robuste, rapide, fiable, pratique	Chère, consommation excessive de carburant, réparation à Nouakchott
2	Minibus, Cars	Transport interurbain des personnes	Grande capacité, abordable, pratique	Fragile, vétuste, peu sécuritaire,
3	Camions remorques	Transport interurbain des matériaux et marchandises	Grande capacité, robuste, fiable, pratique	Consommation excessive de carburant, réparation à Nouakchott
4	Véhicules légers à cabines	Transport urbain des personnes (taxi)	Abordable, pratique	Fragile, vétuste, peu sécuritaire, nécessite pistes en bon état, pannes fréquentes, distances courtes,
5	Charrettes	Transport urbain des matériaux et produits, accessoirement des personnes	Bon marché, disponible,	lente, non sécuritaire, peu pratique, salubrité, distances très courtes,

### 3.1.3 La densité du réseau routier

Les distances entre les 3 moughataas du Tagant sont données à titre indicatif au niveau du tableau ci-dessous.

Cependant, la notion de distance reste ici très relative, sans la prise en compte du temps de parcours, extensible, à cause de l’état des pistes, leur praticabilité, ainsi que l’état des moyens utilisés.

**Tableau 07 : Distances entre les différentes moughataas du Tagant**

MOUGHATAA	TIDJIKJA	MOUDJERIA	TICHITT
TIDJIKJA	-	140	250
MOUDJERIA	140	-	390
TICHITT	250	390	-

Source : Délégation Régionale de l’Habitat et de l’Urbanisme ex – Subdivision Régionale de l’Equipement (SRE)

Les transports de la région empruntent, actuellement, des axes de pistes régionales et inter régionales, pour une longueur totale de 1 010 km :

**Tableau 08 : Longueur, nature et état des liaisons entre différentes localités du Tagant**

N°	LIAISON	LONGUEUR	NATURE	ETAT
1	Tidjikdja - Moudjéria - Sangrava	210 km	Bitumée	Bon état (axe Tidjikja – Nouakchott)
2	Tidjikdja – Rachid	40 km	Naturelle	Praticabilité difficile, mauvais état
3	Tidjikdja – Tichitt	250 km	Naturelle	Praticabilité difficile, mauvais état
4	Iguevane – El Ghoudia	50 km	Aménagée, m.état	Praticabilité très difficile, mauvais état
5	Letvetar – Achram	40 km	Naturelle	Praticabilité difficile, mauvais état
6	Autres dessertes	420 km	Naturelle	Pistes vers l’Assaba, l’Adrar et le Hodh : Praticabilité difficile, mauvais état
Longueur réseau :		<b>1 010 km</b>		

Source : Délégation Régionale de l’Habitat et de l’Urbanisme ex – Subdivision Régionale de l’Equipement (SRE)

### 3.1.4 Aéroport régional

Au plan des infrastructures existantes, la wilaya dispose d’un aéroport à Tidjikdja, situé au nord et à quelques encablures de la ville qui a été construit depuis le milieu des années soixante.

Cet aéroport a été agrandi et équipé pour recevoir des avions des compagnies de transport aérien et des avions en détresse.

Les avions de l’ex compagnie aérienne nationale AIR Mauritanie assuraient, régulièrement, il n’y a pas longtemps encore, la desserte entre Nouakchott et Tidjikdja.

Avant la réalisation de la route bitumée, l’avion était le moyen de transport phare pour les habitants de la wilaya, en général et pour ceux de Tidjikdja en particulier.

### 3.1.5 Infrastructures de télécommunication

La wilaya dispose à l’instar des wilayas du pays, d’une station terrienne de télécommunication par Satellite qui permet, ainsi, de communiquer avec le pays et le reste du monde.

Grâce à la station terrienne de télécommunication par Satellite, les habitants de la capitale régionale Tidjikdja et sa périphérie peuvent capter les émissions de la radio nationale en modulation de fréquence et de la télévision nationale.



Depuis 2011, la région vient d'être dotée d'une radio de proximité qui émet en modulation de fréquence. En plus de ces stations, on peut noter la présence de trois opérateurs de la téléphonie mobile qui sont Mauritel Mobiles, Mattel Mobile et Chinguitel Mobile.

La wilaya du Tagant bénéficie, aussi, des services de l'internet assurés par Mauritel qui n'est plus le seul opérateur en raison des nouvelles dynamiques de développement des clés USB et autres formules en attendant, peut être d'ici quelques années, la fibre optique. Sur le plan des télécommunications, la wilaya du Tagant est, assez, bien couverte par le réseau national audiovisuel et de télécommunication.

### **Encadré 2 : Télécommunications**

**Nom de la wilaya : TAGANT**

**Population** : estimation ONS : 86 195 Habitants en 2010

#### **TELECOMMUNICATIONS**

##### **Les indicateurs**

Télé-densité du téléphone fixe	5,05 lignes pour 1000 habitants
Télé-densité du téléphone mobile	17,28 lignes pour 1000 habitants
Télé densité totale	22,33 lignes pour 1000 habitants
Nombre de cabines GMPCS	15
Nombre de BTS	2
Champ de couverture (en termes de population)	140 210
Nombre de télé-centre	12
Recettes en téléphonies fixe	11 000 000
Volume investissement en téléphonie fixe	312 000 000
Recettes en téléphonies mobiles	96 607 008
Volume investissement en téléphonie mobile	41 200 000

#### **INTERNET**

##### **Les indicateurs**

Débit de la liaison Internet :	64 Kbps
Calculer le ratio : débit/population de la wilaya	0,000835291

Nombre de cybercafés	2
Nombre de sites web	0
Nombre d'abonnés par RTC ou autres	22
Nombre d'internautes	45

#### **INFORMATIQUE**

##### **Les indicateurs**

Nombre d'ordinateurs	47
Calculer le ratio : nombre ordinateurs/100 personne	0,061341686
• Nombre d'ordinateurs dans le secteur public	12
• Nombre d'ordinateurs dans le secteur privé	35
Effectif des informaticiens (ingénieurs, analystes, programmeurs, techniciens)	2
Nombre de sociétés informatiques de proximité	0

## **3.2 Infrastructures et équipements énergétiques**

### **3.2.1 Infrastructures en électricité**

Au plan national et à titre indicatif, la capacité en énergie thermique installée actuelle (année 2011) en Mauritanie est de l'ordre de 280,22 Mégawatts, répartie comme suit :

- SOMELEC (145,82 MW) ;
- SNIM et autres miniers, notamment TMLSA et MCM (105,4 MW).

A cela il faut ajouter 35 MW d'Hydroélectricité en provenance du barrage hydroélectrique de Manantali dans le cadre de l'OMVS (productible de 15 % disponible depuis fin 2002).

A titre indicatif, en 1998 par exemple, la puissance électrique installée en Mauritanie qui a été multipliée par deux en dix ans était de l'ordre de 153 MW répartie, respectivement, entre 80 MW pour l'ex - SONELEC (scindée en 2 entités, SOMELEC-Electricité et SNDE-Eau, depuis 2001) et 73 MW pour la seule SNIM (TMLSA et MCM, gros consommateurs, eux aussi, n'existant pas encore).

Pour rappel il faut dire qu'entre 1990 et 2010, le sous-secteur Electricité s'était nettement amélioré en Mauritanie à travers :

- Le renforcement de la capacité de production et l'extension du réseau de distribution vers les quartiers périphériques de Nouakchott et des grandes agglomérations de l'intérieur du pays dont Tidjikdja au Tagant ;
- La réhabilitation de la centrale électrique et l'extension du réseau vers les quartiers périphériques de Nouadhibou ;
- La réhabilitation des centrales et des réseaux électriques d'Atar, Kaédi et Rosso seules villes électrifiées à l'époque avec les deux villes minières de Zouerate et d'Akjoujt
- L'électrification de 13 villes secondaires en particulier les 6 autres capitales régionales restantes dont Tidjikja la capitale du Tagant.
- L'électrification de 17 localités par un système électrique thermique (Bassiknou, Djiguenni, Kobenni, Kankossa, Bababé, Maghama, R'kiz, Mederdra, Keur Macene, Oudane, Aoujeft, Aïn Ehl Taya, Oualata, Tamchekett, Rachid, Tichit, Bir Moghrein) qui a bénéficié à deux localités du Tagant : Rachid et Tichit ;
- La mise en œuvre de programmes d'électrification décentralisée des localités à l'intérieur du pays dont Achram par exemple au niveau de la wilaya du Tagant.

L'électricité thermique en Mauritanie est, toujours, restée l'apanage du seul milieu urbain et semi-urbain jusqu'à une date très récente (2011) avec l'électrification de l'axe de la route de l'espoir reliant Magta Lahjar à Kiffa ce dont a bénéficié Achram à partir de la centrale d'El Ghaira.

En milieu rural, par contre, l'électrification, essentiellement, d'origine solaire ou éolienne, est restée très timide, avec seulement une vingtaine de villages électrifiés sur un total de plus de 3.000 localités pouvant, potentiellement, être électrifiés en dual, thermique, éolien ou solaire. C'est ainsi qu'il est constaté que le nombre d'abonnés au niveau national est passé de 30.000 en 1995 à 58.000 en 1997, soit une croissance de 93 %. Actuellement ce chiffre a dépassé de très loin les 150 000 abonnés y compris ceux de la SOMELEC et des autres opérateurs spécialisés (APAUS, ADER, etc ...) très actifs au niveau de l'électrification décentralisée en Mauritanie.

La wilaya du Tagant compte, actuellement, 5 localités électrifiées. Il s'agit de Tidjikdja, N'Beika, Achram, Rachid et Tichit. La centrale électrique de N'Beika est équipée de deux groupes électrogènes d'une puissance installée globale de 160 kw (Groupe1 100 kw ; Groupe2 60 kw).

La localité de Tichit est équipée de 3 groupes électrogènes d'une puissance totale installée de 80 kw dont deux groupes de 20 kw chacun.

L'électrification de la ville de Moudjéria est en cours d'achèvement, en effet la centrale et le réseau sont achevés et leur réception est prévue le 28 novembre 2011.

S'agissant de la localité de Rachid, elle a bénéficié depuis quelques années d'un mini réseau dans le cadre de l'électrification de certains villages réalisée par l'APAUS. La centrale dispose de trois groupes d'une puissance totale installée de 125 kw (Groupe 1 : 65 kw ; Groupe 2 : 40 kw ; Groupe 3 : 20 kw) L'électrification récente d'Achram, chef lieu de la commune de Soudoud et de ses environs situés sur la route de l'espoir, constitue une innovation, susceptible de créer de nouvelles opportunités notamment en matière d'emplois pour une population jeune désœuvrée.

L'électrification de la localité de Ghoudiya interviendra en 2012, elle bénéficiera d'une centrale solaire. Les centrales électriques des localités déjà électrifiées pourront connaître un système hybride qui emploierait, alternativement, l'énergie thermique et l'énergie solaire pour leur fonctionnement. C'est dans cette optique que la centrale thermique de la ville de Kiffa va connaître,

très prochainement, l'hybridation de son système qui pourrait développer une puissance de 2 mégas watts.

Plusieurs localités du Tagant et de l'Assaba pourront être connectées à ce réseau. La gestion des centrales électriques des communes rurales est confiée aux délégataires privés tandis que celle des moughataas est confiée à la SOMELEC.

### 3.2.2 Infrastructures et équipements en combustibles de substitution

La relation entre les produits pétroliers liquides et la sphère des besoins énergétiques des pauvres est surtout indirecte, sauf pour le pétrole lampant qui contribue directement à l'éclairage des populations pauvres, notamment, en milieu rural et dans les quartiers périurbains non électrifiés. Par contre, le gaz butane, en tant que principal combustible de substitution au bois-énergie, a un lien plus direct avec la sphère des besoins énergétiques des pauvres. La croissance de la demande de gaz butane est restée très forte à cause de la forte subvention du prix de ce combustible.

En Mauritanie il apparaît de plus en plus que la problématique de la « butanisation » des ménages moyens et riches du milieu urbain est très différente de celle envisagée dans le cadre d'une politique de « butanisation » des ménages pauvres qui constituent l'essentiel des populations de la wilaya du Tagant.

L'actuelle politique de prix privilégiant les « prix indexés sur le coût d'approche du gaz butane et de ses équipements utilisateurs » par rapport aux autres indicateurs d'approche fait que, paradoxalement, le coût pour l'utilisateur régional de gaz butane est plus élevé que celui pour l'utilisateur urbain. Cette politique fait que le gaz coûte paradoxalement moins cher dans les agglomérations riches et proches des principaux centres de stockage et d'emplissage fixes (Nouakchott et Nouadhibou) et très cher pour la frange de populations relativement moins riches qui constituent l'essentiel de la population des villes provinciales et du milieu rural.

Ainsi, en Mauritanie, le gaz butane est vendu moins cher aux riches et plus cher aux moins riches même si la problématique énergétique urbaine est caractérisée par une transition énergétique marquée par l'évolution « quasi irréversible » de la substitution du gaz butane au charbon de bois qui constitue le principal combustible et l'essentiel des moyens (bois de chauffe et charbon de bois) des populations du Tagant jusqu'à une date récente. L'investissement initial pour l'acquisition de l'équipement utilisateur pour le consommateur du gaz (bouteille de gaz, réchaud ou cuisinière et accessoires) est certes une contrainte, mais il ne constitue plus, pour autant, un véritable facteur qui bloque le développement de l'utilisation du gaz butane.

La problématique énergétique rurale se révèle plus complexe pour des raisons économique et géographique notamment. L'investissement initial pour l'acquisition de l'équipement utilisateur (bouteille de gaz, réchaud ou cuisinière et accessoires) constitue une véritable contrainte du développement de l'utilisation du gaz butane. A cela s'ajoutent plusieurs autres facteurs : prix de vente du combustible ; absence de véritables réseaux pérennes de distribution. La Mauritanie, comme la plupart des pays sahéliens, était caractérisée par un déficit forestier structurel et généralisé, avec une nette tendance à la diminution des potentialités en ressources ligneuses pour des raisons naturelles et anthropiques.

La couverture forestière ligneuse était d'environ 3,5 millions d'ha (soit 3,5 % du territoire national) dont 0,6 millions d'ha, réellement, accessible et essentiellement localisés dans le bassin du fleuve Sénégal dans la partie sud du pays.

L'ensemble des forêts en Mauritanie avait une capacité théorique de production naturelle (productivité) de seulement 560.000 m<sup>3</sup> bois par an ; alors que le niveau de consommation

nationale atteignait environ 1,3 millions de m<sup>3</sup> bois par an (soit 2,3 fois les capacités naturelles des forêts). L'accès aux ressources forestières à des fins commerciales et circulation des combustibles forestiers étaient (théoriquement) réglementés et soumis à l'acquisition de carte professionnelle et de permis de coupe et de circulation délivrés par les Délégations régionales du Ministère du Développement Rural (MDR) et celui chargé de l'Environnement depuis le milieu des années 2000, moyennant l'acquittement de la redevance forestières. Ce contrôle était, dérisoirement, limité à cause de la faiblesse générale des moyens mobilisés (humain, technique et financier) pour la cause.

Le Plan Directeur de Lutte contre la Désertification (PDLCD) et le Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN-LCD) n'avaient pas donné lieu à des applications susceptibles de désamorcer les tendances lourdes du développement environnemental du pays. Pourtant, la Mauritanie disposait d'un capital d'expériences et d'acquis importants laissés par plusieurs projets sectoriels dont il faut citer à titre indicatif :

- La ceinture verte de Nouakchott 1975/1991 ;
- La Lutte contre l'ensablement et la mise en valeur agro-sylvo-pastorale 1984/1996 ;
- Les Pôles verts 1985/1987 ;
- Le Développement d'Oasis 1985/1996 ;
- L'agroforesterie Assaba 1987/1996 ;
- La Ceinture verte de Kaédi 1990/1992 ;
- La gestion intégrée des ressources naturelles Est Mauritanie 1991/1997 ;
- La protection de l'Environnement et Reboisement villageois 1992/1997 ;
- Le PGRNP des années 90 / 2000 ;
- Le PANE des années 2000;
- Le PDDO actuellement en cours en remplacement du Projet OASIS;
- Le PDRC actuellement en cours en remplacement du Projet PGRNP, etc ....

Les conséquences de la dynamique de la demande de combustibles forestiers (bois de chauffe et charbon de bois) en termes de pression sur les ressources forestières et de déficit forestier induit étaient bien perçues au niveau national et une réelle volonté gouvernementale s'était matérialisée par la définition de trois orientations futures.

En fait, il fallait atteindre certains objectifs à savoir :

- Assurer la couverture des besoins des ménages en combustibles et autres ;
- Favoriser l'utilisation du gaz butane ;
- Protéger les ressources forestières nationales.

Mais, pour diverses raisons plus ou moins élucidées, les nouvelles approches définies à cet effet, n'ont pas été mises en œuvre, comme par exemple :

- La stratégie nationale en matière d'aménagement et de gestion des forêts,
- La stratégie nationale en matière de conservation de la nature ;
- La stratégie définie dans le cadre du RPTES

Ainsi, les tendances lourdes du développement forestier subsistent encore et s'amplifient d'année en année.

L'exploitation des ressources forestières mauritaniennes (pour la production de combustibles ligneux) continue sans un cadre global de développement forestier durable (un vide que le PANE devait combler ou qu'il comblerait en perspective).

Le mode de formation des prix des combustibles forestiers (bois de chauffe et charbon de bois), même multiplié par dix en vingt ans, ne prend pas en compte le coût pour la reconstitution de la ressource (les prix ne sont pas à la mesure de la rareté des ressources forestières ligneuses pour des raisons économiques, socioéconomique et institutionnelle). En effet, la redevance forestière relève encore d'une taxation forestière dérisoire et symbolique qui ne constitue pas un instrument de politique.

L'exploitation du bois comme énergie est, essentiellement, assurée par des opérateurs d'un secteur informel aux contours difficiles à appréhender.

Le poids économique de cette activité est cependant très important et se chiffre en milliards d'ouguiya (UM) par an.

Par exemple, le chiffre d'affaires de la filière charbon de bois est évalué à environ 3 milliards d'ouguiya par an (soit environ 11 millions \$ US), mais dont près des 2/3 sont réalisés sur la seule ville de Nouakchott qui représente la moitié du volume physique de charbon de bois commercialisé au niveau national.

Le nouveau code forestier (institué depuis 1997 par la loi N° 97.007 du 20/01/97) qui fournit un cadre global d'intervention et de gestion des ressources forestières, à travers l'Approche participative et la responsabilisation des Acteurs locaux, n'est pas tout à fait appliqué, faute de textes d'application.

La tutelle institutionnelle et la responsabilité du développement du Secteur des combustibles forestiers sont assurés en premier lieu par le Ministère du Développement Rural (MDRE) et celui chargé de l'Environnement à travers la Direction de l'Aménagement Rural (DAR) au MDR et de la Direction chargée du suivi Environnemental au MDEDD, donc en charge des questions environnementales et des filières bois-énergie.

Le cadre institutionnel mis en place est resté inopérant car la plupart de ses structures qui n'existaient que noms n'ont jamais été véritablement opérationnelles, comme par exemple :

- Le Conseil national pour l'Environnement et le Développement (CNED) en tant qu'instance d'orientation, de suivi et d'arbitrage en matière d'Environnement ;
- Le Conseil Technique pour l'environnement et le Développement (CTED) ;
- Les Treize (13) Conseils Régionaux pour l'Environnement et le Développement (CRED).

A cela s'ajoute l'absence de cadre réel de concertation et de coordination entre les structures techniques du MDR, celles du MDEDD d'un côté et le Ministère chargé de l'Energie de l'autre, qui sont chargées, respectivement, de la gestion des secteurs combustibles forestiers, du gaz butane et autres sources d'énergie domestique.

L'ensemble de ces constats révèle l'absence d'une maîtrise institutionnelle du développement du Secteur forestier en général et des combustibles ligneux en particulier. Ce qu'il faut tirer comme conclusion pour le Tagant c'est qu'en l'absence d'actions concrètes le potentiel ligneux et forestier qui était important et verdoyant les années 60 s'est dégradé, progressivement, pour laisser la place à l'avancée fulgurante d'un désert aride sur la plupart des territoires de la wilaya.

Cette avancée du désert appelle la conscience collective à agir pour la préservation de la nature car elle constitue une menace à court, moyen et long terme pour le couvert végétal, la faune et la flore

de cette région qui faisaient par la beauté de ses prairies et de ses forêts, la fierté des populations, reconnues, historiquement, pour leur amour des beaux paysages (eau et verdure).

### 3.2.3 Energie solaire et éolienne

Les prospections du potentiel éolien faites au plan national montrent que le gisement de la Mauritanie est considérable, particulièrement dans les régions côtières du Nord-Ouest du pays avec des vitesses moyennes annuelles d'environ 8 m/s contre 5 m/s à l'intérieur du pays. La capacité d'exploitation est estimée à environ 7643,9 kW/m<sup>2</sup>/an.

En Mauritanie, l'ensoleillement se caractérise par une durée moyenne de 8 heures/jour et une énergie incidente oscillant entre 3,25 et 6 kWh/m<sup>2</sup>/jour. La distribution géographique de la durée de l'ensoleillement suit et se confond avec la latitude de la zone observée. La moyenne la plus élevée (9,3) a été observée à Bir Moghreïn, à l'extrême nord du pays, alors que la moyenne la plus basse (7,9) a été observée à Rosso, à l'extrême sud du pays.

De part sa position géographique, la Mauritanie bénéficie d'un important gisement solaire et éolien. L'énergie solaire incidente au sol varie entre 3,25 et 6 kWh/m<sup>2</sup>/jour, pour une durée moyenne d'ensoleillement de 8 heures par jour sur 9 à 10 mois de l'année. Le potentiel éolien, 7.643,9 kW/m<sup>2</sup>/an, est, également, très important par la force du vent et sa régularité tout au long de l'année. Ces opportunités en énergie solaire et éolienne étaient très peu ciblées et exploitées jusqu'à une date récente.

Les quelques applications portaient sur l'électrification pour l'éclairage et accessoirement pour la réfrigération, le fonctionnement des appareils audio (radio) et audio visuels (télévision) et le pompage de l'eau des villages et petites villes provinciales. Mais, ces dix dernières années sont marquées par un certain regain d'intérêt pour l'énergie solaire et éolienne en raison, peut être du coup de l'énergie d'origine thermique. Le projet Alizé Electricque et le Programme Régional Energie Solaire (PRS) ont permis l'électrification décentralisée de plus d'une vingtaine de localités et l'équipement en pompes photovoltaïques d'environ soixante dix stations de pompage.

Par ailleurs, l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), association de droit privé, reconnue d'utilité publique, a réalisé et poursuit l'électrification d'une centaine de villages par le solaire en plus de 6 villes en réseau mixte. A cela s'ajoutent des centaines voire des milliers d'installations privées individuelles très atomisées qui échappent à tout contrôle de qualité. Le parc éolien public et privé est évalué à environ 300 unités en état de fonctionnement plus ou moins satisfaisant pour la plupart d'entre-elles. Ces installations sont exploitées avec une certaine maîtrise de la gestion technique et socio-organisationnelle par les bénéficiaires eux-mêmes avec l'appui de l'ADER et/ou de l'ONSER pour les stations de pompage. Une mini centrale solaire est, même, envisagée pour l'alimentation en électricité de la localité d'Elghoudya sur financement de l'ADER. Il faut, aussi, noter dans ce cadre la création, assez récente du récente, d'une Agence Nationale pour le développement des Energies Renouvelables (ANADER) créée par le MPEM, existant depuis 2010 et qui est devenue opérationnelle vers la fin de l'année 2011.

Plusieurs Petite et Moyenne Entreprise (PME) du secteur privé national lancées à fonds depuis le début des années 80 se sont spécialisées dans la fourniture des équipements et des services d'installation et de maintenance des systèmes d'énergie solaire ou éolienne pour l'éclairage et le pompage de l'eau. Malgré cet élan, les possibilités d'utilisation du soleil comme substitut (aux combustibles forestiers, entres autres) restent nombreuses et larges mais très faiblement exploitées en Mauritanie. Il s'agit notamment :

- De la production d'eau chaude sanitaire à travers le chauffe-eau solaire (pour équiper les centres de santé et les Maternités des zones non électrifiées, les habitats privés ruraux comme urbains et des hôtels, entre autres) ;
- La diffusion de micro-fourns solaires de cuisson ;
- La production d'eau distillée à partir des distillateurs solaires ;
- Les installations solaires de charge-batterie ;
- Les séchoirs solaires pour la déshydrations et la conservation des produits périssables (oignons, tomates, viande, poisson, etc ...).

### 3.2.4 Energie produite à partir de la tourbe

Dès 1985 des tourbières ont été découvertes en Mauritanie et un gisement de 5,3 millions de m<sup>3</sup> de réserves géologiques a déjà fait l'objet de tests de traitement par l'OMRG (Office Mauritanien de Recherches Géologiques). Cela dénote, certainement, de l'existence de gisements beaucoup plus importants si des recherches sont poursuivies en conséquence. La production du gisement qui a été découvert et qui se situerait dans une zone proche de la moughataa de Moudjéria, est évaluée à 651.000 tonnes de tourbe, soit environ 21.000 tonnes/an, pendant 31 ans.

L'utilisation de la tourbe comme combustible de substitution aux combustibles forestiers ligneux (bois de chauffe et charbon de bois) pourrait être une option intéressante pour la Mauritanie (la tourbe étant une ressource nationale) si des études économiques et techniques plus approfondies prouvent sa viabilité.

C'est dans cette perspective que le programme RPTES/BM avait retenu un projet d'installation d'une unité pilote de production de charbon de tourbe de 0,5 tonne par jour pour tester la chaîne de production (dessablement, briquetage, carbonisation), tester l'acceptabilité du charbon de tourbe et jeter les bases des campagnes futures de promotion du produit dans le cadre du développement des énergies de substitution.

### 3.3. Le commerce

Le commerce, l'administration et les services sont les trois principales branches d'activité qui dominent en milieu urbain. Les produits, objet d'échanges, sont surtout des céréales (blé, riz, orge, mil), des produits alimentaires, des produits de textiles, de la quincaillerie, des légumes et des fruits. Plusieurs de ces produits proviennent de la capitale Nouakchott reliée à Tidjikdja, la capitale régionale, par une route bitumée passant par Moudjéria, longue de 600 km. La route a permis le développement d'un commerce intra régional et interrégional (transport du charbon de bois, des céréales de l'Assaba au Tagant et transport des dattes, du blé du Tagant vers les autres destinations).

Il n'existe pas de marchés hebdomadaires sur toute l'étendue de la wilaya. Toutefois la population peut compter sur trois importants marchés de la région pour leurs transactions commerciales, il s'agit des marchés de Tidjikdja, de N'Beika et d'Achram. A cause de la topographie du terrain et de l'enclavement de certaines zones, le commerce dans les localités de l'intérieur (par exemple Ghoudya, Tichit, Rachid etc.) connaît souvent des ruptures de stocks de produits même, parfois, de certaines denrées alimentaires de base.

### 3.4. L'artisanat

L'artisanat est exercé par des hommes et femmes qui n'arrivent pas à vivre correctement de leur art, ce qui en fait une activité secondaire la plupart du temps l'apanage, le plus souvent, d'une seule caste (forgerons).

En effet leur production est faible et peu diversifiée. Mais cet artisanat prendra de l'importance avec l'ouverture de la région au tourisme naissant qui s'est, beaucoup, développé ces dernières années avant de subir un ralentissement à cause de l'environnement sécuritaire.

Au moment où les artisans commençaient à bénéficier de l'attention des pouvoirs publics, la menace terroriste est venue mettre un coup d'arrêt ou en tout cas a freiné le développement de l'artisanat au niveau de la wilaya.

Actuellement l'activité en elle-même souffre de l'étroitesse du marché et de la faiblesse de la demande locale susceptible de l'impulser.

Une stratégie de développement de l'artisanat semble imminente et pointe à l'horizon tout en espérant qu'elle ne soit, si elle tarde, le médecin après la mort.

### 3.5. Le tourisme

Le développement du tourisme avait conduit à la création, au niveau de la capitale régionale du Tagant, des quelques auberges existantes qui affichaient, souvent, plein lors des passages du rallye Paris-Dakar (avant sa suppression en Janvier 2008) et pendant l'ouverture de la saison touristique (de novembre à Mars).

Mais l'activité vient de subir les effets pervers de la menace terroriste entraînant une morosité dans le secteur (chômage, fermeture, fonctionnement au ralenti).

La wilaya recèle une richesse touristique représentée, notamment par :

- La ville historique de Tichit : fondée par le grand savant Abdel Moumin. Cette cité possède plusieurs bibliothèques avec de milliers d'anciens manuscrits,
- La cité en ruines de Ksar El Barka datant de plus de 4 siècles, construite avec des pierres taillées,
- Tidjikja : capitale régionale du Tagant, possédant l'une des plus grandes palmeraies de Mauritanie, plusieurs bibliothèques, riches en manuscrits prestigieux, les centres d'intérêt de la ville sont l'oasis qui arpeute tout le long de l'oued, le marché et la Ghadima (ancienne ville),
- Moudjéria : prisonnière de la chaîne de montagnes à l'est et des cordons dunaires à l'ouest, Moudjéria avec son rocher Gleib Sid'Ahmed, culminant à plus de 200 mètres d'altitude, constitue une curiosité pour les nombreux voyageurs de passage. Ce rocher est, dit-on, l'œuvre d'un forçat durant la période coloniale ; la passe d'Echetf avec sa source d'eau permanente, du haut de Greinatt, offre une vue panoramique de Taksat ;
- Rachid : cité fondée au 18<sup>ième</sup> siècle c'est à dire exactement en 1723, dans un lieu magnifique avec l'ancienne ville en ruines ;

On peut noter, aussi, la présence de nombreux oueds au niveau de la wilaya du Tagant dont à titre d'exemples on peut citer Guébou : immense lac où se déverse l'eau de la Tamourt et de l'Oued l'Abiadh (Oued Blanc), la Tamourt Naaje, ressemblant à un chenal serpentant entre cordons dunaires et montagnes et formant dans son lit, l'un des plus grands oueds du Tagant, Bourragha, un lac qui s'étend sur une longueur de 8 kilomètres.

Cet oued offre un paysage saisissant fait d'eau, de dunes et de montagnes et la Guelta de Matmata : grand lac saharien dans lequel vivent encore quelques crocodiles du désert, témoins d'une époque où la Wilaya du Tagant était encore humide et verdoyante comme la qualifie, souvent, ses poètes.

### 3.6. Développement rural

#### 3.6.1 Domaine spécifique de développement rural

Conformément à son organisation le Ministère du Développement Rural (MDR) est l'institution, directement, responsable de l'application des politiques du gouvernement en matière de développement rural.



Le MDR est représentée, au niveau régional par la délégation régionale de la wilaya du Tagant qui met en œuvre la politique du secteur au niveau régional.

La délégation est assistée au niveau de la Moughataa par des inspections regroupant tous les services du département sous la direction d'un inspecteur.

Pour le Tagant les inspections se trouvent seulement à Tidjikdja et à Moudjéria mais pas à Tichit où la délégation n'est pas représentée.

En plus de ces structures, la délégation du Tagant a, sous sa tutelle administrative, deux projets de développement : Le PDRC et le PDDO.

La wilaya représente, également, au niveau régional, l'antenne de la SONADER à Achram Diouk, chargée de l'aménagement des barrages.

Le PDRC est représenté au niveau du Tagant par l'URC qui exécute le programme du projet. Le projet a cofinancé la réalisation de plusieurs MPC (Micro Projets Communautaires) au profit de plusieurs localités de la wilaya. Parmi ces MPC (liste des MPC en annexe 4), on peut citer :

**Clôtures agricoles** : 45 clôtures ainsi réparties :

Moughataa	Commune	Localités
Tidjikja	Boubacar Ben Ameer	1.Sahla 2.Bousreiwille 3.Garebenny 4.Vraa Talh 5.Vraa Tematt 6.Guendel 7.Tembréihem 8.Tedghent 9.Lemsilla
	Tensigh	10.Dhar Leemoud 11.Aoueïnatt Rji 12. N'batt 13.Ghlembitt 14.Dendane 15.Zoueira 16.Tegnent 17. El Beijouj 18.Argoub N'tawerta 19. D'boulgui
	El wahatt	20. Ras Taref 21. Chguigue 22.Lahoueïtatt 23.Talmest
	Lahseira	24.Vraa Ayara 25. Oudey Jemel 26. Rag Lez
Moudjéria	N'Beika	27.Vejha 28.N'Takech 29.El Housseyniya 30.Tenyella 31.Voum El Kouz 32.Akneiker 33.N'titam

	Soudoud	34.El Vouj 35.Temba 36.Leuguned 37.Tourougueiline 38.Wad Leghne 39.Guelague 40.G'lait Aghayar
Tichit	Lakhcheb	41.Lakhcheb 42.Oum Laâoueïtgatt 43. Etwajil 44.Akchitt 45.Katt El Wahchiya

• **Dépôts de gaz dans 10 localités :**

Moughataa	Commune	Localités
Moudjéria	N'Beika	El Vejha
	Soudoud	Ain el Khachba
Tidjikja	Tensigh	Aoueïnatt Rji Meïless Zoueira
	Lahseira	Lemsilla Oudey Jemel Grave Laâtache
	El Wahatt	Ras Taref
Tichit	Lakhcheb	Akchitt Lakhcheb

• **Approfondissement des puits pour 9 localités**

Moughataa	Commune	Localités
Tidjikja	Tensigh	N'batt Zoueira Meïless Zoueira Argoub N'tawerta
	El Wahatt	Ras Taref
	Boubacar Ben Amer-	Sahla
Moudjéria	Soudoud	Ain el Khachba
Tichit	Lekhcheb	Katt El Wahchiya Akchitt

**Creusement de puits pour 3 localités**

Moughataa	Commune	Localités
Tidjikja	Tensigh Boubacar Ben Amer	Aoueïnatt Rji Vraa Tematt
Tichit	Lakhcheb	Etwajil

• **Réhabilitation des digues et barrages pour 7 localités**

Moughataa	Commune	Localités
-----------	---------	-----------

Tidjikja	Boubacar Ben Amer	Tembréihem Sahla
	Tensigh	Beijouj N'batt
	El Wahatt	Chguig
	Lahseira	Grave Laàtache
Tichit	Lekhcheb	Katt El Wahchiya

Les réalisations du PDRC au Tagant comprennent aussi des AGR (boucheries, boulangeries, boutiques), des périmètres maraichers, des périmètres de mise en défens etc. Le projet a intervenu auprès de 53 ADCs à travers les 10 communes de la wilaya. L'URC compte un effectif de 7 personnes dont le coordinateur régional.

Les trois CMAT que compte l'unité régionale, sont chargés de l'exécution et du suivi des activités réalisées au profit des ADC. L'URC dispose de deux véhicules dont un en panne. L'équipement est constitué d'une unité informatique, d'un photocopieur et d'un fax. Ces équipements sont en bon état.

Le projet a, finalement, été clôturé le 31 Décembre 2011 en attendant la mise ou non en place d'une autre UCP ou UCC.

### Encadré 3 : Présentation du PDRC

**Ancrage institutionnel** : Ministère du Développement Rural (MDR)

**Agences d'exécution** : Unité Centrale de Coordination (UCC) du PDRC / MDR  
9 Unités Régionales de Coordination (URC)

#### INFORMTIONS GENERALES

Le PDRC fait suite au Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale (PGRNP). Le PGRNP est intervenu pendant 5 ans dans 295 villages répartis dans 9 Wilayas. Grâce aux résultats jugés satisfaisants, le Gouvernement a obtenu pour la réalisation du PDRC un prêt de l'IDA de 30,1 millions de DTS (environ 45.0 millions de dollars US soit 11,790 milliards d'ouguiyas).

Mise en vigueur : 23 Octobre 2004

Durée du projet : 6 ans

Démarrage effectif du projet : 08 Avril 2005

Date de clôture du Projet : 22 Octobre 2010

#### OBJECTIFS DU PDRC

Le PDRC s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et contribuera à atteindre deux Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM) : (i) éliminer la pauvreté extrême et la famine; (ii) assurer la pérennité de l'environnement dans les zones rurales, par l'accroissement des revenus et une meilleure gestion des ressources naturelles par les communautés rurales bénéficiaires.

L'objectif de développement du PDRC est de contribuer de manière significative et durable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales supportées par le projet, en termes : (i) d'accès aux services socio-économiques de base, (ii) de génération de revenus agricoles et non agricoles et (iii) de bonne gestion des ressources naturelles par ces communautés

LE PROJET : (i) repose sur une approche participative et encourage le processus de décentralisation dans le pays à travers le développement des capacités des Associations de Développement Communautaire et de communes rurales ciblées; (ii) renforce le développement local par l'appui à l'élaboration de plan de développement locaux et le transfert direct de fonds aux communautés et; (iii) intègre les principales politiques sectorielles (agriculture, élevage, éducation, santé,

hydraulique, stratégie en matière de genre). Il renforce le développement local par l'appui à l'élaboration de plan de développement locaux et le transfert direct des fonds aux communautés.

Le projet intègre aussi les principales politiques sectorielles de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et aussi en matière de genre. Les interventions d'appui au développement local initiées dans le cadre du PDRC se fondent sur la gestion concertée d'un territoire par ses habitants, en valorisant leurs projets et leurs initiatives.

Le PDRC accorde une grande importance à la participation des citoyens dans les processus de développement local, un des garants essentiels de la réussite et de la pérennité de ces réformes à visée démocratique. En effet, le projet a constitué 854 Associations de Développement Communautaire, reconnues par le Ministère de l'Intérieur et qui ont déjà entamé l'exécution de leurs Plans de Développement Communautaire Villageois.

Le PDRC a également conçu des outils spécifiques pour le développement local (guide de diagnostic participatif, guide d'élaboration de plans de développement villageois et communaux, manuels de procédures simplifiés de passation des marchés communautaires, des kits de communications destinés aux communautés, élaboration des modules de formation des conseils municipaux etc....).

Ainsi, le PDRC a mis en place des modalités de financement du développement local (à travers les fonds d'investissement villageois et communal, le transfert à ce jour dans les comptes des ADC est de 5 843 539 800 UM qui respectent la maîtrise d'ouvrage des collectivités, améliorent la transparence financière et permettent l'apprentissage collectif de la gestion des biens communs.

#### **RESULTATS ATTENDUS DU PDRC**

1-Une nette amélioration des conditions de vie des communautés rurales (près de 400 000 habitants) réparties dans 850 villages choisis dans 141 communes rurales au sein de 10 wilayas (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza ,Adrar, Tagant , Inchiri et Guidimakha)

2-Le financement de microprojets à caractère économique, social et environnemental identifiés par les villageois à travers des plans de développements élaborés par ces communautés et mis en œuvre par elles même.

3-Le renforcement des capacités des communautés villageoises, des municipalités rurales et des partenaires de services aux communautés (services agricoles et les micros entreprises rurales.).

Le PDDO est représenté au niveau du Tagant par l'URC qui exécute le programme régional du projet. Le projet a réalisé au profit de plusieurs AGPO des actions qui portent sur les aménagements agricoles, les intrants, et les activités génératrices de revenus.

Le projet a fourni du grillage à onze AGPO pour clôturer leurs palmeraies ; les bénéficiaires sont issus des localités :Aghlembit, El Housséniya, Ghouidiya, Gnimlane, Rachid, El Khair, El Adala, El Wiam, El Baraka, Lehweitatt et Aouein Riji.

Les AGPO des localités de Lekhdeima, de N'Titam, de Tichit, de N'Bat, d'Echarim, de Zouéra et d'Edéroum en plus de celles des localités citées ci-dessus ont bénéficié de semences maraichères et traditionnelles. Certaines d'entre elles ont été appuyées dans l'aménagement de leurs zéribas.

Le PDDO intervient auprès de 28 AGPO à travers les trois moughataas et s'appuie sur un effectif de 12 personnes dont 5 cadres pour exécuter le programme.

Le parc automobile comprend deux véhicules dont un en bon état. La date de clôture du Programme de développement durable des Oasis (PPDO) est prévue le 31 Décembre 2012.

#### **Encadré 4 : Programme de développement durable des Oasis (PPDO)**

### Présentation générale :

Le PDDO s'inscrit dans la logique d'intervention du Cadre d'Orientations Stratégiques de Lutte Contre la Pauvreté mise en œuvre par le Gouvernement de Mauritanie. La zone d'intervention du programme couvre environ 120 oasis pour une population estimée à quelques 250.000 personnes réparties dans les wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des 2 Hodhs. Les bénéficiaires directs du Programme sont estimés à près de 11.000 ménages regroupant environ 69.000 personnes.

La zone du programme est caractérisée par un enclavement prononcé, une base agricole faible, des opportunités d'emploi réduites et aléatoires, un épuisement des ressources hydriques qui est aggravé par une utilisation déficiente de l'eau et un système de culture archaïque et peu productif (rendement moyen du palmier 15 kg/arbre).

L'élevage, quant à lui, pose des problèmes de mode de faire valoir, de type de conduite, de surpâturage et de graves conflits avec les zones de culture des oasis. La stratégie du programme s'inspire, très largement, des leçons tirées de la [phase II du Projet Oasis](#). L'objectif du programme est de créer une base de développement solide et les conditions propices pour que les communautés oasiennes puissent se prendre en charge et participer d'une manière effective à réaliser les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et de lutte contre la dégradation de l'environnement.

Sur le plan pratique, le Programme poursuit les objectifs opérationnels ci-après : développer les capacités locales d'organisation et de gestion et promouvoir la participation effective des populations oasiennes, notamment les femmes et les jeunes, aux processus de développement communautaire et local.

Il vise en particulier à promouvoir l'exploitation rationnelle et durable du potentiel productif oasien, notamment au niveau des ressources en eau ; améliorer les conditions de vie des populations rurales, notamment en matière d'accès aux infrastructures sociales essentielles.

Il vise, également, à favoriser l'augmentation et la diversification des revenus des groupes les plus vulnérables de la population rurale, notamment par la facilitation de l'accès aux marchés et aux services financiers ; développer un réseau de services financiers privés de proximité.

#### - Composantes

Le programme comporte les cinq composantes suivantes :

- [PDDO – Composante 1 - Structuration des communautés oasiennes ;](#)
- [PDDO – Composante 2 - Développement durable des capacités productives des oasis ;](#)
- [PDDO – Composante 3 - Développement des services financiers de proximité ;](#)
- [PDDO – Composante 4 - Développement des infrastructures de base ;](#)
- [PDDO – Composante 5 - Coordination, suivi et évaluation.](#)

Durée du Programme : 2005-2012

Financement : 19.500.000 US\$ (FIDA : 11,4 millions de dollars américains - RIM : 6, 8 millions de dollars américains- Bénéficiaires : 1,3 millions de dollars américains).

### 3.6.2. Les autres activités réalisées suivies par la Délégation Régionale du MDR

#### 3.6.2.1 En matière d'agriculture

Le Tagant, comme la plupart des wilayas du pays, subit les effets pervers d'une longue sécheresse depuis le début des années 70, qui a affaibli la base productive de la wilaya.

Malgré l'importance du potentiel agricole, estimé à 53 000 hectares, les superficies, annuellement, mises en culture céréalière sont très variables et dépendent de l'importance et de la régularité des précipitations.

Ces superficies peuvent passer d'une année à l'autre du simple au double, voire au triple, selon la pluviométrie. Actuellement les superficies cultivables sont de l'ordre de 16 800 ha, dont 6 194 ha derrière barrages et 5 562 ha derrière digues. Les bas fonds et les diguettes couvrent une superficie de 5 044 ha.

- **La culture du palmier dattier**

La culture du palmier est très importante et fait de la wilaya du Tagant la deuxième région phoeniscicole du pays. On y dénombre 59 oasis couvrant une superficie globale estimée à 1073 ha pour une production de 5015 tonnes de dattes.

Sous l'ombre des palmiers se cultivent les cultures maraîchères, associées souvent au blé, à l'orge et à la luzerne. Ces spéculations agricoles occupent, selon les années, des superficies variables de 100 à 214 hectares.

Les Oasis constituent pour la population du Tagant, un patrimoine culturel, social et économique de première importance. La palmeraie est sans contexte l'élément de base des oasis.

Elle contribue au bon fonctionnement de ces systèmes agraires ingénieux qui mettent en valeur un milieu aux conditions extrêmes et offre aux populations un lieu de vie sédentaire aux origines anciennes.

Cette culture structure les oasis à différents niveaux : agronomique, socio économique, culturel et environnemental.

Le micro climat créé par l'effet oasis du à l'ombrage de la strate arborée des palmiers, se caractérise par une fraîcheur et une humidité qui contrastent avec le climat aride de la zone.

Il en découle une exploitation possible de cultures sous jacentes (céréales, luzerne, maraichage) qui ne supporterait pas la rigueur du climat présaharien.

Par ailleurs, les populations locales disposent de savoir et savoir-faire ancestraux concernant la culture du palmier, que l'on peut considérer comme un patrimoine précieux.

La palmeraie en elle-même représente un pivot de l'organisation sociale des communautés oasiennes.

La gestion complexe des facteurs de production agricole (travail, eau, terre) implique de nombreux réseaux sociaux d'entraide, d'association mais aussi d'échanges monétaires.

La datte constitue donc une source de revenu monétaire non négligeable pour les ménages et une source de trésorerie sûre.

La place de la datte dans l'alimentation des populations est également essentielle, car elle est consommée quotidiennement.

Culturellement la datte occupe une place importante : c'est le symbole de bienvenue dans les oasis mais celui de la rupture du jeûne pendant le mois de Ramadan.

- ♦ **Problèmes et difficultés**

Il y'a quelques années, le Tagant comptait plusieurs millions de palmiers dattiers ; ce chiffre a beaucoup chuté du fait des sécheresses successives, à la maladie du Bayoud et au vieillissement des palmeraies.

A ces problèmes on peut ajouter les phénomènes liés aux contraintes biophysiques ayant contribué à cette dégradation: manque d'eau, ensablement, salinisation des sols.

#### ♦ **Manque d'eau.**

L'eau est essentielle pour les habitants de la région. La région présente un déficit structurel en eau renforcées par les sécheresses successives depuis les années 70.

La conséquence directe est une baisse de niveau des nappes phréatiques. Cela entraîne des difficultés considérables pour mobiliser l'eau nécessaire à l'agriculture.

#### ♦ **Salinité**

Le processus de salinisation est très fréquent dans ces milieux. En effet le risque de salinisation est d'autant plus élevé que l'on se trouve en climat aride et que les eaux d'irrigation sont chargées en sels.

De plus quand les nappes phréatiques salées en dessous des parcelles sont peu profondes. L'eau salée remonte par capillarité jusqu'à la surface. L'évaporation de cette eau entraîne une accumulation des sels sur le sol. Ces problèmes de salinité sont une conséquence de la nature plus ou moins salée des nappes phréatiques.

#### ♦ **Ensablement**

Les sables charriés par certains cours d'eau et la progression des dunes, menacent l'existence des palmiers- cas des Oasis de N'Bat, Aghlembit, Zouina qui perdent annuellement quelques pieds de palmiers.

Les rendements varient de 10 à 15 kg par arbre alors que le potentiel de production est d'environ 30 kg à 40 kg par arbre. Ces faibles rendements sont attribués à une mauvaise maîtrise de la production (gestion des rejets, densités de plantation, pollinisation), à l'âge des palmiers, à leur mauvaise qualité et aux maladies...

S'agissant particulièrement de la gestion des rejets, elle est un paramètre essentiel de la production des palmiers des oasis.

Elle influe, directement, sur la vigueur des pieds mères et leur production de dattes, par un phénomène de compétition. L'abondance des rejets affaiblit le pieds-mère.

De plus, les rejets concurrencent les cultures sous-jacentes au niveau de l'interception de la lumière, de l'eau et de la surface disponible au sol. Ils peuvent donc entraîner des baisses de rendement pour ces cultures.

On peut, aussi, mentionner que ces rejets peuvent gêner considérablement les personnes qui montent à l'arbre pour les opérations de pollinisation, toilettage (enlever les palmes sèches) ou récolte.

La plupart des phoenisculteurs ou des professionnels sont conscients de ces phénomènes de compétition entre rejets et pieds-mères, pour autant le nettoyage des palmiers n'est pas systématiquement opéré.

Deux raisons peuvent être avancées : un facteur culturel -le palmier est considéré comme un être cher, difficile à quitter- ils sont intimement liés à leurs arbres et ont du mal à déraciner un jeune rejet, même s'il est néfaste à la production.

Une autre raison est que ce travail est pénible, car il faut faire attention de ne pas abimer le pieds-mère.

#### **Encadré 5 : Le Bayoud (*Fusarium oxysporum*)**

Le Bayoud est, avec la sécheresse un facteur principal de déclin des palmeraies. On ne peut chiffrer réellement l'impact que cette maladie a eu sur les oasis en Mauritanie en général et sur les oasis du Tagant en particulier, mais elle commence à gagner du terrain et inquiéter les phoenisculteurs. Le **Bayoud** est un champignon du sol qui s'attaque aux vaisseaux conducteurs du palmier, d'où son autre nom Trachéomycose. Il affaiblit progressivement le palmier en altérant la sève, de plus il peut sécréter une toxine qui entraîne alors une attaque rapide du plant. Les effets observés sont un dessèchement des palmes sur les couronnes moyennes ou périphériques.

Les folioles se dessèchent de bas en haut et se replient vers le rachis. Progressivement d'autres feuilles sont atteintes jusqu'à ce que le cœur du palmier lui-même soit touché. Une fois le bourgeon terminal atteint, le palmier meurt et le champignon se maintient très longtemps dans les palmiers morts. Les spores de ce champignon sont transportées par l'eau, la terre, le fumier, le matériel végétal, les outils. Il est donc très difficile de maîtriser sa propagation et de déterminer les causes d'infestation.

**Tableau 09 : Typologie des cultures et statistiques de production agricole de la wilaya**

Typologies des cultures	2008/2009	Productions	2011/2012	Productions
Dieri/bas fonds	2 499 ha		600 ha	180 Tonnes
Derrière barrages	6 760 ha	4 255 Tonnes	3 000 ha	1 650 Tonnes

**Cultures sous pluie (Dieri /Bas fonds) 2011/2012 :**

Spécifications cultivées : Sorgho, Niébé et Pastèque

Rendement moyen à l'hectare : 300 kg/ha

**Cultures derrière barrages**

Spécifications à cultiver : Sorgho, Niébé et Blé

Superficies à emblaver : 3 000 ha dont 2 700 ha (Sorgho et Niébé) et 300 ha en blé

Rendement estimé : Sorgho et niébé : 500 kg/ha, Blé : 1000 kg/ha

**Source :** Délégation MDR Tagant 2011.

Dans le cadre de la campagne agricole 2009 p.e., la délégation a fourni, du fil de fer barbelé pour clôturer 2 300 ha des zones agricoles au profit de 32 localités réparties comme suit :

- Moughataa de Tidjkdja 18
- Moughataa de Moudjéria 09
- Moughataa de Tichitt 05

Il avait été prévu de mettre en place, dans le cadre du programme de solidarité du gouvernement, quelques 15 000 mètres linéaires en grillage ou barbelé pour protéger 2 000 ha. Dans ce même cadre, la délégation a eu à conduire deux types de travaux :

- Travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui ont coûté, au département du MDR, la somme de 12 640 000 UM au profit de 19 localités bénéficiaires réparties comme suit :
  - Moughataa de Tidjkdja 08 ;
  - Moughataa de Moudjéria 09 ;
  - Moudjéria de Tichit 02
- Travaux de Maçonnerie pour 14 sites pour un montant 13 160 879 UM. Ces travaux ont concerné les deux Moughataas de Tidjkdja et de Moudjéria. Les travaux de transport de matériau et de main d'œuvre qualifiée étaient à la charge des populations bénéficiaires. Ces travaux n'ont pas dépassé 1 mois.

Dans le cadre du renforcement de quelques barrages de la wilaya, sous la supervision de la DAR (Direction de l'Aménagement Rural), La SNAAT (Société Nationale Agricole pour l'Aménagement) a réalisé des travaux d'enrochement et de labour au niveau des barrages ci-après :

- Oum Tboul



- Iguavane
- Ederoum
- El Maire
- Daber
- Diongui
- Kehmeit

Elle a, également, renforcé la crête des barrages suivants :

- Theiva El Gharbia
- Vrae Lebgar
- Ourane Bewa
- Ouad El Barka II
- Tentemlel
- Gnawi
- Bousserewil
- Amrich Ehel Yessaa
- Dakhlett Baaras

Au titre du programme de solidarité 2011, il est prévu de réaliser la clôture de la Tamourt El N'aaj sur 38 km ; les travaux de sol ont été réalisés par la SNAAT sur 1200 ha. La SONADER (Société Nationale d'Aménagement et de Développement Rural) a, aussi, construit des seuils de ralentissement au niveau de N'Titam et de N'Beika.

### 3.6.2.2 L'élevage

Le Tagant fut une région d'élevage extensif où les animaux trouvaient, dans la partie méridionale de la wilaya, d'importants pâturages herbacés. Mais la longue sécheresse des années 70 et ses effets pervers ont fini par décimer le cheptel et particulièrement le cheptel bovin qui a payé un lourd tribut en raison de sa vulnérabilité.

Depuis les grands éleveurs de la wilaya ont émigré ou émigrèrent, progressivement, vers les régions du sud notamment l'Assaba, le Guidimakha et le Gorgol à la recherche des conditions meilleures d'élevage ou même au Mali et au Sénégal en passant par les wilayas de l'Assaba et du Gorgol.

Le cheptel bovin a commencé à se reconstituer surtout au niveau de la Moughataa de Moudjéria et de l'arrondissement de BBBA (Ghouidiya).

L'élevage des camelins et des caprins concerne, pratiquement toute la wilaya et particulièrement sa partie saharienne. En année de bonne pluviométrie, la wilaya reçoit des éleveurs transhumants des wilayas du nord (Adrar et Tiris Zemmour) et parfois ceux de la wilaya du Tagant installés ailleurs.

Le grave déficit pluviométrique enregistré au cours de la campagne 2011-2012 a entraîné un très faible développement des pâturages.

Cette situation inquiète, grandement, les éleveurs résidents qui sont sur le point d'entreprendre la grande transhumance vers le sud et sud-est afin de sécuriser leur cheptel estimé comme suit :

- Bovins (35 000 têtes), Ovins (400 000 têtes) et caprins (250 000 têtes) ;
- Camelins (150 000 têtes), Asins (15 000 têtes) et Equins (150 têtes).

Au titre de la campagne de vaccination 2008/2009, les services vétérinaires de la délégation ont vacciné 32 480 têtes contre les maladies suivantes : le PPCB, le Botulisme, la pasteurellose, le PPR et le charbon symptomatique.

## 3.7. Environnement et développement durable

La délégation régionale de l'environnement et du développement durable s'est substitué à l'ancien service régional de l'environnement de la délégation régionale du MDRE. Avec la création d'un

Secrétariat d'Etat pour l'environnement puis d'un Ministère Délégué, ce service du coup se voit rattaché à ce nouveau ministère qui en fait, logiquement, une délégation au niveau régional.

#### ◆ **Semaine nationale de l'arbre :**

Les festivités commémoratives de la semaine nationale de l'arbre se sont déroulées pour la 1<sup>ière</sup> fois en 2009 (du 1<sup>er</sup> au 07/08/2009) sous la supervision des autorités régionales.

L'hôpital régional de Tidjkdja avait, ainsi, été désigné comme site officiel pour abriter la cérémonie.

Le choix de l'hôpital de Tidjkdja n'était pas fortuit du fait de son enceinte qui peut protéger de la divagation animale ; l'eau y est, également, disponible. Parmi les plantes introduites, il y avait le *Moringa oleifera*, plante exotique qui a des vertus thérapeutiques avérées.

Cette plante d'origine indienne, souvent, appelée arbre de la vie ou du sacrifice, est un arbre à multiples usages. En effet il peut servir, efficacement, dans le traitement et la prévention de la malnutrition. Les feuilles, les gousses et les graines de la plante sont utilisées pour soigner plusieurs maladies (tension artérielle, maux de dent, diarrhée...).

Elle est, également, connue pour ses propriétés coagulantes. La poudre des feuilles de *Moringa* est un excellent aliment dans le contexte nutritionnel, car elle a une haute teneur en vitamines, en protéines et en sels minéraux.

#### ◆ **Pare feux :**

La Wilaya du Tagant n'est pas visée par les activités du réseau pare feu. Toutefois un programme de protection des pâturages avait été élaboré dans l'espoir de trouver un écho favorable auprès de la tutelle avec en toile de fond la sensibilisation. Même si l'année 2011 n'est pas une référence en la matière car considérée comme une mauvaise année comparativement aux autres années où d'importantes précipitations sont tombées dans la wilaya, il est nécessaire d'envisager des actions dans ce sens.

Au cours des secondes décades des mois d'août et de Septembre, la couverture herbacée est, relativement, satisfaisante, surtout dans les zones sud où elle forme de grands pâturages devant motiver une protection par un réseau de pare feux de plus de 500 km développés et suivi jusqu'à la période de soudure.

#### ◆ **Reboisement**

La wilaya compte plusieurs périmètres de reboisement, il s'agit du Périmètre de Rachid, du périmètre de Ghoudiya, du périmètre de N'Beika, du périmètre de Megseim Ben Amer, du périmètre de l'Aéroport (réhabilité) et du périmètre de Tichitt.

Dans le cadre du programme de solidarité 2011 mis en place par le gouvernement et dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et le chômage, le département du MDEDD a recruté 124 diplômés chômeurs.

Sept de ces 124 personnes recrutées par le MDEDD ont été affectées au Tagant pour renforcer les capacités de la délégation dans l'exécution de ses activités parmi lesquelles la mise en œuvre de 4 composantes (composante 1 : restauration des forêts classées ; composante 2 : restauration des gommerais ; composante 3 : fixation des dunes et composante 4 : restauration des sols dégradés).

Les composantes I, III et IV sont opérationnelles au niveau de la wilaya du Tagant, alors que la 2<sup>ième</sup> n'est, pratiquement, opérationnelle au niveau d'aucune des wilayas concernées.

Pour la restauration des sols dégradés, des contrats de travail ont été conclus entre le programme de solidarité et les collectivités locales concernées pour la correction des ravines et la construction des seuils. La réalisation a concerné 50 ha à raison de 10 ha par site :

- Achoualil, commune de Tidjkdja : 10 ha
- Acharim, commune d'El Wahat : 10 ha

- Teguenent, commune de Tensigh : 10 ha
- Legoueissi, commune de Boubacar Ben Amer : 10 ha
- Kraa Jerk, commune de Lehseira : 10 ha

### 3.8. Mouvement associatif et encadrement des producteurs

#### 3.8.1 Mouvement associatif

Le mouvement associatif opérant au niveau de la wilaya du Tagant comprend trois types d'organisation socio professionnelle :

- Les coopératives ;
- Les associations de développement communautaire ;
- les associations de gestion participative oasienne.

Les coopératives au niveau du Tagant, au nombre de 689 sont réparties comme suit :

(i) Tidjikja, 295 coopératives féminines et 48 coopératives pour hommes; (ii) Moudjéria, 250 coopératives féminines et 70 coopératives pour hommes ;(iii) Tichit, 20 coopératives féminines et 6 coopératives pour hommes.

Les Associations de développement rural communautaire (ADC), créées sous l'égide du PDRC, sont au nombre de 53 réparties dans les 9 communes de la wilaya en sus de la commune de Tidjikdja elle-même.

Elles sont réparties en Associations de Gestion participative oasienne (AGPO), mises en place par le PDDO, et qui sont, actuellement, au nombre de 26. Les coopératives regroupent 9715 personnes dont 1240 hommes (12,7%) et s'occupent d'activités diverses (maraichage, commerce, artisanat etc.). Les deux projets financent des microprojets au profit des collectivités, à travers les associations créées et enregistrées au niveau des services du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC).

La wilaya compte, également, une coopérative dénommée UCT (Union des Coopératives du Tagant) qui réunit à elle seule plus de 17 000 adhérents provenant de 46 coopératives réparties dans les 10 communes.

L'UCT (Union des Coopératives du Tagant) intervient dans différents domaines (agriculture, élevage, environnement, AGR, promotion féminine, sécurité alimentaire).

Ses ressources proviennent, pour l'essentiel, des ONG étrangères. Il existe, par ailleurs, trois associations pastorales dont une à Tidjikdja, une seconde à Nimlane et une troisième à El Ghouddiya.

#### 3.8.2 Encadrement

L'encadrement des producteurs est assuré par la délégation du ministère du développement rural à travers un dispositif de 6 agents équipés de motos. Cet encadrement est loin d'être satisfaisant, eu égard à la demande, sans cesse, croissante des producteurs.

### 3.9. La pêche

Les eaux de la Tamourt El Naj sont poissonneuses au niveau de Guébou, car on y trouve de silures (*Clarias layera*), des variétés de *Tilapias* (espèces de carpes) et d'autres espèces de poissons. La pêche est effectuée par des étrangers venus du Mali pour la plupart, car les habitants de cette zone n'ont pas de traditions en pisciculture leur permettant d'exploiter ces ressources halieutiques d'eau douce.

Ils s'installent pendant plusieurs mois, de Décembre à Mars dans les lieux pour pêcher, les produits de leur pêche, sont soit séchés soit fumés et transportés vers le Guidimakha ou le Mali ou ils sont vendus.

Faute de données statistiques, il n'est pas possible d'estimer les quantités pêchées ou les quantités vendues. Les pêcheurs payent à la commune une taxe communale de 10 000 UM par charge de Toyota pick up.

La consommation du poisson, reste très timide au niveau de la zone. Toutefois l'initiative du PDDO visant la formation et l'équipement en matériel de pêche de quelques personnes de Bourague contribuerait, sans nul doute, à la vente et à la consommation des produits de pêche par la population locale.

Le développement d'activités dans ce domaine est susceptible de créer des revenus substantiels et des emplois potentiellement rémunérateurs pour les populations.

### **3.10. Planification locale et régionale**

En matière de planification locale et urbaine, pratiquement inexistante, actuellement, la priorité semble être pour la wilaya l'élaboration d'un Plan d'urbanisme pour l'ensemble des chefs lieux de moughataa ou même des 10 communes existantes permettant, ainsi, une meilleure organisation urbaine de celle-ci.

### **3.11. Domaine des AGR**

Dans ce cadre, la priorité visée, d'ailleurs, par la stratégie de lutte contre la pauvreté serait la mise en place d'activités productrices de revenus au niveau local et régional:

- Boutiques communautaires ;
- Moulin à grain ;
- Construction de CREN ;
- Construction de centre de tissage et de teinture.
- Encourager les coopératives notamment les coopératives féminines
- Encourager la production artisanale.
- Réduire les effets de la pauvreté par l'encouragement d'AGR ;
- Mise en place des banques de céréales.

### **3.12. Dans le domaine des services et équipements marchands :**

Pour une meilleure mobilisation des recettes municipales et de ressources communales, les priorités dans ce domaine seraient la mise en place d'un certain nombre de services marchands permettant de générer des ressources supplémentaires pour les communes ; il s'agit, notamment mais non limitativement des services suivants :

- Marchés municipaux dans les principales communes ;
- Abattoirs municipaux modernes ;
- Services sociaux de base pour le développement et le renforcement des structures communautaires ;
- Autres services municipaux marchands (eau, électricité, assainissement etc ..).

## 4. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES

### 4.1. Education

#### 4.1.1. Enseignement fondamental

##### a. Infrastructures

**Tableau 10 : Enseignement fondamental Moughataa de Tidjikdja**

Commune	Nbre enseignants	Garçons	Filles	Total	Nbre Div. Pédagog	Nombre d'écoles	Nombre de classes
Tidjikdja	120	1469	1530	2999	116	28	116
El Wahat	32	460	468	928	42	11	42
Tensigh	55	846	897	1743	81	25	55
Boubacar BA	45	631	744	1375	61	20	61
Lehseirra	18	330	327	657	34	13	34
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>3736</b>	<b>3966</b>	<b>7702</b>	<b>334</b>	<b>97</b>	<b>334</b>

**Ratios** : Moyenne d'élèves par classe : 23,06  
Moyenne d'élèves par enseignant : 28,5  
Moyenne d'élèves par DP : 23,06

Source : DREN/Tagant - 2010/2011

**Tableau 11 : Enseignement fondamental au niveau de la Moughataa de Moudjéria**

Commune	Nbre enseignants	Garçons	Filles	Total	Nbre DP	Nbre Ecoles	Nbre classes
Moudjeria	17	290	245	535	17	5	17
N'beika	109	2385	2022	4407	156	49	156
Soudoud	101	1839	1844	3683	131	39	131
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>4514</b>	<b>4111</b>	<b>8625</b>	<b>304</b>	<b>93</b>	<b>304</b>

**Ratios** : Moyenne d'élèves par classe : 28,3  
Moyenne d'élèves par enseignant: 38  
Moyenne d'élèves par DP : 28,3

Source : DREN/Tagant - 2010/2011

**Tableau 12 : Enseignement fondamental Moughataa de Tichit**

Commune	Nombre enseignants	Garçons	Filles	Total	Nb DP	Nb Ecoles	Nb classes
Tichit	10	236	191	427	14	3	14
Lekcheb	9	128	146	274	18	8	18
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>364</b>	<b>337</b>	<b>701</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>32</b>

**Ratios** : Moyenne d'élèves par classe : 21,9  
Moyenne d'élèves par enseignant : 36,8  
Moyenne d'élèves par DP : 21,9

Source : DREN/Tagant - 2010/2011

**Tableau 13 : Synthèse enseignement fondamental dans la wilaya 2010/2011**

Moughataa	Nbre enseignants	Garçons	Filles	Total	Nb DP	Nb Ecoles	Nb classes
Tidjikdja	270	3736	3966	7702	334	97	334
Moudjéria	227	4514	4111	8625	304	93	304
Tichit	19	364	337	701	32	11	32
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>8614</b>	<b>8414</b>	<b>17028</b>	<b>670</b>	<b>201</b>	<b>670</b>

**Ratios** : Moyenne d'élèves par classe : 25,4  
Moyenne d'élèves par enseignant : 33  
Moyenne d'élèves par DP : 25,4

Source : DREN/Tagant - 2010/2011

La Wilaya du Tagant compte 201 écoles fondamentales en 2010/2011 contre 173 en 2003/04, soit une progression de 17% (contre 5,2% au niveau national). Les écoles sont réparties comme suit : Tidjikdja (97), Moudjéria (93) et Tichitt (11).

L'ensemble de ces écoles totalise 17 028 élèves répartis dans 670 divisions pédagogiques (soit un ratio de 25 élèves par division pédagogique). Ces divisions pédagogiques ou classes sont réparties de la manière suivante : Tidjikdja (334) ; Moudjéria (304) et Tichit (32).

Sur un effectif de 17 028 élèves, on compte 8 414 filles (49%). L'enseignement de ces écoles est assuré par 516 enseignants répartis comme suit :

- Enseignants pour l'Arabe (243) ;
- Enseignants pour le Français (71)
- Enseignants bilingues (202).

Par rapport aux besoins en enseignants estimés à 528 personnes, la wilaya accuse un déficit de 12 enseignants du fondamental. L'effectif des entrants (garçons et filles) en première année fondamentale s'élève à 3252 élèves ; Parmi cet effectif, seuls 1955 élèves (soit 60%) arrivent en 6<sup>ème</sup> année fondamentale.

#### **b. Activités culturelles, sportives et diverses**

Pour encourager la pratique du sport dans le milieu scolaire, l'UNICEF a distribué au profit des élèves de 53 écoles, des équipements sportifs. L'UNICEF a également distribué à ces établissements du matériel horticole pour la pratique du jardinage.

L'UNICEF a en outre équipé 40 écoles du projet en panneaux solaires. L'équipement des autres écoles est en cours de réalisation.

#### **c. Organisation et participation des parents d'élèves**

Dans le cadre de l'Approche communautaire, il a été mis en place 83 projets d'écoles disposant d'un montant de 8 300 000 ouguiyas provenant d'activités génératrices de revenus (AGR) dont les bénéficiaires vont servir à la prise en charge de quelques petits travaux de réparation et de maintenance nécessaires à la préservation de ces infrastructures.

Toujours dans ce cadre, il a été identifié trente (30) nouveaux sites du projet d'écoles pour l'année 2012, ce qui portera l'intervention à 113 écoles soit 11 300 000 UM d'AGR. Cette activité profite à 83 écoles au niveau de la wilaya qui ont mis en place des comités de gestion locale de l'éducation. Au niveau des établissements secondaires, la DREN a eu à mettre en place trois (3) clubs scolaires.

#### **d. Equipement des écoles**

Les écoles disposent pour tout équipement, d'un nombre de 2 324 tables bancs. Les besoins en tables bancs sont estimés à 5 800 unités.

La DREN a mis à la disposition de plus de 25 écoles fondamentales 1 000 tables bancs reçues de l'UNICEF. La DREN a, également, obtenu du projet Education 2277 tables bancs dont 160 fournis par l'UNICEF au profit des écoles secondaires dont cinq ont été dotées d'unités informatiques.

Le CFPP de Tidjikdja vient, lui aussi, de livrer 400 tables bancs à la DREN (Direction Régionale de l'Education Nationale). Ces dotations ont permis de couvrir les besoins en tables bancs des écoles fondamentales et secondaires de la wilaya.

Avec la prochaine livraison par le CFPP de Tidjikdja d'un lot de tables bancs produits localement par le CFPP, les besoins globaux en tables bancs des écoles primaires de la wilaya seront couverts.

#### e. Cantines scolaires

Sur 201 écoles, 139 (68,8%) disposent d'une cantine faisant bénéficier quelques 9 678 élèves pensionnaires dont 4 643 filles (47,97%). Ces cantines bénéficient de l'appui du PAM (Programme Alimentaire Mondial) dont l'antenne régionale pour le Tagant et l'Assaba est basée à Kiffa.

On peut, aisément, constater que le nombre de cantines a chuté, de façon très drastique en 2003/2004 par rapport aux autres périodes en raison du manque d'appui. En effet, l'évolution du nombre de cantines enregistré en 2008, 2010/2011 (139) est, en grande partie, dû au soutien du PAM (section Assaba et Tagant).

**Tableau 14 : Equipements collectifs des écoles (latrines, eau et cantines)**

Localités / Equipements	2000/2001			2003/2004			2008	*2010/2011
	Latrines	Eau	Cantines	Latrines	Eau	Cantines	Cantines	Cantines
<b>Moudjeria</b>	1	70	<b>48</b>	8	55	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>72</b>
<b>Tichit</b>	0	9	<b>3</b>	0	5	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Tidjikdja</b>	12	56	<b>45</b>	10	58	<b>45</b>	<b>54</b>	<b>59</b>
<b>TAGANT</b>	13	135	<b>96</b>	18	118	<b>95</b>	<b>105</b>	<b>139</b>

Source : EPCV 2000, 2004 & 2008

\*Source : DREN Tagant / 2011

#### 4.1.2 Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire compte 7 lycées et 3 collèges dont la répartition figure au niveau du tableau suivant :

**Tableau 15 : Situation des établissements secondaires au Tagant**

Etablissements	Tidjikja	Rachid	Nimlane	N'Beika	Moudjéria	Achram	Ghoudiya	O.Mejb	Tichit
<b>Lycées</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-
<b>Collèges</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : DREN/Tagant - 2010/2011

La capacité d'accueil de l'ensemble de ces établissements est, relativement, importante par rapport à la population de la wilaya.

Ces établissements d'enseignement secondaires accueillent, actuellement, 2720 élèves dont 1134 filles (soit 42%).

Ces établissements secondaires (lycées et collèges) sont répartis dans 99 sections de 70 salles de classes. Sur cet effectif seuls 1028 élèves (soit 38%) viennent de faire leur entrée en première année du secondaire.

Les deux établissements de la moughataa de Tidjikja (Lycée et collège) regroupent à eux seuls 38% de l'effectif global d'élèves.

Les dix établissements existants au niveau de la wilaya du Tagant disposent de 134 enseignants dont 71 pour le premier cycle et 63 pour le deuxième ou cycle secondaire.

**Tableau 16 : Statistiques scolaires des établissements secondaires au Tagant**

Nombre élèves	Tidjkdja		Rachid		Nimlane		N'Beika		Moudjéria		Achram		Ghoudia		O.Mejb		Tichit		Total		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
Elèves 1AS	176	165	28	20	72	42	110	38	58	39	115	75	17	21	15	10	18	9	609	419	1028
Elèves 2AS	62	75	8	6	19	10	40	11	19	12	45	50	5	6	13	12	8	1	219	183	402
Elèves 3AS	53	74	14	11	13	15	33	16	28	12	46	23	11	10	7	3	7	1	212	165	377
Elèves 4AS	80	89	16	12	21	14	40	19	11	9	38	27	9	17	0	0	4	6	219	193	412
Elèves 5O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elèves 5A	12	5	0	0	11	3	13	6	17	4	14	4	0	0	0	0	0	0	67	22	89
Elèves 5C	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	9	22
Elèves 5D	35	22	19	4	9	2	8	7	0	0	19	13	8	2	0	0	0	0	98	50	148
Elèves 6O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elèves 6A	15	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	8	23
Elèves 6C	7	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	8	15
Elèves 6D	21	15	7	9	7	3	9	3	11	4	21	6	5	4	0	0	0	0	81	44	125
Elèves 7O	8	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	12	20
Elèves 7A	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	2	11
Elèves 7C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elèves 7D	29	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	19	48
<b>TOTAL</b>	<b>520</b>	<b>503</b>	<b>92</b>	<b>62</b>	<b>152</b>	<b>89</b>	<b>253</b>	<b>100</b>	<b>144</b>	<b>80</b>	<b>298</b>	<b>198</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>1586</b>	<b>1134</b>	<b>2720</b>

Nombre total d'élèves : 2720  
 Nombre total professeurs : 134      Ratios Moyenne élèves par professeur 20,30%  
 Nombre de salles : 70                  Moyenne élèves par salle 38,86%  
 Nombre de sections : 99                Moyenne élèves par section 27,47%

Source : DREN/Tagant – 2010/2011

S'agissant des infrastructures scolaires du secondaire, il est à noter que tous les établissements disposent de salles de classe pour l'enseignement à l'exception de celui d'Oudeye Mejbour qui n'a pas de salles construites.

En ce qui concerne les équipements modernes des établissements d'enseignement secondaires on peut noter, aussi, que seul le lycée de Tidjkdja dispose d'un laboratoire équipé pour les travaux pratiques.

### 4.1.3 Enseignement technique

L'enseignement technique est assuré par le Centre de Formation Professionnelle qui a été chargé par décision du conseil des ministres en Août 2010, de dispenser une formation CAP (qualifiante) de deux ans dans cinq spécialités : (Electricité bâtiment, Plomberie sanitaire, Maçonnerie générale, Menuiserie bois, Soudure).

Après une période de sensibilisation qui a touché tous les départements de la Wilaya, un concours d'entrée a été organisé le 16/10/2010 et parmi les 155 candidats 120 stagiaires ont été retenus et répartis comme suit :

**Tableau 17 : Nombre de sections, de stagiaires inscrits, présents, admis et % admis CFP**

Sections	Nombre de stagiaires inscrits	Nombre de stagiaires Présents	Nombre d'admis	% Admis	Observations
Soudure	30	24	24	100	
Plomberie	25	25	25	100	
Maçonnerie	15	15	15	100	
Menuiserie bois	20	18	16	89	
Electricité bâtiment	30	28	28	100	
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>0,98</b>	

Source : CFP / Tagant – 2010/2011

En matière d'infrastructures, le Centre dispose d'un (1) bloc administratif composé de (4) bureaux, de (5) ateliers de formation, d'une salle de cours, d'une salle informatique, d'un magasin, d'un bureau pour le chef des travaux et CPO, d'un bureau pour le service des affaires stagiaires et d'un bloc sanitaire. En matière de personnel, le centre dispose du personnel suivant :

- Personnel d'encadrement 06
- Personnel formateur 10 dont 03 vacataires



- Personnel d'appui 12

Au plan financier, la situation financière du centre de formation et de perfectionnement professionnel de Tidjkdja se caractérise par :

- Une diminution de la subvention de l'Etat,
- La prise en charge par le budget de l'établissement des nouvelles charges notamment : la matière d'œuvre suivant l'augmentation de la capacité d'accueil (120 Stagiaires au lieu de 56 l'année passée), la participation à la CNAM pour faire bénéficier le personnel de l'assurance maladie, l'augmentation de la prise en charge de l'eau et de l'électricité, des cotisations patronales, des avantages du président et membres du conseil d'administration et diverses autres indemnités.

Cette situation financière difficile a conduit le conseil d'administration du centre de formation et de perfectionnement professionnel de Tidjkdja, en sa réunion tenue le 27/03/2011, à prendre une décision demandant une rallonge budgétaire pour permettre à l'établissement de fonctionner normalement et de régler les augmentations des salaires et indemnités des chefs de services allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat en 2007. Cette demande reste toujours en instance et constitue un handicap pour le bon fonctionnement du Centre. Le centre projette, en matière d'infrastructures, de réaliser en 2011/2012, les constructions suivantes :

- La construction d'un atelier pour la couture
- La construction d'un atelier de mécanique auto,
- La construction d'une salle pour les formateurs,
- La construction d'une salle de reprographie et documentation
- La construction d'une salle de réunion

Dans le domaine de la formation, le centre suggère les actions suivantes en matière de dotations en équipements, fournitures et formateurs :

- L'équipement des ateliers : Plomberie, Maçonnerie et électricité
- L'équipement du centre en moyen transport adéquat
- L'équipement pour les nouvelles filières prévues (couture et taille de pierre)
- La fourniture de matière d'œuvre pour le diplôme et la formation qualifiante
- L'affectation ou le recrutement de 6 formateurs pour les nouvelles spécialités (02 en Soudure, 02 en menuiserie bois et 02 pour les nouvelles spécialités).
- L'acquisition de 50 tables bancs pour l'équipement de nouvelles sections

La mise en place d'une rallonge budgétaire est sollicitée pour satisfaire aux exigences de la formation, le classement du personnel en fonction de leurs compétences, leur remise à niveau, le recrutement des formateurs pour les spécialités (menuiserie bois, soudure, couture et pierre taillée), la prise en charge des salaires du personnel, les bourses des stagiaires, les factures d'eau et d'énergie, la formation des formateurs et l'implantation des programmes de formation.

#### **4.1.4. Enseignement originel**

Les mahadras sont quasiment omniprésentes. En plus de l'instruction religieuse, ils jouent un rôle inestimable en matière d'alphabétisation des jeunes bien qu'elles concurrencent souvent l'enseignement public. Au niveau de la Wilaya, 146 de ces institutions ont été recensées. Il convient toutefois de signaler que seulement une minorité de ces mahadras dispose de locaux appropriés, le plus souvent les « cours » ayant lieu dans des habitations particulières sinon sous des abris de fortune (hangars, tentes, toitures protégeant du soleil, grands arbres).

#### **4.2 Santé**

#### 4.2.1 Le système de santé

Au niveau primaire, le système de santé de la wilaya du Tagant est composé de :

- 21 postes de santé qui assurent des prestations curatives (soins de premier niveau) et préventives (vaccination, CPN, IEC),
- 3 Centres de Santé de Moughataa (CSM) dont 1 de type A (Tidjikdja) et 2 de type B (Moudjéria et Tichit) accomplissant les prestations préventives et curatives ainsi que les soins d'urgence et les mises en observation et des unités de santé de base (USB) dans 69 agglomérations villageoises éloignées des postes et centres de santé.

Au niveau secondaire, le système de santé existant au niveau de la wilaya du Tagant se compose d'un (1) hôpital régional à Tidjikdja qui est d'ailleurs l'un des premiers hôpitaux régionaux en Mauritanie, datant des années 80, d'une capacité de 50 lits d'hospitalisation et disposant d'une activité chirurgicale. La DRAS (Direction Régionale de l'Action Sanitaire) du Tagant compte 91 personnes réparties entre les deux typologies de structures sanitaires existantes :

- **Structure primaire de santé** : 57 personnes réparties comme suit :
  - 3 médecins généralistes ;
  - 3 Techniciens supérieurs de santé ;
  - 10 infirmiers diplômés d'Etat ;
  - 3 Sages femmes d'Etat ;
  - 18 infirmiers médico-sociaux ;
  - 1 aide infirmier ;
  - 17 accoucheuses auxiliaires ;
  - 2 auxiliaires nutritionnistes.
- **Structure secondaire de santé** : 34 personnes réparties entre la DRAS (6) et l'hôpital régional de Tidjikdja (28). Parmi ce personnel médical et paramédical on compte 2 médecins généralistes et 3 spécialistes dont 1 gynécologue, 1 chirurgien et 1 dentiste.

La wilaya manque de spécialistes dans les domaines suivants : pédiatrie, pneumologie.

#### 4.2.2 Les maladies courantes

Le profil épidémiologique de la Wilaya du Tagant qui ressort des données disponibles au niveau des structures sanitaires se présente comme suit :

<b>Pathologies</b>	<b>Pourcentage</b>
Infections respiratoires aiguës (IRA)	19%
Paludisme	18%
Diarrhées	8%
Anémies	6%
Conjonctivites	6%
Traumatismes	1%
IST	1%

#### Encadre 6 : Principaux indicateurs de santé de la wilaya du Tagant (EPCV 2008)

	<b>Wilaya Tagant</b>	<b>Niveau National</b>
<b>Taux couverture vaccinale</b>	<b>41,8%</b>	<b>76 %</b>
<b>Taux de couverture vaccinale BCG des enfants de 0 a 11 mois</b>	<b>70,4</b>	<b>92,2</b>
<b>Taux de couverture vaccinale DIC3 des enfants de 0 a 11 mois</b>	<b>67,4</b>	<b>74,9</b>
<b>Taux de couverture vaccinale polio 3 des enfants de 0 A 11 MOIS</b>	<b>67,3</b>	<b>74,7</b>
<b>Accessibilité géographique (&lt; 5 km) **</b>	<b>52,5%</b>	<b>65%</b>

<b>Personnel médical et paramédical</b>	<b>60</b>	<b>3 290</b>
Nombre de médecins	5	426
Nombre de pharmaciens	0	82
Nombre de Chirurgiens dentistes	1	77
TSS, TS et TBM	9	489
Sages femmes	5	395
IDE et IMS	40	1821
<b>Structures sanitaires</b>	<b>25</b>	<b>490</b>
Hôpital régional	1	12
Centre de santé	3	67
Poste de santé	21	411

\*\*L'accessibilité physique aux soins est définie par le temps mis pour accéder à un établissement de santé ou le rayon d'accès. Il est à rappeler que les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconisent un rayon d'accès de **5 km** ou un temps d'accès de 30 minutes.

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que **40,3%** des membres des ménages accèdent à un centre de santé dans les 30 minutes requises par les normes. Cependant force est de constater que **33,3%** des membres des ménages sont encore à plus de 60 minutes d'une structure sanitaire.

#### 4.2.3. Les infrastructures sanitaires

L'inventaire des bâtiments et des structures sanitaires fait apparaître la situation suivante :

- Sur 29 bâtiments, (i) 11 bâtiments sont en bon état ; (ii) 12 bâtiments sont dans un état moyen et (iii) 6 bâtiments sont dans un mauvais état.
- La plupart des bâtiments en mauvais état, se trouvent dans les zones enclavées ou leur maintenance est difficilement réalisable.
- La wilaya du Tagant compte 10 pharmacies privées qui s'approvisionnent en médicaments et consommables médicaux auprès des fournisseurs privés de Nouakchott ; c'est pourquoi il leur arrive d'enregistrer assez souvent des ruptures de stocks de plusieurs jours. Les pharmacies sont ainsi réparties : Tidjikdja (5), Moudjéria (2), N'Beika (2) et Achram (1).
- Le secteur de la santé de la wilaya dispose de 8 véhicules dont 6 ambulances. Deux de ces ambulances sont hors d'usage ; il s'agit de l'ambulance du centre de santé de Tidjikdja et de celle de l'hôpital régional.

En matière d'équipement, le diagnostic des équipements biomédicaux a permis de classer les structures sanitaires en 3 groupes :

- Groupe des structures sanitaires équipées : 13
- Groupe des structures sanitaires partiellement équipées : 11
- Groupe des structures sanitaires non équipées : 9

Parmi les structures équipées, on compte l'hôpital régional de Tidjikdja (HRT), le centre de santé de Tidjikdja et le poste de santé d'El Mellah pour ne citer que ceux-là, sachant que la construction du poste de santé d'El Mellah (quartier de Tidjikdja) a été prise en charge par une ONG et non pas sur ressources étatique.

Parmi ces structures, on compte 26 fonctionnelles et 5 non fonctionnelles par manque de personnel et d'équipements médicaux. Les structures fonctionnelles sont, outre la DRAS, l'hôpital régional de Tidjikdja, 3 centres de santé et 21 postes de santé.

La DRAS (Direction Régionale de l'Action Sanitaire) du Tagant cherche toujours à construire 2 postes de santé, l'un à Akeneikir et l'autre à Daber afin d'améliorer la couverture sanitaire qui reste faible

#### **Encadré 7 : L'état de santé de la population de la wilaya du Tagant**

La mortalité maternelle est estimée en 2010 au Tagant à 747 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes contre 686 au niveau national (EPCV 2008).

Les principales causes de cette mortalité sont : l'analphabétisme des femmes en âge de procréer, le manque d'hygiène de la grossesse et de l'accouchement, la malnutrition et l'anémie des femmes enceintes, des hémorragies, de l'hypertension artérielle gravidique, des infections et des dystocies.

Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé en 2010 par les services compétents du Ministère de la Santé, dans la wilaya du Tagant, à environ 152 pour 1000 enfants de moins de 5 ans dont 76 ont lieu au cours de la première année de vie.

Ce taux élevé de mortalité infanto-juvénile s'explique par : (i) une prévalence élevée de la malnutrition chez les moins de 5 ans ; (ii) une recrudescence du paludisme dans la zone de la Tamourt et dans la partie sud de la wilaya ; (iii) une recrudescence des infections respiratoires aiguës et des diarrhées ; (iv) une mortalité néonatale élevée.

**Tableau 18. Population couverte par Centres de Santé (CS) et Postes de Santé (PS)**

Moughataa	Population couverte par CS	Population couverte par PS	Total pop Couverte	Pop couverte/ Pop Totale (%)
Tidjikdja	10 439	12 689	23 128	28,3%
Moudjéria	1 753	13 410	15 163	18,0%
Tichit	1 624	289	1 913	2,3%

**Source** : Profil de pauvreté 2008 – Enquête EPCV 2008 - ONS

#### 4.3. Emploi

Cette partie du diagnostic sur la situation de l'emploi sera examinée, traitée et analysée dans le cadre du profil de pauvreté de la wilaya, mais il est important de faire ressortir, ici, les principaux indicateurs d'emploi.

**Tableau 19 : principaux indicateurs sur l'emploi**

	Population active			Travailleurs selon type d'employeur				
	Taux d'activité	Taux sous-emploi	Taux de chômage	Gouvernement	Para-public	Entreprises privées	Individus/ménages	Autres
<b>Tagant</b>	45,0	12,1	42,9	2,0	0,2	4,0	36,0	57,8

**Source** : Profil de pauvreté 2008 – Enquête EPCV 2008 - ONS

On remarque surtout que le taux de chômage est très élevé (42,9 %) par rapport à la moyenne nationale (32,5 %) ainsi que le taux d'activité (45 %) qui est, lui aussi, parmi les plus faibles surtout en milieu urbain.

- **Type d'emploi :**

Le Tagant se situe parmi les wilayas à dominance, véritablement, agricole et pastorale suivie par le commerce.

Dans ce type d'économie, les principales branches en matière d'offre d'emploi sont l'agriculture et le commerce, avec 42,7% dont, respectivement, 22 % pour l'agriculture et 20,7 % pour le commerce. Les services et l'administration se classent respectivement en 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> position (9,1% et 5,9%).

- **Chômage**

Le niveau global du chômage au niveau national est estimé en 2008 à 31,2%, légèrement inférieur à celui estimé en 2004 (32,5%).

Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,54.

Le taux de chômage varie très peu entre les milieux de résidence (31,3% et 31,1% respectivement chez les urbains et les ruraux).

Le Tagant fait partie des wilayas qui affichent l'un des taux de chômage (42,9 %) les plus élevés selon les estimations faites par l'ONS en 2009 – Enquête EPCV 2008.

#### **4.4 Activités culturelles et autres activités**

Les bibliothèques sont pratiquement inexistantes depuis la fermeture des maisons du livre et la remise de leurs locaux à l'Etat civil. Cependant il existe des bibliothèques privées et des collections de manuscrits anciens, en particulier à Tidjikdja et Tichit.

Les terrains de sport sont des infrastructures présentant un intérêt indiscutable notamment pour la jeunesse. Cependant, la Wilaya n'en compte que 2 et, le plus souvent, il ne s'agit pas de terrains aménagés, équipés et clôturés. Par ailleurs, nombreux sont les Lycées et collèges qui ne disposent d'aucun terrain de sport aménagé. Néanmoins, la jeunesse s'est appropriée, au niveau de pratiquement toutes les localités, des terrains vagues pour s'entraîner au football et pouvoir ainsi s'épanouir physiquement.

Les mosquées sont au nombre de 120 pour l'ensemble de la Wilaya, un nombre certainement sous-évalué si l'on tient compte du fait que pratiquement chaque localité de plus de 200 habitants (et il y en a plus d'une centaine) compte une mosquée et les grands centres urbains en comptent plusieurs.

Le recensement en cours de traitement des mosquées réalisé par le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel au niveau de l'ensemble du pays pourrait clarifier leur situation et donner des statistiques plus fiables.

#### **4.5. Hydraulique**

Le secteur de l'hydraulique a fait l'objet, depuis 2000, d'une importante réforme institutionnelle qui s'est traduite par la mise en place d'un schéma institutionnel pour le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement (2002) destiné à permettre le recentrage du rôle de l'état sur ses missions essentielles de conception, de planification, de suivi et de régulation et une plus grande implication du secteur privé dans la gestion et le développement du secteur.

Cette réforme a abouti à la création de plusieurs structures dont le Centre National des Ressources en Eau (CNRE en 2001) chargé de l'exploration, de l'évaluation, du suivi et de la protection des ressources en eau, la Société Nationale d'Eau (SNDE, 2001) qui assure l'exploitation et la distribution de l'eau en milieu urbain et l'Agence Nationale d'Eau Potable et de l'Assainissement (ANEPA) remplacée depuis 2010 par l'ONSER.

Toutes ces structures sont chargées de la mise en place de mécanismes appropriés pour l'exploitation, le suivi, la gestion et la maintenance des équipements hydrauliques en milieu rural, semi urbain et urbain.

C'est dans ce cadre que la Société Nationale de l'Eau (SNDE) installée à Tidjikdja, assure l'exploitation et la distribution de l'eau dont l'insuffisance se fait, toujours, sentir au niveau de la ville, particulièrement, dans les parties Sud et Sud-ouest.

Pour chaque centre SNDE, la structure d'encadrement, se compose généralement d'un chef de centre secondé d'un responsable commercial et d'un chef de station de pompage ; les tutelles administratives et techniques étant respectivement assurées par la direction commerciales et la direction de la Production de la SNDE.

Les centres régionaux assurent, en plus de l'exploitation et la distribution, le petit entretien des réseaux et stations de pompage. La grosse maintenance et la réparation des équipements sont effectuées par les équipes de la direction de la Production de la SNDE en provenance de Nouakchott.

La mission qui était dévolue à l'ANEPA a été confiée à l'office National de Services des Eaux Rurales (ONSER) qui a une représentation à Tidjikdja.

L'ONSER assurait et même, actuellement pour certains, la gestion des stations solaires et des réseaux d'eau des Moughataa et des Communes de Moudjéria et de Tichit ainsi que Boubacar Ben Amer avant leur passage à la SNDE pour les 2 premières.

La stratégie du secteur est basée sur les trois principales références que sont la déclaration de développement des secteurs de l'hydraulique et de l'énergie de 1998, le CSLP et la stratégie de promotion de l'accès universel aux services.

Ces politiques ont comme principaux objectifs commun d'améliorer de façon constante l'accès de tous à l'eau potable, d'équiper d'un réseau d'eau potable chaque agglomération de plus de 500 habitants et de porter le taux de desserte à 80% en milieu urbain.

Les systèmes AEP (Adduction d'EAU Potable) exploités par l'ONSER sont confiés par celle-ci à des concessionnaires privés. Le contrat, d'une durée de trois ans, renouvelables, fixe les prérogatives des deux parties.

Conjointement défini par l'ONSER, le concessionnaire et la collectivité concernée, le prix de l'eau doit assurer un équilibre entre la nécessité pour les concessionnaires de couvrir leurs charges d'exploitation et de petite maintenance et l'obligation de maintenir un prix conventionné de l'eau abordable pour tous.

Chaque localité a, ainsi, son propre tarif qui varie en, général, entre 100 et 120 UM le m<sup>3</sup> en tenant compte de la situation spécifique de chaque localité et suivant certains critères fixés, en général par le régulateur.

La clé de répartition des recettes est :

- ONSER : 30% (entretien et maintenance)
- Commune : 5%
- Concessionnaire : 40%.

#### **Encadré 8 : La stratégie du secteur de l'hydraulique**

La stratégie du secteur est basée sur les trois principales références que sont :

- La déclaration de développement des secteurs de l'hydraulique et de l'énergie de 1998,
- Le CSLP
- La stratégie de promotion de l'accès universel aux services.

Elle prévoit, notamment :

- L'équipement de tous les villages de plus de 150 habitants par un point d'eau moderne
- L'équipement de tous les centres de plus de 500 habitants par un réseau de distribution.
- Porter le taux de raccordement à domicile à 100 branchements particuliers par 1000 habitants ;
- Porter la dotation quotidienne par habitant :
  - 20 litres/jour/habitant pour les localités de moins de 500 habitants ;
  - 40 litres/jour/habitant pour les localités de plus 500 à 5000 habitants ;
  - 50 litres/jour/habitant pour les localités de plus de 5000 habitants.

Ces politiques ont comme principaux objectifs commun d'améliorer de façon constante l'accès de tous à l'eau potable, d'équiper d'un réseau d'eau potable chaque agglomération de plus de 500 habitants et de porter le taux de desserte à 80 % en milieu urbain, conformément à la stratégie de 2006.

La wilaya compte 60 forages dont 49 sont équipés de groupes électrogènes et 489 puits dont 224 sont cimentés. La répartition des puits à travers la wilaya est comme suit :

- Moughataa de Tidjikdja : 145 puits à travers 5 communes (87 localités)
- Moughataa de Tichit : 26 puits à travers 2 communes (8 localités)
- Moughataa de Moudjéria : 318 puits à travers 3 communes (28 localités)

## 5. GOUVERNANCE, RENFORCEMENT DES CAPACITES, SUIVI & EVALUATION

Un examen de la cartographie de la région et des entretiens effectués avec les personnes ressources permettent de voir que le découpage actuel de la région (moughataa, arrondissement et commune) répond à une logique dont la pertinence économique et administrative aujourd'hui reste à prouver. Ainsi, les limites de la commune de Tidjikja qui est la capitale régionale sont trop exiguës alors que le territoire de la wilaya est immense.

Des portions importantes qui représentent presque la moitié de l'espace ne sont pas communalisées et ne bénéficient donc d'aucun service de proximité. De plus le découpage administratif ne répond pas toujours aux souhaits des populations autochtones.

A titre d'exemple, Edéroum relève administrativement de la Commune de Tensigh (Nimlan) alors ses habitants sont plus proches et plus liés à Tidjikdja. El Ghouba et ses environs relèvent administrativement de la Commune de Lekhcheb qui est enclavée et bien éloignée pour ces populations qui sont à tous égards liées à la ville de Tidjikdja.

Compte tenu de l'étendue du territoire de la wilaya, de l'inaccessibilité de certaines zones complètement enclavées (Tichitt, Lehsseira, Goudiya...) et du peu de moyens de locomotion et de communication dont dispose l'administration, on peut dire que le territoire est sous administré.

Cette situation fait que parfois, des incidents surviennent entre populations des localités ou communes souvent très proches à tous points de vue sans que les Autorités n'en soient au courant : exemple à Tentemlel (après une mortelle bagarre, c'est de Nouakchott que les Autorités ont été averties).

Dans ces conditions, on peut dire que le territoire régional est sous-administré.

Un tel dysfonctionnement soulève à nouveau la problématique du découpage territorial et des structures administratives les plus adaptées pour répondre aux besoins des populations.

Il est en effet paradoxal qu'une localité se trouve proche de la ville et en même temps se trouve rattachée à une localité ou est elle est séparée de centaines de kilomètres.

Au regard des bouleversements qu'a connus la wilaya, du fait de la sédentarisation qui a marqué les 30 dernières années de l'évolution du pays, que ne reflète d'ailleurs aucune carte récente, l'administration du territoire aurait due être revue en conséquence.

Aussi, les données cartographiques sont largement dépassées et ne renseignent pas sur les réalités actuelles de la wilaya puis que certaines localités ont disparu alors que d'autres surgissent du néant surtout quand il y a des aménagements nouveaux comme une route ou une infrastructure par exemple.

La géographie comme la démographie s'en trouvent par conséquent largement modifiées. C'est ainsi que l'arrondissement administratif de Temessoumitt appartient au passé tandis que fleurissent des bourgades aux environs de Moudjéria et la commune d'Achram.

Naguère implantée aux abords des lits des oueds qui entrecoupent le plateau du Tagant, la population glisse au sud dans une zone de plaine vers la route de l'espoir à la rencontre des populations de l'Assaba et du Brakna qui se rangent de plus en plus sur les abords des axes bitumés. Il y a, donc, lieu et sans plus tarder, par conséquent, de tenir compte de certaines mutations démo-spatiales en procédant à la création de nouvelles communes dans le cadre d'une approche de proximité et en opérant un nouveau découpage administratif qui refléterait mieux la réalité d'aujourd'hui.

Les données cartographiques doivent être réactualisées, en conséquence, pour fournir une situation de référence qui servirait les objectifs de développement.



## 5.1. La gouvernance au niveau de l'Administration Territoriale

A l'instar de la plupart des autres wilayas du pays, la wilaya du Tagant dispose, d'organes régionaux de pilotage dont : le conseil régional de développement (CRD) présidé par le wali et comprenant l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.

Cet organe se réunit une à deux fois par an, pour arrêter un ensemble d'actions de développement notamment, dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des coopératives, de lutte contre la désertification, de reboisement, etc ..

Il existe aux côtés de ce conseil d'autres organes chargés de missions spécifiques comme le conseil régional de santé, la commission régionale foncière, la commission régionale de lutte contre la pauvreté, qui pourraient constituer des volets d'un plan régional de développement.

S'agissant des tâches quotidiennes (maintien de l'ordre, solution des conflits, arbitrages, audiences) elles occupent la plus grande partie du temps des autorités administratives.

Les services rendus par l'administration territoriale aux populations sont variés : Etat civil, délivrance de la nationalité, la carte d'identité nationale, attribution des terrains d'habitation et/ou agricoles, évacuations sanitaires des indigents etc.

On a coutume de dire que l'accessibilité de l'administration aux administrés est relative, pour ne pas dire qu'elle dépend du comportement des premiers responsables (wali ou hakem) de chaque administration.

Généralement, le personnel est à l'image de son chef et les relations personnelles jouent un rôle important dans le traitement des dossiers soumis à l'examen de ces administrations.

Les relations horizontales (rapports entre services régionaux), sont elles aussi, tributaires du comportement ou de l'humeur des responsables des administrations territoriales, selon les dires des représentants des certaines organisations ou personnes.

Toutefois, les autorités administratives (wali et hakems) catalysent et impulsent, par le biais de réunions périodiques et/ou ponctuelles ces apports entre services. De par leurs relations verticales et leurs fonctions de représentants de l'Etat, les autorités administratives (wali, hakems) sont incontournables.

Elles exercent de manière effective le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans leurs circonscriptions respectives. Dans l'ensemble, les relations hiérarchiques entre autorités administratives et fonctionnaires et agents de l'Etat, sont des relations à la fois de subordination des seconds vis-à-vis des premières mais aussi de collaboration.

Les réunions périodiques des services, initiées et présidées par les autorités administratives, permettent l'instauration d'une concertation permanente sur les problèmes qui se posent, en vue de leur trouver les solutions appropriées. D'autres supports sont utilisés dans le cadre du travail quotidien, par le biais des communications, par radio ou téléphone ou internet, notes ou rapports échangés entre l'ensemble des services de l'Etat et les autorités administratives.

C'est à travers un système de suivi - évaluation que les autorités administratives ont, entre autres, pour mission de diriger et de coordonner l'action de tous les services déconcentrés de l'Etat basés dans leurs circonscriptions.

A ce titre, elles sont responsables des actions sectorielles de développement exécutées par chaque service régional placé sous leur autorité directe et de produire des rapports périodiques (rapports semestriels et annuels) adressés au pouvoir central par le biais de leur ministre de tutelle (ministre de l'intérieur) ou des autres membres du gouvernement. Les objectifs assignés à l'administration territoriale émanent du gouvernement et l'action réalisée dans ce cadre peut être évaluée à tout moment par le biais de missions d'inspection dépêchée par l'administration.

### 5.1.1. Découpage territorial

Selon la plupart des autorités administratives et municipales rencontrées au niveau de la wilaya du Tagant, il n'existe, véritablement, pas de problèmes majeurs d'incohérence de rattachement administratif, de superficies des circonscriptions administratives ou communales comme il en existe dans certaines autres wilayas. En effet, le Tagant et malgré qu'il était rattaché, administrativement, pendant une certaine période à la 5<sup>ème</sup> région qui regroupait l'actuel Brakna + Tagant, ne connaît aucun conflit de compétences en matière de gestion territoriale et administrative. Cette quiétude n'est pas donnée à toutes les wilayas.

Compte tenu de la population de la wilaya (estimée à 86.195 habitants en 2010), de sa superficie (98.340 km<sup>2</sup>) et du nombre de ses circonscriptions administratives (1 Wilaya, 3 Moughataas et 3 Arrondissements) et municipales (10 communes), beaucoup d'atouts existent pour qu'elle soit bien administrée et pour aspirer à un avenir meilleur.

L'Administration Territoriale *stricto sensu* de la wilaya se compose de la Wilaya elle-même et des circonscriptions administratives et municipales qui lui sont rattachées : les Moughataa, les Arrondissements et les communes.

*Lato sensu* (au sens large), l'Administration Territoriale de la wilaya du Tagant englobe, en sus des circonscriptions administratives les services extérieurs (services déconcentrés) des ministères représentés au niveau de la Wilaya qui a, également, sous sa tutelle directe seize (16) circonscriptions administratives et municipales dont :

- Trois (3) Moughataas : Tidjikdja, Moudjéria, Tichit
- Trois (3) Arrondissements : Rachid, Boubacar Ben Amer (Ghoudia) et Lekhcheb
- Dix (10) Communes.

Les circonscriptions administratives et les services extérieurs, hormis les établissements publics, ne jouissent pas de la personnalité morale, alors que les municipalités disposent de l'autonomie de gestion administrative et financière.

### 5.1.2. Administration de la Wilaya

La Wilaya ou région, suivant la dénomination qu'on lui avait toujours donné, est une circonscription administrative régionale dirigée par un *Wali*, haut fonctionnaire de l'Etat nommé par décret en conseil des ministres.

Tout en restant le représentant du Pouvoir Exécutif et donc du gouvernement dans la wilaya, le wali est, également et à ce titre, le représentant de tous les ministres à l'échelon régional (CF référence au Décret N° 80.166 du 18 juillet 1980 fixant les Attributions des autorités administratives en tant que représentants de l'Etat). Le wali du Tagant comme tous les autres walis, a pour mission de diriger, de coordonner et d'impulser l'action de l'ensemble des services de l'Etat. Le cabinet du wali était constitué : de deux Wali-Mouçaid (adjoints), nommés en conseil de ministres, qui l'assistent et le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. Un nouvel organigramme, plus fonctionnel, a été adopté pour l'ensemble des wilayas depuis le jeudi 05 Janvier 2012. C'est ainsi que la wilaya du Tagant compte depuis cette date :

- le wali
- le wali mouçaid
- le directeur du cabinet
- le conseiller chargé des affaires administratives et juridiques
- le conseiller chargé des affaires économiques et du Développement Local
- le conseiller chargé des affaires politiques et sociales;
- l'agent liquidateur ;
- le service du cabinet ;
- le service des archives ;
- le service du contrôle de légalité
- le secrétariat central.

Un service de contrôle de légalité qui existait théoriquement, est, nouvellement, redynamisé et son action couvre toute l'activité communale, notamment :

- Contenu et régularité des délibérations des conseils municipaux et des actes pris par les maires ;
- Respect de leur périodicité ;
- Application des textes en matière financière et comptable ;
- Accompagnement des programmes de développement ;
- Création de services marchands ;
- Meilleure gestion du patrimoine ;
- Amélioration des services rendus aux populations ;
- Coopération locale (à travers les regroupements des communes) et internationale (jumelage, ONG...)
- Conception du cadre juridique de cette assistance sous toutes ses formes ;
- Conception de petits ouvrages de vulgarisation, d'information et de formation à l'usage des maires, des conseillers et du personnel communal ;
- Conseils aux communes pour réaliser les opérations de recensements fiscaux et comprendre les mécanismes de fixation pour les besoins des conseils municipaux des taux des taxes communales.

Le tableau qui suit donne le profil du personnel existant au niveau de la wilaya et fait apparaître la nécessité de pourvoir les besoins de la wilaya et des moughataas en personnel qualifié, compétent pour remplir les différentes missions de service public de la wilaya du Tagant.

**Tableau 20 : Profil du personnel de commandement et du personnel d'appui de la wilaya**

Fonction	Grade
Wali	Administrateur civil
Wali-mouçaid	Attaché d'Administration Générale
Directeur du cabinet	Administrateur civil
Conseiller chargé des affaires administratives et juridiques	Administrateur civil
Conseiller chargé des affaires économiques et du Développement Local	Administrateur civil
Conseiller chargé des affaires politiques et sociales;	Administrateur civil
Hakem de Tidjikja	Administrateur Civil
Hakem mouçaid de Tidjikja	Administrateur Civil
Hakem de Moudjéria	Administrateur Civil
Hakem mouçaid de Moudjéria	Attaché d'Administration Générale
Hakem de Tichitt	Administrateur civil
Hakem mouçaid de Tichitt	Attaché d'Administration Générale
Chef d'arrondissement de Rachid	Administrateur civil
Chef d'arrondissement de Lakcheb	Attaché d'Administration Générale
Trésorier régional	Inspecteur du Trésor
Agent liquidateur	Agent comptable
Secrétaire central	Secrétaire d'administration générale
4 secrétaires	Secrétaires dactylographes
1 Opérateur RAC	Opérateur
1 Agent administratif	Agent
5 Chauffeurs	Personnel d'appui
2 Plantons	Personnel d'appui
1 Ferrailleur	Personnel d'appui
1 Menuisier	Personnel d'appui
1 Gardien	Personnel d'appui
1 Graisseur	Personnel d'appui
1 Conducteur	Personnel d'appui

- **Ressources humaines de la Wilaya du Tagant :**

L'enquête sur le terrain a permis de constater que la wilaya du Tagant dispose d'un personnel réparti sur huit services. Il s'agit :

- du cabinet
- du service de l'informatique ;
- du service de la nationalité ;
- du service du personnel ;
- du service de la liquidation ;
- du service du secrétariat et archives ;
- du service du conseil aux Communes et du contrôle de légalité ;
- du service du réseau administratif de Commandement (RAC).

- **Infrastructures et équipements de la Wilaya du Tagant :**

- **Infrastructures**

Les bâtiments abritant les bureaux du Wali sont, partiellement, détruits par les pluies de l'année dernière. Ces bâtiments datant de la période coloniale ont besoin d'être restaurés à l'identique pour garder la forme architecturale héritée d'un certain passé. Il en est de même pour les bureaux du Hakem de Tidjikdja qui menacent de s'écrouler.

Le Wali a ouvert ses bureaux dans un bâtiment neuf, construit par le ministère des affaires islamiques. (Voir l'inventaire des bâtiments en annexes). Seul le Wali réside dans sa résidence qui a besoin d'être réhabilitée. La résidence du Hakem de Moudjéria ainsi que ses bureaux ont besoin d'être restaurés. Ces bâtiments ont beaucoup souffert de l'usure du temps.

- **Equipements :**

La wilaya du Tagant est, relativement, bien équipée notamment dans les domaines du mobilier (bureau, salon, chaises, fauteuils, tapis et moquettes), de l'informatique (quelques unités) et des moyens de communication (téléphone, RAC, fax, internet).

La wilaya ne dispose que d'un seul véhicule tout terrain de marque Toyota G X, tandis que les 4 Moughataas disposent, chacune, d'un véhicule tout terrain.

- **Archivage :**

La salle d'archives et le matériel d'archivage sont assez vétuste (datant de l'ère coloniale) et ils ont, fort besoin, d'être rénové et renouvelé.

- **Crédits alloués :**

Les ressources budgétaires de la wilaya du Tagant se composent, en temps normal, des subventions annuelles et/ou ponctuelles de l'Etat par le biais des notifications de crédits, en plus de sa quote-part du fonds régional de développement (FRD) et par des notifications afférentes à des situations particulières (visites d'officiels etc ...).

Le budget de fonctionnement de la wilaya est de 12 522 000 UM/an selon les autorités régionales rencontrées; ce budget est ainsi réparti :

**Tableau 21 : Le budget de fonctionnement de la wilaya du Tagant**

Destinataire	Montant
Wali	8 178 000UM
Hakem Tidjikdja	1 800 000 UM
Hakem Moudjéria	1 136 000 UM
Hakem Tichit	1.408 000 UM

### 5.1.3 Moughataa de Tidjikdja

Limitée à l'Est par la Moughataa de Tichit et la wilaya de l'Assaba, à l'Ouest par la wilaya de l'Adrar, au Nord par la Moughataa de Tichit et au Sud par la wilaya de l'Assaba et la moughataa de Moudjéria, la Moughataa de Tidjikdja s'étend sur une superficie de 19 260 km<sup>2</sup> selon les données officielles disponibles au niveau de la circonscription administrative.

La population de la Moughataa de Tidjikdja est de 38 154 habitants. En sus du chef lieux de la moughataa, elle comprend deux arrondissements (Rachid et Boubacar Ben Amer) et cinq (5) Communes Tidjikdja, El Wahat, Tensigh, Boubacar Ben Amer (Ghoudia) et Lehsira soit la moitié des communes de la wilaya du Tagant au nombre de dix.

#### • Organigramme de la Moughataa

L'administration d'appui au Hakem est très embryonnaire et repose, essentiellement mais depuis peu, sur le Hakem Mouçaïd, poste nouvellement créé et un secrétariat (dactylographie, tenue du courrier), un opérateur RAC (réseau administratif de commandement) et quelques éléments de la garde nationale. Les services extérieurs présents dans la moughataa sont :

- Le percepteur du trésor
- L'inspection départementale du Développement rural et de l'Environnement
- L'inspection départementale de l'éducation nationale
- La circonscription médicale
- La brigade de la gendarmerie nationale
- La brigade de la garde nationale

#### • Ressources humaines de la Moughataa de Tidjikdja :

En plus du Hakem, le personnel de la Moughataa se limite à ;

- 2 secrétaires
- 1 planton
- 2 agents subalternes d'appui dont 1 manœuvre.

#### • Infrastructures de la Moughataa de Tidjikdja

Les bureaux de la Moughataa sont logés dans un bâtiment dans un état passable mais qui nécessite des réparations dans le court terme pour être, vraiment, fonctionnel. Quant au domicile du Hakem, lui aussi non moins ancien, il est dans un état de délabrement avancé et nécessite des réparations urgentes.

#### • Moyens matériels (équipements) de la Moughataa de Tidjikdja :

##### • Matériels de bureaux

La Moughataa est très mal équipée et le matériel de bureau dont elle dispose est insuffisant, sur les plans quantitatif et qualitatif, conformément aux indications ci-après :

- 1 table bureau en mauvais état.
- 2 chaises en mauvais état.
- 2 fauteuils en mauvais état.
- 1 moquette vétuste.
- 3 armoires métalliques vétustes..
- 1 unité informatique.
- 1 machine à écrire en panne.
- 2 ventilateurs en panne.
- 1 cachet vétuste.

- **Moyens et matériels de transport :**

La Moughataa dispose d'un véhicule de marque Toyota hi lux mis en circulation l'année 2001 (Août) et qui, selon le Hakem, est en bon état mais défectueux, surtout, pour la pneumatique.

- **Archivage :**

Compte tenu de ce qui précède, il est bien évidemment, constatable que l'archivage ne disposant pas de moyens adéquats pour sa conservation (local, matériel de classement et d'entretien) ni d'un archiviste et/ou documentaliste est dans une situation aléatoire qui fait perdre à l'Administration sa mémoire vive.

- **Crédits alloués :**

Selon le Hakem de Tidjikdja, les crédits qui lui sont alloués pour l'année 2011 seraient de 150.000 UM/mois soit 1800.000 UM/an, tandis que ceux destinés aux 2 Arrondissements de Rachid et de Boubacar Ben Amer seraient d'à peine 1.000 000 d'UM/an.

Il est, bien évidemment, admis, même accepté, que les montants de ces crédits sont insuffisants pour faire face à la mission qui est dévolue à la moughataa de Tidjikdja, à l'arrondissement de Boubacar Ben Amer ainsi que celui de Rachid.

La situation des 2 autres moughataas (Moudjéria et surtout Tichit) est, pratiquement, similaire à celle de Tidjikdja sinon beaucoup plus déplorable au plans des moyens et des crédits alloués.

## **5.2. Les autres services déconcentrés de l'Etat**

Plusieurs ministères et administrations centrales sont représentés au niveau de la wilaya du Tagant, soit à la fois à l'échelon régional et local (moughataas) ou soit au niveau régional seulement. Il s'agit, essentiellement, des services relevant de différents départements placés sous la tutelle administrative du Wali ou des hakems suivant le cas.

### **5.2.1 Les services de la Justice**

La Justice, comme les autres services déconcentrés est présente au niveau de la wilaya du Tagant. Il y a un Tribunal régional à Tidjikja, ce qui devait, en principe, permettre d'accélérer les procédures, puisqu'il y a quelques années, les justiciables devaient aller jusqu'à Aleg pour engager une action judiciaire. Malheureusement, le Tribunal manque de personnel et le personnel existant est trop mobile, le Président et ses adjoints sont souvent absents de la wilaya pour des raisons, parfois, professionnelles. C'est aussi, le cas pour les Cadis qui sont, théoriquement, présents dans les trois moughataas. Le personnel de support n'a pas, surtout, les capacités techniques et institutionnelles pour remplir, convenablement, les missions qui lui sont dévolues.

Le recrutement du personnel judiciaire local répond à une certaine logique d'offre (logique du marché local où les critères subjectifs entrent en ligne de compte) plutôt qu'une logique de demande. Il y a 2 secrétaires qui manquent de qualification. Il n'y a pas de greffier, par exemple, mais quelques agents non permanents et dont le statut est assez précaire. Il existe un seul cabinet d'avocat dans la wilaya, mais, le plus souvent, des avocats peuvent y séjourner dans le cadre des affaires de leurs clients. L'administration judiciaire manque, aussi et beaucoup, de moyens et ne peut être indépendante tant qu'elle n'est pas à l'abri du besoin même matériel. Or, le Cadi n'a pas un véhicule de fonction et pour se déplacer il lui faudra en emprunter un.

Au plan de la répartition spatiale des compétences, il y a bien un Tribunal régional mais qui fonctionne difficilement. Le Président procède à la programmation en début d'année mais comme il est surchargé, car il préside aussi toutes les autres Chambres, le travail s'en trouve perturbé. En effet, il y a seulement 4 Magistrats sur place : le procureur de la République, le juge d'instruction, le président du Tribunal régional, le président du tribunal de la Moughataa, les Présidents des autres chambres ne sont pas nommés et les Chambres n'ont pas de locaux.

Le Ministère de la Justice possède une vieille bâtisse complètement délabrée et inutilisable à moins qu'elle ne soit réhabilitée, et loue en conséquence trois bâtiments à Tidjikja : l'une pour abriter le Tribunal Régional, l'autre pour abriter le Tribunal de la Moughataa et la troisième pour servir de prison, car l'Administration pénitentiaire dépend du Ministère de la Justice.

Les bureaux des tribunaux sont mal équipés, il n'y a pas de matériel d'archivage surtout dans le Tribunal de la Moughataa pas d'ordinateurs non plus, pas de salle d'audience. Il y a juste quelques tables et chaises usées. Il n'y a pas de centre de documentation. Il n'y a aucun véhicule de transport même pour le Procureur de la République qui est censé pourtant se déplacer à Tichitt et à Moudjéria. Les auxiliaires de justice sont quasi inexistantes.

Il n'y a de recours contre les abus que de porter plainte devant la Cour Suprême à Nouakchott. Pour les recours contre les abus de l'administration, les dossiers ne sont pas traités avec diligence. Les affaires qui suscitent le plus de remous concernent le foncier. La Commission Régionale chargée de régler les problèmes fonciers n'est opérationnelle. Généralement, dès qu'un conflit engage plus de 2 personnes, l'affaire est jugée complexe et de ce fait, elle est soit enterrée, soit transférée à Nouakchott.

Le budget annuel pour le Tribunal régional est de l'ordre de 350 000 UM et pour le Tribunal de la Moughata de 120 000 UM. Le personnel des Tribunaux n'est pas logé et les magistrats ont droit à une indemnité de logement modeste.

Au total, les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement de la justice au niveau de la wilaya peuvent être déclinées comme suit :

- ◆ Infrastructures des cours et des tribunaux vétustes, exigües, mal équipées en matériel et mobilier de bureaux adéquats ;
- ◆ Inexistence d'un centre de documentation juridique qui comprendrait toute la documentation nécessaire au fonctionnement de la justice afin de mieux vulgariser les textes juridiques auprès des citoyens ;
- ◆ Inexistence d'une banque de données informatisées ;
- ◆ Inexistence d'un plan de formation et de perfectionnement des magistrats et des auxiliaires de la justice ;
- ◆ Pas de personnel de support qualifié : secrétaires, agents administratifs et le personnel existant n'est pas motivé ;
- ◆ Pas de système permettant de garder le personnel ;
- ◆ Manque cruel de moyens financiers de l'administration judiciaire régionale ;
- ◆ Pas de système permettant de contrôler l'exécution des décisions et prévoir des sanctions quand elles ne sont pas appliquées
- ◆ Pas de cadre de concertation et de collaboration entre les différents partenaires intervenants dans le domaine de la justice.

### 5.2.2 Trésorerie régionale et perceptions des moughataas

- Ressources humaines :

Les ressources humaines de la Trésorerie régionale du Tagant se composent de quatre (4) unités, réparties comme suit :

- 1 Inspecteur du Trésor : Trésorier Régional
- 1 agent bénévole du Trésor faisant fonction de secrétaire
- 1 cadre d'appui
- 1 agent de sécurité non permanent.

Le personnel financier et technique du Trésor au niveau des perceptions des Moughataas a, toujours été et est très réduit en nombre et se limite, généralement, à un ou deux agents permanents par Moughataa (souvent des contrôleurs du trésor ou des adjoints techniques du Trésor) en plus d'un personnel non permanent ou bénévole, souvent, à la charge des administrations concernées.

Ce personnel malgré qu'il remplit, souvent, correctement sa mission a besoin d'être renforcé surtout que l'ENA forme, depuis peu, chaque année (486 en 2011 dont 160 unités pour le seul Ministère des Finances – 50 ARF, 60 inspecteurs du Trésor et 50 contrôleurs du Trésor) des fonctionnaires à la hauteur de leur tâche et rompus aux techniques de gestion administrative et financière.

Il ressort de la situation présentée, schématiquement, que le personnel du Trésor au niveau de la wilaya nécessite un renforcement, par le biais d'affectation de fonctionnaires ou d'agents publics, motivés, assermentés et assez compétents pour gérer les finances publiques des services de la Trésorerie régionale et celles des perceptions des Moughataas qui constituent le parent pauvre des services financiers au niveau régional.

- **Crédits alloués à la Trésorerie Régionale du Tagant :**

Les crédits affectés au service régional et aux services départementaux du Trésor de la wilaya du Tagant sont les suivants :

- Trésorerie Régionale : 300.000/an en 2010 et 240.000/an seulement en 2011.
- Perception de Moudjéria : 100.000/an en 2010 et seulement 70.000/an en 2011.

- **Moyens de la Trésorerie régionale :**

- a) **Matériels de bureaux :**

- 01 bureau demi- Ministre en mauvais état
- 01 table servant de bureau.
- 05 chaises en mauvais état.
- 01 fauteuil en mauvais état.
- 01 moquette en mauvais état
- 01 ligne téléphonique de portée nationale.
- 01 unité informatique en mauvais état.
- 01 armoire métallique.
- 01 vieux fax en panne.
- 01 coffre fort.
- 01 armoire en bois.

- b) **Matériels de bureau de la perception de Moudjéria :**

- 02 tables bureaux
- 02 chaises
- 01 armoire.

- c) **Matériels de transport :**

Il n'existe aucun moyen de transport ni pour la Trésorerie Régionale ni pour la perception de Moudjéria.

Cela est, d'ailleurs, le cas dans la presque totalité des Trésoreries Régionales et des perceptions au niveau des autres wilayas de l'intérieur qui devraient bénéficier d'indemnités substantielles de transport pour couvrir les déplacements de service des agents.

- d) **Infrastructures :**

Les infrastructures de la Trésorerie Régionale du Tagant se composent d'un bâtiment administratif, précédemment, occupé par le wali et situé dans une vieille bâtisse de 5 pièces, comprenant 2 salles de toilettes, 2 couloirs et des dépendances, contigüe au logement occupé par le wali. Généralement, les bureaux des perceptions au niveau des moughataas sont logés dans les locaux des anciennes préfectures (Moughataas).



### 5.2.3 Service régional du contrôle de la concurrence et de la protection du consommateur

- **Ressources humaines :**

Les ressources humaines du service régional, tous présents au niveau de Tidjikdja et assez limités il est vrai par rapport au volume des résultats attendus, sont, seulement, constituées par deux éléments soit 2 Cadres dont l'un est permanent, le chef de service et 1 cadre d'appui (PNP).

- **Crédits alloués :**

Les crédits alloués au service régional, à l'instar de tous les autres services régionaux, se limitent à 180.000 UM/an, très insuffisants pour gérer un service régional de surcroît économique en relation avec tous les acteurs, opérateurs et consommateurs.

- **Moyens de service**

- a) **Matériels de bureaux**

Le matériel de bureau existant est insuffisant et en partie vétuste. Il se compose de quelques matériels, notamment :

- 01 table bureau très vétuste.
- Un fauteuil et 04 chaises de service.

- b) **Matériels de transport**

Il n'existe aucun matériel roulant pour ce service.

- c) **Infrastructures :**

Pas d'infrastructures également pour ce service qui est, théoriquement, logé au niveau de la moughataas.

### 5.2.4 L'inspection régionale ou centre des impôts de la wilaya du Tagant

- **Ressources humaines :**

En matière de ressources humaines, l'Inspection régionale ou centre des Impôts du Tagant est assez mal lotie car elle ne dispose que de six (6) agents dont un seul - le chef de service ou de centre - est fonctionnaire. Les cinq autres agents en service sont, quant à eux, des agents non permanents sans formation professionnelle préalable mais expérimentés sur le tas, payés sur le budget interne (crédits délégués) de la Direction Générale des impôts (voir tableau ci-dessous).

Ce personnel reste insuffisant pour permettre de réaliser certaines performances, notamment, un bon recensement fiscal de la matière imposable.

**Tableau 22 : Répartition du personnel du service régional des impôts du Tagant**

Nombre	Grade	Fonction,	Observations
01	Inspecteur des Impôts	Chef de l'Inspection Régionale	Fonctionnaire
02	Agent d'assiette	Agent de constatation	Agents non permanents
02	Agents de recoupement	Tâche d'exécution	Agents non permanents
01	Planton	Tâche d'exécution	Agent non permanent

- **Crédits alloués :**

Au niveau de l'Inspection régionale des Impôts, le montant des crédits alloués au service pour l'année 2011 est de : 600.000 UM (six cents mille ouguiyas) et reste très insuffisant pour permettre à un service financier de fonctionner.

- **Moyens de l'inspection régionale des impôts du Tagant :**

**a) Matériels de bureaux :**

Le matériel de bureau disponible à l'Inspection régionale des Impôts du Tagant (centre des impôts) non renouvelé depuis quelques temps est le suivant :

**Tableau 23 : Matériel du service régional des impôts du Tagant**

Liste du matériel de bureau	Nombre	Observations
Tables bureau	02	Dont 01 hors usage
Chaises	04	
Fauteuils	01	En mauvais état
Armoires métalliques	02	En mauvais état
Moquettes	01	Vétuste
Téléphones	01	

**b) Matériels de transport**

Il n'existe aucun moyen de transport pour l'Inspection régionale des Impôts (centre des impôts) de la wilaya du Tagant.

**c) Infrastructures :**

L'inspection régionale des Impôts de la wilaya du Tagant ne dispose d'aucune infrastructure qui lui est propre et est logée dans un bâtiment de cinq pièces conventionné par l'Etat.

**5.2.5 La coordination régionale du MASEF (Ministère des Affaires Sociale, de l'Enfance et de la Famille)**

- Ressources humaines :**

Le staff de **la coordination régionale** se compose de quatre (04) éléments permanents et (3) non permanents dont :

- 01 Chef du Service régional (délégation régionale)
- 01 Agent Non permanent, responsable du Centre de Promotion féminine.
- 01 agent Non permanent (éducatrice), Responsable des jardins d'enfants.
- 01 Responsable des litiges familiaux.

Par ailleurs, **la coordination régionale** du MASEF gère et supervise les affaires sociales et les problèmes des associations et coopératives féminines et appuie leurs doléances auprès de l'administration et des autres services techniques de l'Etat. On peut noter comme l'a, d'ailleurs, fait la CR du MASEF qu'il n'y a aucune représentation du MASEF au niveau des 2 autres moughataas autres que Tidjikdja

- Crédits alloués :**

Selon **la coordination régionale** du MASEF, le montant alloué, annuellement, soit 1 000.000 d'UM/an est insuffisant pour couvrir les dépenses inhérentes à la mission qui leur est assignée.

- Moyens de la coordination régionale du MASEF :**

- a) Matériel de bureau**

- Matériel des bureaux du Service régional du MASEF**

- 02 tables bureau.
- 08 chaises.
- 01 fauteuil.
- 01 moquette.
- 01 unité informatique ne disposant pas d'imprimante.
- 01 photocopieur.

- 01 téléphone/fax.
- 01 climatiseur.
- 01 ventilateur.
- 01 fichier.

## **2. Matériel du bâtiment servant comme jardin d'enfants :**

- 01 table bureau.
- 02 chaises.
- 10 petites tables bancs
- 04 tables rondes.
- 10 chaises pour enfants.
- 01 étagère.
- 02 banquettes pour enfants (en mauvais état).
- 01 table basse
- 01 armoire métallique.

### **b) Matériels de transport**

Le Service régional du MASEF dispose d'un moyen de transport mais en panne (Toyota Hilux).

### **c) Infrastructures :**

Les infrastructures sont constituées de trois bâtiments de plus d'une vingtaine de pièces environ dans lesquels sont logé le CR/MASEF, le jardin d'enfants et le service des affaires sociales.

## **5.2.6 La fédération régionale de la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers**

Mise en place en 2003, la représentation régionale de la CNAM (Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers), a pour mission, de promouvoir et de développer l'artisanat et les métiers d'art au niveau de la wilaya du Tagant qui recèle un grand potentiel hérité des générations en partenariat et en relation avec les promoteurs privés et l'administration.

### **• Ressources humaines :**

Le personnel de cette fédération régionale chargé de promouvoir l'artisanat et les métiers d'art au niveau de la wilaya du Tagant est constitué d'un bureau régional avec à sa tête un responsable régional de la fédération élu par une assemblée générale.

### **• Crédits alloués :**

Il ne s'agirait pas d'un service administratif au vrai sens du mot plutôt d'une activité bénévole qui n'est pas rémunérée par une structure étatique même s'il s'agit d'un service public dont le responsable a déclaré ne bénéficier d'aucune dotation budgétaire spécifique pour accomplir sa mission au niveau régional en dehors des dons et legs.

- Moyens de la fédération régionale :

#### **a) Matériels de bureaux**

Malgré qu'il ne s'agit pas d'un service administratif au sens où on l'entend, le service en matière d'équipement de bureau, dispose de :

- 01 table bureau.
- 02 chaises.
- 01 fauteuil,
- 01 équipement don d'une ONG étrangère.
- Un matériel spécialisé d'artisanat traditionnel
- 01 ligne téléphonique en panne.

#### **b) Matériels de transport**

La fédération régionale ne dispose d'aucun moyen de transport.

### c) Infrastructures :

La fédération régionale est logée dans un bâtiment de 02 pièces et 01 hall conventionné par la fédération régionale sur les fonds de cotisation de ses membres et des fonds de l'Etat.

## 5.2.7 Le service régional de l'état-civil

### • Ressources humaines :

Le Service régional de l'Etat Civil au niveau de la wilaya du Tagant se compose de trois centres et dispose d'un personnel d'une vingtaine d'agents répartis comme suit :

Le centre de l'Etat Civil de Tidjikdja avec 09 agents dont :

- 01 Chef de service
- 02 agents de saisie de l'Etat Civil au niveau de Tidjikja.
- 01 secrétaire
- 01 planton.
- 04 agents auxiliaires de l'état civil pour la Moughataa de Tidjikja

Moughataa de Moudjéria : 4 agents dont :

- Le chef de centre, coordinateur départemental.
- 03 agents auxiliaires d'état civil et de saisie.

Moughataa de Tichit : 5 agents dont :

- 1 chef de service, coordinateur départemental, nouvellement nommé.
- 4 agents auxiliaires d'état-civil, hérités de l'ancien service d'état-civil.

### • Crédits alloués :

Les trois services n'ont bénéficié en 2011 d'aucun crédit, les frais de fonctionnement restant encore à la charge de l'Agence et des autorités au niveau régional.

### • Moyens :

#### a) Matériels de transport

Aucun des trois centres n'est équipé de véhicule pour accomplir sa mission.

#### b) Infrastructures :

Le centre de Tidjikdja est logé dans un bâtiment appartenant à la maison du livre constitué de 5 pièces, 1 toilette, 1 garage, 1 Magasin et 2 couloirs. Le centre, coordination départementale de la moughataa de Moudjéria, est, lui aussi, logé, dans l'ancienne maison du livre alors que celui de Tichit est installé dans les locaux de la Mairie.

## 5.2.8 La Délégation régionale de la culture, de la jeunesse et des sports

### • Ressources humaines de la Délégation Régionale :

La délégation régionale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS) dispose d'un personnel, relativement, suffisant sur les plans quantitatif et qualitatif, eu égard à la mission qui lui est dévolue, soit 15 agents répartis comme suit :

- 1 Professeur, inspecteur de la jeunesse, délégué régional.

- 1 Commissaire de jeunesse, chef de service de la jeunesse
- 1 Chef de service des sports
- 1 chef de service de la culture
- 1 Chef de service logistique et matériel
- 9 agents non permanents d'appui
- 1 chauffeur.

La délégation est, cependant, sans gardien ni planton comme cela a été noté, précédemment au niveau de l'énumération faite du personnel.

• **Crédits alloués :**

LE montant des crédits alloués en 2010 pour la Délégation régionale du MCJS du Tagant est de 2.100.000 UM/an. Ce montant est jugé insuffisant. D'autre part il n'existe pas de subvention pour les 45 clubs et associations de jeunes de la wilaya. Il est utile de créer des activités génératrices de revenus au profit des jeunes pour les rendre plus entreprenants en impliquant les PTF.

• **Moyens :**

**a) Matériels de bureaux**

Le matériel de bureau du service régional se compose de :

**Tableau 24 : Matériel et équipements de la Délégation Régionale du MCJS du Tagant**

Liste du matériel de bureau	Nombre	Observations
Tables bureau	2	
Chaises	8	
Fauteuils	2	
Armoires	1	
Tables de cérémonies	1	
Ventilateurs	0	
<b>Equipement sportif</b>	<b>Nombre</b>	
Ballons de football	0	
Tables de Tennis	0	
Filets de Tables	0	
Rackets	0	

**b) Matériels de transport**

Il n'existe aucun moyen de transport pour la Délégation régionale du MCJS, situation jugée anormale pour ce service dont la mission est d'appuyer les activités culturelles et sportives, de concevoir, d'encadrer et d'animer les activités des jeunes.

Il est souhaitable, voire nécessaire même, d'équiper la délégation d'un véhicule de service et d'un car de transport pour les jeunes lors des déplacements pour les compétitions interrégionales.

**c) Infrastructures :**

Sur le plan des infrastructures, la DR du MCJS est très mal lotie comparativement à ses homologues des autres wilayas et compte tenu de sa situation démographique peut être, même s'il reste beaucoup à faire dans ce domaine précis. Ses infrastructures se composent de :

- **Au niveau de la Ville de Tidjikja :** La délégation dispose au niveau de Tidjikja d'une petite maison de jeunes dont la salle d'exposition n'est pas appropriée à l'organisation des spectacles. Il n'existe ni de salle de spectacle aérienne ni de stade de football.
- **Au niveau de Moudjéria et de Tichit :** Il n'existe aucune infrastructure sportive ou culturelle dans ces deux chefs lieux de moughataas.

### 5.2.9 La délégation régionale du Ministère Délégué à l'Environnement et au Développement Durable

La délégation régionale de l'environnement et du développement durable, créée, il y a trois ans seulement, manque cruellement de personnel cadre et subalterne. Sur un effectif de 12 personnes 5 sont des surveillants des forêts et faune.

Avec cet effectif très réduit de surveillants des forêts et faune, il sera difficile à la délégation régionale du MDR, d'assurer, une surveillance adéquate aux trois forêts classées et aux zones humides.

Le tableau suivant, fourni par la délégation elle-même, donne un aperçu sur la situation du personnel de la délégation régionale du Ministère Délégué à l'Environnement et au Développement Durable :

**Tableau 25 : Personnel de la délégation régionale du MDEDD- 2011/2012**

N O	Noms et Prénoms	Fonction	Observations
01	Bâ Mamadou Moussa	Délégué	En Poste
02	Tombo Mamadou Aly	-	Affecte
03	Med O Moud O Abeid	Chauffeur	En Poste
04	Med Camara	Pépiniériste	En Poste
05	Memed O/ Sbaa	Surv. Forêts & faune	En Poste
06	Bâ Mamadou Mody	Insp./Intérim	En Poste
07	Med O/ Ndabouzou	-	En Poste
08	Djibril O/ Khoumbara	Agent adminis.	En Poste
09	SIDI Med O.M'barek	Surv. Forêts & faune	En Poste
10	M'barek Vall O. Abdé	Surv. Forêts & faune	En Poste
11	Ahmed O. Jiddou	Surv. Forêts & faune	En Poste
12	Sidi Med O Sidi Mhamed	Surv. Forêts & faune	En Poste

Source : Délégation MDEDD Tagant 2011.

- **Infrastructures :**

La délégation régionale du MDEDD ne dispose d'aucune infrastructure propre. Ses bureaux actuels sont logés au sein de la Délégation Régionale du développement rural.

- **Moyen de transport**

La délégation vient de disposer d'un moyen de transport mais les surveillants des forêts et faune demeurent non équipés de moyens de déplacements. Le constat est un manque de moyens humains et de transport (pour les surveillants de forêts et de faune), qu'il conviendrait de combler pour permettre à la délégation régionale du MDPMEDD de remplir sa mission de suivi et de sauvegarde des écosystèmes.

- **Equipement :**

Le mobilier de bureau et l'unité informatique sont encore en bon état de marche et opérationnel pour les besoins bureautiques et informatiques.

- **Budget de fonctionnement :**

La délégation régionale du MDEDD a obtenu au titre de l'année 2010 un crédit de fonctionnement d'un montant de 1.005.303 UM, insuffisant pour couvrir les besoins en fonctionnement d'une délégation régionale comme celle du Tagant.

- **Activités réalisées :**

- **Sensibilisation**

Le service régional de l'Environnement et du développement durable a mis en place de comités villageois de vigilance pour la sensibilisation des populations.

La sensibilisation porte sur les thèmes suivants :

- La coupe abusive des ressources ligneuses et herbacées ;
- Les conséquences néfastes que peuvent engendrer les déclenchements des feux de brousse sauvages sur les formations végétales
- Le braconnage qui constitue une grande menace d'extinction des ressources cynégétiques de la Wilaya
- La vulgarisation et la sensibilisation du nouveau code forestier : loi N° 055- 2007 du 18 septembre 2007 qui a une spécificité particulière par rapport aux arsenaux des textes juridiques qui lui sont antérieurs (décret juillet 1935, l'ordonnance 82.171 du 15 décembre 1982, la loi 97.007 du 20 janvier 1997. En effet le nouveau texte associe les collectivités locales dans la gestion de l'exploitation des ressources naturelles qui peut leur être transférée pour une durée déterminée, sur la base d'une convention locale (Art. 11). Comme cette gestion des ressources naturelles peut être également affectée aux collectivités locales sur demande et après avis favorable du service chargé des forêts dans le cadre d'une convention locale (Art. 14). L'Art. 15, lui stipule dans son alinéa b « le permis d'exploitation des produits forestiers dans les forêts relevant de la compétence des collectivités locales est délivré par le Maire concerné conformément à l'avis du service en charge des forêts territorialement compétent, formulé sur la base des prescriptions du plan d'aménagement simplifié et du plan de gestion approuvés par le Wali territorialement compétent ». On se rend compte que cette loi, apporte une certaine nouveauté dans le cadre de transfert, mais aussi d'affectation des compétences aux collectivités locales, de l'exploitation des ressources naturelles forestières.
- La promotion des énergies combustibles de substitution (gaz butane) pour atténuer la pression excessive exercée sur le combustible domestique ligneux (bois et charbon de bois) ;
- La vulgarisation des foyers améliorés aussi bien en ville que dans les villages environnants, dans un premier temps, avant de généraliser cette opération dans l'ensemble de la Wilaya.

- ♦ **Semaine nationale de l'arbre :**

La délégation régionale de l'environnement et du développement durable du Tagant, contrairement à l'année 2008 où elle avait bénéficié d'un appui, fort appréciable, de la part de son partenaire World Vision a pu, quand même en 2009/2010, mettre en place une pépinière d'une production de dix mille (10.000) plants.

Les plants sont répartis comme suit :

• Ziziphus mauritiaca	4537 plants
• Balanites aegyptiaca	376 plants
• Adansonia digitata	06 plants
• Moringa oleifera	2521 plants
• Prosopis sp	2560 plants

Les festivités commémoratives de la semaine nationale de l'arbre se sont déroulées pour la 1<sup>ière</sup> fois en 2009 (du 1<sup>ier</sup> au 07/08/2009) sous la supervision des autorités régionales. L'hôpital régional de Tidjikdja avait, ainsi, été désigné comme site officiel pour abriter la cérémonie.

Le choix de l'hôpital n'était pas fortuit du fait de son enceinte qui peut protéger de la divagation animale ; l'eau y est, également, disponible. Parmi les plantes introduites, il y avait le Moringa oleifera, plante exotique qui a des vertus thérapeutiques avérées. Cette plante d'origine indienne, souvent, appelée arbre de la vie ou du sacrifice, est un arbre à multiples usages. En effet il peut

servir, efficacement, dans le traitement et la prévention de la malnutrition. Les feuilles, les gousses et les graines de la plante sont utilisées pour soigner plusieurs maladies (tension artérielle, maux de dent, diarrhée...).

Elle est, également, connue pour ses propriétés coagulantes. La poudre des feuilles de Moringa est un excellent aliment dans le contexte nutritionnel, car elle a une haute teneur en vitamines, en protéines et en sels minéraux.

#### ◆ Pare feux :

La Wilaya du Tagant n'est pas visée par les activités du réseau pare feu. Toutefois un programme de protection des pâturages avait été élaboré dans l'espoir de trouver un écho favorable auprès de la tutelle avec en toile de fond la sensibilisation.

Même si l'année 2011 n'est pas une référence en la matière car elle est considérée, globalement, comme une mauvaise année comparativement aux autres années où d'importantes précipitations sont tombées dans la wilaya, il est nécessaire d'envisager des actions dans ce sens.

Au cours des secondes décades des mois d'août et de Septembre, la couverture herbacée est, relativement, satisfaisante, surtout dans les zones sud où elle forme de grands pâturages devant motiver une protection par un réseau de pare feux de plus de 500 km développés et suivi jusqu'à la période de soudure.

#### ◆ Reboisement

La wilaya compte plusieurs périmètres de reboisement, il s'agit de :

- Périmètre de Rachid
- Périmètre de Ghoudiya
- Périmètre de N'Beika
- Périmètre de Megseim Ben Amer
- Périmètre de l'Aéroport (réhabilité)
- Périmètre de Tichitt

Dans le cadre du programme de solidarité 2011 mis en place par le gouvernement et dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et le chômage, le département du MDEDD a recruté 124 diplômés chômeurs. Sept de ces 124 personnes recrutées par le MDEDD ont été affectées au Tagant pour renforcer les capacités de la délégation dans l'exécution de ses activités parmi lesquelles la mise en œuvre de 4 composantes :

- Composante 1 : restauration des forêts classées ;
- Composante 2 : restauration des gommerais ;
- Composante 3 : fixation des dunes ;
- Composante 4 : restauration des sols dégradés.

Les composantes I, III et IV sont opérationnelles au niveau de la wilaya du Tagant, alors que la 2<sup>ème</sup> composante n'est, pratiquement, pas opérationnelle au niveau d'aucune des wilayas concernées.

Pour la restauration des sols dégradés, des contrats de travail ont été conclus entre le programme de solidarité et les collectivités locales concernées pour la correction des ravines et la construction des seuils. La réalisation a concerné 50 ha à raison de 10 ha par site :

- Achoualil, commune de Tidjikdja : 10 ha
- Acharim, commune d'El Wahat : 10 ha
- Teguenent, commune de Tensigh : 10 ha
- Legoueissi, commune de Boubacar Ben Amer : 10 ha
- Kraa Jerk, commune de Lehseira : 10 ha



### 5.2.10 Service Régional de l'Hydraulique

Les services régionaux de l'Hydraulique dépendants du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dans le cadre de l'organigramme du MHA ont pour objet de servir de base d'appui et de relais pour les différentes structures nationale et régionales du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.

Elles sont, donc, chargés à l'échelle régionale de :

- La planification et la coordination des activités en matière d'hydraulique et d'assainissement au niveau régional,
- La tenue de l'inventaire actualisé des points d'eau et des infrastructures hydrauliques existantes.
- L'évaluation de la demande en eau des taux de couverture et des besoins en infrastructures
- La Surveillance du respect des normes d'exploitation des points d'eau.
- La surveillance de l'évaluation des nappes et la gestion des mesures préventives et solution en cas de problème en relation avec le CNRE (Centre National des Ressources en Eau) Le CNRE a déjà entamé, dans le cadre de sa mission, l'inventaire des points d'eau réalisés dans la Wilaya.

Le personnel du service régional de l'hydraulique du Tagant est composé d'un Chef de service régional et de 18 personnes issues de l'ancienne brigade hydraulique qu'il a remplacé depuis les années 90.

Ce personnel est détaillé comme suit :

**Tableau 26 : Personnel du service régional de l'Hydraulique - 2011/2012.**

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction	Catégorie
01	Aly Ould Kowri	Le Chef service	
02	Aly Ould Lahrache	Puisatier	M 2
03	Baba Ould Mohamed	Chauffeur	H C
04	Boboya Mint Ahmed Brahim	Secrétaire	8 B
05	Chighaly Ould Belkhair	Puisatier	M 1
06	Khadi Mint Lahrache	Gardienne	H C
07	Mariam Mint Aley	S F	6 B
08	Mohamed Mokhtar Ould Bechir	Magasinier	M 2
09	Mohamed Ould Moussa	Gardien	5 A
10	Mina Mint Ahmed Ghali	OPS	H C
11	Roughaya Mint Jaber	OPT	9 B
12	Di Ould Taleb	Planton	H C
13	El Khalifa Ould Med Mahmoud	Chauffeur	10 A
14	Mohamed Vall Ould Achour	Treuilliste	8 A
15	Mohamed Ould El Ghaly	Surveillant	8 A
16	Mohd Ould Med Salem Ould Ely	Chauffeur	9 A
17	Med Yahya Ould Salihi	Agent Administratif	10 A
18	Mostapha Ould H'Meida	Puisatier	10 A
19	<i>Mostapha Ould Deissi</i>	<i>Puisatier</i>	10 A

Source : SRH / Tagant - 2011

- **Logistique et matériel de chantier**

**Tableau 27 : Matériels du service régional de l'Hydraulique - 2011/2012.**

Désignation	Observations sur l'état du matériel et des équipements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyen de transport</b> 1 véhicule NISSAN SG 09419</li> <li>• <b>Matériel de chantier</b> 02 Moules de 1,80m 01 Moule de 1,20m 01 Moule de 1,40 m 01 Moule Margelle de 2,60X 0,25m</li> <li>• <b>Pièces détachées</b> 01 Lot de pièces pour pompe de forage (partie hydraulique) <b>01</b> Lot d'accessoires pour conduite GALVA <b>01</b> Lot de pièces détachées pour compresseurs <b>02</b> extincteurs <b>01</b> Lot de cartouches pour groupes et compresseurs <b>01</b> Châssis de cintreuse</li> </ul>	<p>Mauvais état</p> <p>Matériel vétuste de <b>17</b> ans d'âge</p> <p>Pièces hors d'usage stock de <b>1998</b></p>

- **Infrastructures :**

Les bureaux du service régional de l'hydraulique occupent les anciens bâtiments de la brigade hydraulique qui sont assez fonctionnels mais qui ont besoin d'être réhabilités pour permettre de disponibiliser le climat de travail nécessaire.

Il est à noter que le service régional de l'hydraulique n'a pas de représentation au niveau des moughataas autres que Tidjikja, la capitale régionale du Tagant.

- **Activités du service régional de l'hydraulique**

Les Programmes BCI 2007 du MHA, BCI 2008, également, du MHA et ceux de l'Aftout constituent les dernières activités suivies au niveau de la wilaya.

Le service régional de l'hydraulique assure, le suivi de l'exécution de 22 forages réalisés par la société FOR AFRICA au profit des Associations de Gestion participative Oasiennes du PDDO. Six de ces forages ont déjà été exécutés. Le service assure, également, le suivi de la construction, par l'Agence de promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS) d'une adduction d'eau à Salet Gnawi ; les travaux sont très avancés.

Parmi es missions récente on peut citer celle effectuée par HYDROCONSEIL qui a été de passage pour l'évaluation des besoins en Eau dans le cadre du programme Fond Libyen pour le développement au profit de 3 localités Dwalegh (Nbeika) Ghoudia (Boubacar Ben Amer) et Grave El Khair (Lehseira).

Le Chef de service régional de l'hydraulique a signalé en 2012 un déficit en eau potable pour les besoins des populations mais surtout du cheptel dans des zones où existent des pâturages mais sans points d'eau comme l'Adafer (Dhbeiyatt, Taoumiyatt, Touajil) au nord de Tidjikja (Telemsett, Gataa Lebeir, Anouar), à Boubacar Ben Amer (Taref Drak et Defaa) et Tichit.

Il est prévu dans ce cadre la réalisation de 46 forages de reconnaissance notamment à Moudjéria et à Tichit.

### 5.2.11 La délégation régionale du Ministère du Développement Rural (MDR)

- **Ressources humaines :**

La DR du MDR au niveau du Tagant comprend un effectif de 20 personnes répartis sur l'ensemble de la wilaya.

Sur cet effectif de 20 personnes, on compte 6 AVB (Agents de Vulgarisation de Base), chargés d'assurer un encadrement rapproché pour les 250 villages de la wilaya, soit un ratio d'un AVB pour 41 villages, ce qu'il est impossible de satisfaire dans le contexte de la région (enclavement, dispersion villages, relief accidenté, pistes impraticables etc...).

Le tableau suivant, comportant certains détails utiles, donne un aperçu de la situation du personnel de la délégation :

**Tableau 28 : Personnel de la délégation régionale du MDR – 2011/2012**

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Observations
01	Camara Bakary Makhan	Délégué	En Poste
02	Med Ould Yedally	Inspecteur Tidjkdja	En Poste
03	M'Baye Ould Maouloud	Chef Service	En Poste
04	Sy Ousmane Saidou	Inspecteur Moudjéria	En Poste
05	Ould Mohamed Bah	Chef Service	En Poste
06	Alioune Ould Maata	Chauffeur	En Poste
07	Mohamed Ould Mahfoudh	AVB	En Poste
08	Med Mahmoud Ould Daoud	Chef Service	En Poste
09	Sidi Med Ould Khatar	Chef Service	En Poste
10	Alioune Ould Dawla	Chef Service Statistiques	En Poste
11	Salem Ould Med Mahmoud	AVB	En Poste
12	Khaliva Ould Med Hamoud	AVB	En Poste
13	Med Moctar O Mohd Radhy	AVB	En Poste
14	Abdallahi Ould Sidi Lemine	Chef de Bureau	En Poste
15	Mohamed Ould Yarg	AVB	En Poste
16	Aminetou Mint Baba O/Samba	Secrétaire	En Poste
17	Rokhaya Mint Mohd Mahmoud	Agent administrative	En Poste
18	El Hafedh Ould Laachar	Agent administrative	En Poste
19	Youba Ould Med O/ Maham	Planton	En Poste
20	Mohamed Mahmoud O/ Sidi O/ Mohamedou	AVB	En Poste

Source : Délégation MDR Tagant 2011.

• **Infrastructures :**

Le tableau suivant fait l'inventaire des bâtiments disponibles à Tidjkdja et à Moudjéria

**Tableau 29 : Inventaire des bâtiments de la délégation du MDR - 2010/2011**

NO	Désignation	Affectation	Lieu	Etat
01	Bâtiment à étages	Siege délégation	Tidjkdja	Bon
01	Bâtiment de 3 pièces	Siege URC/PDRC	Tidjkdja	Bon
01	Bâtiment simple	Siege de l'inspection	Tidjkdja	Passable
01	Bâtiment simple	Logement inspecteur	Tidjkdja	Passable
01	Bâtiment simple	Magasin	Tidjkdja	Mauvais
01	Bâtiment	Bureau	Moudjéria	Bon
02	Bâtiments	Logement inspecteur	Moudjéria	Bon
01	Salle de réunion	Siege délégation	Tidjkdja	
01	Terrain de 10 ha		N'Beika	

Source : Délégation MDR Tagant 2011.

Certaines de ces infrastructures datent de la période coloniale, elles ont besoin soit d'une réhabilitation, soit d'une restauration.

La délégation n'a pas de représentation à Tichit et ce malgré les demandes répétées du Délégué auprès des autorités centrales et locales.

- **Matériel de transport:**

Le tableau suivant donne, en détail, la situation des véhicules et matériels existants :

**Tableau 30 : Situation et état du matériel roulant de la délégation MDR - 2011/2012**

NO	Désignation	Immatriculation	Etat
01	Toyota type Hilux double cabine	4656 IF	Passable
01	Mitsubishi L 200 double cabine	5697 IF	Bon
01	Camion benne Mitsubishi		Hors usage
01	Camion citerne Mitsubishi		Hors usage
01	Caisse de chargeur		Epave
05	Motos Suzuki		Moyen
01	Compacteur (pied de mouton)		En panne
01	Mitsubishi L 200 double cabine	5699 IF	Bon

**Source :** Délégation MDR Tagant 2011.

Ce tableau montre que la délégation est, faiblement, équipée en moyens de transport pour assurer efficacement et correctement les missions qui lui sont dévolues dans une wilaya où la mobilité est difficile.

Les inspections départementales ne sont pas, elles, non plus équipées de véhicules. En plus de ces quelques véhicules, la délégation peut, encore, compter sur 5 motos Suzuki, acquises auprès du PDRC.

Ces motos facilitent la mobilité des AVB qui peinent, cependant, à trouver les moyens pour leur assurer une bonne maintenance. Le mobilier de bureau et le matériel informatique de la Délégation régionale du MDR sont vétustes et n'améliorent pas du tout le cadre de travail au niveau de la wilaya.

- **Budget de fonctionnement :**

La délégation a reçu, au titre de l'année budgétaire 2011, une dotation de crédits d'un montant de 1 569 965 ouguiyas contre 2 300 000 ouguiyas en 2010. Cette dotation est répartie comme suit :

- Délégation : 45%
- Inspection départementale de Tidjikdja : 30%
- Inspection départementale de Moudjéria : 25%

### 5.2.12 L'administration sanitaire déconcentrée

La DRAS est la représentation au niveau régional du Ministère de la Santé. Elle est représentée au niveau des Moughataa par des centres de santé dirigés par des médecins généralistes.

Le budget alloué à ces structures sanitaires au niveau primaire et secondaire varie de 13 à 14 Millions d'ouguiyas dont 6 millions pour la DRAS elle-même. Le reste du budget est réparti entre les trois centres de santé de Moughataa (CS Tichit : 2,0 Millions, CS Tidjikdja et Centre de santé Moudjéria : 4 – 5 Millions UM).

### 5.2.13 L'administration scolaire déconcentrée

A l'instar des autres Wilayas, le Tagant comprend un dispositif de gestion du système éducatif au niveau régional constitué, essentiellement, d'une Direction Régionale de l'Éducation Nationale (DREN), de 3 Inspections Départementales (IDEN) ainsi que des Directions d'écoles primaires et d'établissements d'enseignement secondaire.

La gestion administrative des différentes structures scolaires sera appréciée à partir des principaux facteurs suivants : la gestion des ressources humaines (enseignants), la gestion des équipements et d'infrastructures scolaires (manuels scolaires, salles de classes), le système d'information et les outils de gestion.

La DREN est représentée au niveau des Moughataas par des inspections départementales de l'éducation nationale (IDEN) dont les moyens de transport sont hors d'usage. Seule la DREN qui a une compétence sur les IDEN's dispose d'un véhicule en bon état mais avec une dotation insuffisante de carburant selon le DREN.

Les principales contraintes identifiées sont les suivantes :

- Manque de véhicules pour assurer convenablement le suivi et l'encadrement de proximité au niveau des trois moughataas ;
- Manque de transport adéquat pour le transport des tables bancs à l'intérieur de la région. Conséquence nombreux élèves demeurent assis à même le sol ;
- Absence dans toutes les écoles fondamentales et secondaires des bureaux, de chaises et d'armoires ;
- Absence d'instruments de géométrie et de matériels didactiques ;
- Insuffisance de manuels scolaires notamment pour le secondaire ;
- Manque de 141 salles de classe pour le fondamental et 19 salles pour le secondaire ;
- Manque de salles de classe pour abriter les huit écoles déjà regroupées ;
- Manque de salles de classe pour les écoles nouvellement regroupées ;
- Manque de 44 enseignants français et de 35 professeurs de sciences ;
- Vétusté de l'équipement informatique de l'administration ;
- Dispersion des écoles (encourager le regroupement des écoles) ;
- Baisse de niveau de vie des populations (d'où l'intérêt de généraliser les cantines) ;
- Absence de formation continue pour les enseignants ;
- Absence de maintenance des infrastructures scolaires et équipements ;
- Manque d'eau dans quelques écoles (école 3) ;

#### **5.2.14 La Délégation régionale de la sécurité alimentaire**

La mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire est, actuellement, assurée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Pour une courte période à partir de 2007/2008, le mandat de la protection sociale a, aussi, été rattaché au CSA, qui est devenu par la suite le Commissariat à la Protection Sociale et à la Sécurité Alimentaire.

Mais, depuis la réorganisation la plus récente du gouvernement en 2008, la protection sociale a été rattachée au nouveau Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Dans le cadre de sa mission, le CSA est chargé notamment de :

- L'action humanitaire et d'urgence, à travers la prise en charge, la supervision ou la coordination d'interventions appropriées, notamment en cas de déficits alimentaires structurels ou conjoncturels ;
- La définition de programmes de microréalisations dans le domaine de la sécurité alimentaire ; l'identification, le suivi et l'évaluation de microprojets envisagés ou entrepris dans ce cadre ;
- L'amélioration et le renforcement de la capacité d'exécution des projets de développement à la base, la promotion des micro-entreprises et l'appui aux institutions locales.

En vue de la réalisation des objectifs ci-dessus et, en particulier, en vue d'une meilleure prévention et gestion des situations de crise alimentaire, le CSA assure :

- La constitution et la gestion d'un stock alimentaire de sécurité ;

- La mise en place de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA), chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion des données relatives à la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Depuis 2004, une cellule spéciale de nutrition a été créée au CSA, transformée en Direction de la Nutrition Communautaire en 2008. Cette cellule spéciale est chargée de concevoir, superviser et exécuter des programmes d'activités de lutte contre la malnutrition, en collaboration avec des partenaires clés.

Ainsi, le CSA met en œuvre plusieurs programmes de lutte contre la malnutrition infantile à travers l'ouverture des centres d'alimentation communautaire (CAC), des centres de récupération nutritionnelle en ambulatoire pour malnutris modérés (CRENAM), et des cantines scolaires dans les zones les plus touchées.

Le CSA est représenté au niveau de la wilaya par une délégation régionale de la sécurité alimentaire qui exécute son programme. Ce programme comprend un ensemble d'activités de développement visant à renforcer la sécurité alimentaire dans les zones vulnérables de la wilaya.

Ce programme comprend, également, plusieurs actions de secours d'urgence en faveur des populations démunies et d'autres visant à lutter contre la malnutrition infantile. La délégation de la sécurité alimentaire dispose d'une représentation de l'observatoire de la sécurité alimentaire qui fournit régulièrement des informations sur la situation alimentaire de la wilaya, permettant, ainsi :

- de mesurer l'évolution de la situation socioéconomique de la wilaya;
- d'identifier et suivre régulièrement les indicateurs relatifs à la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments par les groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire ;
- d'identifier et suivre les potentielles menaces de la sécurité alimentaire au niveau des ménages ;
- et de fournir aux parties prenantes (Gouvernement, PAM, Donateurs, Partenaires) les recommandations sur les choix des interventions en faveur des populations les plus vulnérables en fonction du niveau de sécurité alimentaire observé.

La délégation régionale s'appuie sur les chefs de division OSA pour mener les enquêtes et assurer le suivi des marchés.

#### • Indicateurs

Les chefs de division utilisent les indicateurs ci-après pour qualifier la situation alimentaire des populations ; ces indicateurs sont :

- Manger de la nourriture d'ordinaire moins préférée
- Emprunter de la nourriture ou de l'argent des parents ou amis
- Diminuer la quantité de nourriture
- Réduire les quantités
- Diminuer le nombre de repas par jour.
- Vendre des animaux de trait
- Vendre des bijoux

Il s'agit là des stratégies les plus courantes des changements de comportement en réponse aux pénuries alimentaires

#### **Encadré 9 : Définition de la sécurité alimentaire**

Lors du Sommet mondial pour l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire a été définie comme suit : « *tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et Économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

Ainsi, la sécurité alimentaire est axée sur trois concepts fondamentaux:

- **Approvisionnement (ou disponibilité alimentaire)** suffisant, c'est la quantité de nourriture qui est disponible dans un pays ou une zone en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, les importations commerciales et l'aide alimentaire ;
- **Nourriture accessible** ou abordable, c'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et production, les achats, le troc, les dons, l'emprunt ou l'aide alimentaire ;
- **Utilisation** appropriée de la nourriture : (a) l'utilisation par les ménages de la nourriture à laquelle ils ont accès et, (b) satisfaction des besoins en éléments protéino - énergétiques et en micronutriments.

Suivant le degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire observée au cours de cette année et des années antérieures, les communes à risque ont été classées en deux groupes (Communes à vulnérabilité extrême et Communes à vulnérabilité élevée) :

- Communes à vulnérabilité extrême:

- La commune de Moudjéria
- La commune de Soudoud
- La commune de Tensigh
- La commune de Wahat
- La commune de Lehseirra
- La commune de Tichit

Les niveaux de vulnérabilité extrême dans ces communes s'expliqueraient par une pluviométrie, largement, déficitaire qui a affecté, très durement, les productions agropastorales de la région.

La commune de Tichit est, particulièrement, la plus touchée avec plus de 90 % d'extrêmes pauvres.

- Communes à vulnérabilité élevée:

- La commune de Boubacar Ben Amer
- La commune de Lakhcheb
- La commune de N'Beika
- La commune de Tidjkdja (rural)

Les communes à vulnérabilité élevée peuvent à tout moment basculer vers la vulnérabilité extrême.

La vulnérabilité des communes à l'insécurité alimentaire se définit par « *l'exposition au risque atténué par la capacité de faire face* », cette vulnérabilité peut avoir un caractère structurel ou conjoncturel.

Une autre manière de formuler le concept de vulnérabilité serait : « *Est vulnérable, celui qui, se trouvant confronté à un environnement à haut risque, n'est pas prémuni par rapport au risque encouru* ».

- **Infrastructures**

La délégation régionale de la sécurité alimentaire dispose d'un bâtiment de 4 pièces faisant office de bureau et de 5 magasins de stockage répartis comme suit :

- Tidjkdja : 3 magasins (2 magasins de 1000T chacun et 1 pour matériels de 800T)
- Tichit : 1 magasin de 200 T

- Moudjéria : 1 magasin de 200 T
  - Matériel roulant : 1 véhicule en bon état.
  - Equipement : Mobilier bureau vétuste et datant de 2003
  - Ressources humaines.

La délégation régionale compte un effectif de 8 personnes composé :

- d'un Délégué régional
- d'un Chef de division OSA
- d'un Chef de division : aide d'urgence
- d'un Chef de division : stock
- de deux magasiniers
- d'une secrétaire
- d'un chauffeur
- d'un planton
- **Contraintes**
  - Mobilité du personnel très limitée
  - Ressources humaines insuffisantes
  - Matériel informatique vétuste (depuis 2003).

- **Activités réalisées**

La délégation régionale du CSA au niveau du Tagant exécute un programme, conformément à la stratégie nationale élaborée par le gouvernement et mise en œuvre par le CSA dans le cadre de son plan d'action annuel.

- **SAVS** (stock alimentaire villageois de sécurité)

La délégation régionale de la sécurité alimentaire de la wilaya du Tagant a mis en place, au niveau des zones enclavées de la région, **211** SAVS dont l'objectif est de constituer des stocks de vivres pour les populations.

Les villages concernés par les actions ont reçu chacun 6- 10 tonnes des céréales qui sont vendues au prix du marché le plus proche pour constituer un fonds de roulement. Le stock initial est fourni par le PAM.

Les SAVS sont gérés par des comités de gestion composés, suivant les recommandations de la délégation, de femmes. Les fonctions de trésorier et magasinier sont assurées par des femmes qui migrent rarement par rapport aux hommes.

Les SAVS sont dans l'incapacité, après épuisement du stock initial fourni par le PAM, d'acquérir de manière régulière, sur le marché, des céréales à un prix suffisamment bas. Ils ont, cependant, un impact direct très positif sur la réduction de l'insécurité alimentaire et sur la nutrition en améliorant la régularité des repas pour les enfants.

L'assemblée générale du village concerné décide de toutes les opérations à réaliser au niveau des SAVS.

- **CRENAM** (centre de récupération nutritionnelle en ambulatoire pour malnutris modérés).

La wilaya compte 23 CRENAM mis en place avec le concours du PAM. Ces centres profitent aux enfants de 0 à 5 ans, aux femmes enceintes et aux femmes allaitantes.

Les CRENAM sont implantés au niveau des centres d'alimentation communautaire (CAC) ou des Unités de santé de base (USB) dont la répartition est la suivante :

- Tidjkdja (12) ;



- Moudjéria (10) ;
- Tichit (01).

- **IPSR** (intervention prolongée de secours et de redressement)

L'IPSR fait suite à un précédent IPSR mais avec une série d'améliorations stratégiques et opérationnelles telles la mise en œuvre des VCT confiée au CSA et non plus aux ONG pour cause de manque d'expertise de celles-ci, l'abandon des CAC au profit des CRENAM afin d'améliorer le taux de couverture et réduire le taux d'abandon, une approche claire visant à augmenter la résistance des populations vulnérables aux chocs alimentaire par l'implantation additionnelle de SAVS, etc.

A titre indicatif le transport de marchandises entre Nouakchott et Tichit coûte, actuellement, 45 000 UM la tonne alors qu'il n'a jamais dépassé les 30 000 UM la tonne.

L'IPSR continue de souffrir néanmoins de certains défauts de conception, à savoir :

- L'absence d'intégration des activités au niveau villageois : il n'y a pas de réelle participation des populations quant à l'établissement des priorités en termes d'activités et de bénéficiaires pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans un village donné (pas de plan coordonné villageois par exemple), ce qui peut conduire certains villageois à bénéficier de plusieurs activités visant des populations cibles différentes.
- L'absence d'un mécanisme permettant un suivi ex-post et/ou une reprise en main ou extension des activités par d'autres intervenants (voir paragraphe précédent)

L'IPSR se distingue par trois types d'intervention :

- Les interventions de secours avec des activités de :
  - Distribution de rations alimentaires supplémentaires à des groupes vulnérables identifiés comme malnutris (enfants 0-59 mois, femmes enceintes et allaitantes)
  - Distributions de vivres en période de soudure et distribution mensuelle à des personnes démunies (veuves, femmes seules avec enfants en bas âge, personnes âgées), personnes sous traitement antirétroviral ainsi qu'aux rapatriés provenant du Sénégal (zones frontalières)
- Les interventions de redressement avec des activités
  - Appuyant la création et renforcement des 'Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité' (SAVS)
  - De "Vivres Contre Travail' (VCT) : travail sur des infrastructures publiques en échange de vivres visant l'amélioration des actifs productifs
- Le renforcement des capacités du gouvernement (Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Observatoire de la Sécurité Alimentaire) et des acteurs locaux de mise en œuvre du programme (relais locaux du gouvernement et ONG impliquées dans l'exécution du programme).
- **Vivres Contre Travail (VCT),**

Dans le cadre des activités du programme VCT, la délégation régionale du CSA a appuyé 19 microprojets au niveau de la wilaya. L'activité VCT appuie la réhabilitation d'actifs productifs quasi exclusivement par de la main d'œuvre avec une contrepartie gouvernementale CSA en INA (essentiellement des outils agricoles).

La durabilité des VCT est variable en fonction du type d'actifs remis à neuf : dans le cas des diguettes, la durée de vie ne dépasse pas en moyenne 4 ans selon le CSA ; le PAM est donc déjà intervenu avec des VCT sur des actifs remis à neuf lors de l'IPSR précédent.

Cela signifie que les bénéficiaires de ces actifs ne s'approprient pas les infrastructures puisqu'ils ne développent pas des mécanismes communautaires pour en assurer la maintenance et les réparations à long terme.

Dans le cas des périmètres maraichers, l'appropriation est mieux assurée sauf quand l'accès à l'eau est déficient car il nécessite des investissements hors de portée pour les bénéficiaires.

- **Programme de solidarité,**

Au titre de ce programme, la délégation a ouvert 14 boutiques dénommées boutiques de solidarité à raison d'une boutique par chef lieu de commune exceptée la commune de Tensigh qui compte deux boutiques (une à Gnimlane et une à Aghlembite) et 4 boutiques dans la commune de Tidjkdja).

Les boutiques de solidarité, comme cela s'est passé dans la plupart des wilayas, ont été ouvertes au mois de Février 2011 et leur fermeture qui a bien eu lieu était prévue en octobre 2011.

Un autre programme de solidarité, d'appui et de soutien à la période de soudure, principalement destiné aux éleveurs et agriculteurs est, actuellement, à l'étude au niveau national.

La wilaya du Tagant ne sera pas éludée car elle fait, bien, partie intégrante des wilayas qui ont enregistré le plus grand déficit pluviométrique au cours de l'année 2011.

### **5.2.15 Les services régionaux des forces armées et de sécurité**

Comme la plupart des autres wilayas, le Tagant dispose d'unités des forces armées et de sécurité pour assurer l'ordre et la sécurité dans la région.

Il s'agit des unités de l'Armée Nationale, celles de la Garde Nationale, de la Compagnie et des brigades de la Gendarmerie Nationale ainsi que des commissariats de police au niveau de certaines moughataas.

Ces unités des forces armées et de sécurité sont commandées par des commandants d'unités, de compagnies, de brigades ou des commissaires ou officiers de police. Leurs activités sont réalisées sous la supervision du Wali ou des hakems des moughataas.

Il existe, même, un Conseil Régional de Sécurité au niveau de la wilaya du Tagant présidé par le wali à l'instar de toutes les autres wilayas. Ce Conseil se réunit, périodiquement, pour permettre d'assurer, de suivre et de coordonner l'action sécuritaire dans la wilaya.

### **5.2.16 Délégation régionale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ou ex-subdivision des travaux publics**

Les Délégations régionales du Ministère de l'Habitat, sont placées sous l'autorité directe du Secrétaire Général du MHUAT (Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire) et sont chargées d'exécuter, de suivre et de contrôler toutes les activités relevant de la compétence du Ministre au niveau de chaque Wilaya.

La délégation régionale est dirigée par un délégué régional qui a rang de Directeur Central. Elle comprend 3 services :

- Le Service de l'Habitat et de l'Urbanisme;
- Le Service des bâtiments ;
- Le Service de l'Aménagement du Territoire et de l'action régionale.

Au niveau de la wilaya du Tagant, ces services n'existent que de nom car le Délégué régional du MHUAT n'est entouré que de personnels non qualifiés qui ont un statut de personnels non permanents (PNP).

Ces personnes au nombre de 7 n'ont jamais bénéficié ni de formation ni de reclassement depuis 1987, en raison de leur statut de PNP.

- Infrastructures

Les bureaux de la délégation sont logés dans une vieille bâtisse conventionnée qui a, vraiment, un grand besoin d'être réhabilitée.

Selon le Délégué, l'état n'a pas de bâtiments en bon état dans la wilaya et pour étayer ses affirmations, il cite, tour à tour, le cas du Wali, des Hakems de Tidjikja et de Moudjéria, la Police Nationale dont les bureaux sont vétustes et délabrés et qui ont besoin d'être restaurés pour garder la forme architecturale régionale héritée, d'un certain passé mais qui a un grand besoin d'être réhabilitée.

- Moyen de transport

La délégation dispose d'un véhicule tous terrains de marque Toyota Hilux dont la date de mise en circulation remonte à 2001.

Le véhicule en mauvais état, permet tout de même d'effectuer des déplacements.

- Equipement

Les équipements composés d'une unité informatique et d'un photocopieur sont en bon état et fonctionnent correctement.

- Crédits alloués

Le montant des crédits alloués à la délégation s'élève à 600 000 UM. Ce montant est reçu en quatre tranches trimestrielles de 150 000 UM.

Le montant est imposable à la TVA de 14% et à l'IMF de 2,5 %. La délégation n'a pas, encore, au titre de 2011 obtenu la quatrième et la dernière tranche.

- Contraintes

Le Délégué Régional déplore le manque du personnel ci-après : un urbaniste, un topographe et un dessinateur et juge les crédits insuffisants. Il souhaite, également, la mise en place d'une radio ou d'un téléphone Thuraya pour les communications à distance.

### **5.2.17 Les communes**

Au même titre que la Wilaya qui est dirigée par un Wali, représentant le Gouvernement et qui est le chef de l'administration territoriale, exerçant un pouvoir hiérarchique sur les services déconcentrés des Ministères (Finances, MAED, Développement rural, Santé, Education, Equipement, Hydraulique,

Condition Féminine, ...etc.) et une tutelle sur les services décentralisés, la Commune à l'échelon local est l'unité territoriale de base, administrée par un Maire à la tête d'un conseil municipal.

Cette unité est appelée à jouer un rôle grandissant dans le processus de développement, à l'écoute des besoins des populations, et comme relais dans l'exécution des programmes impliquant les collectivités villageoises, dont elle est l'émanation.

Comme la plupart des communes du pays, les communes du Tagant souffrent d'un déficit de capacités sur tous les plans.

Les contraintes majeures qui ont été relevées comme empêchant l'institution communale de mieux assumer la mission qui lui est assignée par les textes peuvent se résumer comme suit :

- ◆ Une désorganisation des rôles et des missions de l'administration municipale ;
- ◆ Une utilisation peu rationnelle du personnel ;
- ◆ Une faiblesse du système d'assiette et de recouvrement ;
- ◆ Faiblesses des services générateurs de revenus ;
- ◆ Absence d'outils de programmation (plans de développement communaux - PDC) ;
- ◆ Inexistence d'un réel partenariat d'une part, entre les services extérieurs de l'Etat et les communes et d'autre part entre celles-ci et les organisations de la société civile ;
- ◆ Inexistence d'un plan de formation au profit des élus locaux et du personnel communal.

A partir de 2001, certaines communes du Tagant ont bénéficié du soutien du Programme d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation en Mauritanie (PADDEM), financé par la France.

### **5.2.18 La société civile**

En ce qui concerne la société civile et plus particulièrement le mouvement associatif au niveau régional, on peut constater que très peu d'ONG sont professionnalisées et généralement, leur intervention est discontinuée et se fait selon les circonstances.

Très peu d'entre elles disposent d'un siège, ou peuvent faire un plan d'action, ou ont des domaines d'interventions spécifiques.

Très peu d'entre elles ont suffisamment de compétences conceptuelles et techniques requises pour mettre en œuvre un projet, réaliser une étude de faisabilité, ou instruire un dossier.

On peut noter que seules l'UCT, l'ADT, la PLIACEM et dans une moindre mesure Eco Développement (ECO DEV) font partie des associations que l'on peut qualifier de professionnelles.

Mais globalement, les ONG ne sont pas très présentes à Tidjikdja ni dans les autres moughatas, même si elles interviennent de temps à autre pour accompagner et ou mettre en œuvre certains projets de développement local.

Tant au niveau national que local, les ONG ont, certes, un besoin énorme en renforcements de capacités et on peut dire que pour l'instant leur degré d'influence sur la prise de décision ne peut être que faible. Les principales difficultés limitant la participation de la Société civile dans le processus décisionnel et dans la vie nationale peuvent être résumées comme suit:

- ◆ Des procédures rigides d'obtention de récépissé pour les ONG ;
- ◆ La non implication systématique des ONG dans les organes de décision tant au niveau régional que local;

- ◆ La faible participation des ONG au sein des groupes thématiques (GTR) qui doivent accompagner les PRLP ;
- ◆ La méfiance, nourrie de préjugés, de certaines autorités vis à vis des ONG ;
- ◆ L'absence d'une vision régionale et locale pour l'implication des ONG et du mouvement associatif en général dans la mise en œuvre des politiques publiques.

**Tableau N° 31 : Typologie des ONG nationales œuvrant au niveau du Tagant**

ONGs	Secteur d'activité	Degré de présence			Capacités organisat		Efficacité		Equipement		Local	
		1	2	3	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui-Non	
ONG ALPD	Alimentation Communautaire	X			X			X		X		X
ASFEHD	Alimentation Communautaire	X			X			X		X		X
Enfants sains dans nos Horizons	Alimentation Communautaire	X			X			X		X		X
Amis des Enfants	Alimentation Communautaire	X			X			X		X		X
A.D.Oasis	Alimentation Communautaire	X			X			X		X		X
CF Sadagka	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF LEGLEIB,	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF Tembrehem	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF Greb Beni	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF El Mejd	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF Naim	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
CF Naim	Alimentation Communautaire	X			X			X		X	X	
Eco Dév	Alimentation Communautaire		X			X	X		X		X	
ADT	Aide au développement			X		X	X		X		X	
UCT	Aide aux coopératives			X		X	X		X		X	
PLIACEM	Alimentation Communautaire			X		X	X		X		X	

**Proposition de mesures susceptibles de rendre les structures locales et régionales à même de piloter le développement régional**

Après avoir établi un diagnostic des principales difficultés qui entravent un bon fonctionnement institutionnel au niveau de la wilaya du Tagant, nous recommandons d’entreprendre, en concertation avec tous les acteurs, notamment les PTF’s les actions inscrites afin de rendre les structures locales et régionales à même de piloter le développement régional. La programmation des actions devra s’établir autour des thèmes suivants :

- le renforcement de l’administration régionale ;
- le renforcement des capacités communales ;
- le renforcement du partenariat avec la société civile ;
- le renforcement des structures judiciaires ;
- la création d’un environnement favorable au développement des initiatives privées au niveau régional et la contractualisation ainsi que la coordination entre les divers acteurs.

Le tableau ci-dessous retrace les dysfonctionnements constatés avant l’intervention du projet et les améliorations relevées.

**Tableau N° 32 : Mesures susceptibles de rendre les structures locales et régionales à même de piloter le développement régional**

Domaines	Actions	Observations
<p><b>1- Administration régionale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délimiter les compétences à transférer à la wilaya (même en tant que simple circonscription administrative déconcentrée) et qui pourraient être mieux assurées au niveau régional sans empiéter sur celles des communes.</li> <li>▪ Fixer les modalités de transfert de ces compétences avec un calendrier précis en sachant que toute compétence transférée doit être accompagnée de transfert concomitant de moyens ;</li> <li>▪ Elaborer un plan de renforcement des capacités des services déconcentrés de l’Etat</li> <li>▪ Etablir un cadre de concentration et de coordination entre les différents opérateurs régionaux</li> <li>▪ Renforcer des liens entre la wilaya et les services extérieurs de l’Etat</li> <li>▪ Réaliser une étude sur les ressources pouvant être transférées du niveau central au niveau régional ;</li> <li>▪ Mettre en place des mécanismes efficaces de suivi évaluation des programmes régionaux de développement (PRLP...)</li> <li>▪ Renforcer l’efficacité du système d’information et de communication :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Appuyer la région en matériel informatique</li> <li>➢ Mettre à la disposition de la région une ligne internet</li> <li>➢ Former le personnel en informatique,</li> <li>➢ Mettre en place une base de données de textes législatifs et réglementaires au niveau de la région</li> <li>➢ Faire un archivage magnétique avec impossibilité de changer les données</li> <li>➢ Former le personnel chargé de</li> </ul> </li> </ul>	<p>En partant du constat que l’administration régionale disposerait de très peu de moyens techniques, financiers et humains, il faudrait renforcer ses moyens institutionnels pour lui permettre de mieux coordonner et de mieux impulser le développement local.</p> <p>La wilaya pourrait disposer de compétences partagées avec les communes et de compétences propres telle que le développement économique qui emporte le social et le culturel. Elle pourrait servir de cadre de programmation économique et social et être investie de la</p>

	<p>l'exploitation de la base de données et de l'archivage</p> <p><b>Améliorer la qualité du service public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer et faire fonctionner un service d'accueil et d'information des usagers</li> <li>➤ Formation des agents chargés des services d'accueils et d'information des usagers</li> <li>➤ Evaluation de l'amélioration du service public</li> </ul> <p><b>Améliorer la gestion des ressources humaines</b></p> <p>Existence de fiches de description de poste ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer un système de motivation basé sur le mérite ;</li> <li>➤ Mettre en place des mesures incitatives pour maintenir et ou attirer les cadres au niveau territorial ;</li> <li>➤ Mettre en place un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;</li> <li>➤ Associer les autorités territoriales dans le recrutement du personnel.</li> </ul>	<p>capacité de définir une politique régionale d'aménagement du territoire.</p>
<p><b>2-</b></p> <p><b>Décentralisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui aux communes</li> <li>▪ Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de formation à l'intention des agents et des conseillers communaux</li> <li>▪ Installation d'un cyber commune</li> <li>▪ Une réorganisation de l'administration municipale en vue d'une meilleure définition des rôles et des missions et une utilisation optimale du personnel</li> <li>▪ Une réorganisation des services d'assiette et de recouvrement pour mieux maîtriser la matière imposable</li> <li>▪ L'élaboration et la généralisation des plans communaux de développement (PCD).</li> <li>▪ Le développement d'un partenariat entre les services extérieurs de l'Etat d'une part et les communes et d'autre part entre celles-ci et les organisations de la société civile</li> <li>▪ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation au profit des élus locaux et du personnel communal.</li> </ul>	<p>Les communes seraient plus à même de remplir leur missions si ces mesures de renforcement des capacités étaient prises</p>

<b>3-La société civile et son implication dans la prise de décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Décentraliser les procédures d'obtention de récépissé ne serait-ce que pour les ONG de développement ;</li> <li>▪ Institutionnaliser la participation des ONG dans les instances de concertations régionales et locales ;</li> <li>▪ Institutionnaliser la participation des ONG dans les groupes thématiques (GTR) des PRLP;</li> <li>▪ Institutionnaliser la participation des ONG aux ateliers prévus pour la validation des programmes régionaux et locaux ;</li> <li>▪ Institutionnaliser la participation des ONG au sein de l'organe de coordination ;</li> <li>▪ Instituer la contractualisation par exemple:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrat entre une administration locale et une ONG, une coopérative, une mutuelle pour la réalisation d'activités ou l'exploitation de structures publiques</li> <li>- contrat entre l'Etat ou une collectivité locale et des partenaires privés pour introduire une considération de service public ;</li> <li>- contrat entre l'Etat, les bailleurs de fonds et des structures locales pour assurer des services jusque là négligés ou coûteux(par exemple, apporter des services de santé à ceux qui ne fréquentent pas les centres de santé).</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les organisations de la société civile participeront efficacement à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement de la région si ces mesures sont prises</p>
<b>4-La justice et les structures judiciaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter les infrastructures des cours et des tribunaux et les équiper en matériel et mobilier de bureaux adéquats</li> <li>▪ Doter les tribunaux régionaux de centre de documentation juridiques qui renfermeraient toute la documentation nécessaire pour être mieux outillés à pouvoir assurer leurs missions ;</li> <li>▪ Créer une base données informatisée ;</li> <li>▪ Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de perfectionnement des magistrats et des auxiliaires de justice</li> <li>▪ Mieux doter les tribunaux en personnel de support qualifié : secrétaires, agents administratifs et le motiver</li> <li>▪ Renforcer l'autonomie financière de l'administration judiciaire régionale par une meilleure allocation des crédits ;</li> <li>▪ Mettre en place des mécanismes de suivi évaluation de l'action de la justice au niveau régional</li> </ul>	<p>L'objectif de rapprocher la justice des citoyens et de rendre la justice performante au niveau régional sera atteint si les mesures suivantes sont prises</p>
<b>5-le développement des initiatives privées au niveau régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un guichet régional ou interrégional pour la promotion de l'initiative privée au niveau régional</li> <li>▪ Appliquer systématiquement les procédures de concurrence dans la passation des marchés publics</li> <li>▪ simplifier et décentraliser au mieux les procédures de création des entreprises</li> <li>▪ créer une structure régionale de concertation entre l'administration et le secteur privé.</li> </ul>	<p>Le renforcement du secteur privé au niveau régional pourrait faire de celui-ci est un levier important de croissance.</p>

Comme, on peut le constater, en dehors des autorités elles- mêmes composées souvent de cadres de niveau « A », le personnel d'appui local et régional manque, généralement, de qualification et est souvent d'un niveau de formation initiale très faible.

Il y a lieu d'envisager de doter les structures régionales et départementales de compétences dans ces différents domaines pour permettre relancer la dynamique de développement régional et local et renforcer le tissu d'associations du monde associatif en concertation avec tous les acteurs et partenaires au développement.



### 5.3. Pilotage et évaluation du PRLP

#### 5.3.1. Dispositif de pilotage du PRLP

La réflexion sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation des PRLP est aussi ancienne que les PRLP eux-mêmes.

Au départ, l'ensemble des acteurs s'en sont tenu aux recommandations de la Boîte à Outils qui suggère une série de mécanismes de mise en œuvre.

Le dispositif de mise en œuvre devait cependant évoluer en fonction des options finalement retenues pour la « gouvernance » régionale (création d'une entité régionale décentralisée sous la forme d'un établissement public territorial ou d'une collectivité territoriale) et des décisions en matière de décentralisation.

Il est apparu ainsi que le montage institutionnel des PRLP devrait être constitué de deux parties : le mécanisme de mise en œuvre et le suivi / évaluation.

#### 5.3.2 Mécanismes de mise en œuvre du PRLP

Au niveau de chaque wilaya, le Comité Régional de Développement Economique et Social (CRDES) est l'institution chargée de piloter la mise en œuvre du PRLP.

Le CRDES instance présidée par le wali comprend, notamment, l'ensemble des maires de la Wilaya, les services régionaux et les représentants de la société civile.

En collaboration avec l'instance de pilotage nationale, le CRDES a pour principales missions :

- d'approuver le PRLP et les plans annuels d'opération et dépenses correspondants ;
- d'assurer le suivi périodique de l'avancement du programme et de l'utilisation des ressources, sur la base des rapports d'exécution qui lui étaient présentés par le secrétariat technique ;
- de donner son avis sur toute nouvelle opération mise en œuvre dans la wilaya dans le cadre du PRLP ;
- d'être consulté sur les mesures d'accompagnement du PRLP, en particulier sur les actions de renforcement de capacités au niveau des instances régionales et locales ;
- de veiller à une large diffusion de l'information concernant l'exécution du PRLP et sa capacité de répondre aux attentes des populations.

Le CRDES doit se réunir deux fois par an, respectivement à fin juin et à fin décembre de l'année.

Son secrétariat technique se réunit mensuellement sous la présidence du Wali en associant les responsables des services déconcentrés de l'État et, en fonction des besoins, les différents opérateurs concernés (représentants de comités de gestion, de projets, d'ONG, etc...).

Considérant la nécessité de renforcer les capacités régionales et dans le cadre de la décentralisation de ses activités, le Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED) a commencé à mettre en place, dès 2004, avec l'appui de ses partenaires au développement, des Cellules régionales de planification, suivi et évaluation (CRPSE).

Ainsi, trois cellules régionales ont été créées dans les wilayas de l'Assaba (en 2004), du Brakna (en 2005) et du Gorgol (en 2006). Après cinq années d'expérimentation de ces cellules régionales, une évaluation avec visite sur le terrain a été faite en 2009 par une mission conjointe du gouvernement représenté par le MAED et des agences du système des Nations Unies engagées dans le processus (le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF).

L'objectif de cette évaluation était d'analyser les points forts et faibles de ces structures et en tirer les meilleures conclusions permettant de les renforcer et de les étendre à d'autres wilayas.

Cette mission était d'autant plus indiquée que la décision prise en 2009 de généraliser ces cellules à l'ensemble des wilayas du pays, en particulier la mise en place de nouvelles cellules opérationnelles ne pouvait se faire que si elle était fondée sur une évaluation de l'expérience des premières cellules.

En 2009-2010, trois nouvelles cellules régionales ont vu le jour, respectivement dans les wilayas du Hodh Ec Charghi, de Dakhlet Nouadhibou et du Trarza.

Les tâches et missions des CRPSE ont été définies comme suit :

- Assurer le secrétariat exécutif du Comité régional de développement économique et social de la Wilaya.
- Mettre en place un dispositif régional consolidé pour le suivi et l'évaluation de l'intervention de l'ensemble des partenaires au développement au niveau de la Wilaya.
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures, mécanismes et outils appropriés pour le suivi de la mise en œuvre des PRLP, des OMD et ceux du plan cadre d'assistance pour l'aide au développement (UNDAF), à travers notamment la mise en place d'une base de données spécialisée de la Wilaya.
- Coordonner et appuyer l'action des agences des Nations Unies au niveau des Wilayas, en particulier, en assurant la mise en place d'un système de suivi évaluation, permettant d'optimiser la qualité de mise en œuvre des programmes, en vue de mieux mesurer l'impact et l'efficacité.
- Assurer un rôle de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre des programmes au niveau des Wilayas.
- Rechercher des synergies fortes entre les différents projets en vue de favoriser l'harmonisation de leurs interventions.
- Contribuer au renforcement de la décentralisation au profit des bénéficiaires dans le contexte d'élaboration et de mise en œuvre des PRLP.

### **5.3.3. Mécanisme de Gestion des opérations**

Les différents projets et mesures inscrites dans les plans d'actions annuels du PRLP seront mis en œuvre suivant plusieurs formules possibles :

- mise en œuvre des actions, par les services déconcentrés des ministères techniques ;
- délégation de maîtrise d'ouvrage accordée à des agences d'exécution (AMEXTIPE, ADU, etc....) ;
- contrat d'exécution sous la responsabilité d'une commune ou d'un groupement de communes ;
- initiatives confiées à des groupements communautaires ou opérateurs locaux.

A terme, la mise en place d'une Agence nationale d'investissements des collectivités locales serait envisageable. Gérée sur une base paritaire (communes – Etat), celle-ci pourrait constituer l'instrument financier pour assurer la mise en place des opérations relevant des prérogatives des collectivités territoriales.

### 5.3.4. Mécanismes de financement

Les ressources du PRLP pourraient provenir :

- i. Des dotations allouées par le BCI : Dotations budgétaires des ministères sectoriels (budget « de base » et autres sources) et des projets : ces dotations seront progressivement régionalisées à l'instar de l'initiative déjà engagée par certains départements (exemple le Ministère de la Santé). Il s'agit non seulement de définir une répartition régionale des ressources de chacun des départements ministériels (enveloppes régionales) mais d'établir, au moins pour les plus gros ministères, une gestion déconcentrée des crédits.
- ii. Des ressources spécifiques des institutions nationales impliquées dans la lutte contre la pauvreté (notamment le PDU par exemple), mais également les ressources d'autres institutions comme le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ou certaines agences de création récente.
- iii. Du Fonds Régional de Développement (FRD) qui a connu ces dernières années une progression très importante de sa dotation. Il pourrait se concentrer sur des actions de soutien à l'investissement dans le cadre du financement des PRLP.
- iv. Des Fonds de développement communaux ou intercommunaux : la multiplication de ces fonds est à encourager dans la mesure où ces derniers participent, généralement, d'un processus à la fois de financement d'actions prioritaires identifiées à la base, de renforcement de la mobilisation de recettes communales et d'amélioration de la gouvernance locale. Il est cependant essentiel que celle-ci s'opère dans la transparence, c'est-à-dire que les ressources ainsi mobilisées soient connues (et donc prises en compte comme source de financement des PRLP) et que leur utilisation fasse l'objet des contrôles prévus par la loi.
- v. Des Financements extérieurs : ces financements sont mobilisés par des biais divers (aide budgétaire, aide projets, coopération décentralisée, transferts privés,...) et leur prise en compte dans le Budget est très incomplète. De manière générale, il est suggéré que les projets appuyés par les principales agences bilatérales ou multilatérales de financement accompagnent l'effort qui est engagé pour régionaliser les cadres de programmation. Ainsi, les projets en cours devraient mettre à disposition des budgets indiquant, dans la mesure du possible, la répartition des ressources programmées par wilaya. De même, il est souhaitable que cette dimension régionale soit prise en compte dans tous les futurs projets sectoriels ou intégrés.

Autres ressources.

### 5.3.5 Mesures d'accompagnement

Une action vigoureuse de renforcement des capacités des instances régionales et locales conditionnera dans une large mesure le succès du PRLP. A cet égard, trois mesures paraissent souhaitables :

- un appui technique du MAED par redéploiement au niveau régional d'une partie de ses effectifs de cadres ;
- des modules de formation à caractère généraliste à l'intention des membres du CRDSE ;
- des formations techniques spécifiques destinées aux cadres des services déconcentrés et à d'autres acteurs locaux (bureaux communaux, ONG, etc.) ;
- la mise en place d'un système d'appui à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.

### 5.3.6. Système de Suivi - Évaluation du PRLP

Le système de Suivi-évaluation du PRLP doit, en quelque sorte, permettre de découpler les performances du S&E du CSLP en proposant un suivi plus rapproché de la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté. Il a pour fonctions principales de :

- Suivre l'utilisation effective des ressources mises à la disposition du PRLP (capacité d'exécution et cohérence avec la programmation) ;
- Suivre les performances atteintes par l'exécution du PRLP (efficacité et efficience) à travers la mesure régulière des indicateurs de processus et de résultats ;
- Évaluer l'impact des actions réalisées sur le niveau de pauvreté et ses déterminants,
- Assurer une information pertinente des populations (principe de rendre compte sur la gestion publique) comme des acteurs et décideurs institutionnels (améliorer les processus décisionnels).

### **5.3.6.1. Établissement des situations de référence et des situations cibles**

Un rapport d'évaluation consolidée devrait permettre de fournir des bases suffisamment détaillées pour constituer une situation de référence régionale.

Celle-ci devrait toutefois être systématisée dans un document spécifique qui reprendrait, pour chacun des thèmes/secteurs du PRLP, la valeur des indicateurs et les éléments permettant de qualifier la situation au démarrage du PRLP. La matrice présentée en annexe pourrait servir de base de travail.

### **5.3.6.2 Périodicité et contenu du suivi**

Le cadre logique du PRLP et la matrice de la situation de référence précisent les indicateurs qui seront utilisées pour le suivi évaluation (S&E) du PRLP.

Le cœur du système d'indicateurs sera représenté par ceux qui seront retenus pour le suivi semestriel et annuel.

Le suivi semestriel devrait concerner un nombre très réduit d'indicateurs permettant de mesurer le rythme d'avancement des principales activités du plan d'opérations annuel.

Le tableau de bord utilisé devrait comprendre, pour l'essentiel, des indicateurs d'activités et des indicateurs sur l'utilisation des ressources.

Ceux-ci visent surtout à informer le CRDES sur l'état d'avancement des différents volets du plan d'opérations en se situant dans une logique d'exécution budgétaire annuelle.

Si cela n'alourdit pas trop les tâches de suivi, on pourra envisager un suivi à périodicité plus rapprochée (trimestrielle).

### **5.3.6.3 Gestion de l'information**

Une base de données régionales sera mise en place au niveau de la CRPSE. Elle sera alimentée exclusivement par :

- les enquêtes et relevés administratifs courants (Santé, Éducation, Hydraulique, Agriculture, Élevage, Tourisme, Équipement, etc.) ;
- les informations collectées par la CRSPE (interviews, enquêtes auprès d'opérateurs) portant sur des indicateurs non couverts par les sources précédentes.

Toutefois, si la CRPSE n'est pas encore en mesure d'assurer, avec ses moyens propres, la mise en place de cette base de données, on pourrait passer par une solution transitoire.

Ainsi les services sectoriels déconcentrés (directions, services ou cellules) chargés, au sein de l'administration centrale, de conduire les activités de S&E pour leur secteur et des antennes régionales de l'ONS, pourraient, dans un premier temps, jouer un rôle majeur en assurant la collecte, la centralisation et le traitement à leur niveau des données auprès des entités sectorielles de la région (centres de santé, établissements scolaires, comités de gestion, projets,...).

Ils seront ainsi en position à la fois de réaliser leurs obligations de reporting vis-à-vis de leur administration centrale et de servir de point d'appui pour le système d'information et la base de données à mettre en place au niveau de la CRPSE.

#### **5.3.6.4. Revues**

Au niveau du CRDES, on recommande un mécanisme de revue annuelle – qui relèverait en fait plus de la fonction de suivi que de celle d'évaluation.

Cette revue serait réalisée au cours du 2<sup>e</sup> semestre de chaque année, servant en quelque sorte de préalable à l'élaboration des plans annuels d'opérations des PRLP par wilaya.

Le rapport présenterait de manière synthétique mais documentée (tableau de bord avec les indicateurs de suivi semestriel et annuel, synthèse d'enquêtes légères,...) l'état d'avancement des différents volets du programme.

Il ferait l'objet d'un atelier qui, à l'instar de l'atelier d'évaluation régionale consolidée (élaboration du Cadre logique du PRLP), permettrait d'assurer une représentation élargie des différents acteurs institutionnels comme des communautés de base.

Il passerait en revue les résultats obtenus et donnerait une part importante au débat contradictoire.

Le rapport à élaborer comprendra impérativement une section consacrée à la perception des populations et sera rendu public.

#### **5.3.6.5 Évaluations**

Il est possible et même souhaitable, dans ce cadre, d'envisager plusieurs formules ou la combinaison de ces formules. On pourrait en citer, notamment :

- des autoévaluations effectuées par les gestionnaires du PRLP eux-mêmes (CRDES, CRPSE, services régionaux, etc.) ;
- des inspections effectuées par les administrations centrales pour évaluer la performance des services déconcentrés ;
- des opérations légères effectuées par le CRDES lui-même, à travers de petites enquêtes de terrain, doublées d'interviews.

Au départ, il conviendra de s'appuyer sur un dispositif simple.

A cet égard, il est recommandé que, dans une première étape, l'on s'appuie sur les apports de plusieurs exercices convergents qui ne relèvent pas spécifiquement des PRLP ni d'une démarche proprement régionale :

- Revues de dépenses publiques : ces revues annuelles devraient donner une place croissante à l'appréciation de la capacité des systèmes déconcentrés ou décentralisés de gestion. Un renforcement des équipes de préparation de ces revues pourrait permettre de disposer de revues mettant davantage l'accent sur les résultats d'une wilaya par rapport à une autre.
- Des autoévaluations : celles-ci pourraient être réalisées annuellement sur la base de fiches très simples dont l'objectif sera autant d'apporter une information sur la performance que de sensibiliser et de former les gestionnaires. Elles pourraient être réalisées au niveau (i) du CRDES, (ii) des services régionaux de la santé, de

l'éducation et du développement rural, (iii) des communes disposants de plans de développement communaux.

- Les inspections : dans le cadre de leurs missions, les services d'inspection relevant des principales administrations centrales devraient apporter leur contribution en apportant leur appréciation quant à la performance des services extérieurs, plus particulièrement de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique mais aussi du développement rural et du tourisme.
- En outre, il est proposé que soit réalisé annuellement un sondage rapide sur la perception des populations par rapport aux actions prioritaires préconisées par le PRLP.
- Ce sondage pourrait être soit réalisé de manière séparée au niveau de chaque wilaya, soit conduit dans le cadre d'un système d'enquête légère nationale (type QUIBB) pour le suivi du CSLP.

L'évaluation du 1<sup>er</sup> point concernant les dépenses publiques régionales pour les besoins de la revue pourrait être, quant à elle, conduite de la manière suivante :

- Définir des indicateurs simples et limités pour apprécier dans quelles mesures les actions financées sur fonds publics ont amélioré les conditions de vie des populations. Ces indicateurs doivent relever des ministères et acteurs concernés qui doivent veiller au préalable à la mise en place d'un système opérationnel pour leur collecte. Parfois, il existe des informations non négligeables au plan régional qui sont sous exploitées. Ces données gagneraient à être informatisées et analysées périodiquement. Des enquêtes plus ciblées (exemple : enquêtes budget-consommation) pourraient être conduites pour une évaluation plus approfondie de l'impact des dépenses publiques sur les divers groupes.
- Mettre en place des mécanismes pour l'évaluation des performances sectorielles. Autant le PRLP devra être accompagné d'une décentralisation qui permette de mettre les moyens au niveau des institutions (ministères ou organes régionaux) responsables des résultats, autant le PRLP devra être l'occasion d'établir un contrat de performance entre les départements sectoriels et les ministères chargés de l'économie et des finances dans lequel les premiers s'engagent sur des indicateurs de performance et des résultats en contrepartie des ressources allouées par les seconds; un mécanisme de suivi et d'évaluation des performances sectorielles devant être instauré.
- Renforcer les capacités au niveau régional car cela permettra d'assurer le succès de cette réforme de l'allocation de la dépense publique par une appropriation de l'instrument par les départements centraux et sectoriels. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les actions de renforcement des capacités à travers : i) l'assistance technique et iii) l'organisation de sessions de formation destinés notamment aux acteurs régionaux.

Par ailleurs, une séquence spécifique d'évaluation proprement régionale (Evaluation de fin de cycle) sera mise en œuvre au terme de chaque « tranche » (4 ou 5 ans) dans le cadre de l'actualisation de la situation de référence et de l'élaboration d'un nouveau PRLP pour la période considérée.

## 6. ANALYSE DES CONTRAINTES/PROBLEMES RENCONTRES

C'est partant d'une certaine logique de développement régional d'une wilaya comme celle du Tagant qui connaît des contraintes majeures portant, particulièrement, sur des domaines d'activités diverses qu'il est possible de faire une analyse afin de contribuer, efficacement, à la lutte contre la pauvreté et soutenir la croissance.

### 6.1. Institutionnel

Au plan institutionnel, il existe un dispositif qui est prévu pour la préparation, le suivi et la mise en œuvre du PRLP.

Ce dispositif accorder une place primordiale et prépondérante à l'analyse des contraintes et aux aspects de mobilisation conséquente et d'exploitation rationnelle de toutes les potentialités économiques de la Wilaya.

Cela ne peut être envisagée que sous l'angle et à travers, en particulier, une décentralisation des politiques de développement en vue de leur assurer l'efficacité et l'efficience recherchées.

Comme cela a été, souvent, constaté au niveau de certaines wilayas les services régionaux de l'Etat y compris l'Administration territoriale et locale ainsi que, pratiquement, tous les services déconcentrés de l'Etat, souffrent dans leur grande majorité d'un manque de moyens humains, matériels et financiers pour accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles et en se basant sur leurs propres moyens.

Ce constat principal qui se dégage du diagnostic régional de la wilaya du Tagant effectué dans le cadre de l'actualisation du PRLP de la wilaya fait ressortir que les moyens humains et matériels (faiblesse des capacités en ressources humaines, manque d'infrastructures et des moyens matériels et logistiques) font, souvent, défaut quand ils ne sont pas pris en considération et traités.

D'où la nécessité de faire l'inventaire des problèmes posés de les étudier et de cerner l'ensemble de la problématique qui handicape le fonctionnement normal, pour ne pas dire optimal de l'Administration

### 6.2. Financement

En matière de financement, ce sont surtout les ressources financières qui font défaut, notamment au niveau de l'absence de ligne de crédits pour financer les activités de production et de services au niveau régional.

En Effet, Les deux seules institutions financières présentes (Banque pour le Commerce et l'Industrie et les institutions de micro finance (CAPEC ou PROCAPEC) n'accordent pas de crédits pour les activités agricoles et d'élevage et même, à la limite, certaines autres activités rentables qui pourraient bénéficier d'un financement adéquat.

### 6.3. Transport et infrastructures routières

La wilaya du Tagant manque, cruellement, de routes et de pistes praticables sur un vaste territoire de près de 100 000 Km<sup>2</sup> (98 340 km<sup>2</sup>) soit un peu moins de 10 % de la superficie du territoire national (1 030 700 Km<sup>2</sup>).

On compte globalement 1010 km de routes et de pistes rurales dont 210 km sont bitumés. L'état des pistes et le cout élevé du transport rendent la mobilité de la population, difficile dans un relief très accidenté. Cette situation constitue un handicap majeur pour les activités ainsi que les déplacements des personnes et des marchandises ainsi que l'acheminement des produits vers les centres d'intérêt économique.

## 6.4. Formation

La formation et le développement des ressources humaines qualifiées, bien formées et malgré la présence, depuis quelques années d'un centre de formation professionnelle (CFPR) pour la wilaya du Tagant, font défaut.

C'est ainsi qu'il manque, surtout, une main d'œuvre qualifiée, indispensable pour assurer les services nécessaires d'expertise qualifiée et de travaux.

## 6.5. Hydraulique

L'eau en quantité suffisante n'est pas, toujours, disponible pour les populations et le cheptel malgré les efforts fournis par les autorités compétentes dans le domaine et les différents partenaires au développement pour satisfaire les besoins des populations, de l'agriculture et de l'élevage.

La couverture des besoins en eau reste, assez insuffisante, par rapport aux besoins en termes de quantité et de qualité et en raison de nombreuses contraintes identifiées plus haut.

## 6.6. Energie

L'électricité, le gaz butane, les hydrocarbures, le bois de chauffe et le charbon de bois sont consommés dans de faibles proportions.

Ces produits de première nécessité connaissent, parfois, des ruptures et coûtent cher par rapport au prix pratiqués au plan national et tenant compte du pouvoir d'achat des populations concernées le plus souvent très pauvres.

Comme cela a été constaté au niveau du diagnostic les mesures prises jusqu'à présent restent insuffisantes pour lever les contraintes identifiées.

## 6.7. NTIC

Les NTIC, pour les populations du Tagant et la grande majorité vivant en milieu rural en particulier, ce sont avant tout les communications et notamment la téléphonie mobile, et l'accès à l'information, à travers la radio et la télévision.

L'Internet et l'informatique ne viennent que très loin derrière, toujours selon l'enquête EPCV 2008, car en plus des problèmes liés à l'alimentation et l'accès à l'électricité et au réseau électrique, ils demandent un savoir faire qui dépasse l'alphabétisation fonctionnelle et l'enseignement dispensé dans les écoles.

Au niveau de la wilaya, il n'existe aucun indicateur fiable sur la télé- densité (nombre de lignes pour 1.000 habitants). Si les trois opérateurs de téléphonie mobile couvrent la wilaya, il est toutefois, souvent, difficile d'établir ou de recevoir une communication en dehors des centres urbains.

Sans fournir des indications spécifiques sur la wilaya du Tagant, le Profil de Pauvreté en Mauritanie pour 2008 (EPCV 2008) relève, néanmoins, que, globalement, l'accès au téléphone portable, surtout, est jugé satisfaisant par 80,9% de la population, mais cette proportion varie selon le milieu avec 68,2% pour le rural contre 98,1% pour l'urbain.

La répartition selon les wilayas varie également avec 97,6% à Nouakchott contre 57,6% au Hodh El Gharbi. A noter que ces taux n'étaient que de 19,3% en 2000 et 42,7% en 2004.

Quant au téléphone fixe ou portable, toujours selon l'enquête EPCV 2008, le taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village est proche des 60 % au Tagant, le taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service est de 9,21% et celui des ménages non pauvres de 5,89%.

Les principales contraintes au développement du secteur des NTICS au niveau du Tagant sont :



- L'absence de réseau électrique indispensable pour le fonctionnement des PC. Les solutions alternatives type énergie solaire, batterie auto, etc., ne garantissent pas un usage optimal de l'outil informatique ;
- La faible présence du réseau Télécoms ;
- Les prix des équipements, comparé avec le revenu moyen par habitant de la Wilaya ;
- Le manque de contenu local adapté pouvant susciter l'intérêt d'une plus grande partie de la population, ainsi que le manque de sensibilisation sur les potentiels bénéfiques qui peuvent en être tirés ;
- La dispersion d'une bonne partie de la population ;
- Le manque d'équipement en TIC des établissements scolaires et l'absence des TIC dans les programmes de l'enseignement
- L'absence de main d'œuvre qualifiée dans le domaine
- La faible rentabilité des cybers
- Le niveau d'analphabétisme

Malgré l'engouement de la population jeune pour les NTIC, son développement rencontre des obstacles qui sont ; entre autres, l'absence ou la faiblesse d'un réseau électrique performant, le manque d'équipements en NTICS dans les établissements scolaires, l'absence de main d'œuvre qualifiée, l'absence des NTICS dans les programmes scolaires, le niveau d'analphabétisme encore élevé de la population

## 6.8. Développement rural

En dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et les différents partenaires au développement techniques et financiers, le développement rural se heurte à plusieurs contraintes regroupées comme suit :

- **Les contraintes d'ordre institutionnel et politique :**
  - Faiblesse des ressources allouées par rapport aux objectifs fixés en particulier, dans le domaine de l'organisation, la formation et l'encadrement des producteurs
  - Faiblesse des organisations socioprofessionnelles
  - Absence de système de crédit agricole
  - Formation et recrutement de plus en plus difficile d'agents pour l'encadrement
  - Absence de systèmes et de modalités pratiques d'approvisionnement en intrants et équipement agricoles de base
  - Commerce agricole peu développé et à caractère spéculatif
- **Les contraintes d'ordre technique, économique et social :**
  - Pauvreté, économie de subsistance largement non monétarisée et mode de vie désarticulé des populations rurales
  - Faible niveau de formation
  - Réseau routier peu développé et en mauvais état
  - Enclavement des zones de production
  - Coût de transport des produits et intrants agricoles élevé
  - Absence d'installations de stockage

## 6.9. Environnement et développement durable

Les principales contraintes identifiées à ce niveau sont liées aux aspects suivants :

- Faiblesse des ressources allouées
- Personnel insuffisant
- Absence de matériel de transport
- Une sédentarisation galopante de la population rurale. Cette sédentarisation a été un facteur accélérateur des bouleversements des systèmes traditionnels à travers une pression quasi permanente sur les ressources naturelles pour la satisfaction des besoins alimentaires, énergétiques, pastoraux, etc. ;

- un déplacement vers le sud de la limite de l'aridité. Ainsi, l'isohyète 150 mm est venu s'installer à l'emplacement de l'isohyète 250 mm
- un rétrécissement de plus en plus des parcours suite à l'avancement de la désertification qui avance du Nord au Sud associée au développement de l'agriculture dû aux aménagements des barrages, digues et diguettes pouvant créer des sources de conflits potentiels entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs eux-mêmes.
- Un bouleversement du système pastoral traditionnel dans un écosystème Saharo-Sahélien déjà très fragilisé. La plupart des parcours ne sont plus composés que par une biomasse herbacée constituée de graminées annuelles à cycle végétatif très court en remplacent des graminées vivaces qui sont en voie de réduction. Ce qui a entraîné un affaiblissement général des anciens mécanismes de régulation qu'ils soient d'ordre biologique, social ou politique
- une détérioration des différents écosystèmes et des biotopes servant de niche écologique et d'habitat à plusieurs espèces végétales rares et gibiers sauvages menacés de disparition ;
- une consommation de gaz butane et de charbon de bois très importante. A ce sujet il faut noter que la wilaya du Tagant est caractérisée par une forte absence de bois mort et du charbon. Le charbon vendu sur le marché local, provient de l'Assaba, du Guidimakha et des deux Hodhs. Actuellement le sac de charbon coute sur le marché de Tidjikdja 2 500 UM. La charge de charrette asine en bois mort (essentiellement du bois de Calotropis) coute entre 7 000 à 8 000 UM.
- une détérioration des différents écosystèmes et des biotopes servant de niche écologique et d'habitat à plusieurs espèces végétales rares et gibiers sauvages menacés de disparition ;
- une érosion éolienne des terrains sablonneux du fait des vents, avec la formation des dunes mobiles, des dépôts de sable sur les champs et autres infrastructures,
- une érosion hydrique sur les hautes terres et les plaines inondées,
- un appauvrissement des sols en matières organiques, en termes de fertilité, d'humidité et de composition structurelle.

### 6.10. Commerce et artisanat

Les entretiens réalisés sur place ont permis de mettre en évidence l'importance des activités qui sont en expansion tant en volume que sur le plan de la diversification des produits faisant l'objet de commerce.

L'espoir est aussi permis avec les nouvelles routes qui seront construites prochainement, notamment Atar - Tidjikdja et Tidjikdja - Kiffa qui permettront une ouverture des produits du Tagant vers les autres wilayas et même le Maroc, l'Algérie, le Mali, le Sénégal voire d'autres pays plus lointains.

Les échanges avec le Mali, le Sénégal et l'Algérie qui sont les plus proche, portaient, historiquement, sur les produits céréaliers, les épices, les étoffes en provenance de l'extérieur contre le bétail et la production de denrées de consommation locale (dattes et autres produits).

Ces échanges se sont, beaucoup, intensifiés et diversifiés avant même l'indépendance de la Mauritanie en 1960.

Ces activités généraient d'importants emplois et revenus pour les populations locales et pourraient être revitalisées et constituer un nouveau levier de la croissance de la Wilaya compte tenu du dynamisme et de l'esprit mercantile qui habite chaque habitant de la wilaya.

Cet esprit mercantile très prisé par les habitants de la région pourrait constituer une alternative et une réponse appropriée aux défis de la commercialisation de la production agricole, d'élevage et des produits locaux, qui reste handicapée par certaines contraintes majeures.

Sur le plan des contraintes, les entretiens de terrain révèlent que l'exploitation du potentiel de croissance dans le domaine du commerce fait face à de nombreuses contraintes.

## 6.11. Activités urbaines

Le processus de sédentarisation que la Wilaya a connu ces dernières décennies, a donné naissance au développement d'une série d'activités de prestations de services qui créent beaucoup d'emplois dans les villes et les localités.

Le caractère informel de ces activités urbaines fait qu'elles échappent à toute tentative de fiscalisation et contribuent peu aux finances locales.

Le développement de ces activités est souvent handicapé par le manque de ressources financières, la faible technicité et les problèmes de commercialisation. Le tableau qui suit reflète un recensement quelque peu exhaustif de certaines activités au niveau des trois Moughataas du Tagant :

**Tableau N° 33 : Activités urbaines au Tagant (selon les autorités municipales)**

Moughataa	Boutiques	Gara ges	Soud eurs	Restau rants	Mich elin	Moulins à grains	Stations carburant	Coiff eurs	Bouc hers	Boula ngers	Blanchi sseurs	Phar macie	Pharm Vétéri
<b>Moudjéria</b>	1006	14	10	12	20	60	10	16	28	10	31	8	6
<b>Tichit</b>	260	6	4	8	6	6	4	6	10	5	8	4	2
<b>Tidjikdja</b>	1242	8	10	22	40	12	20	29	38	40	42	16	8
<b>Total Tagant</b>	<b>2508</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>34</b>	<b>51</b>	<b>76</b>	<b>55</b>	<b>81</b>	<b>28</b>	<b>16</b>

Sources : Autorités administratives et municipales de la wilaya du Tagant.

## 6.12. Tourisme

Le développement touristique constitue un moyen privilégié pour diversifier l'économie régionale et créer des emplois et des revenus.

Les emplois créés par ce secteur peuvent être directs (ceux-ci sont créés par les établissements d'hébergement et les agences et bureaux de tourisme) ou indirects<sup>1</sup> (restaurants, locations de voitures, etc.). Les revenus générés par l'activité touristique profitent, donc et directement, aux populations locales.

- **L'offre et la demande touristique**

Comme certaines autres wilayas du pays, la Wilaya du Tagant est dotée d'un grand potentiel et de ressources touristiques, actuellement inexploitées.

Cette offre touristique potentielle, qui frappe et qui fascine constitue un véritable attrait pour les touristes par son originalité, sa diversité, ses paysages pittoresques et son authenticité. Ce tourisme fait et composé du désert et de ses authentiques habitants, de l'hospitalité légendaire des populations, des villes anciennes et de leur patrimoine, des aspects culturels et de l'écotourisme.

- **Sur le plan du produit désert :**

La Wilaya du Tagant possède de splendides paysages de désert qui recèlent sous une apparente uniformité, de grandes différences.

<sup>1</sup> En général on estime qu'en Mauritanie, chaque emploi direct contribue à créer 3 à 4 emplois indirects.

Le Dhar de Tichit et Lemreya ou le bassin de Taoudenit, (qui renferme aussi d'énormes potentialités dont le pétrole), constituent des paysages très variés, rarement monotones, entrecoupés par des zones de vie végétale, animale et humaine.

La visite du désert peut se faire sous forme de randonnées utilisant différents moyens de transfert, à pieds, à dos de chameaux ou en véhicules tout terrain. L'hébergement peut se faire sous forme de bivouacs utilisant des tentes démontables et transportables.

La contemplation des paysages naturels peut être associée à des haltes dans les lieux habités qui permettent d'entrer en contact avec leurs populations résidentes pour connaître leur mode de vie et de visiter des sites historiques et culturels.

Sur le plan des villes anciennes, la Wilaya possède de nombreux témoignages d'une histoire, particulièrement, riche et brillante. Une des quatre villes anciennes, classée par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité, est située au Tagant. En effet, La ville ancienne de Tichit qui est, partiellement, détruite est très riche en histoire.

Tichit présente des caractéristiques spécifiques et une certaine originalité qui lui donnent un charme spécifique. Outre son site archéologique d'intérêt historique, ses maisons, son architecture, ses monuments, la ville est remarquable par les manuscrits qu'elle renferme.

Sur le plan culturel, en dépit d'une qualité et d'une commercialisation insuffisamment développées, l'artisanat local est riche et varié et comprend une série d'articles divers (bijoux, couteaux, coffrets, sacs, poterie, etc.) qui sont autant de produits pouvant intéresser la curiosité des touristes étrangers.

De plus l'écotourisme pour lequel existe une importante demande mondiale, pourrait représenter un réel créneau de croissance de l'offre touristique dans la Wilaya du Tagant en raison de la diversité biologique en particulier dans la zone sud et des avantages comparatifs de la wilaya dans le domaine.

- **Les contraintes au développement de l'activité touristique.**

La valorisation de ce potentiel touristique fait face à des contraintes majeures qui sont autant de freins à un développement touristique durable. Parmi les contraintes, il convient de citer, notamment, (en sus de l'insécurité, somme toute et probablement, provisoire) :

- L'absence d'une stratégie cohérente et intégrée pour un développement touristique local (manque d'intégration des composantes économiques et socioculturelles et absence de jonction entre les différents projets de développement touristique),
- La faible coordination entre les principaux acteurs du secteur touristique (publics et privés),
- L'insuffisance des infrastructures de transport. Cette contrainte devra être sensiblement allégée avec l'achèvement de la construction de la route Atar - Tidjikdja. Celle-ci permettra de recevoir des touristes ayant empruntés les gros porteurs et les vols charters. Le développement du secteur devra être davantage stimulé par la construction de la route Tidjikdja - Kiffa qui constitue un prolongement nécessaire vers les pays de la sous région maghrébine et ouest africaine.

- Le manque de capacité d'accueil et d'hébergement. Celle-ci reste très limitée et constituée d'un seul hôtel si on peut l'appeler ainsi et d'une dizaine d'auberges. Ces auberges, très faiblement réparties sur le territoire de la Wilaya et concentrées essentiellement à Tidjikdja et accessoirement à Tichit, n'offrent pas encore le niveau de confort exigé par la demande extérieure,
- La faible qualité des services (dans les domaines d'hébergement, de restauration et de transport) reste en deçà des attentes des touristes,
- La faiblesse et l'inadéquation du financement : les investissements touristiques ne bénéficient pas d'un mode de financement adéquat. Le crédit bancaire reste inadapté aux conditions des PME du secteur tant du point de vue des coûts (taux d'intérêts élevés) que de la durée et des garanties exigées. Le secteur ne bénéficie pas de crédits spécialisés en vigueur dans les pays mettant en avant le développement du secteur du tourisme,
- La pénurie de personnel qualifié. Cette contrainte se reflète dans l'absence au niveau de la Wilaya des éléments minimums requis pour le développement des activités liées au tourisme (guides, restaurateurs, etc.). Le Centre de formation professionnel régional n'inclut pas des formations sur ces activités.

## 7 PROFIL REGIONAL DE LA PAUVRETE

### 7.1 Seuil de pauvreté (P0)

Il s'agit de la part de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation ou le revenu  $y$  se situent en dessous du seuil de pauvreté  $z$ .

Faute de disposer des résultats d'un travail analytique de qualité permettant d'adopter un seuil de pauvreté spécifique au contexte mauritanien, on adoptera dans ce chapitre, le seuil couramment utilisé par la Banque Mondiale pour les pays pauvres à bas revenu qui est, en 1985, d'un dollar par personne et par jour.

Les valeurs exprimées en ouguiya sont indiquées dans le tableau 34 ci-dessous:

**Tableau N° 34 : Seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté appliqués en RIM (MRO)**

Seuil	Pauvreté	Extrême pauvreté
1990	32 800	24 800
1996	53 841	40 709
2000	67 316	50 897

Ce sont ces seuils qui ont été et qui devaient être utilisés au cours de l'analyse régionale de la pauvreté par l'ONS.

Selon le rapport sur le Profil de la pauvreté 2008 (Publication en 2009 par l'ONS), le pourcentage des personnes vivant, au Tagant, en dessous du seuil de pauvreté est de 67,8 % contre 45,1 % en 2000.

Ce taux, supérieur à celui de l'ensemble du pays (42 % au plan national selon l'EPCV 2008), fait du Tagant avec le Brakna et le Gorgol, le groupe des Wilayas les plus pauvres du pays. Ce groupe abrite à lui seul 33,5 % des pauvres du pays.

### 7.2 Profondeur de la pauvreté (P1)

Elle correspond à la distance moyenne qui sépare la population du seuil de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non-pauvres.

L'écart de pauvreté est une mesure du déficit de pauvreté de la population entière. En l'occurrence, la notion de « déficit de pauvreté » traduit les ressources qui seraient nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de liquidités parfaitement ciblés.

L'analyse selon la profondeur de la pauvreté montre que le Tagant affiche, avec le Brakna et le Gorgol, une profondeur de pauvreté de 24,4% contre seulement 3,4% dans le groupe des wilayas les plus prospères (Nouadhibou, Tiris Zemmour et Nouakchott).

La profondeur de la pauvreté (P1) varie sensiblement selon le milieu de résidence : elle est de 22,3% en milieu rural contre 4,9% en milieu urbain.

Cet indicateur traduit une plus importante précarité du niveau de vie en milieu rural par rapport au milieu urbain où la dépense totale moyenne des pauvres semble plus proche du seuil de pauvreté.

La wilaya du Tagant affiche un taux de contribution à la pauvreté nationale le plus faible (moins de 4 %) ; ce qui fait, paradoxalement, du Tagant avec l'Inchiri, le Tiris-Zemmour, l'Adrar et Dakhlet-Nouadhibou, l'une des wilayas qui contribuent le moins à l'étendue de la pauvreté nationale.

Ceci est en partie dû à la faible proportion de la population dans ces wilayas, le poids démographique de ces cinq wilayas est, en fait, en dessous de 11% de la population totale du pays.

### 7.3 Sévérité de la pauvreté - P<sup>2</sup> (Écart de pauvreté au carré)

Alors que l'écart de pauvreté prend en compte la distance qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté, l'écart de pauvreté au carré considère le carré de cette distance.

L'utilisation de l'écart de pauvreté au carré revient à pondérer l'écart de pauvreté en fonction de lui-même, de manière à privilégier les personnes en situation d'extrême pauvreté.

En d'autres termes, on pourrait dire que l'écart de pauvreté au carré prend en compte l'inégalité parmi les pauvres.

De même que l'analyse suivant la sévérité de la pauvreté suit la même hiérarchie suivant les groupes de wilayas.

D'autre part l'examen de la distribution de la dépense moyenne par tête dans chacun de ses quatre groupes permet de faire le même constat.

En effet, on constate que cet indicateur croit lorsque l'on passe du groupe 1 (Tagant, Brakna et Gorgol) au groupe 4 (Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott) et la dépense moyenne par tête des individus du groupe 4 est 2,3 fois plus importante que celle des individus du groupe 1, 2 fois plus que celle de ceux du groupe 2 (Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba) et 1,7 fois plus que celle des individus du groupe 3 (Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri). L'indicateur P<sup>2</sup> estimé en 2008 confirme que la pauvreté est plus sévère en milieu rural (11,1%) qu'en milieu urbain (moins de 2%).

Cette catégorisation des wilayas en des groupes homogènes pourrait, éventuellement, servir pour un ciblage prioritaire des interventions publiques dans les différentes régions du pays.

**Tableau 35 : Dépenses moyennes par tête, structure de la population et indices de pauvreté suivant le groupe de wilayas**

Groupes	Dépenses moyennes annuelles par tête	Population totale		Ratio de pauvreté		Profondeur de la pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
		Effectif	%	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
<b>Groupe 1</b>	126 305	660 076	20,9	65,4	33,2	24,4	35,9	12,1	37,5
<b>Groupe II</b>	148 822	920 363	29,1	57,1	36,9	21,4	40,2	10,6	42,1
<b>Groupe III</b>	173 235	562 748	17,8	40,7	17,0	13,3	16,0	6,0	15,3
<b>Groupe 1V</b>	290 897	1 019 151	32,2	16,1	12,9	3,4	7,9	1,0	5,1
<b>National</b>	<b>196 397</b>	<b>3 162 338</b>	<b>100 %</b>	<b>42 %</b>	<b>100 %</b>	<b>14,5 %</b>	<b>100 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>100 %</b>

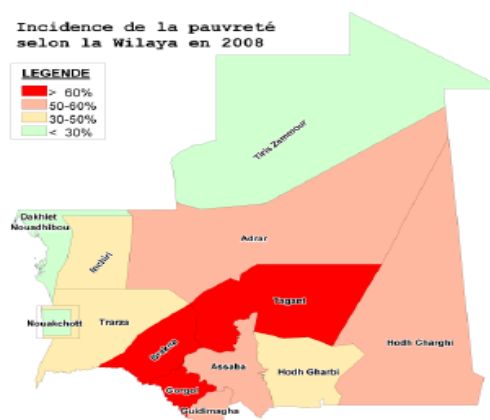
**Source :** ONS profil de pauvreté 2008 (enquête EPCV 2008 – Publiée par l'ONS en 2009). Les estimations ont été faites sur la base des projections démographiques 2001-2015.

La carte ci-après illustre la situation de la pauvreté dans les différentes wilayas

L'analyse de l'incidence de la pauvreté par wilaya montre la distribution suivante :

- Les wilaya les plus pauvres avec une incidence de la pauvreté de 60% : Tagant, Gorgol, Brakna. Ce groupe abrite à lui seul 33,5% des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est compris entre 55% et 60% : Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba avec 36,8% des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est compris entre 30% et 50% : Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri avec 16,8% des pauvres du pays.
- Les wilaya où le taux est inférieur à 20% : Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott qui n'abrite que 12,9% des pauvres du pays.

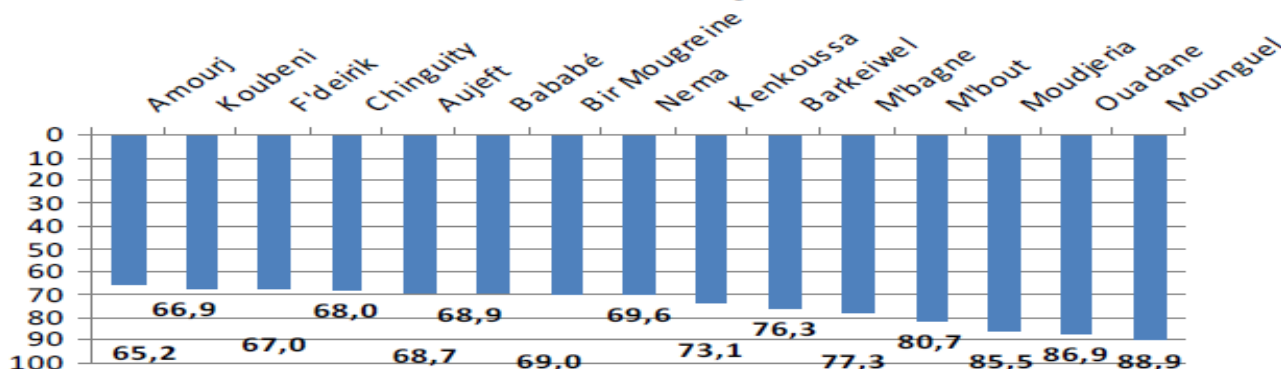
**Figure 1. Carte de la pauvreté en Mauritanie par wilaya (2008)**



Source : ONS (2009) Profil de la pauvreté 2008

L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les moughataas montre qu'il y a 15 moughataas parmi lesquelles la moughataa de Moudjéria où le pourcentage de la pauvreté est supérieur à 65%. Le graphique ci-dessous en fournit les détails.

### E tendue de la pauvreté



Le graphique ci-dessus, montre, effectivement, que le pourcentage de pauvreté dans la moughataa de Moudjéria qui était en 2000 de 50,4 % est passé à 85,5% en 2008, alors que celui de Tidjikdja est passé de 39,7% à 55,2% et celui du Tagant de 45,1 % à 67,8 %.

L'analyse montre que la moughataa de Moudjéria est plus touchée par la pauvreté que toutes les autres moughataas (hormis MOUNGUEL et Ouadane) et wilayas de Mauritanie.

L'analyse de la contribution de ce groupe de moughataas du pays dans l'étendue de la pauvreté révèle que près d'un tiers (31,6%) de la population pauvre provient de ce groupe de 15 moughataas.

L'examen des écarts par wilaya indique que c'est au niveau du Tagant (40,9%), du Hodh El Charghi (40,2%), du Brakna (38,3%), de l'Assaba (36,4%), du Gorgol et du Guidimagha (35,3%) que se situent les écarts les plus importants.

#### 7.4. Pauvreté selon le GSE du CM

L'EPCV 2008 a retenu 8 groupes socio-économiques contre 7 en 2000. Ces GSE sont :

GSE 2008	GSE 2000
Salariés du secteur public	Salariés du secteur public
Salariés du secteur privé	Salariés du secteur privé
Indépendants agricoles	Indépendants agricoles
Indépendants non agricoles	Indépendants non agricoles
Apprentis/Aides familiaux	Apprentis/Aides familiaux
Chômeurs	Chômeurs
Inactifs	Inactifs
Autres occupés	

Le tableau suivant sur les indices et le pourcentage de la contribution à la pauvreté donne les indices de pauvreté par rapport à la population selon GSE du Chef de Ménage :



**Tableau 2.1. / : Indices de pauvreté par rapport à la population selon les GSE du CM**

GSE du CM	Indices de pauvreté FGT (%)			Contribution (%) à la pauvreté		
	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Salarié du secteur public	21,8	6,2	2,6	6,2	5,2	4,6
Salarié du secteur privé	39,3	13,5	6,3	13,2	13,1	12,9
Indépendants agricoles	69,7	27,3	13,4	11,1	12,7	13,1
Indépendants non agricoles	38,1	11,8	5,1	21,2	19,1	17,4
Apprentis/Aides familiaux et autre occupés	44,4	14,7	7,0	12,4	11,9	12,0
Chômeurs	44,4	16,8	8,4	3,6	4,0	4,2
Inactifs	47,3	17,2	8,6	32,2	34,0	35,7
<b>Ensemble</b>	<b>42,0</b>	<b>14,5</b>	<b>6,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'analyse de la pauvreté suivant le GSE du CM (Chef de ménage) montre que les ménages des indépendants agricoles sont les plus pauvres et ils affichent, à cet effet, un taux de 69,7%.

Le seuil de pauvreté atteint par les ménages des indépendants agricoles est de 69,7%. Ils sont suivis par les inactifs qui affichent un taux de 47,3%.

Les Chômeurs et les Apprentis/ Aides familiaux et autres occupés occupent la troisième place avec 44,4 % chacun. Les salariés du secteur public constituent, le groupe le plus aisé avec une incidence de 21,8 %.

L'analyse de la contribution montre que le tiers des pauvres dans le pays provient des ménages dirigés par des inactifs (32,2%).

De même, les ménages dirigés par des indépendants non agricoles expliqueraient les 21,2 % de la pauvreté nationale contre seulement 11,1 % au niveau des indépendants agricoles.

L'analyse selon la profondeur et la sévérité confirme le même constat que précédemment. Cependant, il est à noter que l'examen de celles-ci prouve que la situation de la pauvreté est plus prononcée chez les chômeurs (respectivement 16,8% et 8,4%) par rapport aux Apprentis/ Aides familiaux et autres occupés (respectivement 14,7% et 7,0%).

Ceci confirme les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 2000 selon lesquels les ménages des indépendants agricoles sont les plus pauvres avec une étendue de la pauvreté de 51,6 %.

L'analyse selon ces différents groupes socio-économiques montre que l'incidence de la pauvreté est, relativement, importante quel que soit le groupe socio-économique.

Les résultats indiquent, toutefois, que, si l'incidence de la pauvreté varie, évidemment, selon les GSE même si c'est la différenciation spatiale qui prédomine.

Le groupe affichant une incidence de pauvreté de 70 % correspond aux agriculteurs. Ce groupe ne représente que 0,8 % de la population du milieu urbain et sa contribution à la pauvreté dans ce milieu atteint à peine 1,3 %.

Une analyse plus approfondie montre qu'en milieu rural, les moins pauvres sont les ménages des salariés du secteur public qui affichent un taux de pauvreté de 48 %, soit 33 points de plus que leurs homologues en milieu urbain.

Les autres groupes dans le milieu rural affichent tous des incidences assez fortes dépassant les 70 % chez les indépendants agricoles.

Par ailleurs, l'examen des conditions de vie de la population selon la situation dans l'activité du CM montre que les membres des ménages dirigés par des inactifs et des chômeurs sont les plus pauvres avec, respectivement, des incidences de pauvreté de 47,3 % et de 44,4 %. Les membres

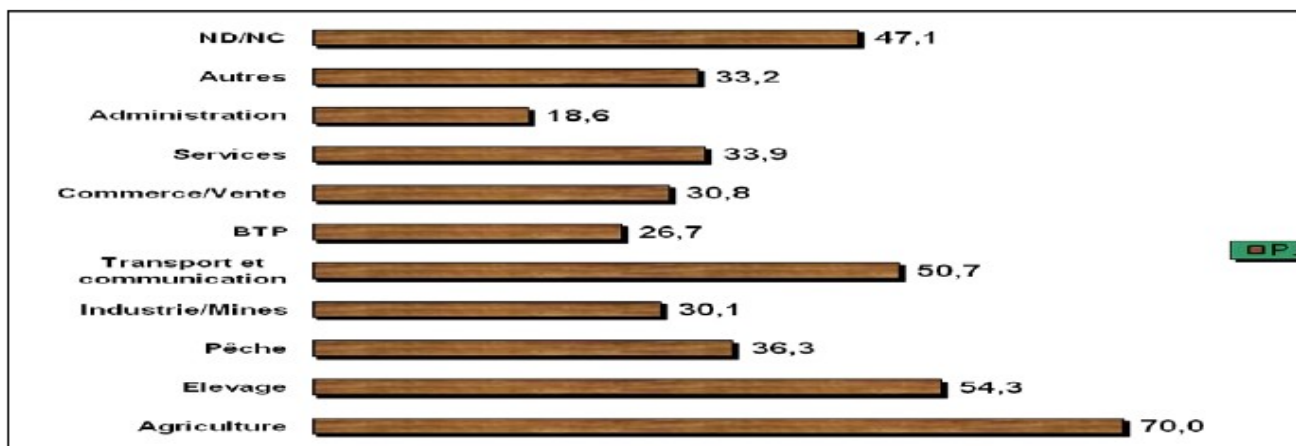
des ménages dirigés par des actifs occupés sont, relativement, moins affectés que les autres avec une incidence moyenne de 37,9 %. Toutefois leur contribution à la pauvreté est de 64,2 %, tandis que celle des inoccupés est de 35,8 %. L'analyse selon la profondeur et la sévérité confirme la même tendance. Cependant la part dans la pauvreté de la population vivant dans des ménages dirigés par des occupés diminue avec l'indice en faveur de celle vivant dans des ménages dirigés par des inactifs ou des chômeurs.

L'examen de la contribution à la pauvreté par branche d'activité du CM indique, qu'en dehors des Non déclarés/Non concernés (y compris les chômeurs et les inactifs), le secteur de l'agriculture au sens large abrite plus de 23% des pauvres du pays, alors que les BTP ne représentent que moins de 2% de la population pauvre.

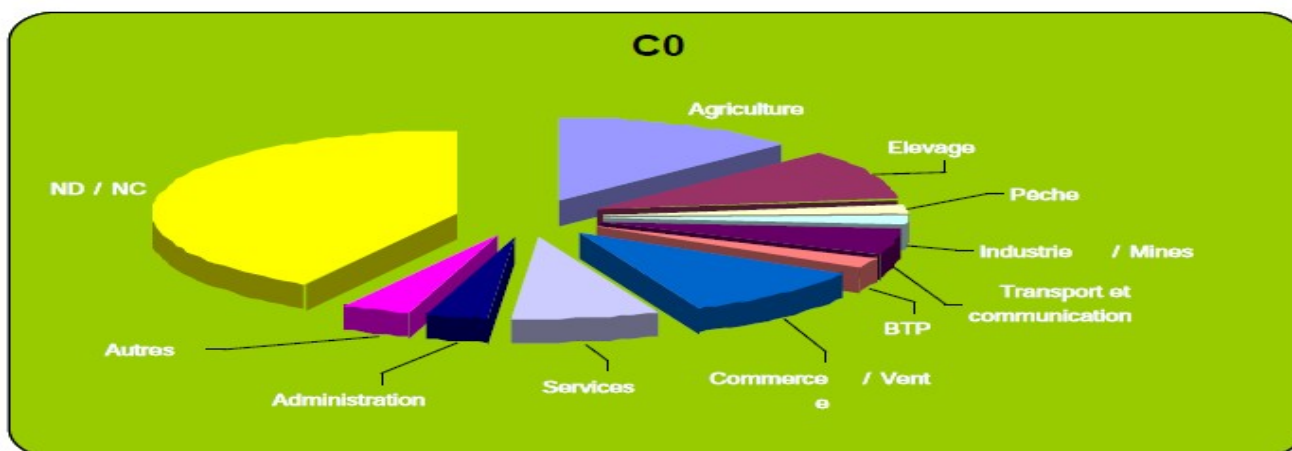
Selon la branche d'activité la situation de la pauvreté montre que les membres des ménages dont les chefs travaillent dans le secteur de l'agriculture au sens large (y compris l'élevage) sont les plus touchés par la pauvreté, suivis par ceux du secteur des Transports /Communications.

Cependant, l'analyse montre aussi que les membres des ménages dirigés par des chefs de ménages travaillant dans le secteur de l'administration sont les plus favorisés suivis, respectivement, par ceux des secteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), Industrie/Mines (extraction) et Commerce/vente. Les indices de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté confirment la même tendance observée plus haut.

**Graphique 2.1.5 : Incidence de la pauvreté par branche d'activité du CM**



**Graphique 2.1.6 : Contribution à l'incidence de la pauvreté par branche d'activité**



En conclusion la population rurale du Tagant, bien que n'étant pas majoritaire s'avère être la composante la plus touchée par la pauvreté. Elle doit, à cet effet, bénéficier de programmes spécifiques visant l'amélioration des rendements agricoles et la protection en cas de catastrophe naturelle.

## 7.5 Extrême pauvreté

50,2 % de la population du Tagant vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté contre 25,9 % au niveau national.

La contribution de la wilaya à l'étendue de l'extrême pauvreté est de 3,7%.

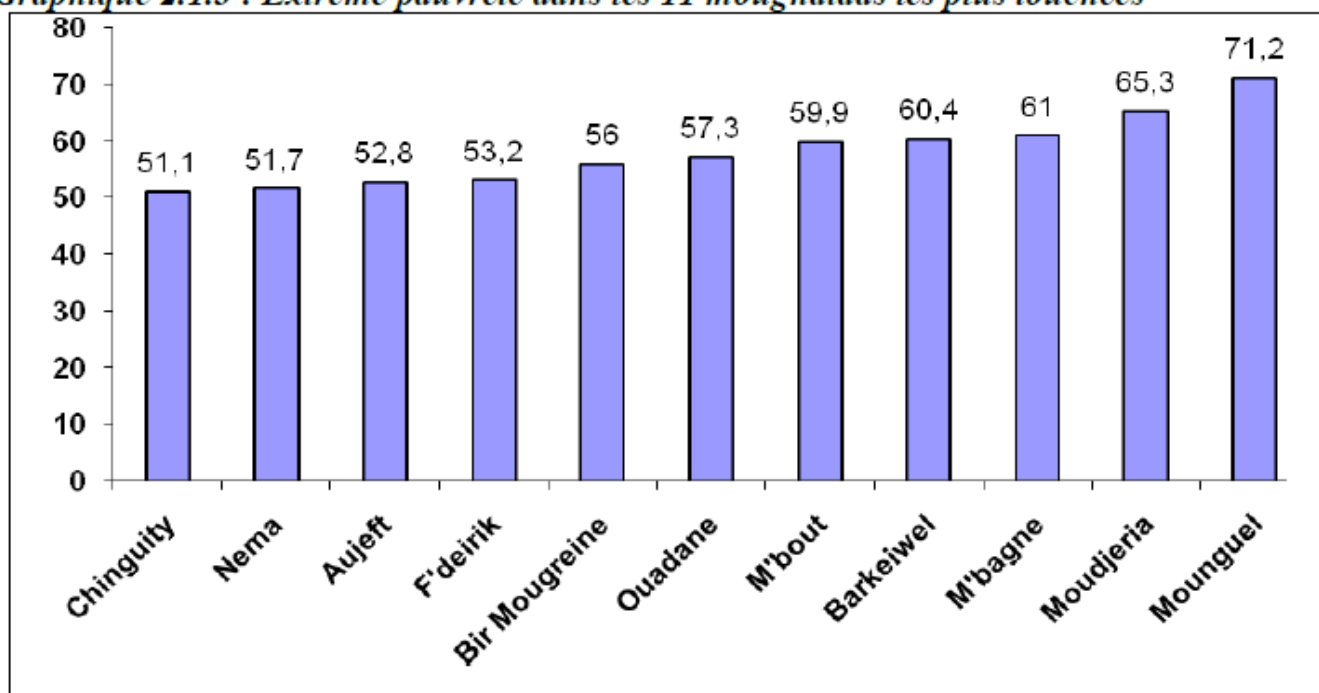
La wilaya fait partie avec les wilayas du Brakna, du Gorgol et du Hodh-El-Charghi, de celles qui contribuent le plus à l'étendue de l'extrême pauvreté pour 52,6 %.

L'analyse de l'étendue de l'extrême pauvreté selon les moughataas montre qu'il y a un groupe constitué de 11 moughataas parmi lesquelles, on compte la moughataa de Moudjéria.

Ces moughataas enregistrent des taux élevés des personnes vivant en dessous du seuil de l'extrême pauvreté.

Le graphique ci-dessous affiche les taux élevés de ces 11 moughataas. La moughataa de Moudjéria affiche 65,3% de personnes vivant en dessous du seuil de l'extrême pauvreté ; elle est devancée par la moughataa de Monguel (71,2%) et suivies par les autres moughataas où le taux se situe entre 51% et 61 %.

**Graphique 2.1.3 : Extrême pauvreté dans les 11 moughataas les plus touchées**



L'extrême pauvreté est donc plus importante dans la moughataa de Moudjéria avec son incidence de 65,3% plus importante que celle de Tidjikja 40,1%.

La moughataa de Moudjéria dont la population représente 47 % de la population de la wilaya, contribue ainsi à 2,1% à l'étendue de la pauvreté extrême.

L'analyse de l'extrême pauvreté selon le sexe montre des disparités entre les ménages dont le chef est une femme et ceux dont le chef est un homme.

En effet, l'étendue de l'extrême pauvreté est de 15% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par une femme contre 24,5% de ceux vivant dans des ménages dirigés par un homme.

Les résultats de l'enquête révèlent que 25,9% de la population du pays vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2008, à 96 400 UM.

Cependant, il existe une disparité entre le milieu de résidence : 40,8% en milieu rural, contre 7,7% en milieu urbain.

Selon la situation par rapport aux ménages, la tendance est, pratiquement, la même 32,6 % en milieu rural contre 5,6 % en milieu urbain.

## 8. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAUVRES

### 8.1 Education / Alphabétisation

#### • Enseignement fondamental

L'analyse des effectifs scolarisés au niveau de l'enseignement fondamental, montre que :

- Les effectifs des élèves sont passés de 15 662 en 2003/04 à 17 028 en 2010/2011 (soit une augmentation de 8,7%).
- La wilaya du Tagant a noté une légère avancée dans la scolarisation des filles avec 49,4% en 2010/2011, contre 48,8% en 2003/04 (contre respectivement 49,2% en 2002/03 à 49,4% en 2003/04 au niveau national). Cette avancée a été remarquable dans les Moughataa de Tidjikja (51,4%) et de Tichit avec 48%) ;
- L'enseignement dans la wilaya du Tagant s'est, globalement, déroulé, en 2010/2011 dans 201 écoles publiques dont 97 écoles dans la moughataa de Tidjikja (avec 45,2% des élèves), 93 dans la moughataa de Moudjéria (avec 50,6% des élèves) et 11 à Tichitt (avec 4,11% des élèves).

L'analyse des effectifs scolarisés au niveau de l'enseignement secondaire pour la wilaya du Tagant, permet de constater :

- Une faible augmentation sur la période 2003/04 à 2010/2011 de l'effectif des élèves du secondaire passant de 2.348 élèves à 2720 élèves soit 15,8% de l'effectif total d'élèves du secondaire au niveau national. Cette augmentation des effectifs est un résultat de l'extension de la capacité d'accueil du secondaire (création, de deux nouveaux collèges l'un à Tidjikja et l'autre à Tichit).
- Les effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire sont passés de 1.572 élèves en 2003/04 à 2219 en 2010/11 soit +41,1% par rapport au second cycle (501 élèves) avec dix(10) établissements d'enseignement secondaire dont cinq (5) à Tidjikja, trois (4) à Moudjéria et un (1) à Tichit.
- Une baisse de la part des filles dont le poids est passé de 47% en 2003-2004 à 40,9% en 2010/11 (contre 45,4% au niveau national). Comme au fondamental, la moughataa de Tidjikja se distingue par une proportion des filles au secondaire dépassant la moitié de l'effectif (soit 51,7%).

L'analyse du taux brut de scolarisation (TBS) par niveau au cours des quatre dernières années montre que :

- Le Taux Brut de Scolarisation (au niveau secondaire) s'obtient en divisant le nombre d'enfants inscrits au secondaire par le nombre total des enfants âgés de 12 à 17 ans ; L'analyse du TBS par wilaya en 2008, fait ressortir des disparités considérables avec un écart type de 16.8 %. Les deux valeurs minimale et maximale de ce taux sont enregistrées dans les wilayas de l'Assaba (67.7 %) et du Tiris-Zemmour (122,6 %). M'Bout, Monguel, Aleg, M'Bagne, Boutilimit, Ouad-Naga, R'Kiz, Chinguity, Tidjikja. Dans toutes ces moughataas, le taux varie entre 38.2 % à Barkéwol et 90.1 % à Tamchekett. Par contre toutes les autres moughataas ont des taux supérieurs à la moyenne nationale, variant entre 91.6 % à Kaédi et 133 % à Aoujeft,
- Selon les résultats de EPCV 2004 et MICS 2007 le taux de brut de scolarisation de la wilaya du Tagant a évolué de 10,8 à 88,2 dépassant de 5,6 le TBS national contre 99 en 2007 ce taux a légèrement baisse de 1,1. En comparaison avec le taux national, la wilaya du Tagant est au dessus de la moyenne nationale. Les autres wilayas ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne nationale
- Une évolution relativement rapide du TBS dans le fondamental et dans une moindre mesure dans le secondaire. En effet, au niveau du fondamental, le TBS a évolué d'environ dix (10) points, en passant de 102,86% en 2000/01 à 113,53% en 2003/04 dépassant ainsi de 7 points le TBS national qui est de 96% en 2003/04. Au niveau du secondaire, le TBS dans la wilaya est passé de 17,4% en 2000/01 à 23% en 2003/04 (contre respectivement 21,8% et 23% au niveau national);

## 8.2 Santé

Le diagnostic de la santé dans la wilaya du Tagant permet de relever les principaux constats, ci-dessous :

- Une couverture sanitaire de 52,5% dans un rayon de 5 km, ce qui place la wilaya en dessous de la moyenne nationale estimée à 65%. Cependant, cette couverture cache des disparités entre moughataas et ne met pas en exergue la problématique de la dispersion des populations qui pose de réels problèmes de couverture « rentable » en services de soins. En effet les centres et postes de santé des wilayas limitrophes notamment l'Assaba et le Brakna, accueillent régulièrement une bonne partie des patients de la zone limitrophe avec ces deux wilayas
- Par rapport à la Moughataa, Tidjikdja affiche le taux d'accessibilité, en termes de temps, le plus faible 14,3
- La couverture vaccinale de la wilaya est de 41,8 et constitue le taux le plus faible enregistré dans les régions.
- Le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés est de 68,8%. Le taux est légèrement plus élevé chez les garçons (69,3%) que chez les filles (68,3%).
- De même, la couverture vaccinale varie avec le milieu de résidence. Le taux passe de 62,9% pour le milieu rural à 77,1% pour le milieu urbain. Cependant par rapport à 2004 les résultats indiquent une légère baisse de la couverture vaccinale : le taux est passé de 79% en 2004 à 68,8% en 2008 (cf tableau en annexe).
- Une mortalité maternelle estimée à 686 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ;
- L'assistance à l'accouchement par un personnel qualifié permet de réduire la mortalité maternelle néonatale à travers une prise en charge efficiente des complications.
- Une mortalité infanto-juvénile estimée à environ 152 pour 1000 enfants de moins de 5 ans dont 76 peuvent survenir dans la première année de vie. Cette mortalité est due à plusieurs facteurs qui sont entre autres : la prévalence élevée de la malnutrition chez les moins de 5 ans, la recrudescence du paludisme au sud de la wilaya particulièrement autour de la zone Tamourt dans la moughataa de Moudjéria, fréquence élevée des infections respiratoires aiguës et des diarrhées, etc.).

Une morbidité liée aux maladies transmissibles est, aussi, constatée. Il s'agit des maladies à transmission directe et des maladies à transmission indirecte telles que :

- Les maladies à transmission directe sont représentées majoritairement par les infections respiratoires aiguës (IRA) et les diarrhées et constituent les deuxièmes motifs de consultation avec respectivement (19%) et (8%). Ces infections affectent en priorité les enfants de moins de 5 ans.
- Les maladies à transmission indirecte, représentées dans la wilaya par le paludisme, constitue le premier motif de consultation avec (18%).
- Une morbidité liées aux affections non transmissibles : on note comme dans le reste du pays, l'apparition et la recrudescence, dans la wilaya, d'un ensemble de pathologies qui risquerait, en l'absence de réponse stratégique efficace, d'aggraver la mortalité et la morbidité générale et d'accroître le poids des dépenses de santé sur les individus, les collectivités et l'Etat. Il s'agit en particulier de la malnutrition avec une prévalence de malnutrition globale supérieure à 35% chez les moins de 5 ans.

**Encadré 10 : Concepts et définitions de la malnutrition :**

Le pourcentage d'enfants souffrant d'une malnutrition est mesuré à travers trois indicateurs qui sont :

- La malnutrition chronique aussi appelée retard de croissance est une mesure de la taille par rapport à l'âge. C'est, probablement, l'indice de malnutrition le plus pertinent. En effet, des niveaux élevés de malnutrition chronique sont le reflet de privations subies pendant des mois ou des années. Les enfants qui en souffrent peuvent présenter un handicap irréversible dans leur développement mental et physique qui est la cause de piètres résultats scolaires ou d'une productivité physique réduite pour le restant de leurs jours
- La malnutrition aiguë appelée aussi marasme ou émaciation est une mesure de poids par rapport à la taille. Elle est associée à des chocs temporaires comme la famine ou des périodes de maladies ;
- L'insuffisance pondérale est une mesure du poids par rapport à l'âge. Elle sert le plus souvent à suivre l'état nutritionnel de certains enfants en particulier.

Concernant le retard de croissance et l'insuffisance pondérale, le Tagant affiche, respectivement, 75% et 56,1%.

L'analyse par Moughataa montre que :

- La malnutrition aiguë affecte plus la moughataa de Tichitt, avec un taux de 77,5%,
- La malnutrition chronique est, quant à elle beaucoup, plus ressentie à Tichit 94,2 %, Moudjeria 82,1% et Tidjikja 68,6 %.
- Les taux d'insuffisance pondérale sont plus élevés dans les moughataas de Tichit 89,6 % et de Tidjikja 59,2 %

Les taux pour l'ensemble des cas de malnutrition ou d'insuffisance pondérale sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cependant, la différence entre les milieux de résidence est plus perceptible en ce qui concerne l'insuffisance pondérale et la malnutrition aiguë.

<b>Encadré 11 : Principaux indicateurs de santé en Mauritanie (2010-2011)</b>		
	<b>Régional</b>	<b>National</b>
<b>Taux couverture vaccinale</b>	<b>41,8%</b>	
<b>Taux de couverture vaccinale BCG des enfants de 0 a 11 mois</b>	<b>70,4</b>	<b>92,2</b>
<b>Taux de couverture vaccinale DIC3 des enfants de 0 a 11 mois</b>	<b>67,4</b>	<b>74,9</b>
<b>Taux de couverture vaccinale polio 3 des enfants de 0 A 11 MOIS</b>	<b>67,3</b>	<b>74,7</b>
<b>Accessibilité géographique (&lt; 5 km) **</b>	<b>52,5%</b>	<b>65%</b>
<b>Nombre de médecins</b>	<b>5</b>	<b>426</b>
<b>Nombre de pharmaciens</b>	<b>0</b>	<b>82</b>
<b>Nombre de Chirugiens dentistes</b>	<b>1</b>	<b>77</b>
<b>TSS, TS et TBM</b>	<b>9</b>	<b>489</b>
<b>Sages femmes</b>	<b>5</b>	<b>395</b>
<b>IDE et IMS</b>	<b>40</b>	<b>1821</b>
<b>Structures sanitaires</b>		
<b>Centre de santé</b>	<b>3</b>	<b>67</b>
<b>Poste de santé</b>	<b>21</b>	<b>411</b>

La mortalité maternelle est estimée à 686 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes<sup>2</sup>. Les principales causes de cette mortalité sont :

- L'analphabétisme des femmes en âge de procréer,
- Le manque d'hygiène de la grossesse et de l'accouchement,
- La malnutrition
- L'anémie des femmes enceintes, des hémorragies, de l'hypertension artérielle gravidique, des infections et des dystocies.

Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé, dans la wilaya du Tagant, à environ 152 pour 1000 enfants de moins de 5 ans dont 76 ont lieu au cours de la première année de vie des enfants.

Ce taux élevé de mortalité infanto-juvénile s'explique par :

- (i) une prévalence élevée de la malnutrition chez les moins de 5 ans ;
- (ii) une recrudescence du paludisme dans la zone de la Tamourt Naaj et dans la partie sud de la wilaya ;
- (iii) une recrudescence des infections respiratoires aiguës (IRA) et des diarrhées ;
- (iv) une mortalité néonatale élevée.

<sup>2</sup>



### 8.3 Emploi

Les branches d'activité en matière d'offres d'emploi restent, par ordre d'importance décroissant : l'agriculture, l'élevage, l'administration, les services et le commerce.

Ce sont, surtout, ces branches d'activités économiques qui emploient, le plus souvent, la population active de la wilaya quand il n'y a pas d'autres activités non permanentes ou saisonnières comme l'exploration ou les travaux publics et le BTP générés par les différents programmes d'investissement en perspective ou en cours d'exécution (routes, infrastructures rurales et urbaines, etc ...).

La répartition de la population occupée par branche d'activité montre que l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi, principalement, pour les hommes (y compris le sous-secteur de l'élevage), suivie, respectivement, du commerce, de l'administration et des services. Pour les femmes, en général, le premier pourvoyeur d'emploi est constitué des services.

En matière de chômage, le Tagant affiche un taux de chômage de 42,9% alors que le niveau global du chômage dans le pays, est estimé en 2008 à 31,2%, légèrement plus faible que celui estimé au niveau national en 2004 (32,5%). Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,54.

L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte, largement, les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence.

Ainsi 66,7% des femmes actives âgées de 15 à 24 ans et 44,1% des hommes du même âge sont au chômage. Le taux de chômage varie très peu entre les milieux de résidence (31,3% et 31,1% respectivement chez les urbains et les ruraux).

### 8.4 Logement

Au niveau de la wilaya on note une prédominance, sans équivoque, des logements de type maison suivie par le type « M'bar ». Les logements de type « tente » restent pratiquement négligeables dans toute la wilaya.

Les résultats par milieu, montrent en 2008, une plus forte concentration de logements de type maison en milieu urbain (84,9%) qu'en milieu rural (54,6%).

Quant aux habitats précaires, ils sont plutôt plus concentrés en milieu rural, exception faite du type Baraque plus concentré en milieu urbain (5,5%) qu'en milieu rural (0,6%).

Il y a lieu de souligner que les résultats de l'EPCV 2008 au niveau de chaque milieu ont globalement les mêmes tendances qu'en 2004.

L'examen des résultats de l'enquête par rapport au nombre moyen d'individus occupant une pièce dans le logement permet de mieux appréhender les conditions de logement des populations. En effet, les résultats révèlent, globalement, en 2008 que 4,09 individus en moyenne partagent une chambre dans le logement contre 4,8 en 2004, soit une légère baisse des conditions d'habitats des populations. Ce ratio est de 2,97 individus/chambre au milieu urbain contre 4,30 au rural.

Par ailleurs les résultats montrent que 98,5 des ménages pauvres sont propriétaires des logements qu'ils occupent contre 93,2 % des ménages non pauvres en raison, principalement, de la précarité de leur habitat qui ne nécessite pas, généralement, des investissements élevés.

## 8.5. Capital social

La wilaya compte plusieurs coopératives et un nombre important d'associations regroupant 26 975 adhérents soit 33% de la population régionale.

Ces coopératives et associations interviennent dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce et contribuent, ainsi et de façon significative, au développement socio économique de la wilaya.

Les activités portant sur le social sont limitées toutefois quelques coopératives féminines artisanales participent au Twize, par «ce système un individu peut profiter du travail des autres pour résoudre dans les délais limites un problème demandant l'investissement du facteur physique humain et animal»

La participation aux activités des coopératives et associations se fait généralement en nature ou quelquefois par une contribution financière.

La majorité des membres à ces coopératives ou associations attache une grande importance à leur structure qui leur procure avantages et soutiens.

## 8.6. Perception du statut de pauvreté

La perception de la pauvreté selon le quintile de la dépense révèle que l'insuffisance des moyens d'alimentation semble constituer le principal déterminant de la pauvreté au niveau de tous les quintiles avec une légère différence chez les plus pauvres (1er quintile) 60,2% et chez les moins pauvres (5ème quintile) 61,3% (cf tableau en annexe).

L'analyse montre que la perception des enquêtés de leur environnement donne un niveau de pauvreté élevé. En effet, 56,5% des CM estiment que les populations sont pauvres dans leur majorité et 23,4% déclarent qu'ils sont tous pauvres. Les taux correspondants en 2004 étaient respectivement 50% et 23,7%.

Au niveau du milieu, les ménages ayant déclaré que les habitants de leurs quartiers ou villages sont tous pauvres représentent 25,5% en milieu rural contre 20,5% en milieu urbain. Ces résultats sont sensiblement conformes à ceux enregistrés en 2004

Au niveau de la wilaya, deux déterminants semblent prédominer : le manque de moyens pour se nourrir et le manque de travail, le manque de troupeau. Concernant le manque de nourriture et au manque de travail le Tagant affiche respectivement des taux très élevés de 76,6% et 82,4%.

## 8.7 Fonctionnement des services sociaux<sup>3</sup>

### 8.7.1 Approvisionnement en eau

Le rapport sur la pauvreté 2008 révèle qu'au niveau du Tagant 32,4% des ménages pauvres ont accès à l'eau potable contre 64,2% pour les ménages riches

L'eau potable est donc considérée comme le service le plus disponible avec 87,2% enregistrant une nette amélioration par rapport à 2004 (+29%). Il n'existe pas de disparités importantes au niveau du milieu. Bien que des progrès en matière d'accessibilité à l'eau potable soient perceptibles, des améliorations restent tout de même à faire.

En effet, 58,3% seulement des ménages y ont accédés en 2008 contre 52% des ménages en 2004.

<sup>3</sup> Il s'agit du fonctionnement des services sociaux en termes d'accès des populations aux services de base

En 2008 les sources d'approvisionnement en eau sont globalement dominées par les puits sans pompe, les revendeurs et les robinets intérieurs qui sont utilisés par près de 3 ménages. Ceux utilisant les puits sans pompe représentent la plus forte

Pour l'approvisionnement en eau potable 70,5% des ménages ont confirmé que seulement 14 minutes leur suffisent pour se rendre à la source d'eau potable la plus proche.

### 8.7.2 Santé

Les centres de santé et les postes de santé de la wilaya ne sont accessibles que pour 69,7% de la population contre 67,5 au niveau national.

Celle-ci déclare n'avoir pas pris note des changements qualitatifs dans le fonctionnement de ces services sanitaires au niveau des villages ou localités.

En effet, 45,6% des personnes pensent ne pas observer de changements. En outre, au niveau des wilayas, le taux d'utilisation des services de la santé dépasse 70% dans la plupart de celles-ci.

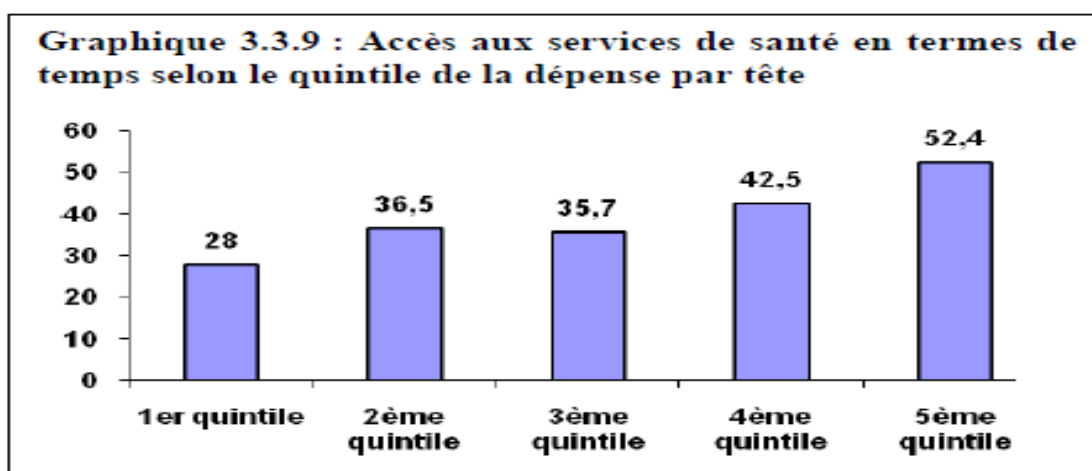
On note, au niveau de la wilaya, une proportion de (52,5%) de personnes vivant au-delà de 5 km des structures sanitaires.

En effet, chez les plus pauvres (premier quintile) 54,7% vivent au-delà de 5 km contre seulement 14,0% chez les moins pauvres (cinquième quintile).

Par rapport au milieu de résidence, le taux est de 54,4% pour le milieu rural et de 3,5% pour le milieu urbain.

La comparaison de cet indicateur entre 2004 et 2008 montre une évolution positive. En effet, la proportion des ménages vivant à moins de 30 minutes d'un établissement de santé est passée de 32,7% en 2004 à 40,3% en 2008.

Cependant on note que cette amélioration de l'accès aux soins est plus perceptible en milieu rural du fait peut-être de la création de nouvelles structures de santé dans ce milieu. Tidjikja enregistre un taux d'accessibilité, en termes de temps de 14,3%.



### 8.7.3 Education

L'enseignement fondamental affiche un taux brut de scolarisation de 97,9% contre 90,9% au niveau national. 54% des ménages du Tagant, utilisent l'école fondamentale qui accueille 17 028 élèves dont 49% de filles, l'enseignement secondaire accueille quant à lui, 2720 élèves dont 1134 filles (soit 42%) et affiche un taux brut de scolarisation de 24.5%. Le taux d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans et plus 58.1 %

Le degré de satisfaction de l'école, a connu une évolution positive remarquable au plan national et au cours des quatre dernières années. Selon les résultats de l'enquête EPCV, il est passé de 31.9 % en 2004 à 45 % en 2008 pour le fondamental et de 10.8 % en 2004 à 13.2 % en 2008 pour le secondaire.

Cette proportion varie, cependant, selon le niveau de scolarité et le milieu de résidence. Au moment où elle atteint 54.3 % dans le milieu urbain, elle ne dépasse pas 39 % en milieu rural au niveau du fondamental contre respectivement 47.2% et 23.5% en 2004.

Par contre, au niveau du secondaire, elle n'a pas dépassé 22.5 % en milieu urbain et 6 % seulement en milieu rural contre respectivement 20.2% et 4.3% en 2004.

Selon le statut de pauvreté, pour les deux cycles confondus (fondamental et secondaire) le taux de satisfaction atteint 39.7% pour les pauvres contre 50.8% chez les non pauvres.

Le taux de satisfaction au primaire est de 54.2 % au Tagant contre 45% au niveau national. Au secondaire, ce taux est de 13.5 % contre 13.2 % au niveau national.

Les raisons de non-satisfaction sont de deux types : la qualité de l'enseignement (qualité du matériel ou des fournitures) et la gestion et le pilotage du système. Ces raisons varient selon le cycle d'enseignement (primaire ou secondaire) et le milieu (urbain, rural).

### 8.7.4 Autres services

L'électricité est utilisée par 5,7% des ménages pauvres contre 27,7% des ménages riches, ce qui accroît sensiblement la proportion des ménages 33,4% dont la principale source d'éclairage est l'électricité, ce taux était en 2004 de (14,6%), cette amélioration est due grâce aux efforts fournis dans ce domaine par l'Etat à travers les différents projets d'électrification aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (électrification des localités d'Achram et de N'Beika).

Par ailleurs, les services d'assainissement sont quasi inexistant dans la wilaya dans la mesure où seulement 2% des ménages en disposent dans leur quartier ou village, situation tout à fait logique eu égard au degré d'urbanisation de la wilaya. De même 38,28% des ménages confirment l'existence du service du téléphone (fixe) dans leur quartier au niveau de la ville de Tidjikdja. Ceci, ne prend pas en compte l'émergence du téléphone cellulaire. En ce qui concerne, les services postaux, ils sont loin d'être à la portée des populations, seulement 1,28% des ménages déclarent leur existence dans le quartier.

Les services bancaires sont également très limités dans la wilaya. 0,36% des ménages bénéficient de leur proximité.

Pour le transport public 57,3% des ménages déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes au plus pour arriver au point le plus proche de transport public.

Ce taux varie entre 47% des pauvres contre 62,9% des non pauvres. On note que 10,1% des ménages estiment qu'ils se situent à plus de 5 km du point de transport public le plus proche variant entre 17,5% chez les pauvres contre 6,1% chez les non pauvres.

Les marchés de produits alimentaires (Sough) existent dans l'environnement immédiat de 31,6% des ménages enquêtés. Ce taux varie de 21,1% chez les non pauvres et 43,5% chez les pauvres. Une proportion de 48,6% des ménages estiment qu'ils font une heure de temps ou plus pour accéder au centre d'état civil le plus proche.

Cette proportion varie entre 68,3% chez les pauvres et 38% chez les non pauvres. Par ailleurs 48,7% des ménages parcourent plus de 5 km pour accéder à ce service.

### **8.7.5 Mécanisme de solidarité**

Au niveau de la wilaya, le recours à l'aide est peu fréquent pour subvenir aux besoins essentiels des ménages avec un taux de 16%, inférieur à celui observé au niveau national 46.0%.

Ce taux est légèrement plus élevé chez les non pauvres (16.1%) que chez les pauvres (15.3%). Globalement, une minorité (22,6%) déclare trouver l'aide recherchée. Ce constat est observé aussi bien pour les non pauvres que pour les pauvres.

Le recours au service de l'Etat et le déplacement d'un membre de la famille constituent les deux principales issues ; en cas de besoin d'aide, elles accaparent à elles seules 41.1%. Le recours au service d'un parent vient en deuxième position, avec 12%. Enfin, 11% des ménages se tournent vers la vente de biens et d'animaux.

Une étude sur la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté en Mauritanie a identifié plusieurs formes de solidarité traditionnelle à caractère altruiste au sein de différents groupes ethniques.

Il s'agit des lawhas et des touiza qui sont des sortes de cotisation monétaire à parts égales que font les membres d'un groupe d'une tribu ou d'un clan, traditionnellement à l'occasion de certaines circonstances catastrophiques comme les diyas (compensation monétaire déterminée en faveur du tuteur d'une personne tuée), mais aussi, et de plus en plus, à l'occasion d'autres événements sociaux R les mariages, par exemple.

La touiza est une forme de travail collectif qu'effectuent les membres d'un groupe, d'une classe d'âge ou d'un clan pour répondre à un impératif de production dont pourrait bénéficier un ou plusieurs individus. Par exemple en période d'hivernage ou en période des cultures, les membres d'une classe d'âge peuvent s'adonner à un travail de défrichage collectif de tous les champs des membres du groupe et ceci à tour de rôle (le même mécanisme pourrait aussi s'appliquer à la réparation des cases endommagées).

La pratique de la touiza se fonde culturellement sur l'esprit associatif et d'entraide africaine. Dans ses formes modernes, la touiza se pratique sous forme de participation à la réalisation de petits projets collectifs (digues, barrages, écoles, etc.). En plus des lawhas et touizas, il y'a les transferts d'argent de la diaspora qui servent souvent à couvrir les dépenses immédiates du ménage (scolarité, soins, électricité, achat de biens, et dépenses de fête) ainsi que l'achat de l'immobilier ou la construction de bâtiments à usage commercial ou résidentiel.

L'impact de la migration sur l'amélioration des conditions de vie des familles dont un membre est migrant est visible sur le type de l'habitat (béton armé) et le branchement aux réseaux électrique et d'adduction d'eau potable ainsi que la scolarisation des enfants dans des écoles privées.

## 9. PRINCIPAUX FLUX DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AU NIVEAU REGIONAL

Pour avoir une idée assez précise de l'ensemble des flux au niveau régional, un recensement plus ou moins exhaustif au niveau de la wilaya du Tagant a été réalisé car nécessaire. Ce recensement concerne, en premier lieu :

- Les intervenants dans la région (Etat, bailleurs de fonds, Ong...);
- Les domaines d'interventions de chaque intervenant;
- Les actions financées par chaque intervenant ; et
- Les montants par source de financement.

Ces activités ont été réalisées à l'aide d'opérations de collectes de données auprès des administrations locales, des ministères centraux et des bailleurs de fonds.

C'est, ainsi, qu'une classification des dépenses exécutées (investissement et fonctionnement) a été faite selon certaines indications figurant en annexe 8 du présent PRLP, comportant :

- Une nomenclature économique (*exemples de catégories de nomenclature économique: traitement et salaires, biens et services et dépenses d'investissement*) qui permet d'apprécier l'adéquation entre le fonctionnement et l'investissement (*exemple de dysfonctionnement fréquemment rencontré : sous-financement du fonctionnement qui se traduit par de fortes inefficacités de l'investissement et inversement, cas mis en exergue respectivement dans les secteurs de la santé et de l'éducation lors de l'élaboration des CDMT*);
- Une nomenclature fonctionnelle (*exemples de fonctions : actions sociales et logement, sécurité, etc.*) qui permet de conduire une analyse de la dépense publique en termes d'efficacité, d'efficacités et d'équité de l'allocation intra-sectorielle et de vérifier le degré de cohérence de celle-ci avec les priorités fixées dans le CSLP. (ex : quel pourcentage de la dépense a été orienté vers la santé ?)

Les données des dépenses d'investissement public découlent des tableaux d'investissement de la Wilaya lesquelles ont été élaborées sur la base des fiches de projets du Ministère des affaires économiques et du développement (MAED).

L'analyse des données recueillies auprès du MAED et des différents services déconcentrés au niveau régional permet de dégager les principaux constats ci-dessous :

- Le flux d'investissements publics des 10 dernières années est passé de 2,8 Mrds d'ouguiya en l'an 2000 à plus de 10,5 Mrds d'UM en 2010 soit une forte augmentation en moyenne de plus de 10 % par an. Cependant 2 à 3 années ont enregistré des baisses sensibles comme les 0,9 Mrds d'ouguiya d'investissement en 2003, soit une baisse de 30 %. La diminution enregistrée cette année là est due à la faiblesse de l'exécution, laquelle résulte de la faible capacité d'absorption locale.

- L'année 2002 a connu une forte augmentation de l'investissement (+26,8%) par rapport à 2001, avant d'enregistrer en 2003 une baisse (-45%). Cela est, aussi, le cas des années 2006 à 2010 qui ont, elles aussi, enregistré des performances en matière d'investissement publics au niveau de la wilaya du Tagant, notamment dans les secteurs sociaux (Education, santé, Infrastructures de base). En moyenne la Wilaya a reçu près de 2940 millions d'UM par an, soit 9,5% en moyenne annuelle du PLB (Produit Local Brut).
- La part du secteur rural a eu tendance à baisser sensiblement : avec une moyenne annuelle de 26%, ce poids est passé de 45 % du total des investissements en 2000 à 28 % en 2008. Au sein de ce secteur, la part consommée par le sous-secteur de l'élevage, bien qu'en progression, reste cependant faible se situant à 360 millions d'ouguiya en 2010 soit 4,8 % du total des investissements contre 1 % en 2002 et 0,20 % en 2001 ;
- La part des investissements consacrés à l'aménagement du territoire est relativement substantielle avec une moyenne annuelle de l'ordre de 60 %. Ce poids est passé de 20% du total des investissements en 2006 à 37% en 2007 avant de chuter à 9% en 2009. Les investissements compris dans cette rubrique portent, essentiellement, sur les infrastructures de base.

La part des investissements alloués au développement des ressources humaines a représenté, en moyenne, durant la période 21% du total des investissements.

Ce ratio indique et fait ressortir les besoins considérables de la wilaya en matière de développement humain.

Le développement institutionnel a bénéficié en moyenne de 16% du total des investissements publics passant de 420 Millions en 2007 à 848 Millions en 2010 connaissant ainsi une évolution sensible de 9% en 2009 à 38% en 2010, ce qui se justifie par la faiblesse des structures d'encadrement et de gestion des collectivités publiques au niveau régional.

Les projets multisectoriels représentent en moyenne annuelle plus de 16% du total des investissements.

Ces projets sont financés, essentiellement, par l'Etat et les PTF's et participent, fortement, au développement régional.

Les divers projets en cours d'exécution dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sous tutelle des différents départements ainsi que le CDHAHSC et le CSA, ont connu une progression avec un niveau de 48% en 2010 contre 21% en 2001.

Ils portent, essentiellement, sur la couverture des besoins en matière d'eau potable, d'énergie, de routes, d'aménagement, de services etc...

## 10. PRINCIPAUX ATOUTS ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA

### • Les atouts :

Il existe, certes, des atouts majeurs au niveau de la wilaya du Tagant au niveau de certains créneaux porteurs et de réelles potentialités qui pourraient être exploités à l'avenir au bénéfice des populations de la wilaya du Tagant.

En sus des opportunités que renferment les secteurs traditionnels de l'agriculture et de l'élevage dans la création de richesses, d'emploi et de revenus, la Wilaya est dotée d'autres importants secteurs, potentiellement porteurs, qui sont en mesure de lui constituer des leviers importants de croissance et de développement économique.

Il s'agit en particulier du tourisme, du commerce, des services et de la mise en valeur des ressources hydriques, énergétiques et minières.

La wilaya du Tagant, comme d'ailleurs l'ensemble du pays, dispose, elle aussi, d'un important potentiel en matière d'exploitation du sous-sol et des sources d'énergie renouvelables (solaire et éolienne) dont la mise en œuvre et l'exploitation contribueraient à renforcer la couverture des besoins des populations dans tous les domaines.

Les principaux atouts, potentiellement exploitables sont, donc, les suivants :

- Une population de près de 87.000 habitants, majoritairement jeune et laborieuse,
- une diaspora dynamique,
- un mouvement associatif bien organisé et puissant (plus de 25 000 adhérents),
- des terres alluviales importantes (53 000 ha),
- des ressources hydriques en surface importantes (Tamourt El Naj, Guébou),
- l'électrification progressive de la wilaya (Tidjikja, Tichit, Achram, N'beika et la ville de Moudjéria),
- l'importance de la phéniculture (deuxième région phoeniscicole du pays)
- sa position géographique,
- la construction de la route Tidjikja –Atar et celle reliant la région au Mali ;
- l'amélioration des services de base (accès à l'eau potable, électrification, santé et éducation),
- la présence d'un cheptel important (850 000 têtes toutes espèces confondues)
- un potentiel touristique d'un grand intérêt.

Autant d'atouts qui pouvaient ou qui sont en mesure de contribuer au développement socio économique de la wilaya même si certains secteurs sont, potentiellement, plus porteurs que d'autres en la matière.

La Wilaya du Tagant dispose, en effet, de réels atouts aussi bien dans les sous-secteurs de l'élevage que de celui de l'agriculture, les deux activités qui occupent l'écrasante majorité de la population du secteur rural. Parmi ces atouts il convient de citer :

- Des ressources animales à proximité des grands centres qui représentent plus du 1/15<sup>ème</sup> du cheptel national ;
- Un potentiel agro-pastoral en partie non encore exploité.
- De vastes superficies cultivables sous pluies situées, comme les réserves pastorales, en particulier dans sa partie méridionale qui connaît également la concentration de population la plus forte.
- D'importantes réserves en eau du sous-sol, propices aux forages en vue de l'alimentation en eau des populations et du bétail ainsi qu'à la création de périmètres maraîchers et d'oasis), ainsi qu'en eaux de surface. Ces dernières sont à l'origine d'innombrables tamourts dont la Tamourt Naaj qui, convenablement gérées, peuvent assurer l'abreuvement des troupeaux, constituer d'importantes



réserves fourragères et/ou des surfaces aptes aux cultures de décrue et de maraîchage, sans parler de leur rôle sur le plan de la biodiversité et leur potentiel éco-touristique et sylvo-pastoral.

- De nombreux sites favorables, dans certaines zones, à la construction de barrages en terre et de digues qui, correctement entretenus, permettent une certaine maîtrise de l'eau et des récoltes plus substantielles que les cultures de diéri.
- La proximité des wilayas de l'Assaba, du Brakna, des deux hodhs qui représentent, traditionnellement, une zone de repli d'intérêt vital pour les troupeaux transhumants vers le Mali et le Sénégal, notamment en années de pluviométrie déficitaire ;
- La multiplication des routes praticables en toute saison, souvent bitumées, qui auront un impact certain sur l'intensification des échanges permettant, ainsi, la création d'emplois et de revenus pour les populations locales.

Mais l'enclavement d'une bonne partie de la wilaya, l'absence de routes, la difficulté d'exploiter les eaux souterraines et de surface, la rigueur du climat, le manque d'investissements, jouent, aussi, comme une contrainte majeure dans le développement de la wilaya.

- **Les contraintes :**

Elles sont, certes, nombreuses, elles aussi, et elles pourraient être limitées à la valorisation des atouts précités :

- Le faible poids démographique de la wilaya : la plupart des habitants du Tagant ont émigré vers des destinations plus prometteuses, notamment Nouakchott et Nouadhibou, car c'était la région la plus peuplée de toute la République avant 1970 lorsqu'elle était encore la 5<sup>ème</sup> région du pays avec comme capitale régionale Aleg ; cette région dans laquelle ce ne sont pas les ressources humaines compétentes et qualifiées qui font le plus défaut.
- Le caractère aléatoire et incertain de la pluviométrie qui pèse aussi bien sur l'élevage que sur les activités culturelles (végétation peu fournie des parcours, limitation des cultures de diéri, remplissage insuffisant des bas-fonds et sites de barrages, réalimentation insignifiante des nappes de surface).
- La rigidité de l'appareil et de la structure de production de la Wilaya, le faible niveau des investissements par rapport au potentiel existant et aux besoins prioritaires des populations ainsi que le niveau faible de la productivité agricole (végétale et animale) ;
- La dégradation des ressources naturelles suite aux aléas climatique et à la pression démographiques (humaine et bétail), mais souvent suite au non-respect ou à la méconnaissance des règles élémentaires de gestion.
- L'éloignement de Nouakchott et de la côte ainsi que l'enclavement relatif de nombreuses zones de la Wilaya, notamment des zones de forte production agricole situées au nord et au sud de l'axe bitumé, ce qui renchérit le transport, pèse sur le coût des approvisionnements, grève les coûts de production et pénalise les exportations notamment vers la capitale.
- L'insuffisance sinon la quasi-inexistence d'outillage approprié, d'équipements et d'unités de transformation des produits agricoles et d'élevage.

- La faiblesse, notamment quantitative et financière, des services d'appui et de conseil étatiques et la quasi-inexistence de structures professionnelles capables de prendre la relève.
- Enfin, le faible niveau d'instruction en milieu rural et, en particulier des femmes et des chefs de ménage / d'exploitation, à commencer par l'analphabétisme encore très répandu au niveau de la population. Bien que la majorité des éleveurs et agriculteurs maîtrisent parfaitement les techniques traditionnelles, ils ne connaissent guère les techniques modernes indispensables à la modernisation des exploitations, la diversification des spéculations et l'intensification des productions, en un mot la compréhension des processus techniques et économiques pour passer de la production extensive à la production semi intensive puis intensive.

### **10.1 Analyse des contraintes et des opportunités / Solutions possibles**

La wilaya du Tagant connaît et a même connu, par le passé, des contraintes majeures portant, particulièrement, sur des domaines d'activités diverses qu'il conviendrait de lever afin de contribuer, efficacement, à la réduction de la pauvreté.

#### **10.1.1 Au plan institutionnel**

L'analyse des contraintes et des opportunités ainsi que les solutions envisageables montrent que les services régionaux de l'Etat y compris l'Administration territoriale et locale et même les services déconcentrés, souvent, pris en charge par leurs administrations centrales, souffrent dans leur grande majorité de manque de moyens humains, matériels et financiers pour accomplir leur mission régaliennne et ce en dépit, comme on l'a déjà dit, des importantes réformes institutionnelles mises en œuvre par l'Etat avec l'appui de ses différents partenaires techniques et financiers.

D'où la nécessité d'étudier et de cerner l'ensemble des problèmes qui handicapent le fonctionnement normal de ces structures locales et de l'Administration régionale pour faire ressortir les opportunités existantes et proposer des solutions adéquates.

Dans ce cadre et à l'instar de toutes les autres wilayas du pays, il est proposé la création d'une agence de développement régional dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui contractera avec l'Etat sur la base d'objectifs précis de croissance, de création d'emploi et de réduction de la pauvreté.

Cette agence de développement régional qui pourrait être, soit spécifique à la Wilaya soit s'occuper d'un ensemble de Wilayas regroupées (le Tagant, l'Assaba et le Brakna par exemple) pourrait avoir son encrage institutionnel à Tidjikdja ou ailleurs suivant les options choisies de spécificité ou de regroupement.

Cette ADR serait, notamment, chargée de l'élaboration de la stratégie régionale de développement, de la programmation et de la mise en œuvre des principaux programmes publics destinés à la wilaya ainsi que de la mobilisation des fonds.

Elle contractera avec l'Etat sur la base d'objectifs précis de croissance, de création d'emploi et de réduction de la pauvreté. L'agence pourrait être soit spécifique à la Wilaya soit s'occuper d'un ensemble de Wilayas regroupées.

En attendant la mise en place de cette agence de développement régional, il est nécessaire de renforcer le rôle joué par l'administration territoriale et l'administration décentralisée comme outil de développement.

### 10.1.2 Au plan du financement

En matière de financement, on peut noter l'absence de ligne de crédits pour financer les activités de production au niveau régional. Ce qui constitue un handicap majeur.

En effet et comme cela a été déjà évoqué plus haut les deux institutions financières présentes (Banque BCI et CAPEC) n'accordent pas de crédits pour les activités agricoles et d'élevage, indispensables à la survie d'une bonne partie de la population de la wilaya du Tagant. Dans le domaine du financement des activités au niveau de la wilaya et pour contribuer à lever certaines contraintes majeures, il conviendra de :

- Mettre en place un système de crédit adapté et accessible à tous les producteurs (amélioration de la bancarisation, l'extension des crédits spécialisés). Cette mesure devra être concomitante à une action de sensibilisation sur la rigueur dans la gestion des crédits et le recouvrement ;
- Développer la réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour l'intégration de l'épargne informelle à travers les institutions de micro finance ;
- Favoriser la baisse du taux d'intérêt, en particulier pour les investissements réalisés dans les Moughataas les plus pauvres ;
- Envisager des formules de partenariat entre les banques, les institutions de micro finance et les partenaires de développement afin d'encourager le développement de structures de financement permettant d'accroître sensiblement l'offre de crédit et de permettre à la majorité des populations d'y accéder.

### 10.1.3 Au niveau de la lutte contre l'analphabétisme et de l'enseignement originel (Ministère des Affaires Islamiques et de l'enseignement Originel)

Il s'agit d'un secteur important et fortement stratégique pour la lutte contre la pauvreté et il mérite, à ce titre, une attention toute particulière.

Ce département est représenté au niveau de Tidjikdja et de la wilaya du Tagant par le Directeur Régional des Affaires Islamiques et de l'enseignement Originel.

Lors de l'atelier de restitution du diagnostic du PRLP le DRAIEO avait souhaité une bonne gouvernance pour toutes les actions à réaliser, car estimant cela nécessaire pour lutter contre la pauvreté et assurer un développement durable au niveau de la wilaya.

C'est pour cela qu'il est nécessaire, comme il l'a dit de renforcer la formation tout en luttant contre l'analphabétisme qui reste un frein pour le développement économique et social surtout dans les adawabas que le Directeur régional avait cité, nommément, en les localisant notamment au niveau des communes de Lehseira en général, Boubacar Ben Amer et le nord de la commune de N'Beika.

### 10.1.4 Au niveau du transport et des infrastructures routières

#### • Importance du secteur transport pour la wilaya

Il faut noter en premier lieu que le Tagant, une région plus ou moins éloignée (600 Km) des grands centres d'approvisionnement et de débouchés pour ses produits, voit toutes ses productions pénalisées par des frais de transport excessifs. Région essentiellement rurale, les problèmes touchant à la commercialisation du bétail et des produits agricoles constituent, donc, une priorité pour l'économie régionale. C'est en cela que l'élevage et l'agriculture représente l'essentiel de l'exportation régionale.

Par ailleurs, c'est à partir du Sud-est que se fait l'essentiel des échanges, notamment l'exportation du bétail et des produits agricoles vers Nouakchott et les autres destinations. De Nouakchott, la Wilaya est ravitaillée en produits vivriers, produits manufacturés, carburant et matériaux de construction.

- **Moyens de transport :**

Les moyens de transport mis en exploitation par les différents opérateurs au niveau du Tagant pourraient être subdivisés en trois groupes distincts :

- Véhicules utilitaires de transport urbain et communal (véhicules légers à cabines pour les personnes et camionnettes pour les marchandises, quelques camions). Ces moyens sont permanents dans la région (propriétaires locaux, réparations et entretien sur place, etc.). A cause de l'état des pistes, l'usage de ces moyens est généralement réservé à l'axe bitumé Tidjikdja – Nouakchott ;
- Véhicules de transport interurbain mixte (personnes et marchandises, type véhicules 4 x 4 pick-up). Ces véhicules sont exploités pour tout type de transport et dans toute la région, sur les pistes difficiles et pendant la période d'hivernage ;
- Véhicules à destination ou en provenance de Nouakchott (généralement des poids lourd transportant des marchandises).

Dans le but d'obtenir des données explicatives du système de fonctionnement de l'offre et de la demande sur les services de transport dans la région, il a été nécessaire de procéder à une analyse quantitative et qualitative des moyens motorisés exploités dans la région.

Il faut dire que faute de données statistiques fiables sur les moyens de transport, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude les moyens résidants de ceux en transit. Et même les données sur le parc à usage urbain n'ont pu être acquises de manière suffisamment fiable.

Ce qui est par contre évident c'est que le trafic vers la wilaya demeure faible, faute de besoins en transactions commerciales d'envergure et à cause du coût élevé. La quasi absence de formation professionnelle tant au niveau de la conduite et de l'usage des véhicules que de leur entretien, participe, très largement, à la dégradation rapide de l'état du parc et à sa détérioration sur le plan national et même régional.

En fait, la wilaya manque, réellement, de routes et de pistes praticables sur un vaste territoire égal à plus de la moitié du territoire de tout un pays comme le Sénégal par exemple (196 000 Km<sup>2</sup>). Ce vaste territoire compte près 1010 km de routes et de pistes rurales dont 210 km, seulement, sont bitumés. L'état des pistes et le coût élevé du transport constituent, donc de ce fait, une contrainte majeure.

- **Atouts et contraintes au développement du secteur des transports :**

- **Atouts :**

Les principaux atouts pour le développement du secteur des transports dans la wilaya sont ; entres autres :

- La position géographique stratégique du Tagant. Cette position sera d'avantage renforcée et soutenue par la réalisation des axes en cours ou projetés qui ne manqueront pas d'avoir leur impact très positif sur la situation globale de la wilaya.
- La diversification et la répartition des richesses et ressources naturelles (élevage, agricultures, eau, forêts, tourisme) et des activités économiques à l'export (approvisionnement des régions de l'ouest et du nord, consommatrices, et de Nouakchott, en produits d'élevage et d'agriculture, à moindre coût) ;
- La réalisation et la projection de grands programmes de développement dans la région et leurs impacts socio-économiques : Transport, Energie, Eau potable, Agriculture derrière barrage, etc.

▪ **Contraintes :**

Bien que l'emplacement géographique du Tagant lui confère une position stratégique dans les trafics régionaux et inter-états, d'importantes contraintes pèsent encore sur le développement du secteur des transports dans la wilaya, dont :

- Le coût élevé de construction des infrastructures de transports adaptées aux zones inondables de la région (routes revêtues) ;
- La carence du réseau routier aménagé, déficience ou absence d'entretien, niveau d'accessibilité géographique très faible, praticabilité saisonnière et temporaire des pistes communales et villageoises et enclavement des zones rurales de production agricole ;
- Le niveau de fiscalité appliquée sur les différentes composantes du secteur (directe et indirecte), notamment pour l'acquisition de moyens de transport motorisés, encore en bon état ;
- La faible accessibilité financière des populations pour les moyens de transport motorisés. Cette notion est fortement liée à celle de la demande explicite et au choix du mode de transport à retenir ;
- Le prix exorbitant des carburants ;
- Le taux important des pauvres parmi les populations ;
- Le sous-développement et l'absence de la notion du temps en milieu rural.

### 10.1.5 Formation

Le constat à ce niveau est que malgré la présence du CFPP, il existe une absence de main d'œuvre qualifiée, indispensable, voire nécessaire pour assurer les services essentiels d'expertise qualifiée et de travaux en sus d'une absence totale de toute politique de formation adéquate au niveau régional.

Pour contribuer à la réduction de ces contraintes au plan de la formation professionnelle, il y a lieu de développer une capacité de formation capable de répondre aux besoins des différentes activités disposant d'un potentiel de croissance réelle pour l'économie de la Wilaya come le secteur rural (agriculture et élevage), le tourisme (guides, personnel de services, cuisiniers, etc.), les activités urbaines (électricien, maçon, technicien de froid, etc.), le commerce et les services. Cette stratégie pourrait prendre comme base les institutions existantes (le centre de formation professionnelle Régionale - CFPR de Tidjikdja), à travers le développement de ses capacités en matière de formation.

On pourrait ainsi exploiter les opportunités existantes permettant de développer les structures pour doter la wilaya d'un grand centre de formation professionnelle capable de répondre aux besoins réels de l'économie régionale.

### 10.1.6 Hydraulique

En dépit de l'effort fourni par les autorités compétentes et les différents partenaires au développement pour satisfaire les besoins en eau des populations, de l'agriculture et de l'élevage et malgré le grand potentiel existant mais inexploité, la couverture des besoins en eau reste insuffisante en termes de quantité et de qualité. Cela s'explique par l'insuffisance des ressources en eau difficilement mobilisables malgré le potentiel et par la dispersion de l'habitat et la multiplicité des intervenants.

D'où la nécessité de la mise en place d'une véritable stratégie de développement de l'eau au niveau régional en synergie avec les efforts fournis au niveau central pour la mise en exploitation des potentialités existantes.

### 10.1.7 Energie

En matière d'accès à l'énergie, les objectifs stratégiques du PRLP à l'horizon 2015 devaient permettre l'extension de l'utilisation des sources énergétiques (électrique, solaire, éolienne).

Cela permettra du coup d'améliorer les conditions de vie des populations tout en étant compatibles avec la préservation de l'environnement de la Wilaya.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, les pouvoirs publics doivent :

- Adopter une politique des prix compatibles avec le niveau de vie des populations du Tagant, notamment par l'application de taxes locales plus faibles que celles appliquées dans les grandes agglomérations et la réduction des coûts de transports qui grèvent fortement le prix de ces produits. Cela pourrait, par ailleurs, constituer un attrait pour les opérateurs privés et favoriser l'émergence d'industries locales ce qui aura pour conséquence l'augmentation du niveau du revenu moyen des populations locales et partant une amélioration de leurs conditions de vie ;
- Exploiter toutes les possibilités qu'offrent les énergies propres ou renouvelables (éolienne, solaire) pour répondre aux besoins des populations dispersées dans des centres urbains et semi urbains de population réduite.

### 10.1.8 NTIC

Il s'agit d'un secteur celui des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication qui est en plein essor depuis quelques années au niveau national et qui pourrait l'être pour la wilaya du Tagant. Ce développement est dû à l'engouement de la population jeune pour les NTIC même s'il rencontre des obstacles qui sont, entre autres, contraintes :

- L'absence ou la faiblesse d'un réseau électrique performant,
- Le manque d'équipements en NTICS dans les établissements scolaires,
- L'absence de main d'œuvre qualifiée,
- L'absence des NTICS dans les programmes scolaires,
- Le niveau d'analphabétisme encore élevé de la population.

La wilaya ne manque pas d'atouts, notamment :

- Une population jeune donc potentiellement grande consommatrice des TIC ;
- Une activité agricole et commerciale importante qui peut bénéficier des TIC pour sa promotion

Les solutions qui pourraient être envisagées le seraient sur la base de cet potentiel de jeunesse existant et de la politique engagée au niveau national et régional pour le développement des NTIC.

### **10.1.9 Développement rural**

Malgré les efforts engagés par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds et différents partenaires au développement techniques et financiers de la Mauritanie, le développement rural se heurte à plusieurs contraintes déjà identifiées au niveau du diagnostic. Il est possible d'envisager certaines solutions pour faire face à ces contraintes dont on peut citer à titre indicatif :

- Mobiliser des ressources additionnelles indispensables ;
- Renforcer les capacités des organisations socioprofessionnelles ;
- Mettre en place un système de crédit agricole adéquat ;
- Former et recruter les agents pour l'encadrement ;
- Mettre en place des modalités pratiques d'approvisionnement ;
- Redynamiser le commerce des produits agricoles.
- Faire face à la pauvreté, à l'économie de subsistance, largement non monétarisée et mode de vie désarticulé des populations rurales
- Renforcer le niveau de formation générale et professionnelle du monde rural
- Réduire la dispersion des zones de production
- Renforcer le réseau routier peu développé et en mauvais état
- Désenclaver les zones de production
- Réduire le coût de transport des produits et intrants agricoles
- Mettre en pace des installations de stockage

### **10.1.10 Environnement et développement durable**

Les principales mesures à prendre pour faire face aux contraintes sont les suivantes :

- Mobilisation des ressources
- Formation et augmentation du Personnel très insuffisant
- Acquisition de matériel de transport
- Réduction de la sédentarisation galopante de la population rurale ;
- Faire face au déplacement vers le sud de la limite de l'aridité et au rétrécissement de plus en plus des parcours suite à l'avancement de la désertification ;
- Contrer le bouleversement du système pastoral traditionnel dans un écosystème Saharo-Sahélien déjà très fragilisé ;
- Faire face à la détérioration des différents écosystèmes et des biotopes servant de niche écologique et d'habitat à plusieurs espèces végétales rares et gibiers sauvages menacés de disparition ;
- Réduire la consommation de gaz butane et de charbon de bois ;
- Faire face à la détérioration des différents écosystèmes et des biotopes ;
- Contrer l'érosion éolienne des terrains sablonneux du fait des vents et l'érosion hydrique sur les hautes terres et les plaines inondées,
- Faire face à l'appauvrissement des sols en matières organiques, en termes de fertilité, d'humidité et de composition structurelle

Le secteur de l'EDD dispose de potentialités non exploitées qui sont le principal handicap pour son développement.

Il y a lieu d'envisager la mise en œuvre des mesures sus énoncées susceptible de réduire les contraintes identifiées.

Cela permettra, aussi, la réalisation d'actions de développement durable et d'environnement compatibles avec les réalités et les potentialités existantes au niveau de la wilaya du Tagant.

#### **10.1.11 Commerce et artisanat**

L'économie régionale et plus particulièrement la dynamique commerciale de la Wilaya du Tagant a, toujours, été et reste, assez bien, intégrée à l'économie nationale et internationale<sup>4</sup>.

Malgré les potentialités existantes au niveau de la wilaya et l'esprit mercantile déjà explicité au niveau du diagnostic, la wilaya reste handicapée par des contraintes majeures, notamment :

- L'absence d'infrastructures adéquates pour le transport et la commercialisation,
- Le manque d'organisation des producteurs,
- La faible qualité des services offerts par rapport aux concurrents potentiels,
- L'absence d'une protection contre les intempéries ;
- L'absence de moyens de conservation (hangars nécessaires et chaînes de froid) ;
- L'inexistence de normes et la faiblesse des conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires pour pouvoir être concurrentiel.

Dans le domaine du commerce, de l'artisanat et des métiers, les potentialités ne manquent pas malgré l'existence de contraintes majeures qui pourraient se résumer comme suit :

- La faible productivité des facteurs et le niveau insuffisant de la qualité des produits liés à l'absence d'infrastructures de travail adaptées et à la faible intégration des techniques nouvelles de production ainsi qu'à l'incapacité du centre de formation professionnelle à faciliter le transfert du savoir-faire traditionnel,
- La menace sur la pérennité des activités artisanales en raison (i) du vieillissement des générations d'artisans traditionnels qui gardent encore l'exclusivité des éléments du patrimoine culturel et historiques de la Wilaya et (ii) de l'absence de développement d'un nouveau mode de transmission capable de se substituer à l'ancien mode,
- La faiblesse de l'approvisionnement en matières premières nécessaires à la production résultant de circuits d'approvisionnement désorganisés et aléatoires,
- L'insuffisance des crédits adaptés aux besoins réels des producteurs et leur inadéquation avec les capacités de remboursement des artisans,

<sup>4</sup> L'histoire a retenu que les ressortissants de la wilaya sont parmi les commerçants et premiers hommes d'affaires du pays grâce aux liens commerciaux intenses qu'ils ont tissé au triple plan national, régional et international.



- Le faible dynamisme du cadre organisationnel, récemment, mis en place au niveau régional par le département de tutelle (fédérations régionales de l'artisanat et des métiers) pour stimuler ces activités.

Les solutions à envisager devraient tenir compte de cet potentiel existant et des contraintes soulevées pour permettre la mise en œuvre des actions qu'il y a lieu d'envisager à l'avenir.

#### **10.1.12 Activités urbaines**

Il a été noté dans ce cadre que le caractère informel et souvent assez précaire des activités urbaines au niveau de la wilaya fait qu'elles échappent à toute tentative de fiscalisation.

Elles ne contribuent que pour peu aux finances locales, mais c'est surtout parce qu'elles ne génèrent que peu de revenus à leurs titulaires.

Il y a lieu d'envisager le développement de ces nouvelles activités, créatrices d'emplois et de revenus qui sont, souvent, handicapées par le manque de ressources financières, la faible technicité et les problèmes de commercialisation.

#### **10.1.13 Tourisme**

Le développement touristique constitue un moyen privilégié pour diversifier l'économie régionale et créer des emplois et des revenus.

Les emplois créés par ce secteur peuvent être directs (ceux-ci sont créés par les établissements d'hébergement et les agences et bureaux de tourisme) ou indirects<sup>5</sup> (restaurants, locations de voitures, etc.). Les revenus générés par l'activité touristique profitent directement aux populations locales.

- **L'offre et la demande touristique**

La Wilaya du Tagant est dotée d'un potentiel et de ressources touristiques importantes actuellement inexploitées.

Cette offre touristique potentielle, qui frappe et qui fascine constitue un véritable attrait pour les touristes par son originalité, sa diversité, ses paysages pittoresques et son authenticité.

Ce tourisme est fait et composé du désert et de ses authentiques habitants, de l'hospitalité légendaire des populations, des villes anciennes et de leur patrimoine, des aspects culturels et de l'écotourisme.

Sur le plan culturel, en dépit d'une qualité et d'une commercialisation insuffisamment développées, l'artisanat local est riche et varié et comprend une série d'articles divers (bijoux, couteaux, coffrets, sacs, poterie, etc.) qui sont autant de produits pouvant intéresser la curiosité des touristes étrangers.

<sup>5</sup> En général on estime qu'en Mauritanie, chaque emploi direct contribue à créer 3 à 4 emplois indirects.

De plus l'écotourisme qui constitue une forme très prisée et pour lequel existe une très importante demande touristique mondiale, pourrait représenter un réel créneau de croissance de l'offre touristique dans la Wilaya du Tagant en raison de la diversité biologique en particulier dans la zone sud et des avantages comparatifs de la wilaya dans le domaine.

- **Les contraintes au développement de l'activité touristique.**

La valorisation de ce potentiel touristique fait face à des contraintes majeures qui sont autant de freins à un développement touristique durable.

Parmi les principales contraintes, il convient de citer :

- Absence d'une stratégie cohérente et intégrée pour un développement touristique local ;
- Faible coordination entre les principaux acteurs du secteur (publics et privés),
- Insuffisance des infrastructures de transport ;
- Le manque de capacité d'accueil et d'hébergement ;
- La faible qualité des services ;
- La faiblesse et l'inadéquation du financement ;
- La pénurie de personnel qualifié.

En d'autres termes et malgré les contraintes il existe un grand potentiel de croissance qui pourrait être exploité pour transcender la situation de précarité dans laquelle se trouve, aujourd'hui, la majeure partie des habitants de la wilaya.

Des mesures devraient être prises afin d'éviter, comme cela a été constaté les années précédentes, de faire basculer encore plus de citoyens de la wilaya dans la sphère des pauvres.

Il a été constaté, effectivement, que l'incidence de la pauvreté est passée de 45,1 % en 2000 (EPCV 2000) à 67,8 % en 2008 (EPCV 2008).

## 11. LA VISION STRATEGIQUE DU PRLP

La programmation du PRLP du Tagant qui sera mis en œuvre sur la période 2012-2015, devra avoir comme socle de base et de référence l'environnement et le cadre stratégique du CSLP III (2011-2015) adopté et validé en Mars 2011 par les autorités et l'ensemble des partenaires nationaux et PTF's ainsi que par la société civile.

La vision stratégique du PRLP de la wilaya du Tagant devra s'atteler à définir les grandes priorités de la lutte contre la pauvreté au niveau régional. Ces objectifs stratégiques devront être classés suivant les cinq axes du CSLP III (3 pour la programmation de PRLP) et tenir compte des spécificités de la dynamique régionale. Chaque objectif stratégique doit être accompagné d'indicateurs permettant le suivi de sa réalisation.

Il ressort du diagnostic que la Wilaya du Tagant a connu, ces dernières années, un grand retard de développement très significatif en ce sens que la pauvreté a augmenté au lieu de diminuer entre 2000 (45,1% - EPCV 2000) et 2008 (taux de 67,8 % - EPCV 2008).

Ce taux fait, même du Tagant, l'une des wilayas les plus pauvres de la Mauritanie parmi le 1<sup>er</sup> groupe comprenant le Gorgol et le Brakna. Il en est de même, également, de la forte prévalence de l'extrême pauvreté (42,9%) constatée en 2008 et qui est la plus forte du pays selon l'EPCV 2008.

Au cours de la dernière décennie, la Wilaya n'a, donc, pas connu les mêmes progrès enregistrés et qui ont permis de faire reculer la pauvreté au niveau national.

L'accélération de la croissance devient un impératif crucial pour que la wilaya reprenne le chemin du développement et puisse atteindre, ou tout au moins se rapprocher à l'horizon 2015 de l'objectif national de réduire l'incidence de la pauvreté à 19,7 %, sauf cas extrême et Dieu en est capable, cela reste du domaine de l'impossible.

L'objectif central de tout le Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté de la wilaya c'est d'inverser la tendance négative actuelle d'augmentation de la pauvreté et de réduire le taux de prévalence de la pauvreté (réduction de 5 points au moins sur la période).

L'objectif fixé en la matière au niveau national à l'horizon 2015 étant de 25% en milieu urbain et 35% en milieu rural mais il semblerait difficilement atteignable et hors de portée en tout cas pour la wilaya du Tagant qui devra, par contre œuvrer à diminuer les inégalités intra régionales en matière de pauvreté en accordant la priorité aux Moughataas les plus pauvres de la Wilaya.

Il est à noter que les potentiels de croissance de la Wilaya résident essentiellement (i) dans une exploitation plus efficace des secteurs traditionnels (agriculture, élevage, potentiel hydrique) à travers l'amélioration de leurs performances ; (ii) une mise en valeur de nouveaux créneaux (tourisme, commerce, activités urbaines et minières, potentiel offert par les énergies renouvelables) représentant de réelles niches d'activités dont l'exploitation est susceptible d'accroître de manière significative la valeur ajoutée régionale. iii) une exploitation rationnelle des ressources forestières et des zones humides dont le potentiel est important ; iv) La dimension ressources humaines représentant un important vecteur de croissance.

Le développement de la Wilaya du Tagant passe par la mise en œuvre de mesures à court terme englobant des actions transversales qui favorisent la croissance de la Wilaya de façon générale et des actions spécifiques aux différents secteurs permettant d'appuyer les couches les plus fragiles de la société.

### **11.1 Mesures transversales**

Les mesures transversales, à mettre en œuvre à court et moyen terme, devront porter, essentiellement, sur le cadre institutionnel, les infrastructures de bases, la formation et le financement.

- **Le cadre institutionnel**

Sur le plan institutionnel, le dispositif prévu pour la préparation, le suivi et la mise en œuvre du PRLP devra accorder une place particulière à la question de la mobilisation et de l'exploitation des potentialités économiques de la Wilaya à travers, en particulier, une décentralisation des politiques de développement en vue de leur assurer l'efficacité et l'efficience recherchées.

Dans ce cadre, la création d'une agence de développement régionale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ayant comme mission d'accélérer la mise à niveau économique et social de la région serait envisageable.

L'ADR contractera avec l'Etat sur des objectifs précis de croissance, de création d'emploi et de réduction de la pauvreté. L'agence pourrait être soit spécifique à la Wilaya soit s'occuper d'un ensemble d'autres Wilayas frontalières avec le Tagant.

En attendant la mise en place de cette agence, il est nécessaire de renforcer le rôle joué par l'administration territoriale et l'administration décentralisée comme outil de développement.

- **Les infrastructures de base**

Dans le domaine des infrastructures de base, il s'agira :

- D'accroître la couverture du territoire de la Wilaya par les infrastructures de base (routes, barrages, points d'eau, abreuvoirs, communications, électricité, etc.).
- D'améliorer la productivité des facteurs par l'introduction de techniques modernes de production et l'élargissement de l'accès à la formation à un niveau local,
- D'introduire des techniques d'optimisation et d'exploitation du potentiel hydrique,
- De diversifier les sources sectorielles de croissance à travers le développement de créneaux pour lesquels la Wilaya dispose d'avantages comparatifs (élevage, agriculture, tourisme, commerce, énergies renouvelables et thermiques, mines, industries etc ...).
- Formation professionnelle

Sur le plan de la formation professionnelle, il s'agira de développer une capacité de formation capable de répondre aux besoins des différentes activités qui possèdent un potentiel de croissance réelle pour l'économie de la Wilaya comme le secteur rural (agriculture et élevage), le tourisme (guides, personnel de services, cuisiniers, etc.), les activités urbaines (électricien, maçon, technicien de froid, etc.) et le commerce.

Cette stratégie pourrait prendre comme base les institutions existantes (le centre de formation professionnelle - CFPR de Tidjikdja par exemple) capable de répondre aux besoins réels de l'économie.

- **Financement**

Dans le domaine du financement, il s'agira de :

- Mettre en place un système de crédit adapté et accessible à tous les producteurs (amélioration de la bancarisation, l'extension des crédits spécialisés). Cette mesure devra être concomitante à une action de sensibilisation sur la rigueur dans la gestion des crédits et le recouvrement ;
- Développer la réflexion sur les mécanismes de financement à mettre en place pour l'intégration de l'épargne informelle à travers les institutions de micro finance ;
- Favoriser la baisse du taux d'intérêt, en particulier pour les investissements réalisés dans les Moughataas les plus pauvres ;
- Envisager des formules de partenariat entre les banques, les institutions de micro finance et les partenaires de développement afin d'encourager le développement de structures de financement permettant d'accroître sensiblement l'offre de crédit et de permettre à la majorité des populations d'y accéder.

## 11.2 Mesures Sectorielles

Il s'agirait, notamment, de faire les recommandations spécifiques à chaque secteur possédant des potentialités inexplorées particulièrement ceux de l'agriculture, de l'élevage et du tourisme. Le potentiel que représentent les énergies renouvelables et les mines devrait, lui aussi, être valorisé.

### 1-Secteur rural

Le diagnostic du secteur rural établi plus haut confirme que le Tagant ne manque, nullement, d'atouts en matière de développement rural qui représente, de loin, sa vocation première.

Cependant toute stratégie dans ce secteur doit être guidée, impérativement, par les considérations suivantes :

- Le milieu est extrêmement fragile et toute action mise en œuvre doit, absolument, tenir compte de ce fait et viser, en premier lieu, la sauvegarde sinon l'amélioration du milieu et de ses ressources naturelles.
- La pression démographique sur les ressources est telle que toute augmentation de la production passe, essentiellement, à de rares exceptions près, par une intensification des modes d'exploitation et non par une augmentation des superficies.

Suite notamment à cette pression sur les ressources, la concurrence entre les trois sous-secteurs agriculture, élevage et foresterie est telle que des conflits sont inévitables sans un dialogue permanent entre tous les acteurs.

Ce dialogue doit s'appuyer sur une gestion exercée par les collectivités locales en impliquant les divers usagers et leurs structures représentatives (coopératives agricoles, associations pastorales, etc.).

Sur le plan environnemental, l'objectif consiste à protéger sinon à améliorer les ressources naturelles les plus menacées à travers une gestion appropriée :

- Ressources ligneuses : limiter l'usage du bois de feu et du charbon de bois grâce à la promotion du gaz butane et des cuisines solaires, l'ouverture régulière de pare-feux et l'intensification des actions de reboisement.
- Zones humides : instaurer une gestion durable des ressources et leur répartition judicieuse entre les divers usagers.

En matière d'agriculture (production végétale), l'amélioration de la production passe par une réduction des facteurs limitatifs qui sont la pluviométrie et les multiples contraintes en amont et en aval de la production.

La levée ou, au moins, l'atténuation de ces contraintes nécessite :

- Le développement d'une agriculture d'approvisionnement local permettant l'accès aux familles les plus démunies et minimisant les coûts de transport ;
- La maîtrise et la rentabilisation de la ressource en eau disponible prenant en compte les effets sur d'autres secteurs de production et les infrastructures déjà existantes ;
- La réhabilitation des barrages défectueux et la prise en charge progressive, par les producteurs, des coûts de maintenance des aménagements ;
- La mise à la disposition des exploitants des moyens indispensables à l'intensification et à la diversification des productions en vue de répondre aux besoins du marché local, national et sous-régional (intrants agricoles, conseil agricole, crédit de campagne, etc.).
- Le renforcement des capacités et du niveau technique aussi bien des exploitants que de leurs structures socioprofessionnelles, tout en généralisant la planification à travers la réalisation de PDC (Plans de développement communaux) et la promotion des associations communautaires suivant l'approche retenue avec succès par le PDRC.
- Prolongation de la durée de disponibilité des produits agricoles sur le marché par l'emploi de techniques appropriées de stockage et de conservation sinon de transformation.

En matière d'élevage (production animale), l'amélioration de la production, à travers une gestion communautaire des ressources naturelles et le développement des facteurs en amont et en aval du système qui nécessite notamment :

- Le renforcement du potentiel de production de l'élevage pastoral en garantissant la mobilité à travers la réduction des mesures de cloisonnement de l'espace, l'accès aux ressources pastorales et à l'eau, la gestion communautaire et la mise en valeur des ressources pastorales.

- Le renforcement des associations pastorales et leur participation aux décisions concernant l'élevage (aménagement agricoles, constructions au profit de l'élevage).
- La mise à niveau des structures en amont (santé animale, hydraulique pastorale, règles de gestion, information des éleveurs, etc.) et des conditions de rentabilisation en aval (amélioration des facilités d'écoulement saisonnier et permanent, hygiène de production et d'abattage, information sur les prix et les opportunités de vente, valorisation des sous-produits à travers leur transformation sur place (peau et cuir : sacs, chaussures, ceintures), etc.).
- La professionnalisation des métiers en amont et en aval de la production proprement dite et l'intégration de la production et de la commercialisation dans un contexte régional à travers les modalités de transhumance transfrontalière et les échanges commerciaux sous-régionaux.

Ainsi, la stratégie de lutte contre la pauvreté au niveau du secteur rural dans la wilaya du Tagant retiendra les orientations suivantes :

- Le développement du secteur rural dans la Wilaya, dans une perspective de lutte contre la pauvreté, doit viser une intensification des modes d'exploitation et une amélioration de la productivité plutôt qu'une augmentation des superficies, car aussi bien la densité de la population que la charge du bétail exercent une pression telle sur l'espace que de nouvelles terres de culture et/ou de parcours sont pratiquement inexistantes ; cela signifie :
  - Pour l'agriculture : une meilleure maîtrise de l'eau à travers la réhabilitation et construction de barrages, de digues et diguettes, une amélioration des techniques culturales (semences améliorées et traitées, protection des cultures et des récoltes, recours à la traction animale, etc.) et la conservation / amélioration du potentiel sol (fertilisation, notamment organique),
  - Pour l'élevage : (i) une utilisation judicieuse des parcours et des ressources en eau existants, le forage de puits pastoraux dans les zones qui en sont dépourvues et l'intensification de l'élevage à proximité des marchés potentiels (filières viande, lait et sous-produits). (ii) un développement et une diversification de l'artisanat local par la création d'industries de transformation des sous-produits de l'élevage, notamment les peaux et cuirs, en produits semi-finis (cuirs par exemple) et produits finis (en sacs de voyage, chaussures, ceintures etc.) répondant aux besoins du marché local
- L'amélioration de la sécurité alimentaire qui repose sur trois facteurs essentiels qui sont la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité ; pour y parvenir, les populations rurales doivent accroître la production des produits destinés à la consommation locale, mais également des produits destinés au marché national et extérieur, ainsi que les revenus non agricoles pour leur permettre d'acquérir les aliments qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes.
- L'amélioration des conditions de vie en milieu rural en vue de limiter l'exode rural et de donner aux populations le goût, la capacité physique et la formation professionnelle nécessaires au travail.

- La création de conditions de démarrage ou de développement d'une activité agricole et/ou d'élevage à travers la dotation en capital de production en facilitant l'accès au crédit.
- Une parfaite entente et concertation entre les différents groupes d'utilisateurs de l'espace rural (notamment cultivateurs et éleveurs), afin d'éviter des conflits et parvenir à une intégration agriculture – élevage bénéfique pour les deux sous-secteurs.
- La responsabilisation des collectivités locales en matière de gestion du terroir et le renforcement des organisations socioprofessionnelles (associations pastorales, coopératives agricoles, groupements d'utilisateurs d'ouvrages hydrauliques, association de gestion inter villageoise et villageoise, etc....) en vue d'une exploitation optimale des structures collectives et d'une gestion / maintenance plus efficace.
- La mise en place de structures coopératives de conservation et de vente des produits agricoles (banques de céréales, regroupement des récoltes en vue d'optimiser la commercialisation, unions de coopératives).

## 2- Tourisme

Dans le domaine du tourisme, il conviendrait, à court terme, d'axer les efforts sur la promotion du secteur touristique à travers :

- La création d'infrastructures d'hébergement et d'accueil par la mise en place de mesures d'incitation dans les domaines ayant le plus d'effets directs sur cet aspect (exemples : crédit, imposition),
- Le renforcement des capacités des opérateurs potentiels : inclusion dans le CFPR de Tidjikdja de modules de formation sur le tourisme,
- La promotion des potentialités en matière de tourisme culturel (ouverture d'un musée à Tidjikdja et /ou à Tichit)

A moyen et long terme les actions destinées à favoriser la croissance du secteur du tourisme devront être axées sur le développement de :

- L'offre privée dans le secteur touristique à travers (i) un meilleur accès au crédit pour les petites entreprises touristiques désireuses de s'installer dans la Wilaya, (ii) le développement des infrastructures de formation sur les métiers touristiques qui pourrait se faire dans le cadre du CFPR ou des activités de l'office national du tourisme, (iii) une extension des infrastructures d'accueil sur les principales zones de la région disposant de réels potentiels et leur mise aux normes nationales et internationales,
- L'écotourisme mettant en valeur (i) les spécificités de la Wilaya (richesses culturelles de la ville de Tichit, sites archéologiques disséminés au niveau de la wilaya) (ii) les circuits touristiques associés incluant des itinéraires choisis en raison de leur valeur touristique.

## 3.- Infrastructures d'appui

Sur le plan des infrastructures, la forte contrainte à l'écoulement des productions handicape fortement la croissance de la production et des échanges notamment dans la filière agricole.



Les efforts en vue d'accélérer la croissance régionale et stimuler le développement des activités productives et commerciales passent dans l'immédiat par :

- L'amélioration de l'accessibilité des zones de production à travers la réduction rapide de l'enclavement des différents zones de production à l'intérieur de la Wilaya en vue de faciliter la mobilité des personnes et des biens, d'encourager l'écoulement des productions, d'impulser l'activité touristique et de promouvoir davantage les échanges frontaliers.
- La hiérarchisation des priorités dans ce domaine qui mettra l'accent sur les zones où les potentiels sont les plus élevés par exemple :
  - Zones agropastorales : Tidjikdja, Moudjéria ;
  - Zones touristiques : Tidjikdja, Moudjéria et Tichit ;
  - Zones du commerce : Tidjikdja, Moudjéria et Tichit etc.
- L'extension de la couverture du territoire régional par les services de base (téléphone, électricité, adduction d'eau potable).

En matière d'accès à l'énergie, les objectifs stratégiques du PRLP à l'horizon 2015 devraient permettre l'extension de l'utilisation des sources énergétiques (électrique, solaire, éolienne) permettant d'améliorer les conditions de vie des populations tout en étant compatibles avec la préservation de l'environnement de la Wilaya.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, les pouvoirs publics doivent :

- Adopter une politique des prix compatibles avec le niveau de vie des populations du Tagant, notamment par l'application de taxes locales plus faibles que celles appliquées dans les grandes agglomérations et la réduction des coûts de transports qui grèvent fortement le prix de ces produits. Ceci pourrait par ailleurs constituer un attrait pour les opérateurs privés et favoriser l'émergence d'industries locales ce qui aura pour conséquence l'augmentation du niveau du revenu moyen des populations locales et partant une amélioration de leurs conditions de vie ;
- Exploiter toutes les possibilités qu'offrent les énergies propres (éolienne, solaire) pour répondre aux besoins des populations dispersées dans des centres urbains de population réduite.

#### **4.- Activités Génératrices de Revenus (AGR)**

Le développement des activités génératrices de revenus en milieu urbain et périurbain au Tagant aura pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations aussi bien urbaines que rurales, à travers la création d'emplois et la génération de revenus supplémentaires.

En effet, en milieu urbain, le volume des activités, souvent informelles, ne permet pas de disposer d'un revenu régulier et suffisant pour couvrir les besoins élémentaires du ménage.

Par ailleurs, les actifs du ménage ne sont que rarement occupés à plein temps et peuvent, ainsi, exercer une activité secondaire susceptible de leur procurer un revenu complémentaire.

Il en est de même en milieu rural où la nature des activités et la taille réduite des exploitations agricoles n'occupent les actifs du ménage que pendant quelques mois et leur laissent beaucoup de temps libre pour se consacrer à d'autres activités, notamment aux dites activités génératrices de revenu (AGR). Cependant, la majorité des AGR demandent, d'une part, un minimum de savoir-faire sinon de connaissances techniques et, d'autre part, un certain capital de démarrage.

Dans ces domaines, le PRLP de la wilaya du Tagant devrait appuyer et promouvoir certaines activités se développant dans les différentes communes qui sont, à la fois, génératrices d'emplois et de revenus.

Ces activités ont une incidence directe sur les conditions de vie des populations : activités culturelles et d'élevage (maraîchage, petits projets laitiers, etc.), artisanat de production et/ou décoratif, réparations d'équipements mécaniques, maçonnerie et menuiserie en ciblant notamment la maintenance (barrages, puits, ouvrages d'assainissement, pose de clôtures, boutiques communautaires, restauration, etc.)

Le PDRC déjà mentionné plus haut, à travers la création d'ADC et de MPC ainsi que l'appui à une gamme très étendue d'AGR, fournit notamment dans la wilaya du Tagant des exemples et des modèles à suivre (cf annexe 7 du présent rapport).

La promotion de ces différentes activités exige la prise de mesures en matière de formation des acteurs des différentes filières, l'appui en matière d'équipement, de commercialisation de leurs produits et de financement à travers des mécanismes de micro crédit appropriés.

## **5.- Eau**

Il ressort du diagnostic sectoriel et, en particulier, des calculs de couverture des besoins en eau pour l'alimentation humaine et du cheptel que les besoins sont considérables et non satisfaits à l'heure actuelle au niveau de nombreuses localités.

Ainsi, l'eau doit être considérée comme un facteur limitatif majeur dans l'ensemble de la Wilaya, aussi bien pour les activités professionnelles (cultures de décrue, milieu oasien, maraîchage, élevage transhumant et sédentaire) que pour l'approvisionnement des populations en eau de qualité acceptable, en quantité suffisante et à un prix acceptable.

En conséquence, la stratégie à mettre en œuvre doit consister à exploiter les infrastructures existantes de façon optimale et à en créer de nouvelles partout où c'est nécessaire et possible.

Cela se fera, notamment, à travers :

- l'extension des réseaux de distribution en place ainsi que des branchements individuels et la création de systèmes dans les localités de plus de 500 habitants ;

- la construction de nouveaux systèmes de pompage et de distribution dans les localités de plus de 500 habitants qui en sont encore dépourvues ;
- l'équipement des forages en pompes solaires à réserver aux localités comprenant entre 500 et 800 habitants (exception faite des forages à débits importants prouvés) ; au-delà de 800 habitants, les pompes thermiques seront à privilégier ;
- la mise en œuvre de forages et de points d'eau modernes dans les localités comptant entre 150 et 500 habitants ; il faudra toutefois rechercher la qualité (débit suffisant) et non la quantité comme c'est le cas actuellement dans les localités de cette taille ;
- tout en renforçant les actions de réparation des PMH encore fonctionnelles et récupérables, abandon de ce type de pompe finalement très fragile et peu apprécié par les populations, notamment les femmes qui en sont les principales utilisatrices ;
- la mise en place de structures (privées ou communautaires) de gestion et de maintenance permettant le recouvrement des coûts tout en garantissant à l'utilisateur un coût de l'eau acceptable ;
- la recherche d'une alimentation en eau de qualité, notamment dans les zones où les populations ont recours aux eaux de surface (mares, etc.) ou ne disposant que de puits saumâtres ;
- une meilleure concertation entre les différents intervenants (DH, DA, ONSER, APAUS, CSA, projets, ONG, bailleurs de fonds et initiatives privées) ;
- la réhabilitation et construction de barrages et de digues, de seuils d'alimentation des nappes et de puits pastoraux tout en mettant en place des structures techniquement et financièrement capables d'en assurer la maintenance.

## 6.- Education

En matière d'éducation, le PRLP du Tagant devrait permettre, à l'horizon 2015, d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs spécifiques suivants à chacun des niveaux du système :

- **Petite enfance**

Bien que les données sur cet ordre d'enseignement au niveau de la Wilaya du Tagant soient, complètement, absentes, il convient d'apporter un soutien à l'enseignement préscolaire en vue de la préparation des enfants de cet âge à un enseignement fondamental rénové. A cet effet, l'intervention doit porter principalement sur (i) l'appui au développement des initiatives communautaires, (ii) le renforcement du centre de ressources pour la petite enfance, et (iii) le développement des capacités institutionnelles en matière de gestion.

- **Enseignement fondamental**

La stratégie qui sera mise en œuvre dans le cadre du PRLP devra être axée sur les mesures d'amélioration de l'offre éducative et de la qualité des enseignements pour permettre au secteur éducatif d'offrir à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans une scolarisation d'au moins 6 ans.

Pour atteindre ce but le PRLP doit se fixer comme objectifs stratégiques :

- *L'amélioration de l'accès et de la rétention* : Il s'agit de (i) porter progressivement la proportion d'écoles à cycle complet de sa valeur actuelle 28% à 36% en 2015 en ayant recours au regroupement d'écoles, à l'utilisation des classes multigrade et au respect stricte des normes d'ouverture et de fonctionnement des écoles ; (ii) rationaliser la gestion et l'affectation des personnels et (iii) résorber les disparités entre les différentes Moughataas dans ce domaine;
- *L'amélioration de la qualité de l'enseignement* à travers (i) l'utilisation des outils de gestion dans les classes, les écoles et les inspections ; (ii) la disponibilisation d'outils pédagogiques dans les classes, ainsi que dans les structures de formation et d'encadrement ; (iii) le développement des pratiques d'évaluation dans les classes ; (iv) la mise en œuvre de programmes de formation continue appropriés en vue d'une plus grande professionnalisation des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs ; (v) la poursuite et le renforcement de la mise en place de mécanismes d'incitation pour les enseignants affectés dans les zones défavorisées ;

- **Enseignement secondaire**

Dans cet ordre d'enseignement, le PRLP du Tagant se fixe comme objectif stratégique la réalisation d'un enseignement secondaire rénové et de qualité à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- La réduction progressive des effectifs des entrants au Lycée en attendant la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'éducation;
- L'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif par la formation professionnalisante des inspecteurs et chefs d'établissement ;
- L'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques ;
- Le renforcement de la formation continue des personnels enseignants
- Et le développement de pratiques d'évaluation dans les classes ;

- **Alphabétisation et enseignement originel**

Le PRLP doit se fixer comme objectifs dans ce domaine :

- La mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme,
- La diversification des instruments d'intervention (implication des mahadras, expérimentation d'unités mobiles d'alphabétisation, consolidation des campagnes d'alphabétisation et l'amélioration du rendement des centres permanents d'alphabétisation),
- La maîtrise et le développement de l'ingénierie d'alphabétisation,
- L'amélioration de l'accompagnement en communication. Dans ce domaine, la priorité doit être accordée aux femmes de la région.

S'agissant de l'enseignement originel, les sortants de ce système devraient pouvoir à la fois accéder au marché du travail à travers la formation professionnelle ou s'intégrer au système éducatif formel afin de continuer leurs études.

## 7.- Culture et autres loisirs

En matière d'accès aux activités culturelles et autres loisirs, le PRLP se fixe comme objectifs stratégiques :

- La promotion de la formation physique et intellectuelle des jeunes et leur accoutumance à la vie associative ;
- Une plus grande participation féminine aux activités culturelles et de loisirs ;
- La mise en place au niveau des communes d'infrastructures (maisons des jeunes, bibliothèques, terrains de sports aménagés, etc.) permettant aux habitants de toute la Wilaya de pouvoir s'adonner aux services culturels et sportifs de base.

- **Santé**

En matière d'accès des populations aux soins sanitaires, le PRLP de Tagant se fixe les objectifs stratégiques suivants :

- Le renforcement de l'offre des services essentiels de santé à travers : (i) La réhabilitation et l'équipement des postes et centres de santé existants afin de les rendre aptes à fournir le paquet essentiel de soins prévus pour chaque niveau ; (ii) Leur dotation en personnels, médicaments, vaccins et consommables en fonction des normes par niveau et de manière continue afin qu'ils soient réellement fonctionnels ;
- Une augmentation de l'accès aux services essentiels préventifs et curatifs à travers : (i) La construction et l'équipement de nouvelles structures périphériques de santé (tout en leur assurant la disponibilité permanente de ressources humaines et matérielles essentielles) ; (ii) Une garantie d'accès financier de l'ensemble de la population de la wilaya aux soins essentiels par la mise en place au niveau national d'une politique et des réformes nécessaires, et au niveau régional par la création et/ou l'extension de mécanismes de financement couvrant les différents groupes de populations ;
- La mise en œuvre de stratégies spécifiques de lutte contre les maladies à travers : (i) la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées, la chimio prévention et la prise en charge des cas (paludisme) ; (ii) le dépistage actif des cas et suivi du traitement (tuberculose) ; (iii) la promotion de comportements sexuels à moindre risque, le dépistage volontaire, la sécurisation du sang et la prise en charge des cas (VIH/SIDA) par la mise en place notamment de CTA ambulants ; (iv) la vaccination, prévention et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (*santé infantile*) ; (v) la promotion de l'espacement des naissances, du suivi prénatal, de l'accouchement assisté et d'un système efficace d'orientation recours (*santé maternelle*), etc.

## 8.- Développement institutionnel

Dans le domaine du développement institutionnel, le PRLP de la wilaya du Tagant pour la période considérée (2012-2015) devrait permettre la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

### **A). Administration régionale**

- Délimitation des compétences à transférer à la Wilaya (même en tant que circonscription déconcentrée) et fixation des modalités de ce transfert en sachant que toute compétence transférée doit être accompagnée de transfert concomitant de moyens financiers ;
- Renforcement des liens entre la Wilaya et les services extérieurs de l'Etat
- Renforcement de l'efficacité du système d'information et de communication par (i) la création d'un service informatique régional et l'installation d'une ligne Internet ; (ii) la mise en place d'une base de données de textes législatifs et réglementaires au niveau de la région, la modernisation des méthodes d'archivage et la formation du personnel des archives ;
- Amélioration de la qualité du service public à travers la création d'un service d'accueil et d'information des usagers doté d'un personnel formé dans ce domaine ; L'évaluation périodique du rendement du service public ;
- Amélioration la gestion des ressources humaines à travers (i) la création de fiches de description de poste ; La mise en place d'un système de motivation basé sur le mérite ; (ii) L'encouragement des cadres à travailler dans la région ; (iii) la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

### **B)- Administration décentralisée**

- L'appui à l'intercommunalité et au regroupement des communes et des agglomérations par la création de communautés de communes et de communautés d'agglomérations ;
- Elaboration d'un statut particulier au personnel communal définissant avec précision sa mission;
- Mise en œuvre d'un plan de formation au profit des élus locaux et du personnel communal.
- Réorganisation des services d'assiette et de recouvrement pour mieux maîtriser la matière imposable ;
- Elaboration et généralisation des plans de développement communaux (PDC) ;
- Développement du partenariat entre les différents services extérieurs de l'Etat ainsi que les communes d'une part et entre l'Etat, celles-ci et la société civile d'autre part;
- Développement de la coopération décentralisée afin de faire profiter toutes les communes de cet important créneau ;
- Transformation du FRD en Fonds communal de développement avec plus de 70% de son enveloppe consacrée à l'investissement
- Révision du découpage communal, généralisation de la communalisation de l'ensemble du territoire et établissement d'une typologie des communes (communes urbaines, rurales, pauvres, riches etc.).

## **9.- Justice et structures judiciaires**

- Réhabilitation des infrastructures des cours et des tribunaux et leur dotation de ressources matérielles (bureau, mobilier, équipement informatique, etc.) et humaines (secrétaires, agents administratifs) suffisantes;
- Création au niveau des tribunaux régionaux de centre de documentation juridiques doté de toute la documentation nécessaire pour être mieux outillés à pouvoir assurer leurs missions et la création d'une base de données informatisée ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement des magistrats et des auxiliaires de justice ;
- Renforcement de l'autonomie financière de l'administration judiciaire régionale par une meilleure allocation des crédits ;
- Mise en place de mécanismes de suivi - évaluation de l'action de la justice au niveau régional.

### **9.- Société civile**

- Décentralisation des procédures d'obtention de récépissé pour les ONG et les coopératives ;
- \*
- Institutionnalisation de la participation des ONG dans les instances de concertations régionales et locales : validation des programmes régionaux et locaux, organes de coordination, les groupes thématiques (GT) des PRLP ;
  - Développement des délégations de gestion avec contractualisation entre les différents partenaires chargés du développement : Etat, communes, ONG, coopératives, associations socioprofessionnelles, secteur privé etc.

### **10.- Secteur privé régional**

- Mise en place d'un guichet régional ou interrégional pour la promotion de l'initiative privée au niveau régional ;
- Application systématique des procédures de concurrence dans la passation des marchés publics régionaux ;
- Simplification et décentralisation des procédures de création des entreprises ;
- Création d'une structure régionale de concertation entre l'administration et le secteur privé.

**ANNEXES DU PRLP DU TAGANT**



**ANNEXE 1****Axes - Objectifs - Stratégies - Actions prioritaires**

Domaine/Secteur	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
	Inverser la tendance négative actuelle d'augmentation de la pauvreté et réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 63% de la population de la Wilaya (soit 5 points de réduction sur la période)	Mise en œuvre des actions prioritaires du Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
<b>AXE 1 : UNE CROISSANCE ANCRÉE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES</b>		
Activités économiques urbaines et périurbaines	Appuyer le développement des activités urbaines et périurbaines génératrices de revenus	Développer des modes de financement appropriés ; Réaliser des actions de formations dans les différents domaines touchés par ces activités ;
Désenclavement	Réduire le coût des facteurs à travers la réhabilitation du réseau de routes secondaires	Accès, en toutes saisons, aux zones et localités enclavées Priorité aux passages difficiles (ouvrages de franchissement, passages marécageux ou ensablés, passes en montagne)
Appui institutionnel	Développer le secteur privé	Mise en place d'un cadre de concertation entre administration et collectivités locales et secteur privé Développement de la micro finance
NTIC et électrification	Réduire le coût des facteurs de production et améliorer les conditions de vie	Extension du réseau téléphonique à l'ensemble des communes et localités du Tagant Promotion de l'électrification rurale au niveau des chefs-lieux de Moughataa, de commune et d'autres centres importants
Tourisme	Promotion du tourisme comme un moteur de la croissance régionale	Élaboration d'une stratégie de développement du tourisme dans la Wilaya Élaboration d'un guide touristique du Tagant Aménagement des sites archéologiques et des sites intéressant l'écotourisme Incitation du secteur privé à mettre en place des structures d'hébergement et de restauration Formation de personnel d'accueil (guides, hôtellerie, etc.)
Commerce	Valoriser le potentiel du commerce	Réalise une étude sur les potentialités qu'offre le commerce ; Mise en œuvre des conclusions de cette étude Développement des infrastructures pour faciliter ces échanges
Secteur rural	Augmenter les revenus et réduire la pauvreté en milieu rural	Amélioration des techniques d'exploitation et promotion de la création d'exploitations agricoles et d'élevage de même que d'AGR en milieu rural à travers la mise en place de semences, petits troupeaux reproducteurs et petit matériel Promotion et appui aux organisations socioprofessionnelles en milieu rural (coopératives, GIE, associations pastorales)
-Sous-secteur agricole	Diversifier et intensifier la production agricole  Renforcer la maîtrise de l'eau	Renforcement, sensibilisation et formation en vue de la promotion de technologies adaptées (en culture de diéri, de décrue, oasisienne et maraîchère) Réhabilitation de digues et barrages non fonctionnels et construction de nouveaux barrages Responsabilisation des exploitants en matière de gestion et maintenance des ouvrages Prise en compte les aspects environnementaux à travers des actions spécifiques Encouragement d'AGR en milieu rural en tant qu'activité principale ou en complément aux activités

Sous-secteur sylvo-pastoral et environnement	Valoriser les potentiels de l'élevage	agricoles Utilisation judicieuse des ressources en pâturages et en eau à travers la création de puits pastoraux et d'infrastructures d'élevage Promotion de l'intensification des filières lait et viande Promotion de techniques de conservation du fourrage et d'alimentation du cheptel en période de soudure Appui à l'aviculture villageoise
Secteur urbain	Renforcer les réseaux d'infrastructures et d'approvisionnement (voirie, eau, électricité, assainissement) Renforcer les services municipaux Appuyer les PME et promouvoir des AGR en milieu urbain	Extension des réseaux, notamment dans les quartiers périphériques Construction et équipement de bureaux communaux (sièges de mairie) Promotion de la micro finance, formation et conseil
Promotion féminine	Lutter contre l'exclusion Renforcer le rôle de la femme sur le plan économique et social et l'accès au crédit	Actions ciblant les femmes (accès au crédit, appui aux coopératives féminines, mise en place de centres de promotion féminine)
Sécurité alimentaire	Intensifier la production agricole Améliorer les techniques de conservation et de stockage des produits agricoles	Mesures d'assistance du secteur rural Promotion des banques de céréales et d'approvisionnement en produits de première nécessité
<b>AXE 2 : DÉVELOPPEMENT RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE</b>		
Éducation	Développer l'enseignement préscolaire Amélioration de l'accès et de la rétention au Primaire Améliorer de la qualité au niveau du primaire Porter le taux de scolarisation à 100% et réduire les disparités entre zones et entre genres Améliorer l'accès et l'équité au niveau du secondaire Améliorer la qualité au niveau du secondaire Développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle Améliorer le pilotage, la planification et la gestion du secteur au niveau régional	Appui aux initiatives communautaires en matière de création de jardins d'enfant Recrutement de 500 enseignants du fondamental Réhabilitation des écoles en mauvais état Conception et distribution de 10 000 manuels pédagogiques au niveau du primaire Construction de 400 salles de classes supplémentaires dans les localités sous-équipées Acquisition de 3000 tables bancs Construction de 200 latrines de 6 portes Construction de 2 nouveaux collèges Conception et distribution de 5 000 manuels pédagogiques au niveau du secondaire Renforcement des capacités et des moyens du CFPR de Tidjikdja Augmentation de l'offre du centre et amélioration de sa qualité Renforcement de l'encadrement de proximité Construction de blocs administratifs Appui à la constitution d'associations de parents d'élèves
Alphabétisation	Réduire le taux d'alphabétisation au niveau de la Wilaya qui se situait à 62,9% en 2008 à 50% en 2015 pour la tranche de la population âgée de 15 ans et plus.	Élaboration d'un programme régional de lutte contre l'analphabétisme ; Création de centres d'alphabétisation, utilisation renforcée des écoles primaires (infrastructures) et des

		<p>mahadras</p> <p>Mise en place d'un système d'incitation du personnel alphabétiseur, notamment des maîtres de l'enseignement fondamental</p>
Culture et loisirs	<p>La promotion de la formation physique et intellectuelle des jeunes et leur accoutumance à la vie associative ;</p> <p>Une plus grande participation féminine aux activités culturelles et de loisirs ;</p>	<p>La mise en place au niveau des communes d'infrastructures (maisons des jeunes, bibliothèques, terrains de sports aménagés, etc.)</p>
Santé	<p>Améliorer l'offre des services essentiels de santé</p> <p>Augmenter l'accès aux services essentiels préventifs et curatifs</p> <p>Renforcer les capacités de l'administration sanitaire</p> <p>Améliorer le pilotage, la planification et la gestion du secteur au niveau régional</p>	<p>Réhabilitation des infrastructures et construction de nouveaux centres dans les zones sous-équipées</p> <p>Renforcement des moyens en personnel qualifié (infirmiers, accoucheuses)</p> <p>Amélioration des équipements des centres et postes de santé</p> <p>Approvisionnement en médicaments et consommables de laboratoires</p> <p>Campagnes de vaccination</p> <p>Campagne de lutte contre le paludisme et le paludisme</p> <p>Mise en place d'un système d'information sanitaire fiable</p>
	Améliorer l'état nutritionnel des populations	Ouverture de nouveaux CRENs
Eau potable	Doter les localités de points d'eau moderne, de systèmes de distribution d'eau et de branchements individuels	<p>Création de PEM dans les localités de plus de 150 habitants notamment dans les zones où la qualité de l'eau laisse à désirer</p> <p>Dotation des localités de plus de 500 habitants de systèmes d'AEP</p> <p>Promotion des branchements individuels en milieu urbain et dans les localités disposant d'AEP</p> <p>Appui à la gestion privée des structures d'alimentation en eau potable</p>

**AXE 3 : GOUVERNANCE, DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL & SUIVI/EVALUATION.**

Appui institutionnel	<p>Renforcement des capacités de l'administration territoriale:</p> <p>Renforcement des capacités des communes:</p> <p>Renforcement des capacités de la société civile</p> <p>Renforcement des capacités du secteur privé régional</p>	<p>Renforcement des capacités de l'administration locale à travers des actions en matière d'infrastructures, d'équipements et de formation</p> <p>Réviser le découpage communal et généraliser la communalisation du territoire ;</p> <p>Renforcement des capacités des communes à travers des actions en matière d'infrastructures, d'équipements et de formation</p> <p>Élaboration de plans d'aménagement urbains pour les communes</p> <p>Mise en place au niveau régional d'un cadre de concertation et appui aux organisations de la société civile</p> <p>Renforcement des capacités de la société civile à travers des actions en matière d'infrastructures, d'équipements et de formation</p> <p>Décentraliser les procédures d'obtention des autorisations de formation des ONG et des coopératives</p> <p>Mettre en place un guichet régional pour la promotion de l'initiative privée</p>
Mise en place d'un système de suivi & évaluation		<p>Appui à la Direction des Stratégies et Politiques pour l'élaboration des modalités pratiques en vue de la dynamisation du suivi &amp; évaluation</p> <p>Création d'une Cellule Régionale du MAED au niveau de la wilaya du Tagant</p>

**ANNEXE 2 :****Cadre logique du Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) actualisé du Tagant**

Axe du PRLP	Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs de résultat
<b>Axe 1 :</b> Valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres par l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres	1/1 Désenclaver l'ensemble de la Wilaya en la reliant aux wilayas voisines en assurant la liaison entre les chefs-lieux des Moughataa et des communes, en donnant accès, en toute saison, aux zones enclavées (priorité aux passages et tronçons difficiles et aux zones de production agricole)	Réduire le coût des facteurs, faciliter les échanges et améliorer les conditions de vie des populations Améliorer les conditions de vie des populations Réduire le chômage ; Créer des activités génératrices de revenus ;	Nombre de localités accessibles en toute saison Nombre de km et de passages construits ou réhabilités  Nombre de personnes ayant accès aux techniques de communication et à l'électricité Nombre d'activités ayant bénéficié de financement ; Emplois créés ;
	1/2 Promouvoir les NTICs et l'électrification	Réduire le chômage ;	
	1/3 Appuyer le développement des activités urbaines et périurbaines génératrices de revenus	Créer plus d'activités urbaines et périurbaines génératrices de revenus ;	Nombre d'activité ayant bénéficié d'appui technique ; Etude sur le potentiel de ce créneau réalisé ;
	1/4 Valoriser le potentiel du commerce et des échanges	Valoriser le potentiel touristique de la région	Nombre de touristes Nombre de sites aménagés
	1/5 Promouvoir le tourisme		
	1/6 Développer le secteur privé (formel et informel) et promouvoir les AGR	Faciliter l'accès au crédit, générer des emplois, créer des revenus, améliorer les conditions de vie	Nombre d'emplois créés Nombre d'activités créées
	2/1 Augmenter la productivité, intensifier et diversifier les productions agricoles (pluvial, décrue, oasis, maraîchage, arboriculture,...), notamment en renforçant la maîtrise de l'eau	Augmenter et diversifier les productions, améliorer la couverture des besoins alimentaires Créer des emplois et des revenus en milieu rural	Superficies cultivées (en pluvial, décrue, ...) Rendements et productions obtenus, disponibilité de produits (légumes, fruits, lait, ...)
	2/2 Valoriser les potentiels de l'élevage et promouvoir les filières (lait, viande rouge, aviculture villageoise)	Créer des emplois et des revenus dans le domaine de l'élevage	Rendements et productions améliorés,
	2/3 Développer l'agro foresterie en vue de diversifier les activités en milieu rural et conserver l'environnement	Conserver les ressources naturelles, protéger les infrastructures et générer des emplois	Superficies reboisées, km de pare-feu réalisés
	2/4 Appuyer les PME et AGR en milieu urbain (conseil, formation, micro finance, infrastructures et services)		Nombre d'activités créées Nombre d'emplois créés Nombre d'actions concrètes réalisées
2/5 Renforcer les services municipaux et les réseaux d'infrastructures en milieu urbain	Créer des emplois et générer des revenus en milieu urbain	Nombre d'activités créées	
2/6 Lutter contre l'exclusion et renforcer le rôle de la femme sur le plan économique et social (accès au crédit, formation, ...)	Promouvoir les activités féminines et renforcer le rôle de la femme	Nombre de femmes engagées dans les institutions communales et de la société civile	

<p><b>Axe 2 :</b> Développer les ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles</p>	<p>3/1 Développer l'enseignement préscolaire 3/2 Améliorer l'accès et la rétention au Primaire 3/3 Améliorer la qualité au niveau du primaire et du secondaire 3/4 Améliorer l'accès et l'équité au niveau du secondaire</p> <p>3/5 Développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle 3/6 Améliorer le pilotage, la planification et la gestion du secteur au niveau régional</p> <p>3/7 Réduire le taux d'alphabétisation au niveau de la Wilaya qui se situe actuellement à 59,9% en 2008 pour la tranche de la population âgée de 15 ans et plus à 50% en 2015 ; 3/8 Promouvoir la formation physique et intellectuelle des jeunes et leur accoutumance à la vie associative ; 3/9 Encourager une plus grande participation féminine aux activités culturelles et de loisirs ;</p> <p>3/10 Améliorer l'offre des services essentiels de santé 3/11 Augmenter l'accès aux services essentiels préventifs et curatifs 3/12 Renforcer les capacités de l'administration sanitaire 3/13 Améliorer l'état nutritionnel des populations 3/14 Améliorer le pilotage, la planification et la gestion du secteur sanitaire au niveau régional 3/10 Améliorer l'alimentation des populations en eau potable en dotant les localités de PEM (points d'eau modernes), de systèmes de distribution (AEP) et de branchements individuels</p>	<p>Porter le taux de scolarisation à 100% et réduire les disparités entre zones et entre genres Améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire Augmenter le nombre d'établissements et les filières de formation</p> <p>Améliorer l'offre de formation professionnelle et technique</p> <p>Réduire le taux d'analphabétisme au niveau régional à 50% en 2015 ;</p> <p>Améliorer l'accès des populations aux services sanitaires Améliorer la qualité des services préventifs et curatifs</p> <p>Créer de PEM dans les localités de plus de 150 habitants et des AEP dans celles de plus de 500 habitants Promouvoir les branchements individuels dans les localités dotées d'AEP Améliorer la gestion technique et financière des PEM et des AEP</p>	<p>Taux brut de scolarisation Taux de rétention Taux de redoublement</p> <p>Établissements et salles construits Enseignants recrutés ;</p> <p>Nombre de filières de formation professionnelle mises en place ;</p> <p>Taux d'analphabétisme ramené à 50% en 2015 ; ;</p> <p>Installations culturelles et sportives construites ;</p> <p>Nombre d'infrastructures réhabilitées et créées Nombre de consultations Nombre d'infirmiers et d'accoucheuses Taux de couverture, d'accouchements assistés, de prévalence du VIH Sida</p> <p>Nombre de PEM et d'AEP réalisés, de systèmes d'exhaure installés (solaire, thermique) et de branchements effectués</p> <p>Nombre de comités de gestion créés et analyses des résultats</p>
<p><b>Axe 3 :</b> Promouvoir le développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et la participation de tous les acteurs</p>	<p>4/1 Renforcer les capacités de l'administration territoriale: (infrastructures, équipements, formation) 4/2 Renforcer les capacités des communes: (infrastructures, équipements, formation) 4/3 Renforcer les capacités de la société civile à travers la mise en place d'un cadre de concertation et des actions de formation</p>	<p>Améliorer l'implication des structures administratives, des collectivités locales et de la société civile et les rendre capables d'assumer leurs rôles respectifs dans le cadre du développement local et de la décentralisation en appui aux structures déconcentrées et décentralisées</p>	<p>Nombre de réalisations (constructions réalisées, équipements fournis, nombre de personnes formées ou perfectionnées)</p>
<p>Mise en place d'un système de Suivi &amp; évaluation</p>	<p>5/1 Mettre en place un système de suivi &amp; évaluation</p>	<p>Appuyer la Direction des Stratégies et Politiques pour l'élaboration des modalités pratiques en vue de la dynamisation du suivi &amp; évaluation</p> <p>Créer et renforcer la Cellule Régionale du MAED au niveau de la wilaya du Tagant</p>	<p>Réaliser les études nécessaires et mettre en place les moyens humains et matériels indispensables.</p>

## ANNEXE 3

## PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PRIP) DU TAGANT POUR LA PERIODE 2012 - 2015 (EN MILLIERS D'UM)

Secteurs prioritaires	Actions prioritaires	2012	2013	2014	2015	
<b>AXE 1 : UNE CROISSANCE ANCRÉE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES</b>						
Activités urbaines et périurbaines	Appui (équipement,) à la mise en place de 100 boutiques communautaires dans les communes les plus pauvres	10.000	10.000	10.000	10.000	
	Organisation de 12 séminaires de formation en faveur des promoteurs d'activités urbaines et périurbaines	16.000	16.000	16.000	16.000	
	Doter un système de microcrédit en faveur des activités urbaines et périurbaines	20.000	20.000	20.000	20.000	
	Etude pour l'élaboration d'une stratégie locale du tourisme		15 000			
	Formation 20 guides touristiques pour la wilaya	20.000	20.000			
	Etude pour l'identification du potentiel du commerce			20 000		
<b>Sous total Activités urbaines et périurbaines</b>		<b>66.000</b>	<b>81.000</b>	<b>66.000</b>	<b>46.000</b>	
Infrastructures (route bitumée, pistes en terre améliorées/RTA)	Construction route bitumée Atar - Tidjikdja	5.650.000	5.650.000	2 100 000		
	Construction route bitumée Tidjikdja – Tichit		5.650.000	5.650.000		
	Constructions et réhabilitation de routes en terre améliorée au niveau de la wilaya du Tagant (RTA)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
<b>Sous-total / Infrastructures</b>		<b>6 650 000</b>	<b>12 300 000</b>	<b>8.750 000</b>	<b>1 000 000</b>	
Actions globales et environnementales	Transfert de responsabilité aux pouvoirs communaux en matière de gestion des ressources naturelles	20.000	20.000	20.000	20.000	
	Crédit agricole régional	100.000	100.000	100.000	100.000	
	Caisses d'épargne et de crédit	100.000	100.000	100.000	100.000	
	Union des coopératives maraîchères	20.000	20.000	20.000	20.000	
	Vulgarisation – formation en matière de semences, désherbage, déparasitage des animaux, etc.	30.000	30.000	30.000	30.000	
	Mise en œuvre conventions internationales sur l'environnement	30.000	30.000	30.000	30.000	
	Application des codes et études d'impact environnemental	20.000	20.000	20.000	20.000	
	Programme de butanisation	40.000	40.000	40.000	40.000	
	Aménagement de tamourts	40.000	40.000	30.000	20.000	
	Programme de reboisement (protection et production)	30.000	30.000	30.000	30.000	
	Sensibilisation feux de brousse et réalisation de pare-feu	30.000	30.000	30.000	30.000	
Désenclavement des zones de production agricole	100.000	100.000	100.000	100.000		
<b>Sous total / Environnement</b>		<b>560.000</b>	<b>560.000</b>	<b>560.000</b>	<b>560.000</b>	
Agriculture	Production et diffusion de semences améliorées	25000	30 000	30 000	20.000	
	Diffusion de matériel de traction animale	30 000	30 000	30000	25.000	
	Amélioration de la fertilité des sols à travers l'application d'engrais et de fumure organique	30000	30000	30 000	30.000	
	Programme de lutte contre les ennemis des végétaux	30 000	30 000	30 000	30.000	
	Formation et mobilisation équipes de traitement phytosanitaire	50000	50000	50000	50.000	
	<b>Appui aux oasis :</b>					
	Formation de vulgarisateur	20.000	20 000	20.000	20 000	
	Lutte contre l'ensablement	40 000	40 000	40 000	40 000	
	protection phytosanitaire	30 000	20 000	20000	20.000	
	Mise en place de comités de gestion des barrages	1 00 000	100 000	100 000	100 000	
	Création de Banques de céréale	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Formation en conservation de produits maraîchers	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Appui construction magasins de stockage	200 000	200 000	200 000	200 000	
	<b>Sous total / Agriculture</b>		<b>330.000</b>	<b>330.000</b>	<b>330.000</b>	<b>330.000</b>
Élevage	Campagnes de vaccination et mise à disposition de médicaments	50 000	50 000	50 000	50 000	
	Formation d'agents vétérinaires	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Appui à la création de pharmacies vétérinaires privées	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Construction parcs de vaccination	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Installation postes vétérinaires	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Programme Toumzé	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Amélioration des parcours et de l'approvisionnement en eau	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Prospection et forage de puits pastoraux	20 000	20 000	20 000	20 000	
	Approvisionnement en aliments de bétail	20 000	20 000	20 000	20 000	
<b>Sous total élevage</b>		<b>180.000</b>	<b>180.000</b>	<b>180.000</b>	<b>180.000</b>	
<b>TOTAL AXE 1</b>		<b>7 786 000</b>	<b>13 451 000</b>	<b>9 876 000</b>	<b>2 216.000</b>	

<b>AXE 2 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE</b>					
<b>Hydraulique</b>	Etude des ressources en eau/réalisation carte hydrogéologique		25.000	25.000	
	Réalisation de stations thermiques équipées de réseau d'AEP	120 000	120 000	120 000	120 000
	Réalisation de stations solaires équipées de réseau AEP	250 000	250 000	250 000	250 000
	Forage / construction de PEM	150 000	150 000	150 000	150 000
	Ouvrages d'alimentation de la nappe Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
	Aménagement des tamourets Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
	Etude gestion et tarification de l'eau et diffusion des résultats	10 000			
	Recherche d'investisseurs et de gestionnaires privés	50 000			
Formation des responsables communaux, gestionnaires et réparateurs (stations thermiques, solaires et pmh)	30 000	30 000	30 000	30 000	
<b>Sous total hydraulique</b>		<b>610.000</b>	<b>575.000</b>	<b>575.000</b>	<b>550.000</b>
<b>Education</b>	Recrutement de 80 enseignants du primaire	100.000	100.000	100.000	100.000
	Construction de 300 SDC	340.000	340.000	340.000	340.000
	Construction de 100 latrines de 4 portes	150.000	150.000	150.000	150.000
	Acquisition de 3000 tables bancs	15.000	15.000	15.000	15.000
	Construction et équipements de 2 nouveaux collèges		56.000	56.000	
	Construction de 10 blocs administratifs	60.000	60.000	60.000	60.000
	Conception et distribution de 20.000 manuels pédagogiques	50.000	50.000	50.000	50.000
	Construction et équipement de 10 maisons de la culture	80.000	80.000	80.000	80.000
Aménagement de 10 terrains de sports	60.000	60.000	60.000	60.000	
<b>Sous total Education</b>		<b>855 000</b>	<b>911.000</b>	<b>911.000</b>	<b>855.000</b>
<b>Santé</b>	Construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires	60.000	60.000	60.000	60.000
	Equipement des structures sanitaires actuelles	20.000	20.000	20.000	20.000
	Approvisionnement en médicaments et consommables de labo	50.000	50.000	50.000	50.000
	Campagnes de lutte contre la tuberculose	8.000	8.000	8.000	8.000
	Formation continue du personnel sanitaire	20.000	20.000	20.000	20.000
	Mise en place d'un système d'information sanitaire fiable		50.000		
Ouverture de nouveaux CRENS	40.000	40.000	40.000	40.000	
<b>Sous total Santé</b>		<b>198.000</b>	<b>248.000</b>	<b>198.000</b>	<b>198.000</b>
<b>TOTAL AXE 2</b>		<b>1 663.000</b>	<b>1.734.000</b>	<b>1.684.000</b>	<b>1.603.000</b>
<b>AXE 3: GOUVERNANCE, DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL &amp; SUIVI/EVALUATION.</b>					
<b>Gouvernance, Appui Institutionnel</b>	Formation des ressources humaines de l'administration territoriale	10.000	10.000	10.000	10.000
	Equipement de l'administration territoriale en moyens informatiques et internet	20.000	20.000	20.000	20.000
	Construction des Hôtels de ville pour les communes	50.000	50.000	50.000	50.000
	Elaboration de plans d'aménagement urbains pour les communes	50.000	50.000	50.000	50.000
	Réviser le découpage communal et généraliser la communalisation ;			50.000	
	Stimuler l'intercommunalité et la coopération décentralisée ;			40.000	
	Equipement des communes en moyens informatiques et internet	10.000	10.000	10.000	10.000
	Formation des ressources humaines des communes	10.000	10.000	10.000	10.000
	Formation des membres des ONG	10.000	10.000	10.000	10.000
	Décentraliser les procédures d'obtention des autorisations de formation des ONG et des coopératives	10.000			
Réorganisation des services d'assiette et de recouvrement pour mieux maîtriser la matière imposable	10.000	10.000			
<b>Sous total Appui institutionnel</b>		<b>180.000</b>	<b>170.000</b>	<b>250.000</b>	<b>160.000</b>
<b>Suivi &amp; Évaluation</b>	Mise en place et fonctionnement d'un système de suivi – évaluation	50.000	25.000	25.000	25.000
<b>Sous total Suivi &amp; évaluation</b>		<b>50.000</b>	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>
<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>230 000</b>	<b>195 000</b>	<b>275 000</b>	<b>185 000</b>
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>		<b>9.679.000</b>	<b>15.380.000</b>	<b>11.845.000</b>	<b>3.904.000</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PRIP EN UM</b>				<b>40 808 000 000</b>	

**PRIP (en milliers d'ouguiyas)**

Axe du PRLP	2012	2013	2014	2015	Total par Axe
<b>AXE 1</b>	7 786 000	13 451 000	9 876 000	2 216.000	<b>32 239 000</b>
<b>AXE 2</b>	1 663.000	1.734.000	1.684.000	1.603.000	<b>6 684 000</b>
<b>AXE 3</b>	230 000	195 000	275 000	185 000	<b>885 000</b>

**Total PRIP : 40.808.000.000 D'UM**

**Total PRIP de la wilaya du Tagant par axe et par année (en milliers d'ouguiyas)**

Axe du PRLP	2012	2013	2014	2015	Total Axe
<b>Axe 1</b> : Une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres	7.786.000	13.451.000	9.786.000	2 116.000	<b>32 239 000</b>
<b>Axe 2</b> : Développement des Ressources Humaines et expansion des services de base	1 663.000	1.734.000	1.684.000	1.603.000	<b>6 684 000</b>
<b>Axe 3</b> : Bonne gouvernance, développement institutionnel & Suivi/Evaluation du programme	230 000	195 000	275 000	185 000	<b>885 000</b>
<b>Total</b>					<b>40 808 000</b>

Soit un investissement global de **40 808 000 000 UM** pour les quatre années du PRIP dont plus de 75 % pour les seules infrastructures routières bitumées (Routes bitumées Atar – Tidjikdja sur financement extérieur et Tidjikdja – Tichit sur financement Etat mauritanien).



**ANNEXE 4****Liste des tableaux relatifs à la répartition des bâtiments et des équipements administratifs de certains services de la wilaya du Tagant :**

<b>Bâtiments</b>	<b>Affectation</b>	<b>Etat actuel</b>
Bâtiment 1	Résidence du Wali	Etat passible
Bâtiment 2	Résidence du Hakem de Tidjikdja	Etat passable
Bâtiment 3	Résidence du Wali Mouçaid économique	Etat passable
Bâtiment 4	Résidence du Wali Mouçaid administratif	Etat passable
Bâtiment 5	Bureaux de la Wilaya	Etat passable
Bâtiment 5	Bureaux de la Moughataa de Tidjikdja	Etat passable
Bâtiment 7	Bureaux de la Commune de Tidjikdja	Etat passable
Bâtiment 8	Résidence du Hakem de Moudjéria	Etat passable
Bâtiment 9	Bureaux du Hakem de Moudjéria	Mauvais état
Bâtiment 10	Bureaux du Hakem de Tichit	Etat passable
Bâtiment 11	Résidence du Hakem de Tichit	Etat passable

**1/Bureau du Wali**

<b>Nombre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Observations</b>
01	Bureau Ministre	Etat moyen
01	Fauteuil monte sur roulettes	Mauvais état
04	Chaises visiteurs assortis	Bon état
01	Armoire double battant en bois	Bon état
01	Armoire métallique double battant	Bon état
01	Unité informatique complète	Bon état
01	Photocopieuse	En panne
01	Photocopieuse	Bon état
01	Stabilisateur	Bon état
01	Moquette	Assez bon état
04	Rideaux	Neufs
01	Coffre	Bon état
01	Climatiseur fenêtre	Mauvais état
01	Photo Président	Bon état
01	Appareil téléphonique (ligne N 5699095)	Bon état
02	Appareils Fax (ligne N 5699241)	Bon état
01	Appareil Thuraya	Bon état
01	Cachet	Bon état
01	Split	Mauvais état
01	Sous main	Bon état
02	Fax	Mauvais état
01	Cachet confidentiel	Bon état
01	Téléphone NOKIA avec SIM N 2424332	Bon état
01	Puce (4481040)	Bon état

**2/ Salle de Réunion (Don du Projet PADDEM – Septembre 2003)**

Nombre	Désignation	Observations
02	Tables demi-ronde de diamètre 140	Mauvais état
06	Tables rectangulaires 70/140	Mauvais état
14	Chaises	Mauvais état

### 3/Bureau/RAC

Nombre	Désignation	Observations
01	Poste radio (DATRON WORLD) model NORT 700012	Bon état
01	Bureau	Etat passable
01	Fauteuil	Bon état
01	Chaise	Bon état
01	Chrono messages AR	Bon état
01	Chrono messages DEP	Bon état
01	Registres messages AR	Bon état

### 4/Bureau Wali Moucaïd Economique

Nombre	Désignation	Observations
01	Bureau demi Ministre	Mauvais état
01	Fauteuil	Mauvais état
01	Mini salon	Etat Médiocre
01	Petite table	Etat passable
05	Chaises visiteurs	Bon Etat
01	Appareil téléphonique (ligne 5699059)	Bon Etat
01	Split	Mauvais état
01	Moquette 4m x 4m	Etat moyen
01	Cachet	Bon Etat

### 5/Bureau Wali Moucaïd Administratif

Nombre	Désignation	Observations
01	Bureau demi Ministre	Mauvais état
01	Fauteuil	Mauvais état
05	Chaises visiteurs	Bon Etat
01	Appareil téléphonique (ligne 5699118)	Bon Etat
01	Split	Mauvais état
01	Moquette 4m x 4m	Etat moyen
01	Cachet	Bon Etat

### 6/Bureau Conseiller chargé de la qualité

Nombre	Désignation	Observations
01	Bureau direction	Etat moyen

01	Fauteuil sur roulettes	Etat moyen
03	Chaises visiteurs assortis	Bon état
01	Unité informatique	Bon état
01	Table informatique	Bon état
01	Armoire métallique	Bon état
01	Climatiseur marque LG	Bon état

## 7/ Secrétariat

Nombre	Désignation	Observations
01	Bureau demi ministre	Etat moyen
01	Fauteuil	Mauvais état
04	Chaises	Bon état
01	Unité informatique	Etat Moyen
01	Table informatique	Bon état
02	Armoires métalliques	Etat moyen
01	Bureau secrétariat	Bon état
01	Corbeille	Bon état
01	Dateur	Bon état
01	Numérateur	Bon état
01	Parapheur	Etat passable
02	Parapheur	Neuf
01	Agrafeuse	Etat passable
01	Perforeuse	Bon état
01	Chrono courrier DEP	Bon état
01	Chrono Ordre de Mission	Bon état
01	Chrono Note de Service	Bon état
01	Chrono Décisions	Bon état
01	Chrono Bordereau d'envoi	Bon état
01	Chrono Arrêtés	Bon état
01	Chrono Attestations	Bon état
01	Chrono Réquisitions	Bon état
01	Registre Courrier DEP et AR	Bon état
01	Registre Audiences	Bon état
01	Boîte d'Archives	Bon état
01	Cachet courrier AR	Bon état

## 8°/ Inventaire des moyens logistiques

### Tableau sur situation des moyens logistiques

Affectation	Marque du véhicule	Immatriculation	Année de mise en circulation	Observations
<b>Wali</b>	TOYOTA GX TOYOTA PICK UP	SG 7807 SG6819	Mai 2002 Octobre 1997	Très bon état Pneumatiques usées Passable nécessite révision générale
<b>Wali mouçaid économique</b>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>Wali mouçaid administratif</b>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>Hakem de Tidjikdja</b>	Toyota Pickup	SG 7533	Août 2001	Bon état pneus usés
<b>Hakem de Tichit</b>	TOYOTA PICK UP	SG 7896	Octobre 2002	Bon état pneus usés Equipée de Radio Mobile
<b>Hakem de Moudjéria</b>	TOYOTA PICK UP	SG 7539	Août 2001	Bon état pneus usés
<b>Chefs d'arrondissements (03)</b>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

**ANNEXE 5****Liste et page des tableaux, encadrés et graphiques****Tableaux :**

- Tableau 1 : Découpage administratif (moughataa, commune, localité, superficie)- **P 14**  
 Tableau 2 : Evolution de la pluviométrie au Tagant selon les Moughataas - **P 15**  
 Tableau 3 : Pluviométrie selon certaines stations - **P 15**  
 Tableau 4 : Evolution de la population de la Wilaya sur la période 2000-2010 - **P 19**  
 Tableau 5 : Répartition de la densité et de la population du Tagant par Moughataa - **P 20**  
 Tableau 6 : Avantages et inconvénients des différents moyens de transport - **P 23**  
 Tableau 7 : Distances entre les différentes moughataas du Tagant - **P 24**  
 Tableau 8 : Longueur, nature et état des liaisons entre différentes localités - **P 24**  
 Tableau 9 : Typologie cultures et statistiques production agricole de la wilaya- **P 40**  
 Tableau 10 : Enseignement fondamental Moughataa de Tidjikdja **P 44**  
 Tableau 11 : Enseignement fondamental au niveau de la Moughataa de Moudjéria - **P 45**  
 Tableau 12 : Enseignement fondamental Moughataa de Tichit - **P 45**  
 Tableau 13 : Synthèse enseignement fondamental dans la wilaya 2010/2011 - **P 45**  
 Tableau 14 : Equipements collectifs des écoles (latrines, eau et cantines) - **P 47**  
 Tableau 15 : Situation des établissements secondaires au Tagant - **P 47**  
 Tableau 16 : Statistiques scolaires des établissements secondaires au Tagant - **P 48**  
 Tableau 17 : Nbre sections, stagiaires inscrits, présents, admis et % admis CFP - **P 48**  
 Tableau 18 : Population couverte par Centres de Santé et Postes de Santé - **P 52**  
 Tableau 19 : Principaux indicateurs sur l'emploi - **P 52**  
 Tableau 20 : Profil personnel commandement et personnel d'appui de la wilaya **P 59**  
 Tableau 21 : Le budget de fonctionnement de la wilaya du Tagant - **P 60**  
 Tableau 22 : Répartition du personnel du service régional Impôts du Tagant - **P 65**  
 Tableau 23 : Matériel du service régional des impôts du Tagant - **P 66**  
 Tableau 24 : Matériel et équipements Délégation Régionale MCJS Tagant - **P 69**  
 Tableau 25 : Personnel de la délégation régionale du MDEDD- 2011/2012 - **P 70**  
 Tableau 26 : Personnel du service régional de l'Hydraulique - 2011/2012 - **P 73**  
 Tableau 27 : Matériels du service régional de l'Hydraulique - 2011/2012 **P 74**  
 Tableau 28 : Personnel de la délégation régionale du MDR - 2011/2012 - **P 75**  
 Tableau 29 : Inventaire des bâtiments de la délégation du MDR - 2010/2011- **P 75**  
 Tableau 30 : Situation et état matériel roulant délégation MDR - 2011/2012 - **P 76**  
 Tableau 31 : Typologie des ONG nationales œuvrant au niveau du Tagant - **P 85**  
 Tableau 32 : Mesures susceptibles de rendre les structures locales et régionales à même de piloter le développement régional - **P 86**  
 Tableau 33 : Activités urbaines au Tagant (selon les autorités municipales) - **P 99**  
 Tableau 34 : Seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté appliqués en RIM (MRO) - **P 102**  
 Tableau 35 : Dépenses moyennes par tête, structure pop et indices de pauvreté - **P 103**

**Encadrés :**

- Encadré 1 : Historique du CSLP et des PRLP - **P 12**  
 Encadré 2 : Télécommunications - **P 25**  
 Encadré 3 : Présentation du PDRC - **P 35**  
 Encadré 4 : Programme de développement durable des Oasis (PPDO) - **P 35**  
 Encadré 5 : Le Bayoud (Fusarium oxysporum) - **P 40**  
 Encadré 6 : Principaux indicateurs de santé de la wilaya du Tagant - **P 51**  
 Encadré 7 : L'état de santé de la population du Tagant - **P 52**  
 Encadré 8 : La stratégie du secteur de l'hydraulique - **P 54**  
 Encadré 9 : Définition de la sécurité alimentaire - **P 79**  
 Encadré 10 : Concept et définitions de la malnutrition - **P 111**  
 Encadré 11 : Principaux indicateurs de santé en Mauritanie (2010-2011) - **P 112.**

**Graphiques :**

- 2.1.5. Incidence de la pauvreté par branches d'activité du CM (Chef de ménage) - **P 106**  
 2.1.6. Contribution à l'incidence de la pauvreté par branches d'activité - **P 106**  
 2.1.3. Extrême pauvreté dans les 11 wilayas les plus touchées - **P 108**  
 3.3.9. Accès aux services de santé en termes de temps selon quintile et wilayas - **P 115.**

**ANNEXE 6 : Liste des responsables et personnes rencontrés**

1. Le Wali de la wilaya du Tagant
2. Les Walis mousaids de la wilaya du Tagant
3. Le hakem de Tidjikdja (AHMED OULD MED MHD OULD DEH)
4. Le hakem de Moudjéria
5. Le hakem de Tichit
6. Le Délégué régional du MHUAT (BA BOUBACAR)
7. Le Maire de Tidjikdja (MOHAMED OULD BIHA)
8. Le Directeur du CFP de Tidjikdja (MOHAMED OULD MABROUCK)
9. Médecin chef - CS de Tidjikdja (MED LEMINE OULD ABDI VALL)
10. CHEIKH TRAORE - gérant dépôt pharmaceutique régional du TAGANT
11. HADRAMI – URC/PDRC
12. BAH OULD MOHAMED MAHMOUD – UR/PDDO
13. SIDI OULD CHEIKH – Conseiller technique du Directeur Général de l’ANADER
14. Le chef service régional de l’hydraulique (MOHAMED OULD EL KOWRI)
15. Le DRAS par interim
16. Le délégué Régional du développement rural (CAMARA BAKARI)
17. Le Délégué régional du CSA (DIALLO AMADOU)
18. Le Délégué régional de l’Environnement (BA HAMADY MOUSSA)
19. Coordinatrice régionale du MASEF (Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la Famille (ZEINABOU MINT MOUJTABA)
20. Le responsable régional de l’état civil
21. Le délégué régional du MCJS
22. Le représentant régional de la concurrence et du contrôle des prix
23. Le trésorier régional (Cheikhna Tandia)
24. Le chef de centre des impôts (Cheikh El Mehdi)
25. Le DREN (MOHAMED SAMBA SEDINTE).
26. Le directeur régional de la surété nationale
27. Le représentant régional de la SNDE à Tidjikdja (Cheikhna Ould Mohamed Brahim)

**ANNEXES 7**

**Liste et situation des ADC et MPC du Tagant**

ADC	MPC	Réalisé	En cours	Disponible en compte	Instance UCC	Observation
El Vejha	Clôture					
	Motopompe					
	Moulin					
	Dépôts de Gaz					
	Appui Coop					
	Réhabilitation Barrages					
	Charrettes					
	Boutique					
	Pharmacie Vétérinaire					
	Appui aux Femmes					
	Produits Phytosanitaire					
N'Takech	Clôture					
	Appui Coop					
	Réhabilitation Barrages					
	Appui a l'artisanat					
	Dépôts de Gaz					
	Pharmacie Vétérinaire					
El Housseynia	Clôture					
	Tenyella					
Tenyella	Moulin					
	Appui Coop					
	Boucherie					
	Lutte contre fauves					
	Boutique					
	Clôture					
Voum El Kouz	Clôture					
	Moulin					
Akneiker	Clôture					
	Boucherie					
N'titam	Clôture					
	Boutique					
	Moulin					
El Vouj	Clôture					
	Moulin					
	Périmètre Maraîchère					
Ain el Khachba	Dépôts de gaz					
	Boutique					
	Mise en défens					
	Boucherie					
	Boulangerie					
	Moulin					
	Pharmacie vétérinaire					
	Appui aux Femmes					
	Périmètre Maraîchère					
Approfondissement Puits						
Temba	Clôture					
	Appui Coop					
	Boutique					
	Moulin					
	Parc de Vaccination					
Leuguned	Clôture					
	Boutique					
	Moulin					
Amrichett ESR	Boutique					
	Boucherie					
	Boulangerie					
	Moulin					
	Appui Coop					

	Pharmacie Vétérinaire					
	Achat des Charrettes					
Tourougueiline	Moulin					
	Boutique					
	Clôture					
	Motopompe					
	Boucherie					
	Boulangerie					
Wad Leghnem	Clôture					
	Moulin					
	Boutique Communautaire					
Guelague	Clôture					
G'lait Aghayar	Boutique					
	Clôture					
	Moulin					
	Appui Coop					
Achram Tagant	Équipement Fourrages					
	Appui aux Coop. Féminines					
	Boutique					
	Réhabilitation Barrages					
Lakhcheb	Clôture					
	Dépôts de gaz					
	Appui Coop					
	Boutique					
	Avenant Clôture					
Oum Laâoueïtgatt	Clôture					
Etwajil	Clôture					
	Appui Coop					
	Périmètre Maraîchère					
	Creusement Puits					
Akchitt	Approfondissement					
	Clôture					
	Boutique					
	Moulin					
	Appui Coop					
	Dépôts de gaz					
Katt El Wahchiya	Approfondissement					
	Clôture					
	Boutique					
	Appui Coop					
	Réhabilitation barrage					
Dhar Leemoud	Clôture					
	Boutique					
Aoueïnatt Rji	Clôture					
	Appui Coop					
	Creusement Puits					
	Dépôts de Gaz					
	Pharmacie vétérinaire					
N'batt	Moulin					
	Clôture					
	Approfondissement					
	Réhabilitation barrage					
Ghlembitt	Clôture					
	Boucherie					
	Boulangerie					
	Appui Coop					
Dendan	Clôture					
	Boutique					
Zoueira	Clôture					
	Approfondissement					

	Boutique				
	Prospection				
	Boulangerie				
	Appui Coop				
	Boucherie				
	Avenant Clôture				
<b>Tegunent</b>	Clôture				
	Boucherie				
<b>El Beijouj</b>	Clôture				
	Boutique				
	Moulin				
	Réhabilitation barrage				
<b>Argoub N'tawerta</b>	Clôture				
	Approfondissement				
	Réparation points critique				
	Appui aux Femmes				
<b>D'boulguie</b>	Moulin				
	Boutique				
	Boucherie				
	Clôture				
	Appui Coop				
<b>Ras Taref</b>	Clôture				
	Pharmacie vétérinaire				
	Approfondissement				
	Dépôts de gaz				
	Appui Coop				
	Moulin				
	Réhabilitation barrage				
<b>Chguigue</b>	Boutique				
	Clôture				
	Réhabilitation barrage				
	Appui Coop				
<b>Lahoueïtatt</b>	Clôture				
	Appui aux coop. féminine				
	Moulin				
	Boutique				
	Digue de protection				
<b>El Gavla</b>	Clôture				
	Boucherie				
	Avenant Clôture				
	Appui Coop				
	Réhabilitation barrage				
<b>Talmest</b>	Clôture				
	Appui Coop				
	Boutique Communautaire				
<b>Grave Laàtache</b>	Appui Coop				
	Boucherie				
	Parc de vaccination				
	Pharmacie vétérinaire				
	Mise en défens				
	Moulin				
	Dépôts de gaz				
	Réhabilitation barrage				
<b>Doueiwira</b>	Mise en défens				
	Boutique				
	Pharmacie Vétérinaire				
	Moulin				
	Produits Phytosanitaire				
<b>Vraa Ayara</b>	Moulin				
	Clôture				
	Boutique				
	Réhabilitation Barrages				



<b>Oudey Jemel</b>	<b>Clôture</b>				
	<b>Prospection</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Appui aux Femmes</b>				
	<b>Pharmacie Vétérinaire</b>				
	<b>Boucherie</b>				
	<b>Dépôts de Gaz</b>				
<b>Meïless Zoueira</b>	<b>Produits Phytosanitaire</b>				
	<b>Mise en défens</b>				
	<b>Dépôts de gaz</b>				
	<b>Moto Pompe solaire</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Approfondissement</b>				
	<b>Pharmacie Vétérinaire</b>				
<b>Rag Lez</b>	<b>Appui aux Coop. Féminines</b>				
	<b>Prospection hydraulique</b>				
	<b>Clôture</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Pharmacie vétérinaire</b>				
<b>Sahla</b>	<b>Parc de Vaccination</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Clôture</b>				
	<b>Approfondissement</b>				
	<b>Mise en défens</b>				
<b>Bousreiwille</b>	<b>Pharmacie vétérinaire</b>				
	<b>Réhabilitation digue</b>				
	<b>Appui aux Femmes</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Garebenniy</b>	<b>Boutique</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Vraa Talh</b>	<b>Boutique</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Vraa Tematt</b>	<b>Creusement Puits</b>				
	<b>Moulin</b>				
	<b>Empoche petits ruminants</b>				
	<b>Prospection</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Guendel</b>	<b>Moulin</b>				
	<b>Pharmacie vétérinaire</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Tembréihem</b>	<b>Réhabilitation digue</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Tedghent</b>	<b>Moulin</b>				
	<b>Appui Coop.</b>				
	<b>Avenant Clôture</b>				
	<b>Boutique</b>				
	<b>Clôture</b>				
<b>Lemsilla</b>	<b>Moulin</b>				
	<b>Dépôts de Gaz</b>				
	<b>Appui Coop.</b>				
	<b>Pharmacie Vétérinaire</b>				

## **ANNEXE 8 : APPROCHES POUR UNE PROGRAMMATION REGIONALE DES PRLP'S**

La conduite de l'exercice de programmation régionale suppose de trancher d'emblée le sens du lien entre les Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLPs) et le CSLP.

La contrainte globale est-elle la programmation fixée dans le CSLP, auquel cas les PRLPs doivent s'ajuster à cette contrainte? ou, inversement, le CSLP devrait-il être considéré comme une résultante de l'agrégation des PRLPs?

En d'autres termes, sur la période 2011-2015 du CSLP III, quel rôle pourra jouer la programmation régionale? Est-ce seulement la répartition ex-post par région de programmes déjà connus?

- Cette problématique suggère deux options possibles : Se limiter à la programmation du CSLP et en faire la contrainte globale au moins dans le futur proche,
- S'engager dans une approche de programmation dite à la base dans laquelle l'estimation des dépenses découle de l'expression des besoins au niveau des populations.

Cette démarche, bien que favorisant une implication plus active des bénéficiaires dans la formulation des priorités, est toutefois délicate à mettre en œuvre dans le court terme en raison de la nécessité d'opérer des arbitrages à tous les niveaux (communauté, village, région, etc.) et probablement des coûts que cela implique.

Quelque soit l'approche retenue, la mise en œuvre d'une programmation régionale suppose une période d'apprentissage qui doit conduire l'ensemble des acteurs à intégrer les impératifs de contrainte des ressources, de recherche de l'efficacité et de l'efficacité dans l'allocation des ressources et l'exécution de celles-ci.

Par rapport au CDMT qui est appelé à devenir un élément important de la programmation des dépenses publiques, deux options peuvent se présenter à priori :

- Se limiter à préparer un CDMT national fondé sur les résultats de revues sectorielles conduites au niveau régional, ou
- Elaborer des CDMT au niveau régional et procéder par la suite aux arbitrages pour l'élaboration du CDMT national.

Cette deuxième option semble peu réaliste, au moins à court terme, en raison notamment de la centralisation actuelle des finances publiques et de la faiblesse des capacités institutionnelles au niveau local.

La problématique ci-dessus nous conduit à proposer deux approches pour l'élaboration des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté : une "approche descendante" et une "approche ascendante".

### **Option 1 : la programmation régionale suivant une approche descendante**

L'approche descendante consiste en la programmation des dépenses au niveau régional à partir de programmes établis au niveau national. Dans ce cadre, la programmation régionale découle directement de la programmation nationale.

Le passage du niveau national au niveau régional pourrait se dérouler selon le processus suivant :

**Préalables :**

i) Partir du CDMT global (fondé sur une approche sectorielle) en tant que document de référence à l'exercice de programmation régionale;

ii) Au plan institutionnel

- Responsabiliser les ministères techniques (Directions chargées de la planification, notamment) dans la conduite de cet exercice de régionalisation;
- Mettre en place un Comité chargé de s'assurer de la cohérence de la programmation des dépenses régionales (à réaliser par chaque ministère) avec les objectifs du CSLP. Ce Comité doit être composé, en plus des ministères des Finances, des Affaires Economiques, des principaux ministères dépensiers (Santé, Education, Développement rural, etc.). Ce peut-être également le CTSR élargi.

**Processus**

iii) déterminer une méthodologie pour passer des enveloppes sectorielles aux enveloppes ministérielles étant donné que secteurs et ministères ne coïncident pas toujours. Cette tâche pourrait être assurée par le Comité ci-mentionné.

Le tableau suivant pourrait servir d'exemple à cette méthodologie.

Budgets-programmes (BP)	Intitulés	Sous-secteur	Agence d'exécution	Ministères	Coûts
BP 1	Renforcement institutionnel		CCP PDU	MAED	
			DGCT	MIDEC	
BP 2					
BP 3					
BP 4					

**Remarque :** il est entendu que lors de l'élaboration des CDMTs sectoriels le problème de la répartition par secteur des programmes intégrés est déjà pris en charge (exemple : PDU lors de l'élaboration du CDMT urbain).

iv) procéder à la répartition des enveloppes ministérielles entre les différentes régions (les directions techniques chargées de la planification devront jouer un rôle pivot à cet égard) sous la supervision du CTSR. Cette répartition doit être conduite selon soit des critères objectifs définis dans le cadre des programmes sectoriels (CDMT sectoriel, plan d'action sectoriel, etc.), soit selon des critères objectifs à définir (exemple : densité démographique, taux de prévalence de la pauvreté, cohérence des priorités régionales par rapport aux priorités du CSLP etc.)

Dans le cas précis des programmes intégrés, la répartition des dépenses par région passerait par deux cas de figure:

- Cas de programmes directement destinés à une région spécifique (**exemple :** Programme Assaba des années 90 / 2000) : l'exercice s'en trouve facilité;

- Dans le cas de programmes couvrant plusieurs régions (**exemple** : PDU) : en dehors du cas, très rare, où les financements des actions par région sont fixés (**exemple** : PDRC), les coûts financiers des programmes sont généralement exprimés en termes globaux et ne donnent pas une répartition ex-ante des financements par région. L'exploitation approfondie du rapport d'évaluation de tels programmes peut permettre, toutefois, de contourner cette difficulté. Dans le cas où cette possibilité n'est pas permise, faute d'informations disponibles dans les rapports, la répartition des financements entre les régions couvertes par le programme pourrait être fondée sur des critères objectifs telle que la densité démographique pondérée par le taux de prévalence de la pauvreté.

v) le cheminement ci-dessus conduit chaque ministère à disposer d'une carte de la répartition des dépenses par région. L'agrégation des parts de chaque région au niveau de chaque ministère conduit à l'estimation du PRLP régional.

**Remarque :** *Il est entendu que le processus participatif est supposé réalisé dans cette approche à travers les instruments utilisés dans la formulation et la mise en œuvre du CSLP (ateliers régionaux et nationaux).*

## **Option 2 : la programmation régionale suivant une approche ascendante**

L'approche ascendante consiste en la formulation et la mise en œuvre de PRLPs fondés plus étroitement sur l'expression des besoins des populations bénéficiaires sur une base participative. Cette approche peut être déclinée selon le processus suivant :

### **Processus :**

#### **2.1. Préalables :**

- Partir des états de lieux sectoriels tels qu'établis dans le cadre des boîtes à outils relatifs aux différents secteurs. Cette démarche suppose que l'on prenne en considération pour chaque secteur donné toutes les données pertinentes pour caractériser le secteur.
- A partir des diagnostics sectoriels, mettre en place une carte consolidée par région. Cette carte sera le reflet du diagnostic global pour la région. Elle n'est rien d'autre que l'agrégation, en termes physiques, des diagnostics de tous les secteurs à l'échelle de la région. L'élaboration de cette carte sera d'autant plus facilitée que les termes de référence des boîtes à outils sectorielles auront été élaborés suivant le même canevas.
- Compte tenu des objectifs définis pour la région (si disponibles) ou, le cas échéant, des normes nationales pour chaque secteur, élaborer un tableau qui mette en exergue, en termes physiques, les gaps dans les différents domaines (exemple : gap entre le nombre de salles de classes requises compte tenu des normes en vigueur et le nombre de salles de classes issu du diagnostic etc.).
- Organiser des ateliers dans les régions avec la participation de tous les acteurs concernés au niveau de chaque région pour valider ces besoins.
- Procéder à une programmation financière des besoins compte tenu des normes techniques en vigueur en utilisant par exemple la méthode coût-efficacité (coût d'aménagement à l'hectare d'un barrage, coût de construction d'un centre santé de type A etc.).

## 2.2 Hiérarchisation des besoins :

Pour hiérarchiser les besoins exprimés par les populations, l'analyse multi-critères est proposée.

### 2.1.1 Justification :

L'approche multi-critères - qui n'est pas très exigeante en termes de données statistiques comparativement à d'autres méthodes - se justifie d'abord au regard de la qualité de l'information disponible (insuffisance des données disponibles notamment au niveau local). Ensuite du fait de son approche participative : elle redonne à toutes les parties prenantes aux programmes, notamment les populations, la possibilité de peser sur des choix qui les concernent au premier chef en leur permettant de prendre part aux choix des critères et à la détermination des pondérations associées à ces critères.

Enfin, du fait de sa flexibilité : L'approche multi-critères n'est pas une méthode définie une fois pour toute; elle est régulièrement évaluée et donc sans cesse améliorée. C'est là une manière de suppléer, au moins en partie, au principal grief qui lui est faite : sa relative subjectivité quant aux choix des notations et des pondérations. En fait, l'objectif d'une telle approche c'est moins de trouver la solution optimale au problème posé que de s'en rapprocher. Elle présente, toutefois, certaines limites.

### 2.2.2 Limites :

Si ce type de programmation permet une implication suffisante des populations, qui participent elles mêmes à la définition des besoins et à leur hiérarchisation, sa faisabilité à court terme n'est pas évidente eu égard à ses exigences en termes de délais (processus participatif de bout en bout), de programmation, de suivi et d'évaluation au niveau régional, de formation des acteurs et de coûts.

### 2.2.3. Critères de classement des programmes

- degré de priorité du secteur dont relève les besoins exprimés

Une échelle de priorisation de 4 à 1 (à convenir) pourrait être proposée en fonction de la plus ou moins grande priorité qui s'attache à l'action considérée. C'est ainsi que les actions qui relèveraient des quatre secteurs prioritaires retenus dans le CSLP (Education, Santé, Hydraulique et Développement rural) seront affectés de la note maximale (4 points). Toutefois, des options peuvent être envisagées où, même en présence d'un secteur prioritaire, on pourrait être amené à ne pas affecter la note maximale, parce qu'on aurait atteint un certain degré de couverture des besoins. (exemple : un programme de construction de salles de classes peut être affecté d'un point 4 dans l'hypothèse où les besoins ne seraient couverts qu'à hauteur de 20%; de 1 point dans le cas d'une satisfaction des besoins à 70% etc.).

Pour les autres programmes (ceux ne relevant pas des domaines dits prioritaires du CSLP), une notation de 1 à 3 pourrait être proposée. Les notations, pondérations et seuils seront arrêtés suivant une approche participative.

D'autre part, dans l'hypothèse où les formulations des besoins sont exprimées de manière élaborée, il est possible de dépasser le seul critère de priorité sectorielle pour tenir compte d'informations pertinentes telles que (i) la rentabilité économique; les impacts sur (ii) l'emploi; (iii) les finances publiques et (iv) la balance des paiements. A chaque critère sera associé un indicateur pertinent (cf exemple indicatif ci-dessous) :

- effets sur l'emploi	Nombre d'emplois créés par unité d'investissement
- rentabilité économique	Taux de rentabilité économique
- impact sur les finances publiques	Normes charges récurrentes
- impact sur la balance des paiements	Normes coefficients d'importation

Pour procéder au classement des besoins, une notation par critère sera convenue (cf exemple de notation ci dessus), assortie d'une appréciation qualitative succincte ainsi que de la détermination, de manière concertée avec les principaux acteurs concernés, des pondérations à associer à chaque critère (principe de linéarité : dans notre cas affecter une pondération de 20% à chacun des 5 critères ou privilégier certains critères sur d'autres (effet sur l'emploi et critère de population par exemple).

Une telle méthodologie permet de classer les programmes au sein de chaque région hors contrainte de financement.

Il appartiendra par la suite au CTSR, compte tenu de la contrainte de financement (telle que définie dans le cadrage à moyen terme) et des objectifs nationaux et régionaux, de proposer une allocation régionale (enveloppe par région); **cette enveloppe devant permettre de tracer la ligne entre projets finançables et les autres.**

**Remarques :** *Dans les cas où les projets se prêteraient mal au calcul d'un taux de rentabilité économique (cas de projets sociaux par exemple), une appréciation sur une base qualitative peut être effectuée.*

### 2.3. Proposition de répartition des ressources par région (CTSR)

Les propositions de répartition par région des financements, tels qu'ils se dégageront du cadrage à moyen terme, pourraient être fondées sur les critères suivants (exemple inspiré du cas FRD):

Critères :	indicateurs
• poids de la population <sup>6</sup>	incidence de la pauvreté

Le poids de la population pondéré par le ratio "incidence de la pauvreté" de chaque région donnée permet d'avoir une répartition des financements selon ce premier critère;

• capacité de mobilisation des ressources	budgets communaux
---	-------------------

Cette capacité peut être approchée par le ratio "recettes couvertes au sein des communes de chaque région/recettes totales recouvrées au plan national"

• dotation en infrastructures	indicateur d'équipement
-------------------------------	-------------------------

<sup>6</sup> Cf exemple de répartition régionale du FRD

Il s'agira d'abord de préciser les contours du terme "infrastructure" et de dégager par la suite des indicateurs par nature d'infrastructure (**exemples** : nombre de salles de classes pour x personnes, nombre d'hôpitaux pour x personnes, etc.) de manière à disposer d'un indicateur d'équipement de la région (cf méthodologie d'approche du gap d'infrastructures dans le cadre de l'étude sur le Fonds régional de développement).

Wilaya	Ecoles fondamentales par 1000 hbts	Rangs	Centres Santé par 1000 hbts	Rangs	Points d'eau pour 1000 hbts	Rangs	Totaux rang	ratio pondération
W1		2	3	4	2	3	3	8 (8/18)
W2		4	1	7	1	5	2	4 (4/18)
W3		3	2	2	3	6	1	6 (6/18)
<b>Bilan 3</b>								

Les ratios de pondération ainsi obtenus permettent de répartir les financements selon ce critère.

Pour disposer des "dotations" par région, il va falloir régler au préalable la question de la pondération à associer aux différents critères. *Dans le cas du FRD, le critère de population pondéré, considéré comme un critère d'orientation, de sélectivité et d'équité, a été pondéré à hauteur de 50%.*

#### **2.4. Transmission des propositions de répartition régionale au MF et au MAED pour arbitrage**

sur la base du projet de répartition par région élaboré par le CTSR élargi, les MF/MAED procèdent aux arbitrages définitifs. Il est recommandé que le MF et le MAED notifient, au terme de l'arbitrage définitif, la programmation retenue aux ministères techniques, aux structures régionales concernées et aux représentants des populations. Une telle démarche est de nature à faire approprier l'exercice par tous les acteurs et par conséquent à faciliter l'exécution et le suivi des programmes.

### **3. Phase transitoire**

A court terme, l'approche "ascendante", quoique très participative, pourrait paraître délicate à mettre en place en raison des délais que requièrent les différentes étapes pour parvenir à la mise en place des programmes régionaux (cf cheminement ci-dessus), alors que la mise en place des PRLPs doit pouvoir être effective très prochainement. Pourtant, elle apparaît comme la plus adaptée aux dispositions contenues dans la Loi d'orientation relative à la Stratégie de réduction de la pauvreté (Loi n° 050-2001 du 19 juillet 2001), qui dispose que : *"les PRLP constituent le cadre de détermination des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.*

*Ils assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région" suivant un processus participatif". "la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est mise en œuvre, à moyen terme, dans le cadre de plans d'actions quadriennaux de lutte contre la pauvreté; ces plans intègrent et harmonisent un ensemble de politiques sectorielles visant la stabilisation macro-économique, l'approfondissement des réformes sectorielles, le relèvement durable des conditions de vie des populations et la protection de l'environnement. Ils comportent des programmes d'investissement public pluriannuels; ils définissent les domaines prioritaires d'action, les modalités de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et évaluent les ressources financières nécessaires à cet effet. Ils sont élaborés dans le cadre d'une approche participative et sont révisables annuellement"*

Le réalisme suggère que la dynamique de mise en œuvre de cette approche soit seulement engagée mais pour un aboutissement qui ne saurait être effectif dans le court terme. En effet, Il nous semble que si cette approche était engagée maintenant, le processus ne pourrait connaître son terme que dans au moins deux ans. Sous cet angle, l'approche ascendante pourrait servir à l'élaboration du plan d'action III du CSLP (période 2011 - 2015).

En attendant, une phase transitoire pourrait être expérimentée, dès à présent, notamment pour les exercices 2006 à 2010, au cours desquels l'approche "descendante" de régionalisation avait été testée. Cette démarche a permis de répartir entre les différentes régions du pays les dépenses retenues dans la première phase du CSLP (2001 - 2004) suivant l'option n°1.

Le mérite de cette démarche, en dépit des limites associées à certaines hypothèses, est d'avoir permis une plus grande visibilité dans la répartition des dépenses retenues par le CSLP (2006-2010), que ne le permettait la présentation sectorielle de la dépense publique. Elle permet également de tirer des enseignements utiles qui peuvent être mis à profit dans une véritable approche de programmation à la base (Option 2).

#### 4. Suivi-évaluation

Il existe au niveau de plusieurs départements des entités (Directions, Services ou Cellules) responsables de la programmation et du Suivi-évaluation des activités menées par les départements. Toutefois, l'impact réel de ces structures sur la gestion et le pilotage des programmes n'est pas, à ce jour, très perceptible. Les principaux facteurs explicatifs de ce phénomène pourraient se résumer à l'insuffisance de la formation du personnel chargé du Suivi-évaluation, la relative faiblesse des ressources budgétaires allouées aux structures (le financement du Suivi-évaluation étant généralement dépendant des ressources des projets par définition limitées dans le temps), le caractère non opérationnel voire l'absence de mécanismes appropriés de suivi d'impact.

L'évaluation des dépenses publiques peut être conduite de la manière suivante :

- Définir des indicateurs simples et limités pour apprécier dans quelles mesures les actions financées sur fonds publics ont amélioré les conditions de vie des populations. Ces indicateurs doivent relever des ministères et acteurs concernés qui doivent veiller au préalable à la mise en place d'un système opérationnel pour leur collecte. Parfois, il existe des informations non négligeables au plan régional qui sont sous exploitées. Ces données gagneraient à être informatisées et analysées périodiquement. Des enquêtes plus ciblées (exemple : enquêtes budget-consommation) pourraient être conduites pour une évaluation plus approfondie de l'impact des dépenses publiques sur les divers groupes.
- Mettre en place des mécanismes pour l'évaluation des performances sectorielles. Autant le PRLP devra être accompagné d'une décentralisation qui permette de mettre les moyens au niveau des institutions (ministères ou organes régionaux) responsables des résultats, autant le PRLP devra être l'occasion d'établir un contrat de performance entre les départements sectoriels et les ministères chargés de l'économie et des finances dans lequel les premiers s'engagent sur des indicateurs de performance et des résultats en contrepartie des ressources allouées par les seconds; un mécanisme de suivi et d'évaluation des performances sectorielles devant être instauré.
- Renforcer les capacités au niveau régional. Cela permettra d'assurer le succès de cette réforme de l'allocation de la dépense publique par une appropriation de l'instrument par les départements centraux et sectoriels. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les actions de renforcement des capacités à travers : i) l'assistance technique et iii) l'organisation de sessions de formation destinés notamment aux acteurs régionaux.



## 5. Mesures d'accompagnement :

La centralisation budgétaire a été identifiée, notamment dans le CDMT-santé, comme une contrainte forte à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique en ce qu'elle réduit la capacité des départements sectoriels, en charge de la mise en œuvre des programmes et responsables des résultats, à améliorer l'utilisation des ressources publiques. L'élaboration du CDMT global et la réflexion en cours sur la pratique des finances publiques devraient être accompagnées de propositions de réforme budgétaire visant à réaliser de façon progressive et sécurisée la décentralisation.

A titre de rappel, la dépense publique procède généralement du circuit suivant :

- Projets de développement (Financement extérieur) : la mobilisation des fonds se fait traditionnellement à travers l'envoi aux bailleurs de fonds des demandes d'appel de fonds initiées par les agences d'exécution des projets et visées par la Direction des Financements (MAED). Toutefois, dans certains cas (exemple PDU), le projet dispose de deux comptes spéciaux : un compte dit de première génération, au niveau national, qui enregistre les dotations du bailleur couvrant l'exécution de l'ensemble des investissements du projet et, au niveau régional, deux à trois comptes spéciaux, dits de 2<sup>ème</sup> génération, pour couvrir les dépenses régionales et locales du projet; ces derniers sont réapprovisionnés à partir du compte principal sur la base de justificatifs (lorsque leur solde atteint 30% de la dotation initiale). Pour autant on ne peut à proprement pas parler de décentralisation de l'ordonnancement.
- Financement intérieur : ils obéissent traditionnellement au circuit classique de la dépense publique (phase administrative, phase comptable et phase de règlement). S'agissant des structures déconcentrées de l'Etat (Délégations régionales), les crédits leurs sont directement destinés au même titre que les administrations centrales et obéissent au circuit classique de la dépense publique. Toutefois, des particularités existent (cas du Fonds régional de développement) où une dotation annuelle de l'ordre de 3 Milliards d'Ouguiya était mise à la disposition des communes suivant le seul critère démographique. Ce fonds, placé sous la tutelle du MIDEK, a pris une importance dans le cadre du PDU (avec une dotation de plus d'un Milliard d'Ouguiya depuis quelques années déjà). Des réflexions sont actuellement en cours pour rendre plus efficace cet instrument. Au delà du critère démographique stricto-sensu, il est prévu de prendre en compte, désormais, des critères de sélectivité (critère population pondéré par le taux de prévalence de la pauvreté, critère de péréquation financière etc.).

Dans tous les cas, un mécanisme doit être mis en place pour gagner en célérité dans la mise à disposition des fonds au niveau des régions tout en permettant aux départements centraux de suivre les programmes, grâce à la mise en place d'un système d'information efficace.

L'expérience de programmes comme le PDRC, la réflexion en cours autour du FRD, les réflexions actuelles sur la pratique des finances publiques devraient permettre de prendre une option à cet égard.